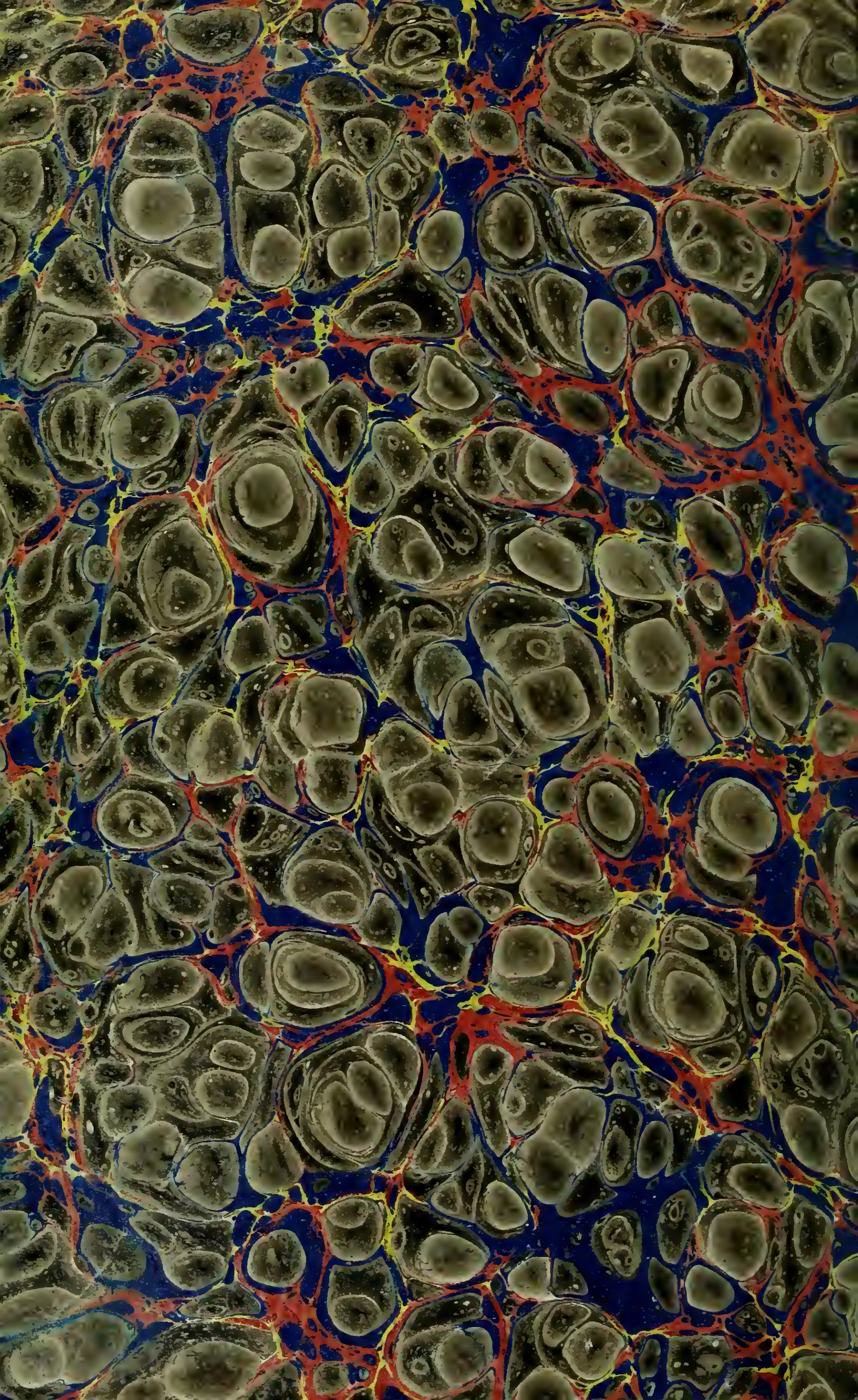
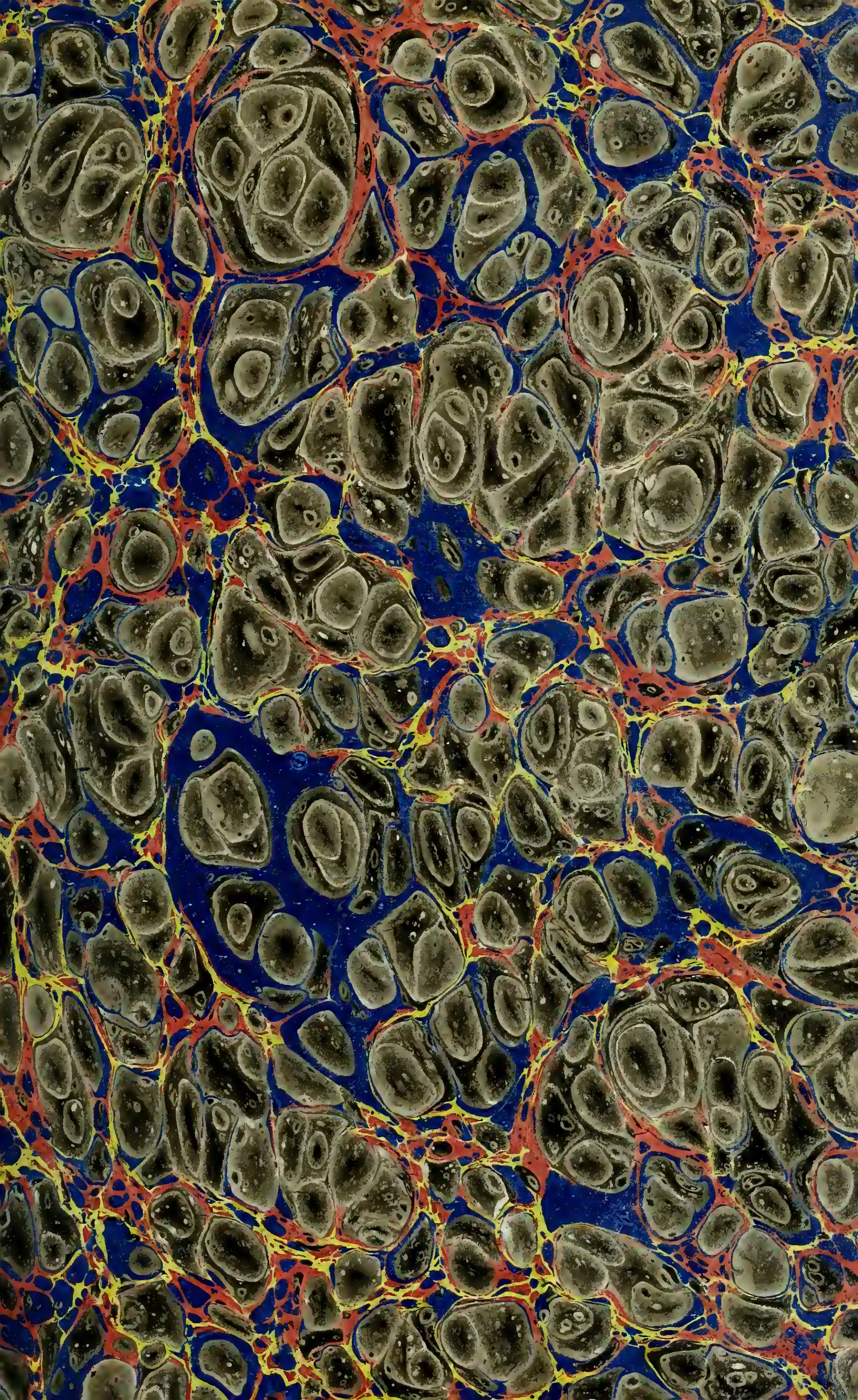






MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cie, rue Soufflot, 16.

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

PAR

LE DOCTEUR L. VERON

COMPRENANT :

La fin de l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet,
et la République jusqu'au rétablissement de l'Empire.

—

TOME CINQUIÈME.

—

PARIS
GABRIEL DE GONET, ÉDITEUR,
6, RUE DES BEAUX-ARTS,
MARTINON, libraire, rue de Grenelle-St-Honoré, 14.
—
1855

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LOUIS-PHILIPPE.

M. THIERS ET M. GUIZOT.

Les majorités. — M. Casimir Périer. — M. Molé. — Le centre gauche. — Le tiers-parti. — La coalition. — M. Duchâtel. — Le ministère du 1er mars. — Sa formation. — La question d'Orient. — M. Thiers, M. Guizot. — Lettres de M. Guizot, ambassadeur, à M. Thiers et à son ami M. le duc de Broglie, sur la question d'Orient. — Le ministère du 29 octobre. — M. Duchâtel. — Anarchie ministérielle.

J'étudierai ici rapidement les grandes péripéties du gouvernement représentatif sous la monarchie de Juillet; les hommes politiques appelés tour-à-tour au pouvoir par le roi

Louis-Philippe seront ainsi jugés d'après leur conduite et par des faits.

Pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, M. Thiers a renversé ou dissous, dans ses propres intérêts, plus d'un ministère; mais après avoir conquis le pouvoir, il n'a jamais su le détenir que peu de temps. C'est que, sous le régime parlementaire, pour conserver le pouvoir, il fait savoir se faire, se conserver une majorité. Quoi qu'on ait pu dire, on ne domine les majorités que par des principes; on ne s'assure une majorité fidèle qu'à la condition de s'associer à son esprit, à ses pensées, à ses sentiments, je dirais presque à ses passions bonnes ou mauvaises.

On a beaucoup accusé M. Guizot et la majorité conservatrice de corruption. Je soutiens qu'au milieu d'hommes assemblés, des faits peu avouables, des arrangements et des marchés honteux ne pourraient jamais suppléer à une sincère conformité de principes.

Sir Robert Valpole ne disposait d'une majorité que contre les menées et les complots chevaleresques des Stuarts; il défendait la maison de Hanovre et prévenait ainsi les dangers de la guerre civile. La majorité de 1815 de la Chambre *introuvable, les trois cents* de M. de Villèle, avaient leurs passions hautaines qu'aucune corruption n'a pu endormir ni dominer. La Chambre de 1815 n'eût jamais transigé

avec les idées de modération de M. Decazes et de Louis XVIII lui-même.

M. de Villèle était plutôt l'esclave que le maître de sa majorité disciplinée. Homme de sens et d'affaires, eût-il jamais pris l'initiative de ces lois de parti sur le sacrilége, sur le droit d'aînesse? Sa majorité les lui imposait comme condition d'adhésion, de confiance et de dévoûment. Un Richelieu serait impossible sous un gouvernement représentatif.

M. Guizot, pendant son ministère de sept ans, a certainement moins dirigé qu'étudié et suivi la majorité conservatrice. Comme l'administration doit être unie de pensées, M. Guizot appelait autour de lui plutôt des amis que des ennemis : ce n'est pas là de la corruption; c'est, au contraire, la pratique sincère et loyale du gouvernement parlementaire. Dès que la bonne harmonie des pouvoirs n'existe plus, l'anarchie commence ; et, comme je le montrerai, du faîte du pouvoir elle ne tarde pas à descendre dans la rue.

Après 1830, M. Casimir Périer rudoie au besoin la majorité; mais le premier ministre ne la rallie, ne la domine que lorsqu'il combat les passions démagogiques; elle le suit surtout lorsqu'il s'agit de défendre le pouvoir nouveau, la société, lorsqu'il s'agit de réprimer le désordre. Après avoir rendu de grands services au pays, Casimir Périer mourut à l'œuvre, faisant des vœux pour le salut de la France.

Avec les plus nobles intentions, avec le caractère le plus digne et le plus élevé, M. le comte Molé, au contraire, aspirait à rallier tout le monde, et se proposait comme système de former une majorité compacte et fidèle, par des conquêtes personnelles faites à force de politesses de grand seigneur, dans les nuances et sur les lisières de tous les partis. Rêve d'un homme de bien ! Mais on n'a jamais ainsi qu'une majorité sans système, sans drapeau et sans courage.

Dès 1834, se forme et s'impose le *tiers-parti*, petit groupe confus de bons et de mauvais principes, de monarchie et de révolution, de vanités et d'ambitions personnelles, ayant un pied dans l'opposition et un pied à la cour de Louis-Philippe, exploitant avec ruse l'appoint de ses votes et la publicité de ses journaux, au profit soit de ses intérêts, soit d'une vaine et passagère popularité.

Dès que M. Thiers fit cause commune avec le tiers-parti, il lui donna le nom de *centre gauche*. Mais à côté du centre gauche se forma bientôt un tiers-parti nouveau, composé de vingt-cinq membres environ, et parmi lesquels on comptait MM. Passy, Dufaure, Pelet (de la Lozère), Legrand (de l'Oise), etc.

En 1837, M. Thiers agrandit ses opérations stratégiques dans la Chambre des députés, grossit son armée, ne se contente plus de livrer bataille à des cabinets plus ou moins

capables de se défendre et de lui résister ; il organise la *coalition* et monte à l'assaut des prérogatives de la royauté.

Au mois d'avril 1837, on comptait quatre grands partis dans la Chambre des députés : la gauche, la droite, le centre gauche et le centre droit. Quatre orateurs, qui par leurs talents et leurs travaux s'étaient placés au premier rang, se posaient comme les chefs de ces quatre grands partis : c'est nommer MM. Odilon Barrot, Berryer, Thiers et Guizot. Dans la combinaison ministérielle préférée par le Roi à cette époque, on n'avait admis aucune de ces grandes renommées de tribune. Parlementaire de naissance, M. Thiers sut exploiter cette situation.

A propos d'une demande de crédit pour des dépenses secrètes de police, un grand débat de tribune s'engagea. La politique anonyme du nouveau cabinet devint un thème de hautes discussions. M. Odilon Barrot attaque cette politique avec véhémence et un incontestable talent. Le cabinet ne trouve de défenseur que dans la parole éloquente de M. Guizot. On disait à ce sujet que la discussion avait passé par dessus la tête de M. Molé. Le succès de M. Guizot fut immense, et la majorité ministérielle, dont cet orateur avait si bien traduit les sentiments, décida que son discours serait imprimé et répandu dans les départements à plusieurs centaines de mille exemplaires. Une souscription s'ouvrit à cet effet, à laquelle prirent part plus de deux cent cinquante

députés, et même plusieurs membres du cabinet d'alors, en leur qualité de députés. M. Guizot s'était montré fidèle aux principes de la majorité : pourquoi donc n'était-il pas ministre?

La session close, M. Molé prend le parti de dissoudre la Chambre. Il s'assurait ainsi les voix des nouveaux députés élus par l'influence ministérielle; il croyait à la reconnaissance des députés qui avaient besoin de l'appui du cabinet pour être réélus, et, comme troisième avantage, il espérait exclure de la Chambre, sinon M. Guizot, du moins un certain nombre de ses amis.

Les calculs de M. Molé réussirent à peu près. M. Molé parvint à se faire une majorité; M. Guizot et ses amis politiques réélus ne cessèrent pas d'appuyer le cabinet malgré leurs justes griefs contre lui. Mais un dévoûment si désintéressé ne pouvait durer.

Au mois de novembre 1838, M. Thiers fit à M. Guizot une visite, que ce dernier lui rendit. « Il faut que les éléments dispersés du ministère du 11 octobre, lui dit-il, se rapprochent et se réunissent. » Mais, depuis le 11 octobre, M. Thiers avait côtoyé plus d'un rivage; il avait surtout formé plus d'une alliance avec la gauche. Complice de M. Thiers, la gauche, pour le succès de cette négociation, cacha son drapeau : elle approuva toutes les mesures, tous les complots de ce chef de parti contre le ministère. La gauche, avec M. Thiers, semblait venir à M. Guizot : la coalition

se fit. M. Guizot ne s'inquiéta pas assez de ses nouveaux alliés, qu'il n'était pas allé chercher. Aussi un des députés les plus fidèles au chef du centre droit disait-il : « Si le plus petit d'entre nous avait dit non, la coalition ne se faisait pas. »

M. Molé perdit sa majorité. La Chambre fut dissoute encore une fois. La majorité ministérielle avait passé dans les rangs de l'opposition, et pour renverser un cabinet on n'avait pas craint d'attaquer et d'ébranler la royauté. L'édifice politique de 1830 était mis en péril.

M. Bertin de Vaux, l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, lorsque le tiers-parti se forma, tenta de rapprocher et d'unir, dans les intérêts d'une politique conservatrice, M. Guizot et M. Thiers. Il les invita tous deux à dîner et, dans une conversation intime et familière, leur montra tous les dangers d'un divorce entre eux, tous les avantages d'une alliance durable, d'un concours sincère de leur expérience, de leur bon sens, de leur esprit pratique, de leur talent de parole, pour les intérêts du pays et pour la défense de la royauté. M. Bertin de Vaux essaya en vain de faire un mariage de raison entre l'esprit monarchique et l'esprit révolutionnaire. M. Guizot se retira le premier de cette conférence. M. Thiers, resté seul avec M. Bertin de Vaux, insista de nouveau pour convaincre le négociateur que ses projets et ses vœux ne se réaliseraient jamais : « Il y a cependant, ajouta

M. Thiers, une circonstance qui les rendrait possibles : ce serait le cas où M. Guizot et moi nous serions sur le pavé. » Sous le ministère Molé, M. Thiers et M. Guizot étaient sur le pavé.

La coalition fit la première brèche au pouvoir de la royauté de 1830, alors consolidée par les émeutes de 1832 et 1834. Les attaques persévérantes contre les gouvernements trouvent toujours de l'écho. Les colléges électoraux suivirent l'exemple de la Chambre des députés : ils firent aussi leurs coalitions. La royauté fut moralement vaincue dans les élections : grave défaite qui fut le premier coup de cloche de la catastrophe de Février.

M. Thiers, dans la coalition, se montrait fidèle à sa politique révolutionnaire ; M. Guizot avait le tort de paraître abdiquer les principes de sa politique conservatrice. M. le comte Duchâtel, qui eut aussi son rôle dans la coalition, répondit à un de ses amis qui lui reprochait d'y avoir pris part : « A cette époque-là, ma femme était si malade que je ne savais plus ce que je faisais. »

Les résultats inévitables de la victoire de cette coalition parlementaire furent : 1° la formation du ministère du 12 mai 1839 ; 2° le rejet de la dotation du duc de Nemours ; 3° le triomphe définitif de M. Thiers et la formation du ministère du 1er mars 1840.

M. Thiers devint pour la seconde fois, en 1840, sous la

monarchie de Juillet, premier ministre, et prit le portefeuille des affaires étrangères. J'ai pu étudier de très près comment, avec ses défauts et ses qualités d'esprit et de caractère, cet homme d'État comprenait et pratiquait le gouvernement représentatif. L'histoire a dénoncé et flétri les honteuses et basses intrigues qui, sous les rois absolus, ont souvent décidé du sort des nations. Sous les gouvernements parlementaires qui prétendent tout dire et tout faire au grand jour, à ciel ouvert, les coalitions, les conspirations, les ruses stratégiques de *bureaux* ou de *couloirs*, décident souvent des tendances politiques, de la puissance, de la durée, de la formation et de la chute des ministères ; quelquefois même, comme nous l'avons vu, du sort des royautés, et conséquemment de l'avenir du pays.

Sous le ministère du 12 mai, lorsque la loi de la dotation fut présentée, des plénipotentiaires de M. Thiers, sans prendre d'engagements positifs au nom de leur chef, firent entendre que, dans l'état où se trouvaient les partis dans la Chambre, personne ne serait de force à gouverner seul ; ils firent entendre aussi que l'accord de M. Molé et de M. Thiers pouvait seul constituer un ministère viable, que cette alliance nouvelle, peut-être assez inattendue, serait toutefois justifiée aux yeux du pays par la nécessité des circonstances. Ces insinuations trouvèrent crédit, et trente voix ministérielles, que M. Desmousseaux de Givré appela plus tard les *trente*

voix historiques, votèrent contre la dotation du duc de Nemours.

Le coup fait, il apparut que le spectacle de deux hommes d'État, divisés pendant la coalition sur toutes les hautes questions de la politique, et se réunissant pour se partager le pouvoir, blesserait la morale publique : par respect pour la morale, M. Thiers n'hésita pas à exclure du bénéfice de la victoire le parti défectionnaire, qui venait de la lui donner.

Si le premier ministre futur se résignait à l'oubli des services, il se résignait aussi à l'oubli des injures, lorsqu'il consentait à prendre pour collégue M. le comte Jaubert, naguère l'un de ses adversaires les plus passionnés, et qui, à une autre époque, avait injustement tenté de le flétrir, pour lui arracher cette présidence du conseil dans laquelle il l'aidait présentement à s'installer.

Tandis que d'anciens adversaires rendaient à M. Thiers leur estime, et lui prêtaient leur concours, les alliés de la veille, M. Molé et les *trente voix historiques*, honteux d'avoir joué les principaux rôles dans cette journée de dupes, se montraient pressés de faire expier par des votes de rancune ce qu'ils considéraient comme un acte de trahison.

Le cabinet du 1er mars, à son avénement, se trouvait dans la situation la plus incertaine, la plus critique. C'était alors que triomphait cette théorie des cabinets parlementaires, gouvernant par le concours des majorités, sans l'appui de

la couronne ; gouvernant sinon contre elle, du moins sans elle.

La cour était ulcérée ; obéissant aux conseils de la passion, elle pouvait tourner contre les prétendus envahisseurs de la prérogative toutes les forces dont elle disposait dans la Chambre.

Ce n'est pas tout. M. Thiers avait été poussé au pouvoir par la gauche qui l'envoyait en avant, comme son maréchal-des-logis : il fallait donc entretenir de bonnes relations avec la gauche, et sinon tenir des promesses, du moins prolonger des espérances ; mais il fallait en même temps ne pas inquiéter, rassurer même les conservateurs, les uns vaincus, les autres dupés ; il fallait à tout prix trouver au milieu d'eux l'appoint d'une majorité.

N'était-ce point là une tâche, une campagne au-dessus des ressources diplomatiques d'un cardinal de Retz ou d'un Talleyrand ? Tant de difficultés à vaincre, tant d'adversaires à désarmer, tant d'opinions contraires à rapprocher, tant de convictions ou d'ambitions à endormir ou à satisfaire, ne firent pas reculer l'esprit d'entreprise de M. Thiers.

Toutefois, M. le duc de Broglie honora de son patronage le cabinet du 1er mars à sa naissance ; ce fut même lui qui décida M. le comte Jaubert et M. de Rémusat à accepter un portefeuille sous la présidence de M. Thiers.

M. Guizot avait été nommé ambassadeur à Londres le 20 février 1840, par le cabinet du 12 mai (présidence du maréchal Soult). Parti le 26 février, il arriva en Angleterre le 28 ; il fallait encore alors deux jours pour se rendre de Paris à Londres. Au moment du départ de M. Guizot, la crise ministérielle qui eut pour résultat le cabinet du 1er mars 1840 commençait. Parmi les ministres qui se retiraient, on comptait MM. Duchâtel et Villemain, amis politiques de M. Guizot. Dans le nouveau cabinet qu'il formait, M. Thiers désirait vivement faire entrer M. le comte Jaubert et M. de Rémusat, amis politiques anciens et plus ou moins fidèles de M. Guizot. Ceux qui quittaient le pouvoir disaient à M. Guizot : « Donnez votre démission d'ambassadeur, quittez Londres. » Ceux qui arrivaient au pouvoir disaient au contraire à M. Guizot : « Restez à Londres, ne donnez pas votre démission d'ambassadeur. »

M. de Broglie et M. Thiers étaient de l'avis et partageaient les sentiments de ces derniers.

J'ajouterai que le Roi lui-même désirait que M. Guizot continuât à surveiller et à défendre les intérêts de la France près du gouvernement anglais. « J'aurai peut-être bientôt besoin de vous, faisait dire le Roi à son ambassadeur. Ne quittez pas une grande position où vous pouvez m'être utile, pour revenir à Paris, où vous ne trouveriez qu'une situation difficile et rien de bon à faire. » Tels sont les motifs qui déci-

dèrent M. Guizot à rester ambassadeur de France en Angleterre sous le ministère du 1er mars.

La non-démission de M. Guizot avait deux effets contraires : elle rassurait les conservateurs, mais elle inquiétait la gauche. A force de souplesse d'esprit, M. Thiers se tira de cette fausse situation. Il disait à la gauche : « *Laissons M. Guizot à Londres, il y sera moins gênant qu'à Paris.* » Il disait aux conservateurs : « *Le ministère actuel, c'est le ministère du 11 octobre à cheval sur la Manche.* » M. Thiers trouvait ainsi moyen de se faire accepter d'un côté comme le précurseur d'une politique nouvelle, et de l'autre comme le restaurateur d'une ancienne politique.

Mais comment concilier toutes ces promesses contradictoires à la tribune ? Quand on parle aux hommes de parti séparément, il peut être facile d'approprier son langage aux dispositions de chacun d'eux ; mais à la tribune, on parle à tout le monde à la fois. M. Thiers sentit la nécessité de préparer son auditoire avant de prononcer son premier discours.

Le cabinet du 1er mars venait au monde en pleine session : les séances furent de fait suspendues pendant vingt-quatre jours, et durant ce temps-là, le président du conseil tint dans son cabinet une session à huis clos. Il convoqua un à un par lettres closes, amicales et caressantes, les députés des différents groupes, les conservateurs, le centre, la droite, le

centre gauche et la gauche. Pendant ces vingt-quatre mortelles journées, il prêcha en tête-à-tête, variant son thème à l'infini, et ayant pour chacun une édition revue, corrigée et augmentée, *ad usum Delphini*. On appela alors ce grand travail de M. Thiers *le système des conquêtes individuelles*.

Le terrain ainsi préparé, M. Thiers rouvrit la session publique, et une discussion décisive s'engagea tout d'abord sur la loi des fonds secrets. Elle dura trois jours. Par des merveilles de prestidigitation oratoire, cet homme d'État, tout à la fois patient et rusé, réussit à satisfaire à peu près les deux grands partis de la Chambre ; il obtint une majorité de deux cent quarante-six boules blanches contre cent soixante boules noires. De ce jour-là, M. Thiers put se dire premier ministre, de par l'autorité du parlement, sans cependant servir de bonne foi aucun des partis actifs de ce parlement, et même en les jouant tous. Pour vivre, il lui fallut continuer ces périlleux exercices de bascule entre l'ancienne opposition et l'ancienne majorité ; il lui fallut satisfaire l'une par des mesures soi-disant libérales, auxquelles il prêtait un appui apparent, et satisfaire l'autre par des manœuvres secrètes, qui assuraient à ces mesures la défaite de l'ajournement. Ce fut alors que, dans des lettres confidentielles et contradictoires, on convia les députés de la gauche à venir dans les bureaux faire triompher la proposition Ré-

milly (1), et les députés conservateurs à l'y venir *enterrer*. Ce fut alors qu'on fit rejeter à la Chambre des pairs la conversion de la rente votée par la Chambre des députés. Ce fut alors qu'on s'efforça de consolider les dévoûments incertains par des places et des faveurs qui n'étaient pas toujours acceptées, promenant, par exemple, de M. Dupont (de l'Eure) à M. Martin (du Nord), *un fauteuil à la Cour de cassation*, sans que ni l'un ni l'autre voulût s'y asseoir. La tâche était rude. Bien à plaindre sont les hommes d'État que l'absence de convictions et de tous principes jette dans des situations aussi périlleuses pour leur dignité et pour leur honneur!

Qui aurait reconnu, dans ce premier ministre louvoyant alors avec astuce entre tous les partis, cet écrivain du *National* de 1830, si ardent, si décidé, marchant vite et droit à l'ennemi? C'est que l'ambition de M. Thiers n'a pas pour but élevé de faire triompher des principes arrêtés, des idées nouvelles; il se contente de renverser, de détruire tout ce qui peut lui barrer le chemin du pouvoir, sans s'inquiéter du reste. C'est que M. Thiers se montre révolutionnaire sans être libéral, trait de dissemblance

(1) Proposition qui avait pour but d'éloigner de la Chambre les fonctionnaires publics.

caractéristique entre lui et M. Guizot, qui est sincèrement libéral et n'est pas révolutionnaire.

Disons cependant que, par son omniscience oratoire, M. Thiers obtint les sympathies de la Chambre, en traitant avec une égale supériorité les questions de Banque de France, de colonisation d'Afrique, de rentes, de budget. A force de talent, il réussit à franchir la session en victorieux.

Poursuivons l'histoire instructive du cabinet du 1er mars, enlacé désormais dans d'inextricables difficultés de politique extérieure. Cette étude trouve d'ailleurs un certain à-propos dans la question d'Orient, qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, tous les intérêts.

Délivré pour six mois du parlement, M. Thiers se trouve en face de l'Europe. Toutes les chancelleries traitaient alors en commun la phase égyptienne de la question d'Orient. Nous rappelons avec regret que, sur ce terrain-là, M. Thiers n'obtint pas la majorité dans les conseils de l'Europe, puisqu'il finit par y rester seul contre quatre.

Il faut le dire, le chef du cabinet du 1er mars avait reçu de ses prédécesseurs une succession assez difficile à liquider.

Après la victoire de Nézib, le maréchal Soult, alors président du conseil, avait dépêché près d'Ibrahim un officier français, diplomate de circonstance, pour arrêter le

vainqueur, pour l'empêcher de franchir le Taurus et de marcher sur Constantinople, où les Russes n'auraient pas manqué d'accourir dans le but de prêter au sultan un secours non moins périlleux pour l'Europe tout entière que pour la Turquie menacée.

Il est douteux que le pacha d'Égypte voulût pousser plus loin ses conquêtes. Sans hésiter, il ordonna à son fils de s'arrêter à la voix de la France, qui promettait d'arranger, à de bonnes conditions, les affaires du prince vassal avec son suzerain. On le voit, la France avait contracté un engagement : ajoutons qu'à cette époque, la cause de l'Égypte était embrassée avec autant de passion en France que l'avait été, en 1828, la cause de la Grèce. On était Égyptien comme on avait été Philhellène.

Cédant à ce courant d'opinions, les prédécesseurs de M. Thiers, pour faire prévaloir en Europe la solution qu'ils prétendaient donner à ce différend, avaient même eu un moment la pensée de se saisir d'un gage, de se donner, comme on disait, un *Ancône* en Orient, et, pour cela, d'occuper Candie, cette île célèbre dans l'antiquité sous le nom de Crète, et qui, après avoir été gouvernée jadis par le roi Minos, faisait, en 1839, partie des possessions de Méhémet-Ali. A propos de ce projet belliqueux, les plaisants disaient que *le coq gaulois voulait enfin relever la crête.*

Il ne fut pas donné suite à ce dessein ; mais, par une

note du 27 juillet 1839, le cabinet français avait convié les autres puissances à régler collectivement avec lui la question d'Orient. Ainsi s'étaient ouvertes, par l'initiative de la France, ces conférences dont elle ne tarda pas à être exclue.

Dans les négociations suivies pour terminer la querelle du sultan et du pacha d'Égypte, la France, toujours favorable au pacha, demandait pour lui le gouvernement héréditaire de l'Égypte et le gouvernement viager de la Syrie.

De leur côté, les puissances estimaient que c'était trop. Elles consentaient à accorder l'Égypte viagère et le pachalik d'Acre, soit avec l'hérédité sans la citadelle, soit avec la citadelle sans l'hérédité. De son côté, la France estimait que c'était trop peu.

On en était à ces demandes, à ces offres et à ces refus réciproques, lorsque M. Thiers prit la direction des affaires étrangères. Quelque temps avant son avénement, cet homme d'État disait, à propos de la position prise par ses devanciers dans ces négociations, *que la situation était gâtée.* La protection accordée à l'Égypte lui avait paru excessive, et de nature à compromettre les rapports de la France avec l'Angleterre. Dans l'espoir de prévenir un conflit, il avait même prononcé en faveur de l'alliance anglaise un discours, qualifié à cette époque de discours-

ministre. Il semblait qu'arrivé au pouvoir, cet homme d'État dût faire passer, dans ses dépêches et dans ses résolutions, la politique de son discours. Il offrit bien en effet au cabinet anglais ses bons offices pour arranger son différend avec le gouvernement des Deux-Siciles, et il réussit même à les concilier; succès diplomatique qui lui rapporta plus d'honneur que de profit, puisque le résultat de cette médiation fut de rendre aux Anglais la liberté de leurs mouvements pour exécuter bientôt après le traité de juillet, signé en dehors du cabinet français et qui semblait même conclu contre la France.

Nous allons surprendre ici une des faiblesses de caractère de M. Thiers. Tout en reconnaissant l'exagération du thème adopté par ses prédécesseurs en faveur du pacha d'Égypte, il n'osa pas rabattre de leurs prétentions en face de l'engoûment égyptien qui régnait alors. Le courage de M. Thiers ne se met jamais qu'à la suite de l'opinion de tout le monde, quelles que soient ses convictions; il ne saurait entreprendre d'éclairer, d'avertir, de combattre les entraînements de l'opinion publique; selon lui : *Vox populi, vox Dei.* Et cependant, que de fois le *consensus populi* n'a-t-il été le résultat que d'erreurs ou de calomnies propagées, de renseignements mal pris? L'Égypte ne méritait pas plus notre engoûment, notre protection, en 1840, que ne les avait mérités la Grèce en 1828.

M. Guizot montre peut-être, en politique, le défaut contraire. Par respect pour la vérité, il dédaigne et brave quelquefois jusqu'à l'imprudence les engûments, les passions du jour, mettant l'honneur d'une considération durable au-dessus des joies d'une vaine et passagère popularité.

Comme ses devanciers, M. Thiers continua donc à demander, sans plus de succès, pour le pacha, l'Égypte et la Syrie, l'une à titre héréditaire, et l'autre en viager; comme eux, il persista à refuser l'offre souvent renouvelée par toutes les chancelleries d'une Égypte héréditaire avec un morceau de Syrie.

Ce qui paraîtra singulier dans ces négociations, où on n'était en désaccord que sur la quotité des territoires à enlever au sultan, et ce qu'il faut constater, c'est que déjà sous Louis-Philippe, comme aujourd'hui sous Napoléon III, le principe de la politique européenne se formulait ainsi : *Intégrité de l'empire ottoman.* C'est que déjà, comme aujourd'hui, le danger réel de la Turquie, ce n'était pas le pacha d'Égypte, mais le czar. On disait alors : « Le pacha d'Égypte, qui n'est pas lui-même le danger de la Turquie, peut le faire naître, si on ne réussit pas à mettre fin aux différends. Le pacha est victorieux; il poursuit sa marche, il franchit le Taurus, il force le sultan à demander du secours à son redoutable voisin : et voilà les Russes à

Constantinople. » Le cabinet français, comme je l'ai déjà dit, pensait que, pour conjurer ce danger, donner l'Égypte et la Syrie, ce n'était pas payer trop cher.

L'Angleterre soutenait qu'on devait avoir le pacha à meilleur marché, et que s'il ne se contentait pas de l'Égypte héréditaire, augmentée d'un pachalik, Méhémet-Ali ne se montrerait pas raisonnable, et devrait être mis à la raison.

Malheureusement, M. Thiers avait été conduit par son bon sens à faire dans le débat à lord Palmerston cette concession, que l'offre des puissances lui paraissait très acceptable; mais M. Thiers voyait dans l'armée égyptienne la vieille garde de l'empereur Napoléon, et il affirmait que cette offre acceptable ne serait pas acceptée.

Lord Palmerston affirmait au contraire que la puissance du pacha, surtout en Syrie, était une puissance de carton, et qu'en soufflant dessus, il la ferait tomber comme un château de cartes. L'événement a prouvé que lord Palmerston était mieux informé que le chef du cabinet français.

L'affaire traînait en longueur; cependant la révocation d'un grand-visir, ennemi passionné de Méhémet-Ali, vint ranimer les espérances d'un arrangement. A ce moment, où le personnel diplomatique français était au grand complet auprès de toutes les cours intéressées dans la question,

M. Thiers eut l'idée de faire partir un agent hors cadre pour Alexandrie (1). On s'émut au dehors de cet incident; l'Europe aperçut ou feignit d'apercevoir l'indice d'un effort tenté par M. Thiers pour amener un arrangement direct entre les parties, et pour soustraire ainsi aux puissances étrangères l'arbitrage dont elles étaient saisies. Nous avions donné sinon un motif, du moins un prétexte de soupçon, et on s'en servit.

La Russie, qui travaillait depuis longtemps à séparer la France de l'Angleterre, mit à profit l'incident et soutint que, pour empêcher M. Thiers de terminer l'affaire à lui tout seul, il fallait le gagner de vitesse et se réunir à quatre pour la finir. Un travail diplomatique se fit souterrainement; la France n'entendit plus parler de rien. Le ministre des affaires étrangères, président du conseil, disait alors, quand on lui demandait des nouvelles de la négociation : « *La question dort.* »

Cependant M. Thiers réclamait impatiemment de l'ambassadeur de France à Londres des renseignements sur l'état de la place diplomatique. M. Guizot, de qui tout le monde se cachait, en était réduit aux conjectures; *de*

(1) M. Eugène Périer, fils d'Augustin Périer, beau-frère de M. de Rémusat par sa première femme.

peur de se tromper, il n'affirmait rien. Toutefois, dès le 17 mars 1840, M. Guizot écrivait à M. Thiers, ministre des affaires étrangères, pour lui exposer à l'avance les chances diverses qui pouvaient se produire et les résolutions diverses à prendre suivant les événements. Voici les termes mêmes de la *note* de M. Guizot, dont la copie a été trouvée au sac des Tuileries, dans le cabinet du Roi :

M. GUIZOT A M. THIERS.

Londres, 17 mars 1840.

Mon cher collègue,

. . . . . Il se peut que les événements se précipitent, et que nous nous trouvions bientôt obligés de prendre un parti. Si cela arrive, l'alternative où nous serons placés sera celle-ci : ou nous mettre d'accord avec l'Angleterre, en agissant avec elle dans la question de Constantinople, et en obtenant d'elle, dans la question de Syrie, des concessions pour Méhémet-Ali ; ou nous retirer de l'affaire, la laisser se conclure entre les quatre puissances, et nous tenir à l'écart en attendant les événements.

Je n'affirme pas que, dans ce cas, la conclusion entre les quatre puissances soit certaine ; de nouvelles difficultés peuvent survenir. Je dis seulement que cette conclusion me paraît probable, et que, si nous ne faisons pas la tentative d'amener entre nous et l'Angleterre, sur la question de Syrie, une transaction dont le pacha doit se contenter, il faut s'attendre à l'autre issue et s'y tenir préparé.

C'était à M. Thiers, premier ministre, à faire son calcul de probabilités ; mais le chef du cabinet du 1er mars était possédé de l'optimisme. On lui faisait entendre deux cloches : il n'écoutait que le son le plus agréable à son oreille ; il se flattait surtout d'avoir du temps devant lui, et dans ce silence de l'Europe, il répétait : « *La question dort.* »

Cette question qui dormait se réveilla tout-à-coup sous la forme du traité du 15 juillet, traité signé par les quatre puissances sans que la France eût même été prévenue. Ce fut un coup de foudre.

Ce traité donnait au pacha l'Égypte héréditaire, le pachalik d'Acre et une partie de la Syrie méridionale en viager, à la condition qu'il accepterait ces propositions dans le délai de dix jours.

Dans la pièce diplomatique notifiée à l'ambassadeur de France, lord Palmerston eut la cruauté logique de réclamer l'appui moral du gouvernement français pour l'exécution du traité conclu sans lui. Il s'estimait autorisé à faire cette demande étrange, tant la politique française reposait sur une mauvaise base.

« Selon vous, disait-il à M. Thiers, nos moyens matériels ne suffisent pas, et selon nous ils suffisent. Aidez-nous moralement, et nous aurons plus de chances encore d'accomplir ce que vous désirez comme nous. »

Le traité de juillet fut ressenti à Paris comme une trahison et comme une outrage. La dépêche arriva le 17 juillet et ne fut rendue publique que le 25 : on voulait que la France connût à la fois et l'attaque et la réponse. Cependant il en transpira quelque chose, et la Bourse en éprouva une violente commotion, qui se traduisit par une forte baisse (1). La réponse, c'était l'appel sous les drapeaux des réserves disponibles sur plusieurs classes, c'était la mise sur pied d'une armée de cinq cent mille hommes.

Tout prit un aspect belliqueux. M. Thiers devint le ministre de la guerre de fait : il créa des régiments, inventa des uniformes ; il s'établit organisateur du personnel et du matériel, et décréta par ordonnance les fortifications de Paris. Mais en même temps il rappelait la flotte française pour la mettre, selon son expression, au bout du télégraphe. Le roi Louis-Philippe lui-même tenait un langage menaçant, et chargeait Mgr l'évêque de Strasbourg d'annoncer aux Alsaciens sa prochaine visite sur le Rhin.

Cette attitude inquiéta l'Allemagne, et surtout l'Autriche,

---

(1) La rente 3 0/0, qui était le 18 juillet à 86 fr. 50, tomba le 6 août à 78 fr. 75. Le 10 août, elle était revenue à 82 fr. 60 ; mais le 15 septembre, on était redescendu à 70 fr. 10. Ce fut le plus bas cours : à partir de ce moment, la rente se releva graduellement. Beaucoup de fortunes furent faites et défaites dans ces fluctuations.

qui, par l'organe de M. de Metternich, fit parvenir directement au Roi des paroles rassurantes et des engagements formels de concours, dans le cas où la France renfermerait dans les limites de l'Égypte ses exigences en faveur de Méhémet-Ali.

Cependant le pacha, vers qui M. Thiers avait envoyé un nouvel agent (1), résistait aux injonctions de l'Europe, au traité signé par les quatre puissances. Le délai d'acceptation venait d'expirer, et déjà les vaisseaux anglais canonnaient Beyrout; les troupes anglaises débarquaient et, trouvant un puissant auxiliaire dans l'insurrection du Liban, mettaient en déroute l'armée égyptienne. Lord Palmerston triomphait: pour renverser la puissance du pacha en Syrie, il lui avait suffi de souffler dessus. De son côté, le sultan, appliquant la peine prévue par le traité de juillet, lançait un firman de révocation contre le pacha.

Comment! le protégé de la France révoqué, même en Égypte! Le moment parut venu au cabinet français de menacer toute l'Europe de la guerre; on discuta les bases d'un *ultimatum*. Mais le Roi savait que le maintien du pacha en Égypte était certain, et qu'au contraire la possession d'une portion quelconque de la Syrie devenait très incertaine. Le

---

(1) M. le comte Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres.

Roi insista pour que le *casus belli* fût restreint à l'Égypte. M. Thiers, pour la dignité de sa persévérante et folle politique, devait demander plus. Il y eut à cette occasion, dans les conseils de la couronne, non-seulement des journées et des nuits de discussions, mais des scènes pathétiques; il y fut répandu des larmes de reine. M. Thiers céda; il recula jusqu'à la frontière d'Égypte, et livra la Syrie aux chances de la guerre. C'est ainsi que se résumait la note du 8 octobre, dont le Roi savait l'exécution assurée. Un ami de M. Thiers appréciait avec justesse cette note du 8 octobre, en disant *qu'elle avait enfoncé une porte ouverte.*

Après la note du 8 octobre, M. Thiers se fit à nouveau devant le Roi un thème belliqueux à outrance. Il demanda pour pouvoir défendre sa politique devant les Chambres l'armement de six cent quatre-vingt mille hommes, la mobilisation de trois cent mille gardes nationaux, et, s'il le fallait, la guerre générale au printemps. Le Roi refusa, et il fit bien. Il répondit tout simplement à M. Thiers qu'il n'avait pas besoin d'une si nombreuse armée pour faire exécuter la note du 8 octobre. En effet, M. Guizot s'en chargea avec moins de soldats et moins de dépenses. Du consentement de tout le monde, on enleva la Syrie au pacha, et on lui assura la possession héréditaire de l'Égypte.

Ainsi finit par une vraie déroute le ministère du 1er mars. M. Thiers ne voulait partager le pouvoir avec personne, et il

se vit contraint de faire des concessions à tout le monde. Il s'était vingt fois déclaré l'homme le moins engoué de la politique égyptienne; il l'avait blâmée dans ses prédécesseurs, et, pour soutenir cette politique, il eut un moment la pensée de mettre l'Europe en feu, d'engager les soldats et les finances du pays dans une guerre générale, sans une pensée morale, sans un but sérieux. Sa raison lui disait qu'on s'était montré trop exigeant, et, ministre des affaires étrangères, il exagérait encore ces exigences qu'il condamnait chez les autres. Ce qui le préoccupait et ce qu'il redoutait avant tout, c'était d'entendre ses prédécesseurs se vanter à la tribune d'avoir repoussé ce qu'il acceptait, et se donner sur lui l'avantage d'une surenchère de dignité nationale. Son bon sens se taisait devant la crainte d'une rivalité de gloriole en plein parlement.

Tout lui était sujet d'inquiétude, parce que tout lui était obstacle, au milieu de cette solitude dans laquelle il plaçait son pouvoir de premier ministre. Ses actes étaient en désaccord permanent avec sa politique, dont il faisait tant de bruit. Se vantant de vaincre le Roi par la Chambre, il venait humblement demander au Roi un appui dans cette Chambre où le premier ministre en trouvait si peu ; et alors il remplaçait par toutes sortes de concessions à la couronne les résistances qui tenaient tant de place dans son programme de chef de parti. Il devait ouvrir la porte de l'administration

aux hommes de l'ancienne opposition : il n'y faisait entrer que des hommes de l'ancienne majorité ; les premiers n'avaient que les promesses, les seconds obtenaient les emplois. Pour plaire au Roi, M. Thiers allait jusqu'à nommer maréchal de France, à la veille de la guerre, un illustre paralytique, ami du roi Louis-Philippe (1). Quelques jours après, le maréchal nommé par M. Thiers votait contre M. Thiers tombé du pouvoir, et frappait, pour ainsi dire, de son bâton de commandement, le ministre courtisan qui le lui avait donné. En un mot, pour vouloir gouverner tout seul, M. Thiers aboutissait presque en toutes choses à ne pas gouverner du tout.

Je puis encore montrer, preuves en mains, combien la politique de M. Guizot, dans l'affaire d'Orient, était plus élevée, plus réfléchie, plus prudente et plus digne que celle de M. Thiers. Voici deux lettres écrites sur cette grande question par M. Guizot, ambassadeur en Angleterre, à son ami M. le duc de Broglie, en septembre et en octobre 1840. Nous ferons remarquer que la politique de M. Guizot dans la question d'Orient était, pour ainsi dire, un éloge anticipé de la grande politique de Napoléon III. La copie de ces deux lettres inédites a été trouvée aussi dans les papiers du Roi, lors du sac des Tuileries.

---

(1) Le général Sébastiani.

M. GUIZOT A M. LE DUC DE BROGLIE.

Londres, 23 septembre 1840.

Mon cher ami,

Je vous suppose revenu ou bien près de revenir à Paris. La situation devient grave. Je veux vous dire ce que je pense, tout ce que je pense. Je ne connais pas bien l'état des esprits en France. Je ne puis apprécier ce qu'il commande ou permet au gouvernement. Mais à ne considérer que les choses en elles-mêmes, j'ai un avis, et nous touchons peut-être à l'un de ces moments où c'est un devoir impérieux de n'agir que selon son propre avis.

Depuis l'origine des négociations, le thème de notre politique a été celui-ci :

Nous n'avons en Orient qu'un seul intérêt, un seul désir, le même que celui de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse. Nous voulons l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. Nous repoussons tout accroissement de territoire et d'influence au profit de toute puissance européenne.

Dans l'intérêt de l'empire ottoman, entre les musulmans, entre le sultan et le pacha, la répartition des territoires nous touche peu. Si le sultan possédait la Syrie, nous dirions : « Qu'il la garde. » Si le Pacha consent à la rendre, nous dirons : « Soit. » C'est là selon nous une petite question.

Mais si on tente de résoudre cette petite question par la force, c'est-à-dire de chasser le pacha de la Syrie, aussitôt s'élèveront les grandes questions dont l'Orient peut devenir le théâtre. Le pacha résistera. Il résistera à tout risque, au risque de l'empire ottoman et de sa propre ruine. Sa résistance amènera les puissances chrétiennes, et au-dessus de toutes, la

Russie, au sein de l'empire. Chance imminente que l'empire soit mis en pièces, et l'Europe en feu.

Nous ne voulons pas de cette chance. C'est pourquoi nous voulons, entre le sultan et le pacha, une transaction qui soit acceptée des deux parts, et qui maintienne en Orient la paix, seul gage assuré de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, par conséquent de la paix de l'Europe.

A ce thème de la politique française, lord Palmerston a opposé celui-ci :

— La paix n'est pas possible en Orient, tant que le pacha possédera la Syrie. Il est trop fort et le sultan trop faible. Il faut que la Syrie retourne au sultan. L'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman sont à ce prix. Si le pacha ne veut pas rendre la Syrie, il n'y a pas de danger à employer la force à la lui ôter. Au dernier moment, le pacha cédera ou résistera peu. Quand même il résisterait, le danger ne naîtrait point. Les puissances européennes sont bien assez fortes pour chasser le pacha de la Syrie. Aucune d'elles ne veut rien de plus. La Russie elle-même ajourne son ancienne politique. Elle renonce au protectorat exclusif qu'en fait elle exerçait sur la Porte, et que, par le traité d'Unkiar-Skélessi, elle avait tenté d'ériger en droit. Elle consent à le voir remplacer par un protectorat européen.

Ainsi, pour l'empire ottoman, la Syrie est une question vitale. Pour l'Europe, aucune question redoutable ne s'élèvera à côté de celle-là. D'une part, il y a nécessité à employer la force ; de l'autre, il n'y a, dans l'emploi de la force, aucun danger.

Entre ces deux politiques, plusieurs transactions ont été tentées.

1° *Tentative française.* L'Égypte et la Syrie appartiendront héréditairement au pacha. L'Arabie, Candie et le district d'Adana seront restitués au sultan.

2° *Tentative anglaise*. Le pacha aura l'Egypte héréditairement, et la plus grande partie du pachalik d'Acre, y compris la place, viagèrement. Il rendra tout le reste.

3° *Ouverture autrichienne*. Le pacha aura l'Égypte héréditairement, la Syrie viagèrement. Il rendra l'Arabie, Candie et Adana.

Toutes ces tentatives ont échoué :

Parce que la France, fidèle à son thème, a toujours refusé de donner formellement, à aucune transaction, la sanction de la coërcition, en cas de refus du pacha ;

Parce que lord Palmerston, fidèle aussi à son thème, a toujours refusé de laisser au pacha la Syrie.

Pour avoir des chances de succès, l'ouverture de l'Autriche aurait eu besoin d'abord d'être vivement poussée par l'Autriche et la Prusse d'une part, par la France de l'autre ; ensuite d'être sanctionnée par la coërcition unanime, en cas de refus du pacha.

Ces deux conditions lui ont également manqué.

Pendant le cours de ces essais de transaction, un double travail se poursuivait :

En Orient, par la France, pour amener, sans le concours des autres puissances, un arrangement direct entre le sultan et le pacha ;

A Londres, par lord Palmerston, pour amener, en laissant la France en dehors, un arrangement à quatre, qui assurât, par la force, la restitution de la Syrie au sultan.

L'explosion de la tentative d'arrangement direct entre le sultan et le pacha, coïncidant avec l'insurrection de Syrie, a décidé la conclusion et l'arrangement entre les quatre puissances et la signature de la convention du 15 juillet.

La convention du 15 juillet, c'est le thème de lord Palmerston mis en pratique : rien de moins, rien de plus.

Il n'y a point là de coalition générale et permanente contre la France, sa révolution, son gouvernement. Ce n'est point la résurrection de la Sainte-Alliance.

Il n'y a point de rapprochement et de concert entre des ambitions naguère rivales. Ce n'est point une préface au partage de l'empire ottoman.

Non-seulement il n'y a, en fait, rien de cela dans la convention du 15 juillet, mais rien de semblable non plus en intention. Et si, dans l'etat actuel des choses, l'une des quatre puissances essayait d'y mettre ou d'en faire sortir cela, l'alliance se dissoudrait.

Il y a dans la convention du 15 juillet :

Pour l'Angleterre,

L'affaiblissement du pacha, vassal trop puissant de la Porte, ami trop puissant de la France ;

L'abolition du protectorat exclusif de la Russie sur la Porte.

C'est-à-dire la Porte fortifiée, la France et la Russie contenues.

— Pour l'Autriche et la Prusse,

Les mêmes résultats que pour l'Angleterre ; plus une alliance avec l'Angleterre amenant quelque affaiblissement de la Russie.

— Pour la Russie,

L'ajournement de son ambition et le sacrifice de sa dignité en Orient ; mais en revanche, — la séparation de la France et de l'Angleterre, — le terme des engagements périlleux contractés par le traité d'Unkiar-Skélessi. — Tout cela sans perte réelle de la position et de l'avenir russe envers la Porte, probablement même avec un affaiblissement général des musulmans.

La convention du 15 juillet ainsi rendue à son vrai sens,

pour les puissances qui l'ont signée, qu'y a-t-il pour la France, soit dans la convention même, soit dans la façon dont elle a été conclue?

Il y a une offense et des dangers.

Pour conclure la convention, on s'est caché de la France. Puis on s'est excusé en disant que la France aussi s'était cachée des quatre puissances pour conclure, entre le sultan et le pacha, un arrangement direct. C'est là un mauvais procédé, ce n'est pas l'offense réelle.

L'offense réelle, c'est le peu de compte que l'Angleterre a tenu de l'alliance française. Elle l'a risquée, elle l'a sacrifiée pour un intérêt très secondaire, le retrait immédiat de la Syrie au pacha. La France professait le *statu quo*. L'alliance française valait bien pour l'Angleterre l'ajournement, jusqu'à la mort du pacha, des plans de lord Palmerston sur l'Orient.

Les dangers du traité sont ceux que la France, depuis l'origine des négociations, n'a cessé de signaler :

La résistance obstinée du pacha ;

L'ébranlement, peut-être le bouleversement de l'empire ottoman ;

Les quatre puissances entraînées au-delà de leur but par la nature des moyens qu'elles seront forcées d'employer; et toutes les grandes questions, tous les événements auxquels peut donner lieu leur intervention armée dans l'empire ottoman, s'élevant tout-à-coup à propos de la petite question de la Syrie.

Voilà ce qu'il y a, pour nous, dans la convention du 15 juillet. Voilà les motifs qui ont déterminé notre attitude et nos préparatifs. Motifs, à coup sûr, très légitimes et suffisants. On a bien légèrement renoncé à notre intimité. On a bien légèrement ouvert en Europe des chances terribles. Nous avons ressenti l'offense et pourvu au danger.

Maintenant la convention s'exécute. Elle s'exécute sérieusement, dans son but avoué. Quelle conduite prescrivent à la France, d'abord l'intérêt national, ensuite la politique constamment exprimée et soutenue dans le cours de l'affaire?

La France doit-elle faire la guerre pour conserver la Syrie au pacha?

Évidemment, ce n'est pas là un intérêt assez grand pour devenir un cas de guerre.

La France, qui n'a pas fait la guerre pour affranchir la Pologne de la Russie et l'Italie de l'Autriche, ne peut raisonnablement la faire pour que la Syrie soit aux mains du pacha et non du sultan.

La guerre serait ou orientale et maritime, ou continentale et générale.

Maritime, l'inégalité des forces, des dommages et des périls, est incontestable.

Générale, la France ne pourrait soutenir la guerre qu'en la rendant révolutionnaire, c'est-à-dire en abandonnant la politique juste, sage et utile qu'elle a suivie depuis 1830, et en transformant elle-même l'alliance des quatre puissances en coalition ennemie.

L'intérêt de la France ne lui conseille donc point de faire de la question de Syrie un cas de guerre.

La politique jusqu'ici exprimée et soutenue par la France, quant à l'Orient, ne le lui permet pas.

Nous avons hautement et constamment dit que la distribution des territoires, entre le sultan et le pacha, nous importait peu; que si le pacha voulait rendre la Syrie, nous n'y objections point; que la prévoyance de son refus, de sa résistance et des périls qui en devaient naître, pour l'empire ottoman et la paix de l'Europe, était le motif de notre opposition aux moyens de coërcition. En faisant la guerre pour conserver

au pacha la Syrie, nous nous donnerions à nous-mêmes un éclatant démenti, un de ces démentis qui affaiblissent en décriant.

Est-ce à dire que la France n'ait rien à faire que d'assister, l'arme au bras, à l'exécution de la convention du 15 juillet, et que son langage, son attitude, ses préparatifs doivent rester, en tous cas, une pure démonstration?

Certainement non.

Si le pacha résiste, si les mesures de coërcition se prolongent et se compliquent, ce que la France a annoncé peut se réaliser. La question de Syrie peut soulever d'autres questions. La guerre peut naître spontanément, nécessairement, par quelque incident imprévu, au milieu d'une situation périlleuse et tendue.

Si la guerre naît de la sorte, non par la volonté et le fait de la France, mais par suite d'une situation que la France n'a point créée, la France doit accepter la guerre. D'ici là, elle doit se tenir prête à l'accepter.

Il se peut aussi, c'est à mon avis la chance la plus croyable, que, dans le cours de la coërcition, les quatre puissances soient amenées à intervenir dans l'empire ottoman d'une façon qui oblige la France à y paraître elle-même, non pour faire la guerre à la Porte ni aux quatre puissances, mais pour prendre elle-même, dans l'intérêt de sa dignité et de l'avenir, des sûretés, des garanties.

Si des armées européennes entraient en Asie;

Si des forces européennes s'établissaient sur tel ou tel point de l'empire ottoman, soit de la côte, soit de l'intérieur ;

Si des troupes russes occupaient Constantinople, et des flottes anglaises et russes la mer de Marmara ;

Et, dans je ne sais quel cas qu'on ne saurait déterminer d'avance, la France pourrait et devrait peut-être intervenir à son tour sur le théâtre des événements, et y faire acte de présence et de pouvoir.

Quels seraient ces actes? On ne peut pas, on ne doit pas les dire d'avance, pas plus que les cas auxquels ils correspondraient. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la France doit être prête et décidée à les accomplir.

La guerre pourrait naître de ces actes. Elle serait alors inévitable et légitime. Je penche à croire qu'elle n'en naîtrait pas, et que les quatre puissances, à leur tour, supporteraient beaucoup de la part de la France plutôt que d'entrer en guerre avec elle quand elle aurait fait preuve à la fois de modération et de vigueur.

Voilà, mon cher ami, après mûre réflexion, la seule conduite qui me paraisse prudente, conséquente et digne, j'ajouterai loyale. J'ai été sur le point d'écrire cela à Thiers lui-même. J'y ai renoncé. Je ne veux pas qu'il puisse me supposer la prétention de lui dicter sa politique, ou quelque préméditation de séparation. Mais, d'une part, je désire qu'il sache bien ce que je pense ; de l'autre, j'ai besoin de savoir moi-même où il en est, et s'il se propose de marcher dans cette ligne-là ; car, pour mon compte, je n'en pourrais suivre une autre. C'est à vous que je m'adresse pour être édifié à ce sujet, bien sûr que vous comprendrez l'importance que j'y attache. Vous pouvez faire de ma lettre tel usage que vous voudrez, soit la montrer, soit la garder pour vous seul, selon ce qui vous paraîtra bon. Je m'en rapporte à vous pour faire arriver, comme il convient, la vérité que je dis, et pour m'envoyer celle que je demande.

En attendant votre réponse, je poursuis ici mes efforts pour une transaction.

Tout à vous, mon cher ami.

M. GUIZOT AU DUC DE BROGLIE.

Londres, 13 octobre 1840.

Mon cher ami,

On a reçu ici avec satisfaction la dépêche sur la déchéance du pacha. On ne veut pas pousser les choses à l'extrême. On est bien aise de rentrer en conversation avec la France. On lui répondra avec le désir qu'elle soit satisfaite de la réponse, comme on l'a été de la dépêche, et que de là sorte un arrangement. On écrira, je crois, à Constantinople. Le cabinet se réunira jeudi.

Mais je suis très inquiet, inquiet du dedans encore plus que du dehors. Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national, et poussant à la guerre sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions.

Je dis sans motif légitime.

La question de Syrie n'est pas un cas de guerre légitime. Je tiens cela pour évident.

Aucune autre question n'est élevée jusqu'ici, en principe, par la convention du 15 juillet, en fait, par son exécution. Aucun grand intérêt de la France n'est attaqué, ni son indépendance, ni son gouvernement, ni ses institutions, ni ses idées, ni sa libre activité, ni sa richesse.

Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente. Des questions peuvent naître là, des événements peuvent survenir auxquels la France ne saurait rester étrangère. C'est une raison de s'armer, de se tenir prêt. Ce n'est pas une raison d'élever soi-même en Occident des événements

et des questions plus graves encore, et qui ne naissent point naturellement.

On a tenu peu de compte de l'amitié de la France. Elle est blessée et très justement. C'est une raison de froideur, d'isolement, de pratique parfaitement indépendante et purement personnelle. Ce n'est pas un cas de guerre. L'offense n'est pas de celles qui commandent et légitiment la guerre. On n'a voulu ni insister, ni défier, ni tromper la France. On lui a demandé son concours. Elle l'a refusé, aux termes qu'on lui proposait. On a passé outre avec peu d'égards. Il y a insouciance et mauvais procédé, non pas affront.

Après les motifs, je cherche les chances.

Il ne faut pas s'y tromper, née de la sorte et sous cette impulsion, la guerre serait générale. Par honneur comme par intérêt, les quatre puissances se tiendraient unies. L'alliance anti-égyptienne deviendrait une coalition anti-française. La France elle-même y pousserait. La guerre générale et révolutionnaire est la seule que veuillent ceux qui veulent la guerre, la seule dont ils puissent rêver le succès.

En France, aujourd'hui, je crois à la violence révolutionnaire des factions; je ne crois pas à l'élan révolutionnaire de la nation.

Au dehors, pas de grande cause à soutenir : ni la sureté, ni l'indépendance nationale n'est menacée. Au dedans, pas de grande conquête à faire : le pays a le régime qu'il voulait.

Des passions anarchiques dans quelques hommes, ou même dans une portion de la multitude, ne sont pas l'élan révolutionnaire d'un peuple.

Les factions politiques conspireraient; les passions personnelles éclateraient : le pays ne se soulèverait pas.

L'anarchie ne peut plus faire, en France, que du bruit et du mal. Ses espérances sont des illusions comme ses forces.

En Europe, la guerre révolutionnaire ne trouverait pas chez les peuples tout l'appui qu'on s'en promet.

En 1830, sur bien des points, une grande épreuve a été faite, après beaucoup de petites, tentées de 1814 à 1830. Presque partout, les forces révolutionnaires se sont trouvées insuffisantes. Les espérances révolutionnaires ont été déçues.

S'il y a des gens qui oublient, il y en a qui se souviennent, et l'expérience affaiblit ceux qu'elle ne change pas.

L'esprit de nationalité et d'amélioration graduelle, sous le gouvernement national, a gagné plus de terrain en Europe que l'esprit de révolution.

L'esprit de nationalité dominerait en Allemagne.

L'Espagne est déchirée, l'Italie énervée, la Pologne écrasée. Je ne dis pas que ce ne soit rien. Pourtant, quelle force considérable et durable pouvons-nous espérer de là?

Et à quel prix? Au prix de notre honneur. Nous le disons depuis dix ans : c'est l'honneur de notre gouvernement d'être devenu un gouvernement le lendemain d'une révolution, d'avoir soutenu nos droits sans faire nulle part appel aux passions, de s'être créé par la résistance et maintenu par l'ordre et la paix. Cesserons-nous de le dire? Changerons-nous tout-à-coup de maximes, de langage, d'attitude, de conduite?

Cela n'est pas possible : la tentative serait honteuse et fatale. Pour son honneur comme pour sa sûreté, la France est vouée à la cause de la paix. La guerre pour les plus grands, les plus pressants intérêts nationaux; la guerre inévitable, évidemment inévitable, la guerre défensive peut seule lui convenir. Si la France est attaquée, qu'elle repousse l'attaque. Si sa dignité exige quelque part, en Orient comme à Anvers, comme à Ancône, comme au Mexique, quelque acte de présence et de force, qu'elle l'accomplisse et dise en l'accomplissant à l'Eu-

rope : « Venez me chercher chez moi. » C'est là pour nous la seule conduite sûre, conséquente et digne.

Vous savez, vous pensez tout cela comme moi, mon cher ami, j'en suis sûr. Aussi c'est pour moi-même, non pour vous, que je vous le dis. Je suis loin, je vois de loin le mouvement, l'entraînement. Je ne puis rien pour y résister. Je suis décidé à ne pas m'y associer. Je vous l'écrivais il y a trois semaines : je ne saurais juger de l'état des esprits en France, ni apprécier ce qu'il prescrit ou permet au gouvernement. Il se peut que la guerre, cette guerre dont j'entends parler, la guerre générale, révolutionnaire, agressive, qui ne me paraît pas commandée par l'état des choses, soit rendue inévitable par l'état des idées et des sentiments publics. Si cela était, je ne m'associerais pas davantage à une politique qui me paraîtrait pleine d'erreur et de péril. Je me tiendrais à l'écart.

J'ai confiance dans les Chambres. J'ai toujours vu, dans les moments très critiques, le sentiment du péril, du devoir et de la responsabilité s'emparer des Chambres, et leur donner des lumières, un courage, des forces qui en temps tranquille leur auraient manqué, comme à tout le monde. C'est ce qui est arrivé en 1831. Nous nous le sommes dit très souvent : sans les Chambres, sans leur présence, sans leur concours, leurs débats ; sans cette explosion légale, sans cette lutte organisée des passions et de la raison publiques, jamais le gouvernement n'eût résisté à l'entraînement belliqueux et révolutionnaire, alors si vif et si naturel ; jamais le pays n'eût trouvé en lui-même tant de sagesse et tant d'énergie pour soutenir son gouvernement. Sommes-nous à la veille d'une seconde épreuve ? Peut-on espérer un second succès ? Je l'ignore ; mon anxiété est grande, mais ma confiance va à la même adresse. C'est par les Chambres seules, par leur appui, par la discussion complète et sincère dans leur sein, qu'on peut éclairer le pays et conjurer le péril, si on le peut.

Mon cher ami, conseillez, soutenez, faites prévaloir cette politique-là; car, encore une fois, je suis sûr que c'est aussi la vôtre. Elle aura ici, dans la Chambre, partout et sous toutes les formes, mon concours le plus actif, le plus dévoué. Je serai à Paris je ne sais quel jour, mais, à coup sûr, pour les premiers débats de la session. Je ne puis, à aucun prix, me dispenser d'y assister. Je me le dois à moi-même. Je demande aujourd'hui un congé qui ne souffrira, je pense, aucune difficulté.

Adieu, mon cher ami, je n'ai jamais été plus inquiet et plus convaincu.

On le voit, M. Guizot ne se préoccupait point de petites vanités personnelles, de désappointements, de défaites de tribune; mais il songeait avant tout aux grands intérêts du pays et se montrait toujours en défiance, toujours armé contre l'esprit révolutionnaire, contre l'anarchie.

M. Guizot aimait et défendait sincèrement le régime parlementaire. Il ne compte pour rien la guerre des journaux, la guerre des oppositions dans les Chambres : il croit à la vérité, à la justice, à la raison; il croit en lui pour faire triompher la raison, la justice et la vérité.

M. Thiers n'aime sincèrement ni la liberté de la presse, ni la liberté de la tribune. Quand il est au pouvoir, les discussions de la presse et de la tribune le troublent, l'irritent au point d'affaiblir parfois les ressources de son esprit. Il ne se passionne pour ces deux libertés que lorsqu'il dirige

l'opposition, que lorsqu'il mène à des combats de scrutin une minorité que souvent il dupe après l'avoir égarée.

L'orgueil de M. Guizot ne blesse personne, tant il est concentré, tant il s'appuie sur des sentiments nobles, élevés. L'orgueil de M. Thiers blesse tout le monde, tant il s'affiche d'une façon quelquefois puérile et montre de dédains pour autrui. Président du conseil et ministre des affaires étrangères pendant la durée du cabinet du 1er mars, M. Thiers, en lisant une dépêche qu'il recevait de M. Guizot, appuyait un jour du ton le plus vaniteux sur ces mots : *J'ai reçu vos instructions.* « Je n'aimerais pas, moi, ajoutait-il, recevoir des instructions. »

Que j'ai souvent vu M. Thiers pris d'engoûment passager pour les personnes, et changeant d'opinion sur les choses ! Pendant la monarchie de Juillet, dans ses caprices d'appréciation et quelquefois aussi dans ses intérêts du moment, il lui arrivait souvent de comparer tel général à un Masséna ; mais souvent aussi le Masséna de la veille n'avait jamais gagné la moindre petite bataille le lendemain. Certes, M. Thiers a des penchants et du goût pour les hommes de savoir, de talent et d'esprit ; mais il faut que ceux-là mêmes acceptent sa domination, se dévouent à ses passions mobiles, s'ils veulent conserver quelque faveur près du maître. Sous le régime parlementaire surtout, les ambitieux avaient à recruter une clientèle dans les assemblées :

M. Thiers voulait pour clients des sujets dont l'obéissance fût éprouvée ; M. Guizot voulait des amis qui lui fussent unis par une vive communauté d'opinions. Pendant son passage aux affaires, M. Thiers, selon ses propres paroles, appelait et voulait autour de lui, non des collègues, mais des commis ; on était toujours à ses yeux assez capable, assez habile, lorsqu'on se montrait assez souple,assez soumis. L'esprit révolutionnaire, dit M. Thiers, se compose de passions pour le but et de haines pour ceux qui font obstacle. Paroles cyniques qui résument toute sa vie d'écrivain et d'homme d'Etat !

M. Guizot, au contraire, a fait la fortune politique d'un grand nombre d'hommes distingués, mais qui n'achetaient leur élévation qu'à prix de talents et de sûreté de principes. L'esprit révolutionnaire veut trouver, à l'occasion, des complices pour détruire ; la politique contraire veut des alliés fidèles pour conserver.

Entre M. Thiers et M. Guizot il n'y avait pas seulement rivalité de tribune, d'illustration, d'ambition politique ; différence d'éducation, d'études, d'antécédents, de goûts, de penchants naturels et de mœurs intimes ; mais opposition profonde de doctrines et de principes, si toutefois M. Thiers a jamais eu des principes et des doctrines.

Après avoir suscité une révolution en 1830, après avoir fait des prodiges de talent pour consolider le trône de Juillet,

tant qu'il eut la confiance et la faveur de Louis-Philippe, M. Thiers, par des caprices de caractère, par des fantaisies d'esprit, par d'impardonnables imprévoyances, par des entraînements de lutte de tribune, par des rivalités passionnées de pouvoir et de situation, eut le malheur d'ouvrir la porte à une seconde révolution, celle de février 1848, plus menaçante encore pour la société que la première. C'est là le reproche sérieux et mérité que le pays a le droit d'adresser à cet homme d'Etat. Hâtons-nous de dire que l'homme privé inspire de vives sympathies par ses brillantes qualités d'esprit, par les mérites d'un caractère facile, tolérant, incapable de vengeance.

Un certain chevalier de Fonvielle, de Toulouse, vieux royaliste peu considéré, même dans son parti, parle dans ses *Mémoires historiques* d'un petit homme du nom de Thiers, qu'il rencontra à bord sur un des bâtiments d'une escadre faisant voile pour Carthagène. Ce Thiers (le nom est écrit ainsi), dit l'émigré Fonvielle, était le fils d'un archiviste de Marseille. Il est de notoriété, à Marseille, que M. Thiers, l'ancien ministre, est le petit-fils de cet archiviste. Il s'agit donc, dans le récit de l'auteur des *Mémoires*, du père de l'homme d'État.

« Ce petit homme, dit Fonvielle, était doué d'un babil « superficiel, qui, pendant quelques jours, lui donnait

« l'avantage de pouvoir amuser une société très agréable-
« ment.

« Sa figure était grotesque, ses yeux expressifs, sa pan-
« tomime drôle; et quelques saillies heureuses lui échappaient
« quelquefois. A l'en croire, il s'était trouvé partout; on ne
« parlait de rien qu'il n'en eût été témoin. Il avait été officier
« de marine, disait-il en présence d'une foule de marins
« qui n'avaient jamais entendu parler de lui. Il avait fait le
« voyage autour du monde avec le capitaine Marchand. De
« vrais officiers de marine lui disputaient ces faits par des
« rapprochements capables de l'embarrasser : il s'en tirait
« toujours avec adresse, et il était si précis dans l'emploi
« des termes techniques, dans la description des pays qu'il
« disait avoir parcourus, dans la désignation des latitudes,
« dans celle des personnages et dans la date des faits, qu'il
« forçait ses contradicteurs à lui laisser le dé. Il raisonnait
« sur l'art nautique avec une assurance imperturbable, ex-
« pliquant toutes les manœuvres, démontrant tous les prin-
« cipes de la navigation, même ceux de la construction, don-
« nant leur nom à chaque pièce de bois ou de métal qui
« forme la carcasse d'un navire, à tous ses mâts, à toutes ses
« vergues, à toutes ses voiles, à toutes les parties de son
« gréement ou de son armement. Pas un marin français ne
« fut sa dupe; tous demeurèrent convaincus qu'il n'y avait
« pas un mot de vrai dans tout ce qu'il disait; mais ils

« étaient forcés de lui accorder qu'il était impossible de « trouver un perroquet de théorie qui eût le bec plus affilé. »

Ne trouve-t-on pas dans l'étude de ce petit Thiers, divertissant par son babil tous les officiers du bord, les rudiments héréditaires des qualités d'esprit, des prétentions et des défauts de M. Thiers premier ministre : rudiments grossiers, développés dans le sens droit par de l'instruction, par un esprit judicieux, élevé, et par un cœur sinon vertueux, du moins honnête?

Il me reste, pour achever ce tableau du régime parlementaire sous Louis-Philippe, à étudier le ministère du 29 octobre, dont M. Guizot fut le chef.

Les suites funestes de la coalition devinrent une leçon pour M. Guizot. Cet homme d'État n'avait point changé de principes ; il s'était seulement prêté trop légèrement aux entreprises de M. Thiers, qui possède au plus haut degré l'art de séduire, d'entraîner et de compromettre. Que de cœurs honnêtes et sages il a poussés aux imprudences et aux folies!

L'éloquent député de Lisieux retrouva vite dans la Chambre une majorité, qui l'aida à faire oublier les fautes et les suites de la coalition, à réparer au dehors surtout les incartades et les faiblesses de M. Thiers.

1° La question turco-égyptienne fut pacifiquement résolue ;

2° Le droit de visite fut modifié par le gouvernement anglais d'après le vote de la Chambre des députés ;

3° La prise de possession des îles Marquises et le protectorat sur Taïti furent des faits acquis et consentis par l'Angleterre elle-même ;

4° L'influence française, troublée, compromise en 1840, fut rétablie en Allemagne ;

5° Pour Cracovie, protestation ferme incessamment renouvelée, dans le même intérêt que l'Angleterre, aux termes du traité de Vienne ;

6° Les mariages espagnols s'accomplissent.

C'est ainsi que M. Guizot suivait avec l'Angleterre une ligne commune dans les questions de sympathie politique, d'exécution des traités, et marchait dans un sens séparé quand il le fallait pour les intérêts du pays : tout cela sans *Marseillaise* chantée par les parterres des théâtres, sans ridicules insultes au Rhin allemand.

Les cabinets étrangers accordaient pleine et entière confiance aux paroles de M. Guizot, et citaient sa correspondance comme modèle. Sous le ministère du 29 octobre, la diplomatie française a beaucoup gagné dans la considération et la confiance de l'Europe, par l'action continue d'une politique conservatrice et réfléchie, succédant aux jactances sans

effet, aux notes cavalières, sans suite et sans but de M. Thiers.

Au dedans, l'émeute a disparu de Paris ; mais le ministère du 29 octobre n'a su ni voir ni entendre la propagande communiste que dénonçaient les rapports des préfets. M. le comte Duchâtel, homme honorable, instruit, fécond en aperçus et en idées, dans les dernières années du cabinet dont il faisait partie, n'était plus assez ministre de l'intérieur, et je vais dire pourquoi.

Un des faits saillants de la politique de M. Guizot, ce sont les mariages espagnols. Le président du conseil du cabinet du 29 octobre fit prévaloir en Espagne les intérêts français sur les intérêts anglais d'un prince de Cobourg. L'opposition accusa dès lors M. Guizot d'avoir profondément irrité l'Angleterre et lui en fit un reproche. C'était là une de ces inconséquences familières à ces patriotes qui se plaignaient tous les jours qu'on ne traitât pas assez cavalièrement les cabinets étrangers. Mais ce qu'il y eut de plus grave, c'est que M. le comte Duchâtel fit aussi, lui, une sourde opposition aux mariages espagnols de M. Guizot. M. le comte Duchâtel rêva dès lors pour lui-même la conquête de la présidence du conseil et du ministère des affaires étrangères. D'un esprit froid, judicieux, d'un caractère digne et plein de respect pour les convenances, M. le comte Duchâtel devint un dissolvant patient, timide mais résolu, du cabinet du 29 octobre. Il n'y eut plus pour ainsi dire, dans ce cabinet, de

ministre de l'intérieur. On ne recevait plus les préfets; le communisme s'installait et prêchait jusque dans les villages; on le laissait dire et faire. M. Guizot n'avait plus près de lui qu'un futur candidat au portefeuille des affaires étrangères; seulement le collègue et l'ami de M. Guizot, dans son honnêteté, comprenait qu'il ne pouvait prendre sa place qu'après la chute du cabinet tout entier; et comme malgré lui, peut-être à son insu, il travaillait à sa ruine en divisant la majorité pour la rallier ensuite à son profit.

Voici les faits à l'appui de ces appréciations.

En 1846, les élections avaient réussi au-delà des espérances de M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur. Ces élections étaient son œuvre personnelle : « Les mauvais reviennent bons, me dit-il un jour; les bons reviennent excellents. »

Le Roi remercia le ministre de l'intérieur de ce grand service rendu à la monarchie; mais, soit que ce dernier ne trouvât pas le Roi, alors préoccupé des mariages espagnols, assez reconnaissant, soit qu'il blamât la politique qui présidait aux mariages espagnols, à partir de ce moment il prit de l'humeur, de l'éloignement, presque du dégoût pour les affaires. Il tomba malade au mois de mai 1847, pendant la session, quitta l'hôtel du ministère de l'intérieur pour s'in-

staller dans son hôtel de la rue de Varennes. Il voulut même se retirer tout-à-fait du cabinet : tous ses amis politiques, sa femme, sa famille, le décidèrent avec peine à garder son portefeuille.

Entre les deux dernières sessions de la monarchie de Juillet, ce fut M. Duchâtel qui provoqua une crise ministérielle en exigeant l'exclusion de M. Laplagne, ministre des finances ; de M. de Moline de Saint-Yon, ministre de la guerre ; de l'amiral Mackau, ministre de la marine. On ne s'était assuré l'adhésion d'aucun nom nouveau. Les ministres exclus se trouvèrent remplacés par M. le général Trézel, par M. Jayr, par M. le duc de Montebello, dont les nominations furent publiées au *Moniteur* en leur absence et sans qu'on eût reçu leur consentement. M. Jayr remplaça au ministère des travaux publics M. Dumon ; M. Dumon remplaça M. Lacave-Laplagne aux finances.

Cette inquiétude, ce découragement, cette sourde ambition, au moins intempestive, de M. le comte Duchâtel[1], firent entrer l'anarchie dans le cabinet et dans la Chambre. Pour lutter contre une opposition violente, faisant appel dans des banquets aux plus mauvaises passions de la rue, il n'y eut plus qu'un ministère affaibli, désuni et dans lequel M. Guizot ne pouvait suffire à tout. Cette situation fut, selon moi, une des premières causes politiques et morales de la révolution de 1848. Nous allons voir en effet les évé-

nements se précipiter et l'anarchie s'étendre jusqu'à la catastrophe du 24 février.

J'ajouterai que les sept années de paix au dedans et au dehors dues au cabinet du 29 octobre donnèrent à la France une prospérité matérielle et un vif entrain de spéculations et d'affaires. En France, le malheur, les souffrances, retrempent et élèvent les âmes; l'ivresse du bien-être, les joies de fortunes subites, jettent du délire dans les cœurs : on prend souvent alors la débauche comme distraction, le luxe et l'éclat comme étourdissement; la cupidité devient une fièvre générale.

Vers la fin du ministère du 29 octobre, de tristes scandales éclatèrent dans les hautes régions de la société. Les hautes classes doivent plus que des secours, plus qu'un appui moral aux classes inférieures : elles leur doivent de bons exemples. Le tiers-état fit surtout ses conquêtes de 89 grâce au discrédit moral dans lequel tomba la noblesse pendant le XVIII[e] siècle. Plus d'un procès célèbre servit, en 1846 et 1847, de texte et d'arguments aux prédications du communisme. Dans les Chambres, du haut de la tribune, on prédit, même à courte échéance, une révolution.

Ce n'est pas tout : l'histoire de nos diverses révolutions défrayait le mouvement littéraire du temps. L'*Histoire des Girondins*, ou plutôt leur panégyrique, excitait au plus

haut point la curiosité publique et était lue avec le plus vif intérêt en bas et en haut de la société.

Il me reste à dire dans quelles conditions, par quelles défaillances, s'accomplit la catastrophe de Février.

CHAPITRE II

LES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848.

Le banquet du XIIe arrondissement. — Réunion chez M. Odilon Barrot. — Procès-verbal signé par des délégués de l'opposition et par des délégués de la majorité. — *Le National.* — Les prédications dans les ateliers. — Explications entre les ministres et le Roi. — La Reine et le duc de Montpensier. — M. Molé est appelé. — La soirée du 23. — Les ministres réunis chez M. Duchâtel. — Les nouvelles de la soirée y parviennent. — La nuit du 23 au 24. — La proclamation de M. Thiers. — La matinée du 24. — M. Guizot. — Le Roi et M. Thiers. — Déjeuner de la famille royale. — M. Rémusat. — M. de Girardin. — M. de Montalivet. — Incendie des voitures du Roi. — Le Château-d'Eau.

J'étudierai tout à la fois ce qui se passa pendant les trois journées de Février à la Chambre des députés, au

palais des Tuileries, dans les conseils des ministres et dans la rue.

Dès les premiers jours du mois de février 1848, se décida et s'organisa le banquet du XIIe arrondissement de la ville de Paris, sous le nom de l'honnête M. Boissel, député, qui obéissait aux instigations de quelques membres du conseil municipal, alors nommés à l'élection.

Les rédacteurs du *Constitutionnel* reçurent pour ce banquet une lettre d'invitation sur papier rose.

Des commissaires furent choisis dans divers arrondissements de Paris, parmi les électeurs de l'opposition la plus avancée. Après s'être concertés entre eux, ils se firent admettre dans une commission de députés qui se réunissait fréquemment chez M. Odilon Barrot. Toutes les opinions se produisaient là avec franchise. Chose rare dans les discussions, tout le monde fut du même avis : tout le monde tomba d'accord qu'il y aurait pour la liberté un grand danger à engager une guerre des rues contre le pouvoir à propos des banquets. Les patriotes les plus exaltés, ceux que la révolution de Février éleva bientôt aux plus hautes dignités, se montraient presque violents de modération.

« N'allons pas trop loin, ne sortons pas des limites de la légalité ; nous ne sommes pas en mesure d'agir : le peuple n'est pas prêt. Au premier choc, nous succomberions inévitablement, et le triomphe de nos idées serait peut-être

reculé de cinquante ans. Il ne s'agit que de faire constater, d'une manière régulière et légale, sans collision, le droit de réunion ; toute imprudence, toute entreprise qui aurait un autre but serait condamnable. » Tel était alors le langage de MM. Marrast, Recurt, Garnier-Pagès, Pagnerre. MM. Thiers, Odilon Barrot et tous leurs collègues de l'opposition dynastique partageaient et encourageaient ces sentiments, ces résolutions. Il ne restait plus qu'à aviser aux moyens de faire constater légalement le droit de réunion, en évitant toute violence. Il fut décidé qu'un certain nombre de députés amis du ministère et un certain nombre de membres de l'opposition formeraient une commission pour s'entendre à ce sujet. MM. Léon de Maleville, Berger, Duvergier de Hauranne, représentant l'opposition; MM. Vitet et de Morny, représentant la majorité conservatrice, se réunissent dans un des bureaux de la Chambre. Là, un traité de conciliation est discuté, arrêté et signé entre eux.

Voici le procès-verbal de cette conférence :

« Dans le but d'éloigner une collision qui pourrait, en troublant l'ordre public, compromettre nos institutions et nos libertés, et d'éviter réciproquement au gouvernement et au parti de l'opposition un ridicule ou un danger, MM. Duvergier de Hauranne, Léon de Maleville et Berger, Vitet et de Morny se sont réunis, en s'engageant à user de leur influence pour faire adopter, chacun par leur parti, les résolutions et arran-

gements qu'ils auront jugé utile et prudent de prendre dans les circonstances actuelles.

« Le but de cette entrevue ainsi déterminé, la situation relative des partis a été exposée ainsi qu'il suit :

« Le ministère, dans la discussion de l'adresse, a déclaré qu'il croyait avoir le droit d'interdire les banquets, en vertu des lois et règlements généraux de police ; qu'il ne jugeait donc pas nécessaire d'apporter aux Chambres une loi nouvelle, se trouvant suffisamment armé à cet effet, mais que la question de légalité se viderait ailleurs.

« Or, quel est le moyen loyal et logique d'arriver à cette solution ? Évidemment aucun, si le gouvernement ne s'y prête pas jusqu'à un certain point. Il faut d'abord qu'un banquet soit annoncé, que l'autorité en soit avertie, le local désigné, les préparatifs disposés. Supposant alors que le gouvernement, se croyant fort de son droit, fasse envahir la salle et s'oppose par la force à l'entrée des convives, qu'en peut-il résulter ? Deux alternatives :

« Ou bien les députés et leur suite tenteront de forcer l'entrée, et, indépendamment de la gravité d'un pareil acte et de ses conséquences, ce fait constituera un acte de rébellion : la question sera donc dénaturée et la légalité demeurera incertaine.

« Ou bien les députés et leur suite préféreront ne pas amener une collision sanglante et s'en retourneront paisiblement. Alors il n'y aura ni délit, ni contravention, rien à verbaliser, rien à juger, et la question restera encore en suspens comme un germe de fermentation entre les partis.

« Ni le gouvernement ni l'opposition n'ont à gagner à aucune de ces deux solutions.

« Les cinq membres ont reconnu la vérité de ce premier exposé de la question. Ils sont tombés d'accord que le seul

moyen d'arriver à une solution qui mît un terme à cette situation, si tendue, était que le gouvernement consentît à laisser la contravention arriver au point où elle pût être légalement constatée, afin qu'à la suite d'une condamnation prononcée par défaut, par un juge de paix, on pût, par appel, soumettre la question légale à la juridiction éclairée de la Cour de cassation.

« Les conventions suivantes ont donc été arrêtées de bonne foi entre les cinq membres, comme gens loyaux et honnêtes, animés d'une intention sage et patriotique :

« Les députés de l'opposition feront tout ce qui leur sera humainement possible pour que l'ordre ne soit pas troublé. Ils entreront paisiblement dans la salle du banquet, malgré l'avertissement du commissaire de police qui, placé à la porte, les préviendra, dès leur entrée, qu'ils violent un arrêté du préfet de police. Ils recommanderont aux convives de ne pas insulter ni huer le commissaire de police (ce point intéressant autant la dignité de la réunion que celle de l'agent de l'autorité). Ils prendront place. Aussitôt qu'ils seront assis, le commissaire constatera la contravention et verbalisera contre M. Boissel ou tout autre, en déclarant à la réunion qu'elle ait à se séparer ; sans quoi, lui, commissaire, serait obligé d'employer la force pour l'y contraindre.

« A cette injonction, M. Barrot répondra par une allocution brève, dans laquelle il maintiendra le droit de réunion ; il protestera contre cet abus d'autorité de la part du gouvernement ; il constatera qu'il n'a voulu que faire juger judiciairement la question, et il engagera la réunion à se séparer immédiatement avec calme, tout en déclarant ne céder qu'à la force. Il fera comprendre à l'assemblée que toute rébellion ou insulte envers un officier public dénaturerait complétement la question, et manquerait le but que l'opposition a voulu atteindre. Il est loyalement convenu qu'il ne fera pas de discours contre

le gouvernement, la majorité; qu'enfin il ne donnera pas à la réunion l'air d'un banquet accompli malgré le gouvernement.

« Aussitôt dit, les députés donneront l'exemple en se retirant eux-mêmes, et ils déclareront en sortant, afin que le public du dehors ne se méprenne pas et ne s'irrite pas, qu'ils en sont venus à leurs fins, et qu'ils ont pris la seule voie pour arriver à un jugement.

« Les membres prennent loyalement, de part et d'autre, l'engagement d'agir sur les journaux organes de leurs partis, *Débats*, *Conservateur, Constitutionnel, Siècle, National*, de façon qu'aucun article provocateur ou railleur ne puisse envenimer les esprits, dénaturer les faits ci-dessus détaillés et en faire une arme contre le gouvernement ou l'opposition. La polémique, à ce sujet, restera dans l'esprit qui a donné lieu à la présente convention. L'attitude de l'opposition sera traitée comme une démarche digne et modérée; le gouvernement ne sera pas accusé de faiblesse, de reculade, et la mesure dans laquelle il aura usé de son autorité sera considérée comme le désir sincère de tenir l'engagement moral pris dans la discussion, celui d'arriver à une solution judiciaire.

« Les commissaires ayant verbalisé contre M. Boissel ou tout autre, l'autorisation de la Chambre sera réciproquement accordée sans difficulté, sans discours.

« Les députés de l'opposition prennent l'engagement de ne patronner, présider, encourager par leurs discours ou leur présence, aucun banquet à Paris ou ailleurs défendu par la municipalité, jusqu'au jugement de la Cour de cassation, et de ne pas attaquer le gouvernement sur les moyens qu'il croirait devoir prendre pour empêcher qu'il s'en organise d'autres.

« Enfin, sans pouvoir préciser tous les détails, l'esprit de cette note, compris avec la bonne foi et l'intelligence qui appar-

tiennent à des hommes aussi haut placés et aussi respectables que les cinq membres qui se sont réunis, présidera avant et après le banquet à toute leur participation et leur immixtion dans les actes qui en seront la préparation et la conséquence.

« Paris, ce 19 février 1848. »

Ce traité se signait le 19 février 1848 !

DIMANCHE 20 FÉVRIER 1848.

A midi, un conseil de ministres se tient à l'hôtel des affaires étrangères, sous la présidence de M. Guizot. On examine la conduite à suivre et les mesures à prendre à l'occasion des banquets. Mais le ministre de l'intérieur comptait déjà sur le succès de la conférence entre les délégués de l'opposition et les délégués de la majorité ministérielle; il regardait déjà comme certain que le banquet du 22 se réduirait à un vain simulacre, et s'arrêterait au point jugé nécessaire pour faire naître la question du droit de réunion, afin de la porter ensuite devant les tribunaux.

D'ailleurs, M. le ministre de l'intérieur avait reçu les renseignements les plus tranquillisants de la préfecture de police et de l'état-major de la garde nationale.

Le conseil venait de finir, les ministres se séparaient,

lorsqu'un ami intime de M. le comte Duchâtel vint lui demander avec émotion si l'on s'était enfin décidé à nommer M. le maréchal Bugeaud commandant en chef de la garde nationale et de l'armée de Paris. — « Pourquoi donc? répondit le ministre; cette mesure est inutile et pourrait être dangereuse. » C'est donc à tort qu'on a prétendu que le maréchal Bugeaud avait été nommé commandant en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale dès le 20 février.

Ce fut ce dimanche 20 février que M. Boissel, député de la Seine, se présenta à la préfecture de police, et prévint M. le préfet que le banquet aurait lieu le mardi 22. La petite comédie dont le plan avait été arrêté le 19 commençait.

Ce dimanche 20, M. le ministre de l'intérieur recevait. Il avait déjà entre les mains le procès-verbal de la conférence des députés; on regardait cette grosse affaire du banquet comme finie, lorsqu'à dix heures du soir on vint prévenir le ministre que les journaux de l'opposition n'avaient pas accepté l'arrangement; que quelques-uns avaient même adopté un programme des plus révolutionnaires qui serait publié le lendemain dans *le National* et dans *la Réforme*. Le ministre n'en voulait rien croire; mais, à onze heures du soir, il put lire l'épreuve de ce programme, qui devait être publié le lundi matin. Après

en avoir causé avec quelques amis, M. le comte Duchâtel se persuada que ce programme resterait sans effet, lorsqu'on connaîtrait le traité signé avec les députés de l'opposition.

LUNDI 21 FÉVRIER.

Le programme est publié. *Le National* et le journal *la Réforme* assignent les diverses positions stratégiques que doit prendre, le lendemain 22, la garde nationale, par ordre de légion ; ils assignent une position aux écoles : le plan de bataille est complet.

Le ministère, ému, irrité à la lecture de ces deux journaux, crie à la trahison. Les députés de l'opposition ne se montrent pas moins alarmés : on pouvait les accuser d'un manque de foi. M. Odilon Barrot levait les bras au ciel avec un profond désespoir. MM. Duvergier, Maleville et Berger prièrent M. de Morny d'exprimer leurs vifs regrets au ministre de l'intérieur et d'offrir leur concours : M. de Morny se rendit auprès de M. le comte Duchâtel. Tous les membres du cabinet, M. le général Jacqueminot, commandant en chef de la garde nationale de Paris, et M. le général Tiburce Sébastiani, qui commandait alors la première division militaire, y étaient réunis. Les explications

que venait apporter M. de Morny n'apaisèrent pas l'irritation légitime de M. Guizot et de M. le comte Duchâtel : « Nous ne voulons faire aucune concession, dirent-ils; le banquet sera défendu, nous ne voulons pas qu'il ait lieu. » S'adressant alors au général Jacqueminot, M. de Morny lui demanda s'il était bien sûr de la garde nationale : « Le doute serait une calomnie, répondit le général. Je monterai à cheval, et je serai suivi par cinquante mille gardes nationaux que je conduirai partout où je voudrai. » M. le général Tiburce Sébastiani n'était pas moins rassurant à l'égard de l'armée.

Le conseil des ministres se réunit chez le Roi ; des mesures énergiques sont convenues et adoptées. — La garnison de Paris réunie en armes. — Paris occupé militairement, le mardi 22, dès sept heures du matin. — Les garnisons de la banlieue et celles du département de Seine-et-Oise devaient arriver à Paris dès six heures du matin. — Les régiments de cavalerie devaient être massés autour de la barrière de l'Étoile et dans l'avenue des Champs-Élysées. — L'artillerie de Vincennes devait se tenir prête. — Tout cela formait un effectif de plus de trente mille hommes. De plus, le préfet de police fit placarder dans Paris la proclamation suivante :

« Habitants de Paris,

« Une inquiétude vague qui nuit au travail et aux affaires

règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du XIIe arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré devant la Chambre des députés que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion.

« Le gouvernement persiste dans cette détermination. Mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions. Il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres ; il appelle une manifestation publique dangereuse pour le repos de la cité; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible de bonne foi : les lois les plus claires, les mieux établies, sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

« J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

« *Le pair de France préfet de police,*

« *Signé :* G. DELESSERT. »

Le texte de la loi sur les attroupements est bientôt aussi placardé dans tout Paris.

Après la séance de la Chambre, les députés de l'opposition se réunirent dans un local de la rue Royale. A la suite d'une discussion très animée et quelquefois violente, on décida que, devant les mesures prises par le gouvernement, il était prudent et sage de renoncer à la démonstration du lendemain, de renoncer même au simulacre de banquet. Cette résolution fut rendue publique dans un article de quatre lignes qui fut porté au journal *la Patrie.* Ce journal le publia dans une seconde édition qui ne parut que vers dix ou onze heures du soir. On délégua un membre de cette réunion de députés à chacun des journaux révolutionnaires, avec mission de leur faire connaître ce qui venait d'être décidé. « Insistez, leur dit-on, dans votre feuille de demain, pour que tout le monde s'abstienne et reste chez soi. »

Le préfet de police connut bientôt le parti pris par les députés de l'opposition; il en porta la nouvelle au ministre de l'intérieur, qui avait déjà lu *la Patrie.* M. le comte Duchâtel fit appeler le général Jacqueminot, et concluant de cette situation nouvelle que les mesures de répression adoptées le matin étaient inutiles, il crut devoir les contremander. Toutefois, il chargea M. le préfet de police de soumettre cet avis au Roi, qui l'approuva; les contre-ordres furent immé-

diatement expédiés sans qu'aucun des collègues du ministre de l'intérieur en fût informé, pas même le président du conseil. Le ministre de la guerre ne connut les contre-ordres que tard dans la nuit.

Pendant ces hésitations, les sociétés secrètes se déclarent en permanence; les prédications sur la nécessité de l'insurrection sont incessantes dans les plus nombreux ateliers. J'affirme que ce fait est exact : lié d'amitié avec un aimable et spirituel républicain, qui faisait de la propagande le matin et vivait le soir en grand seigneur, je le vis revenir de ses excursions, pendant les deux ou trois jours qui précédèrent le 22 février, enroué et presque aphone.

Les députés de l'opposition délégués près des journaux révolutionnaires y furent assez mal reçus : « Vous vous repentez trop tard, leur dit-on: nous nous sommes tous engagés sur la foi de vos discours et de vos résolutions; l'impulsion est donnée à plus de cent mille citoyens ; le sort en est jeté! Nous verrons si vos amis sont assez lâches pour nous abandonner : nous vous en prévenons, notre programme s'exécutera dès demain mardi 22 février. » Les députés de l'opposition s'étaient vantés d'une omnipotence qui leur était contestée.

Il faut croire que M. le préfet de police et M. le ministre de l'intérieur ignoraient tous ces faits : s'ils les eussent con-

nus, le contre-ordre n'eût certainement pas été donné aux troupes de la garnison, ou du moins on se serait empressé de le révoquer.

La veille même du banquet, je rencontrai dans les corridors et au foyer de l'Opéra un grand nombre d'hommes importants, les uns ayant un grade élevé dans la garde nationale, les autres entretenant des relations d'affaires et de banque avec des industriels, avec plus d'un chef d'immenses ateliers. Tous s'effrayaient du lendemain, et tenaient le même langage : « Ce ne sera point une émeute, ce sera une révolution. »

JOURNÉE DU MARDI 22 FÉVRIER.

Les ateliers furent fermés et, dès le 22 au matin, je pus voir, de mes fenêtres, des flots de population remplissant, d'une part, la rue de Rivoli, et de l'autre, suivant la rue Saint-Honoré, pour se rendre vers le haut des Champs-Élysées, au siége du banquet. En louant un appartement rue de Rivoli, dans les derniers mois de l'année 1847, je disais à mes amis : « De mes fenêtres, je verrai passer la révolution. » Triste prophétie qui ne se réalisa que trop vite !

Les magasins s'étaient ouverts le matin comme à l'ordinaire; mais, dès dix heures, des bandes nombreuses, compo-

sées d'hommes en blouse et de jeunes gens bien vêtus, se forment dans tout Paris, et se rendent aux cris de *Vive la réforme!* en chantant la *Marseillaise* et le *Chœur des Girondins*, soit à la place de la Madeleine, soit à l'École polytechnique, soit sur les quais, soit aux places du Châtelet, de la Bourse et de la Bastille.

Une députation des élèves des écoles, auxquels s'étaient joints un grand nombre d'ouvriers, font entendre sous les fenêtres de M. Odilon Barrot les cris de *Vive la réforme!* Des délégués demandent au député de l'opposition de se mettre à leur tête : le chef de l'opposition s'y refuse. Cette bande, incessamment grossie par la foule, se porte vers la Chambre des députés : elle est repoussée jusque sur la place de la Concorde par un escadron de dragons et par des gardes municipaux ayant à leur tête le général Tiburce Sébastiani.

Une vieille femme est tuée, un jeune homme est blessé. Pendant cette charge de cavalerie, plus d'un saute dans les fossés peu profonds qui existaient alors sur la place de la Concorde : les fontaines, jusqu'alors muettes et sans jets d'eau, jaillissent tout-à-coup et chassent les groupes qui s'étaient réfugiés dans les vasques.

Pendant ces désordres, M. Odilon Barrot déposait à la Chambre, au nom des députés de l'opposition, une demande

de mise en accusation des ministres, signée par cinquante-trois de ses collègues. Elle était ainsi conçue :

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation, comme coupable :

« 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

« 2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

« 3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif,

« 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir ;

« 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat et compromis ainsi les forces et la grandeur nationales ;

« 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents ;

« 7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans le pays une perturbation profonde. »

En formulant cet acte d'accusation, M. Odilon Barrot faisait plus que les insurgés ne lui avaient demandé : il fournissait plus que des prétextes, il fournissait d'iniques arguments à l'insurrection. N'était-ce pas inviter le peuple à se faire justice soi-même ?

Vers deux heures de l'après-midi, on essaie d'élever

des barricades à l'entrée de la rue Royale et jusque dans la rue de Rivoli : des gardes municipaux font avorter ces premières tentatives. Il se passa alors sous mes yeux de plaisantes scènes qui se renouvelèrent à plusieurs reprises. Dès que les gardes municipaux s'éloignaient de la rue de Rivoli, une bande de gamins de Paris, sous la direction de quelques chefs intelligents, enlevaient les pavés, arrêtaient et renversaient les voitures et commençaient les barricades. Lorsque la garde municipale, avertie, revenait au grand galop, les mêmes gamins entouraient les officiers, les maréchaux-des-logis, et s'offraient à relever les voitures et à remettre en place les pavés, en un mot, à réparer le désordre qui était leur œuvre. Ce manége continua pendant plusieurs heures.

A l'Assomption, les insurgés arrachent les grilles qui entourent l'église; ils s'en font des armes ou des instruments pour dépaver les rues.

Bientôt les boutiques de plusieurs armuriers sont enfoncées; le peuple s'empare de fusils, de sabres, de pistolets. A cinq heures, on bat le rappel pour la garde nationale dans tous les quartiers de Paris.

Le soir, trois mille personnes parcourent le Palais-Roya en chantant le *Chœur des Girondins*.

Aux Champs-Élysées, on incendie des chaises et des baraques.

Dans la matinée de cette journée, on s'inquiéta autour du Roi. L'un des officiers du château adressa au préfet de police un rapport sur l'état de Paris, d'après ses propres observations.

Le préfet répondit par ces quelques mots pleins d'illusion :

« Paris est toujours un peu agité par quelques promenades d'étudiants et de *blousiers*, qui ont été à la Madeleine et aux abords de la Chambre en poussant quelques cris. C'est plutôt le reste de l'émeute qu'autre chose. Ils sont suivis et surveillés et seront dispersés en cas d'hostilité. »

JOURNÉES DES 23 ET 24 FÉVRIER.

Dès cinq heures du matin, une grande agitation règne dans la capitale. Des curieux en grand nombre se portent aux Champs-Élysées ; sur divers points de Paris sont élevées des barricades. A neuf heures, des rassemblements se forment sur toute la ligne des boulevarts Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple ; dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Poissonnière, du Temple et du Petit-Carreau, plusieurs barricades sont détruites par les troupes. Dans toute cette journée du 23, le temps est affreux : l'air est froid, la pluie tombe à torrents. Des gens du peuple ôtent

leur casquette : *C'est le ciel*, disent-ils, *qui se charge aujourd'hui des rafraîchissements.* L'infanterie et la cavalerie, éparpillées, se fatiguent et s'épuisent à dissiper des rassemblements, à prendre des barricades; mais barricades et rassemblements se relèvent et se forment de nouveau dès que les troupes quittent la place pour se rendre d'un point à un autre. Une foule immense, criant : *A bas Guizot! Vive la réforme!* se dirige vers la place des Petits-Pères, où stationnait la 3e légion de la garde nationale. Un escadron de cuirassiers va charger ce formidable rassemblement; mais la garde nationale, se rangeant du côté de l'émeute, croise la baïonnette contre les cuirassiers. Ceux-ci se retirent sur la promesse formelle de la garde nationale de faire évacuer la place. Une pareille scène se produisit rue Lepelletier.

Dans l'après-midi, une députation de la 3e légion remit une pétition au général Jacqueminot pour demander le renvoi des ministres.

Le préfet de police avait adressé dans la matinée, au ministre de l'intérieur, sur les événements de la veille et de la nuit, un rapport tellement rassurant, que le ministère se décida à le faire lithographier et à en expédier un très grand nombre d'exemplaires aux préfets, aux procureurs généraux et même aux représentants de la France à l'étranger. Une circulaire de M. Desage, directeur politique aux affaires

étrangères, fut même jointe au rapport lithographié, pour rassurer nos agents diplomatiques et les chancelleries sur l'état des choses. Ces dépêches allaient être portées à la poste, lorsqu'on apprit à l'hôtel de la rue des Capucines, vers quatre heures et demie, que le Roi songeait à changer le ministère. Les dépêches ne partirent pas.

Le rapport tranquillisant du préfet de police, du mercredi 23 au matin, manuscrit ou lithographié, n'a jamais été retrouvé ni à la préfecture de police, ni au ministère de l'intérieur, ni au ministère des affaires étrangères. La *Revue rétrospective* a même publié au contraire, après la révolution de Février, un rapport de M. Delessert très alarmant, que certes on n'eût pas songé à envoyer soit dans les départements, soit à l'étranger.

Toutefois, il faut reconnaître que l'insurrection ne prit un caractère très grave que vers midi. La 3e légion de la garde nationale s'était déclarée en faveur de l'émeute. Ce fut M. Duchâtel qui, vers deux heures, fit connaître au Roi ce déplorable incident, et l'informa que les nouvelles de la matinée étaient plus graves que celles de la veille. Louis-Philippe se montra inquiet : il fit appeler la Reine, qui vint bientôt, accompagnée du duc de Montpensier. « Les ministres, dit la Reine, sont, je n'en doute pas, dévoués au Roi comme à la France. Je fais appel à leur dévoûment ! Leur présence aux affaires expose la royauté :

je les invite à se démettre.» Le Roi se récria ; mais la Reine ne craignit pas d'insister; le duc de Montpensier appuya fortement l'opinion de la Reine. — M. Guizot était à la Chambre ; on le prévint. Il se rendit aux Tuileries. — Le Roi, la Reine, le duc de Montpensier, MM. Guizot et Duchâtel se trouvèrent réunis. Le Roi témoigna un très vif regret de se séparer de ses ministres ; il ajouta même qu'il aimerait mieux abdiquer. — « Que dites-vous, mon ami? interrompit la Reine ; vous devez tous vos jours à la France : vous ne pouvez pas abdiquer.» M. Guizot proteste que le cabinet n'aurait jamais pensé à se démettre dans un pareil moment ; mais que dès qu'une question de cette nature était posée, elle était résolue ; qu'au moment de s'engager dans une lutte qui prenait de grandes proportions, les ministres avaient besoin de l'appui décidé du Roi ; mais que, si le Roi hésitait, la force du cabinet était brisée. « Vous le voyez, dit le Roi, le salut de la France exige que je fasse le sacrifice de mon ministère.» La Reine et le duc de Montpensier commentaient et appuyaient cette déclaration du Roi. Il fut, dès ce moment, résolu qu'on appellerait M. Molé.

Un instant, M. le duc de Montpensier proposa une transaction. « On pourrait peut-être se tirer d'affaire, dit-il, en portant immédiatement à la Chambre des députés un projet de loi pour la réforme électorale, et un autre projet de loi pour la réforme parlementaire? » M. le comte Duchâtel

pondit avec fermeté : « Je ne serai point l'interprète de pareilles concessions ! »

Les députés s'étaient rendus de bonne heure à la Chambre, défendue par des forces imposantes. M. Vavin monte à la tribune et interpelle le ministère. M. Guizot, qui revenait des Tuileries, se contente de répondre que le Roi, usant de sa prérogative, avait fait appeler M. Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. A ces paroles, la majorité ministérielle se montre effrayée, anéantie, tandis que d'immenses bravos partent de la gauche, de la droite et des tribunes.

Les officiers d'ordonnance, les aides-de-camp du Roi, les officiers d'état-major de la garde nationale, parcourent Paris pour annoncer la formation d'un nouveau ministère. Le général Friant déclare surtout bien haut que la ligne avait reçu l'ordre de rentrer dans ses casernes, et qu'il ne serait plus tiré un seul coup de fusil.

A la nuit tombante, ce ne sont plus dès lors que démonstrations et signes d'allégresse. Me rendant au *Constitutionnel*, j'ai vu des citoyens, des gardes nationaux s'embrasser dans les rues. Les maisons s'illuminent comme dans un jour de fête. Le café du Grand-Balcon, sur le boulevart des Italiens, faisait jaillir de ses becs de gaz des gerbes de lumière éblouissante.

Pendant ce temps, le Roi et M. Molé, dans l'embrasure

d'une croisée des Tuileries, discutaient les conditions et le programme d'un nouveau cabinet, et parvenaient si peu à s'entendre, qu'un second rendez-vous parut nécessaire. On ne se pressait pas.

Les aides-de-camp, les officiers d'ordonnance qui avaient été chargés de proclamer la chute du ministère, reviennent aux Tuileries, heureux d'annoncer au Roi que sa résolution avait pacifié les esprits et que tout était tranquille. A cette nouvelle, la duchesse d'Orléans, voyant les fenêtres des maisons illuminées, s'écrie, pleurant de joie et en embrassant le comte de Paris : « Pauvre enfant ! on a bien compromis ta couronne ; mais le ciel te la rend. » C'est à ce moment même qu'éclatait une décisive collision, dont je puis donner ici les plus exacts détails.

A la tombée de la nuit, une bande tenta un coup de main sur le corps-de-garde de la Madeleine : le poste résista et ne put être forcé. Vers sept heures, l'insurrection, sur les boulevarts, était immense et présentait le plus sinistre aspect. Les insurgés faisaient entendre des cris et des menaces, chantaient la *Marseillaise* et le *Chœur des Girondins*. Plusieurs d'entre eux promenaient des torches allumées en tous sens. Les bandes qui s'étaient formées devant les bureaux du *National* s'étaient portées devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères ; mais là, un bataillon d'infanterie, occupant les débouchés des rues Neuve-de-Luxem-

bourg, des Capucines, Basse-du-Rempart et Caumartin, manœuvrait sur le boulevart ; des détachements de cavalerie faisaient des charges inoffensives, afin de conserver aux troupes la liberté de leurs mouvements. Tout cela s'exécutait en bon ordre, avec beaucoup de modération et de patience, sous le commandement du chef de bataillon Braquehay ; mais il était facile de voir que les insurgés s'exaltaient de plus en plus.

Un homme portant un drapeau rouge sort de la foule, s'approche des soldats aux cris de *Vive la réforme! A bas Guizot!* Le cheval du chef de bataillon se cabre. Soudain l'explosion d'une arme à feu se fait entendre; on venait de tirer un coup de pistolet. A l'instant même, le commandant prend place au milieu de son bataillon, les canons de fusil s'abaissent, et une longue détonation retentit.

Cette fusillade atteignit tout à la fois les groupes plus ou moins armés qui entouraient les soldats et une masse compacte de curieux stationnant sur le boulevart. Il y eut des blessés et des morts. Les cris : *Nous sommes trahis! On nous assassine! Aux armes! Vengeons nos frères!* retentissent de toutes parts.

Le chef de bataillon qui commandait l'infanterie affirma n'avoir point donné l'ordre de faire feu : une panique s'était emparée des soldats au bruit du coup de pistolet, et ils avaient riposté. Ce déplorable événement avait porté au

comble l'irritation de la foule; peu s'en fallut que le ministère des affaires étrangères ne fût envahi et pillé.

La colonne qui s'était avancée vers le ministère des affaires étrangères, puis qui s'était retirée devant la fusillade, revient sur ses pas, et amène un tombereau. On y jette pêle-mêle des cadavres, et on se met en marche à la lueur des torches, aux cris de *Vengeons nos frères!* Ce triste cortége se rend au *National*, au journal *la Réforme*, puis dans les quartiers populeux.

De temps à autre un homme, monté sur le tombereau, dressait tout debout et secouait aux regards de la multitude le cadavre à moitié nu d'une femme, qu'il laissait ensuite retomber au fond du tombereau (1).

Avant la fusillade, un haut fonctionnaire, ayant toute la confiance de M. Guizot, courut au ministère de l'intérieur. MM. Guizot, Duchâtel, Dumon, de Salvandy, y étaient réunis. On en était encore là aux bonnes nouvelles de la fin de la journée, et on ne comprit rien tout d'abord à l'émotion et au langage du nouveau-venu : « Vous êtes mal informé, lui dit M. le ministre de l'intérieur; on cherche l'émeute partout, et on ne la trouve nulle part. — Vous ne savez donc rien de ce qui se passe? Le ministère des affaires

---

(1) *Histoire des Trois journées*, par Eugène Pelletan, 1848.

étrangères et le bataillon d'infanterie préposé à sa garde sont sûrement attaqués à l'heure qu'il est. » Le frère de M. le comte Duchâtel entre alors fort ému et annonce qu'une fusillade a jeté sur le pavé des blessés et des morts. « L'hôtel des affaires étrangères, dit-il, est peut-être pillé à l'instant où je vous parle ; l'insurrection, n'en doutez pas, prendra ce soir et surtout demain une inquiétante gravité. » Tous ces faits rapportés par un témoin oculaire furent bientôt confirmés par de nouveaux récits plus sinistres encore, qui vinrent mettre fin au calme et à la confiance des ministres non encore remplacés.

Quant à moi, au milieu de l'allégresse générale, je reçus vers six heures du soir, au *Constitutionnel*, des rapports verbaux et des rapports écrits me confirmant tous que l'insurrection avait déjà fait trop de progrès pour se contenter d'un changement de ministère, et que les chefs de l'émeute avaient partout donné l'ordre de ne point abandonner les barricades et d'en élever de nouvelles. Au moment de mettre le journal sous presse, entre onze heures et minuit, nous entendions le tocsin et la fusillade.

Dès que les ministres connurent tous les périls de la situation, ils décidèrent d'un commun avis que le maréchal Bugeaud devait être chargé du commandement en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale. Ils se rendirent à l'instant même aux Tuileries. Le Roi approuva le choix du

maréchal Bugeaud, et demanda à M. Duchâtel et au général Trézel de contresigner cette nomination. Ces deux ministres démissionnaires prirent noblement cet acte sous leur responsabilité.

A ce moment, le Roi était entouré dans son cabinet de plusieurs personnes et avait encore près de lui M. le duc de Montpensier. La nomination du maréchal fut désapprouvée par quelques-uns, et par le duc de Montpensier surtout. M. Duchâtel combattit avec insistance les contradicteurs. Se rendant à son avis, le Roi signa les deux ordonnances, l'une qui confiait au maréchal le commandement en chef de la garde nationale de Paris, contresignée par le ministre de l'intérieur; l'autre qui lui donnait le commandement de la première division militaire, contresignée par le ministre de la guerre.

Le maréchal se rendit à l'état-major général, accompagné de M. le duc de Nemours et de M. Duchâtel. Il inspecta les troupes qui stationnaient sur la place du Carrousel. « Eh bien! maréchal, dit le duc de Nemours après cette inspection, que pensez-vous de la journée de demain? — Monseigneur, elle sera rude; mais elle sera pour nous : je n'ai jamais été battu, et je ne commencerai pas demain. Sans doute il eût mieux valu ne pas perdre tant de temps; mais n'importe, je réponds du résultat, pourvu qu'on me laisse faire. Il ne faut pas qu'on s'imagine que je pourrai me dispenser

de verser du sang : il en faudra peut-être beaucoup, car je commence avec du canon ; mais soyez tranquille, demain soir, l'autorité du Roi et de la loi sera rétablie, les factieux auront reçu une bonne leçon. » Le maréchal prononça ces paroles du ton le plus calme et avec un accent d'énergie qui rendit la confiance à tous ceux qui l'entouraient.

Cependant le Roi attendait impatiemment M. Molé : il pria M. le comte de Montalivet, qui resta aux Tuileries pendant toute cette soirée et n'en sortit que vers trois heures du matin, de se rendre près de M. Molé. Ce dernier se proposait d'appeler dans le nouveau cabinet MM. Dufaure, Passy, Rémusat, qui n'acceptèrent pas. Mais le péril croissait : M. Molé sentit qu'il était dépassé ; il déclara à M. le comte de Montalivet qu'il ne retournerait pas chez le Roi, et qu'il résignait ses pouvoirs. Le Roi fit alors appeler M. Thiers. M. Guizot était encore aux Tuileries. Vers minuit, un huissier annonce M. Thiers ; au moment où ce dernier entre dans le cabinet, M. Guizot se retire. Ces deux hommes d'État purent cependant échanger un dernier regard de tristesse et de découragement.

M. Thiers demande au Roi de s'adjoindre pour collègues MM. Odilon Barrot, le général Lamoricière et Duvergier de Hauranne : le Roi consent. M. Thiers, prenant ensuite la plume des mains de M. Fain, rédige la proclamation suivante, qui annonçait au peuple la formation du

nouveau cabinet, et qui ne put être placardée que le lendemain matin vers dix heures.

« Paris, le 24 février 1848.

« Citoyens de Paris,

« L'ordre est donné partout de suspendre le feu.

« Nous venons d'être chargés par le Roi de composer un ministère.

« La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays.

« Le général Lamoricière est nommé commandant de la garde nationale de Paris.

« MM. A. Thiers, Barrot, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

« *Signé :* A. THIERS, ODILON BARROT, général LAMORICIÈRE, DUVERGIER DE HAURANNE.

« LIBERTÉ, ORDRE ET RÉFORME. »

Imprimerie de Boniface, rue des Bons-Enfants, 19.

Dès que cette proclamation fut écrite, le Roi désira l'envoyer au *Moniteur;* mais M. Thiers ne voulut pas engager les collègues qu'il s'adjoignait, ni laisser aucun commandement au maréchal Bugeaud, sans avoir consulté M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne. Il fut donc décidé que cette proclamation et les noms des nouveaux ministres ne seraient publiés que le lendemain. Retard fatal à la royauté!

Après le départ de M. Thiers, vers les quatre heures du matin, le Roi se coucha.

De grand matin, MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne et Thiers, ayant accepté d'être ministres à la condition, toutefois, qu'aucun commandement ne serait confié au maréchal Bugeaud, la proclamation écrite la veille par M. Thiers fut composée et tirée par l'imprimerie des journaux *la Presse* et *le Constitutionnel.* J'en ai encore un exemplaire entre mes mains, et c'est sur cet exemplaire que j'ai pris la copie textuelle qu'on vient de lire.

Avant sept heures du matin, un bataillon de la 10e légion de la garde nationale stationnait seul sur la place du Carrousel ; un de mes amis intimes en faisait partie. M. le duc de Nemours et M. Thiers, qui l'accompagnait en sa qualité de ministre, passèrent la revue de ce bataillon, mais ne trouvèrent ni l'un ni l'autre un mot à dire. Après eux arriva à cheval le maréchal Bugeaud, en grand uniforme, qui se croyait encore général en chef de la garde nationale et de l'armée de Paris. Le maréchal fit distribuer des cartouches à ce bataillon : « Messieurs, dit-il, faites des patrouilles. « Vous ne recevrez pas trop de coups de fusil : la question « politique est vidée ; il n'y a plus que la question de l'ordre « ou du désordre. »

Cependant, vers sept heures du matin, obéissant aux injonctions du ministère Thiers-Barrot-Duvergier de Hauranne,

le maréchal Bugeaud avait donné l'ordre aux généraux qui avaient reçu de lui des commandements de cesser le feu.

A dix heures, le Roi, fort troublé, apprend à M. Guizot la formation définitive du ministère Barrot-Thiers : « Ces messieurs, lui dit-il, me font des conditions bien dures : ils exigent la dissolution de la Chambre, le changement complet du personnel de la haute administration, et bien d'autres choses *de la même force.* » Le Roi ajouta : « Ils sont du moins très décidés à résister ; M. Barrot surtout est très vif contre l'émeute. » Cela voulait dire sans doute que si l'émeute se montrait de nouveau, maintenant qu'ils étaient ministres, ils ne la ménageraient pas.

Bientôt toute la famille royale se met à table pour déjeuner. M. Rémusat paraît à la porte de la salle à manger : il demande à parler au duc de Montpensier. L'entretien a lieu à voix basse ; puis l'ancien ministre du 1er mars fait à haute voix le récit fidèle des progrès menaçants de l'émeute. Louis-Philippe terrifié se lève, la Reine le suit, des ordres de départ sont donnés ; mais on fait observer au Roi que cette résolution allait porter la démoralisation dans les rangs de l'armée. Le Roi change d'avis, et sur la prière de la Reine, il monte à cheval pour passer la revue des troupes massées sur la place du Carrousel. L'infanterie et la cavalerie l'accueillent aux cris de Vive le Roi ! mais deux bataillons de la garde nationale font entendre les cris de *Vive la réforme !*

Ces cris d'opposition frappèrent le Roi de découragement et de stupeur.

Lorsque le Roi rentra aux Tuileries, il y trouva M. Thiers qui lui demanda la présidence du conseil pour M. Odilon Barrot; le Roi y consentit à l'instant. Préoccupation bien puérile au moment où s'accomplissait une nouvelle révolution ! M. Thiers, qui avait cependant vu de près la révolution de Juillet, se préoccupait des formalités parlementaires, alors qu'on renversait une royauté, une dynastie, de même que Charles X se préoccupait d'étiquette de cour alors qu'il perdait sa couronne.

Dans ce moment le Carrousel était attaqué de tous côtés, la désorganisation se produisait déjà parmi les troupes. MM. de Girardin et Merruau entrent alors précipitamment dans un des salons des Tuileries. M. de Girardin parvint seul dans le cabinet du Roi : « Sire, lui dit M. de Girardin, les minutes sont des heures; vous perdez un temps précieux : dans une heure, peut-être, il n'y aura plus de monarchie en France.

— Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites ? » demanda M. Rémusat.

M. de Girardin en appela au témoignage de M. Merruau, qui déclarait avoir vu déchirer toutes les proclamations et maltraiter les hommes qui les répandaient.

« Que faire ? dit le Roi.

— Sire, il faut abdiquer ! s'écria le duc de Montpensier.

— Voici, dit aussitôt M. de Girardin, la proclamation toute prête, telle que je l'ai donnée à imprimer pour ménager les secondes.

— J'abdiquerai, répond le Roi.

— Partez, courez, monsieur de Girardin, porter la nouvelle de l'abdication ! » s'écrient toutes les personnes présentes.

La proclamation préparée par M. de Girardin annonçait : 1° abdication du Roi ; 2° régence de la duchesse d'Orléans ; 3° dissolution de la Chambre ; 4° amnistie générale.

Après la promesse faite par le Roi d'abdiquer, MM. de Girardin et Merruau s'étaient rendus immédiatement à la barricade de la rue Saint-Honoré pour y annoncer cette nouvelle, qui fut accueillie par de vives acclamations.

Le maréchal Gérard, à la demande du Roi qui l'avait fait appeler, monte à cheval et se rend au milieu des barricades, montrant la lettre d'abdication du Roi. Le maréchal Gérard criait : Vive le comte de Paris ! mais le peuple ne répondit que par les cris : Vive le maréchal Gérard !

Les ordres sont de nouveau donnés pour le départ du Roi. Le peuple était maître de la place du Carrousel : au moment où les voitures allaient entrer sur la place, le piqueur est tué d'un coup de fusil. On fit rentrer les équipages.

Bientôt les portes des écuries du Roi, rue Saint-Thomas-du-Louvre, sont enfoncées, on met le feu aux voitures. Les hommes du peuple accourent en foule vers le lieu de l'incendie, s'attellent aux voitures enflammées, les traînent sur la place du Palais-Royal, roulent au milieu de ce brasier un tonneau d'esprit de vin et, pour mieux alimenter l'incendie, jettent par les fenêtres tous les meubles des appartements du Palais-Royal. Les flammes gagnèrent alors le sommet du poste du Château-d'Eau, et bientôt le feu réduisit en cendres cet édifice. Au milieu des décombres on retrouva les cadavres de bon nombre de soldats qui, attaqués par les insurgés, s'étaient courageusement défendus.

Dans la matinée du 24 février, les anciens ministres étaient réunis au ministère de l'intérieur. M. Guizot s'était rendu, le matin de très bonne heure, place du Carrousel, à l'état-major; l'ordre n'avait pas encore été donné par les nouveaux ministres de cesser le feu. Là, le maréchal avait assuré que la journée serait bonne. Au ministère de l'intérieur, on n'avait plus aucune inquiétude. On savait qu'un nouveau ministère était formé, que le Roi lui avait remis tous pouvoirs : les anciens ministres ne pensaient plus qu'à se rendre dans les bureaux de la Chambre, où devait se discuter l'acte d'accusation contre eux déposé dans la séance du 22 février.

Sur ces entrefaites, arrive au ministère de l'intérieur un envoyé de M. Odilon Barrot. Il venait informer M. Duchâtel que M. Barrot allait prendre possession du ministère. C'était une démarche de convenance et de politesse. Cet envoyé fut reçu par un ami des anciens ministres, à qui il fit connaître le remplacement du maréchal Bugeaud par le général Lamoricière. « Cette mesure a paru indispensable à M. Odilon Barrot, dit-il. Le nom du maréchal était impopulaire; sa nomination a produit sur les masses un effet détestable. » Ceci se passait le 24, vers dix heures et demie du matin. Les anciens ministres qui se trouvaient près de M. le comte Duchâtel, et M. Duchâtel lui-même, traversèrent le ministère du commerce et parvinrent ainsi dans la rue de Varennes, ne demandant alors leur salut qu'à la fuite.

Bientôt après leur départ, M. Odilon Barrot s'installe au ministère de l'intérieur. Il expédie immédiatement dans les départements une dépêche télégraphique, puis une circulaire, annonçant aux préfets l'avénement du ministère Thiers-Barrot, la fin des troubles, et recommandant à ces hauts fonctionnaires de répandre cette heureuse nouvelle pour rétablir le calme dans les esprits.

Un rapport sur les trois journées de Février a été rédigé par un général qui remplissait de hautes fonctions près le roi Louis-Philippe, et qui conserve encore aujourd'hui toute

la confiance de la famille royale. J'ai pu obtenir communication de ce rapport : je le publie dans un appendice de ce volume, ainsi que des lettres du maréchal Bugeaud, du général Bedeau, du général Trézel, sur la catastrophe de Février. Ces documents authentiques jettent encore de nouvelles lumières sur les faits qui se sont succédé si rapidement dans le court espace de trois jours.



CHAPITRE III.

ABDICATION DU ROI, DÉPART DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

Le cabinet du Roi au moment de l'abdication. — Paroles de la Reine. — Paroles du Roi. — Départ du Roi, de sa famille et de ses petits-enfants par la grande allée des Tuileries. — Deux broughams et un cabriolet envoyés par le duc de Nemours. — Escorte du Roi par le 2e régiment de cuirassiers, colonel Reibell, 50 gardes nationaux à cheval commandés par M. le comte de Montalivet, leur colonel; à leur tête le général Regnauld de Saint-Jean-d'Angely. — Arrivée à Saint-Cloud. — Séparation des membres de la famille royale. — Le Roi et la Reine se rendent à Dreux. — Curieux autographes du Roi, datés du jeudi 24 février à onze heures du soir. — Lettre du général Dumas, portant la même date. — Départ du Roi et de la Reine pour Honfleur. — Incidents de voyage. — Départ pour Trouville. — Retour à Honfleur. — Péripéties de l'embarquement au Havre du Roi et de la Reine.

Aussitôt que MM. Thiers et Odilon Barrot, les derniers ministres nommés par le roi Louis-Philippe, eurent donné l'ordre au maréchal Bugeaud, déjà reconnu par l'armée de Paris comme son commandant en chef, de faire cesser le feu

sur tous les points, l'insurrection devint maîtresse de la ville, et le cabinet du Roi fut envahi par des généraux, par des députés, par des journalistes, apportant des informations et des avis contradictoires. Louis-Philippe avait cessé d'être roi, même avant que le mot abdication eût été prononcé.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté le triste départ de Charles X et de sa famille pour l'exil, et j'ai suivi leur cortége respecté depuis Saint-Cloud jusque sur les rives de l'Angleterre. Je suivrai aussi le départ et le voyage du roi Louis-Philippe et de sa famille du palais des Tuileries, gagnant au milieu d'obstacles et de périls, en fugitifs et sous des noms empruntés, la terre de l'exil (1). Ces deux tristes spectacles se produisaient à peine à dix-huit années d'intervalle.

Lorsque le Roi se fut résolu à abdiquer, et qu'il s'assit à

---

(1) Dans le quatrième volume de ces *Mémoires*, j'ai raconté qu'un entretien de M. Halévy avec Louis-Philippe avait été interrompu à Claremont par l'entrée inattendue de M. Kroker dans le cabinet du Roi. En citant les paroles qui s'échangèrent entre ce dernier et l'écrivain anglais, j'ai même constaté que des relations fréquentes et une certaine intimité existaient entre eux. S'étant chargé de rendre compte dans la *Quarterly Review* de la révolution de 1848 et du départ de Louis-Philippe au 24 février, M. Kroker avait obtenu communication du journal rédigé par le Roi lui-même. Tout en repoussant les opinions systématiques et passionnées de l'écrivain tory, j'emprunterai donc à son récit quelques-uns des faits qui m'ont paru offrir une authenticité historique.

L'article de M. Kroker a été traduit dans la *Revue britannique*, si habilement dirigée par M. Amédée Pichot.

son bureau pour rédiger l'acte, il se vit immédiatement entouré d'une foule de personnes étrangères, la plupart inconnues de lui, et qui suivaient avec attention tous les mouvements de sa plume. Quelques-unes lui criaient brutalement : « *Mais dépêchez-vous donc, vous n'en finissez pas!* » D'autres, en remarquant que le nom de la duchesse d'Orléans n'était pas mentionné dans l'acte comme régente, dirent : « *Ah! mais cela ne peut pas aller comme cela; il faut que vous déclariez la duchesse d'Orléans régente* (1). » Le Roi répondit sévèrement : « *D'autres le feront, s'ils le croient nécessaire; mais moi, je ne le ferai pas : c'est contraire à la loi; et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un tel moment.* »

La confusion était si grande que l'acte d'abdication fut arraché des mains du Roi; on ne sait même pas d'une manière certaine ce que cet acte est devenu. « Nous sommes à peu près sûr, dit M. Kroker, que le papier tombé dans les mains du citoyen Lagrange n'était qu'une copie informe et inexacte de l'original. »

---

(1) M. Crémieux, l'avocat, était incontestablement dans le cabinet du Roi en ce moment, comme M. de Lamartine le raconte; mais M. de Lamartine se trompe lorsqu'il ajoute que M. Crémieux fit cette interpellation au Roi. Il paraît, au contraire, qu'il y resta tout-à-fait étranger. (*Note de M. Kroker.*)

La première pensée qui vint au Roi en cédant à tous ces conseillers, qui ne voyaient de moyens de salut que dans son abdication, fut celle-ci : il croyait écarter les soupçons, apaiser l'animosité qui éclatait contre lui, et rendre tout à la fois l'établissement de la régence plus facile et plus solide.

Lorsque l'abdication eut été arrachée au Roi, la Reine ne fit entendre que ces seules paroles : « Vous l'avez, cette abdication !... Vous vous en repentirez. » Et ces paroles semblaient adressées à ceux qui avaient pour ainsi dire conduit la main du Roi, mais non à M. Thiers en particulier.

En ce moment, le Roi et la Reine avaient près d'eux tous leurs enfants et petits-enfants, gendres et belles-filles alors à Paris, excepté le duc de Nemours, qui était à la tête des troupes dans la cour du palais, cherchant, par une ferme attitude, à empêcher l'irruption de la foule armée au Carrousel.

En l'absence du duc d'Aumale et du prince de Joinville, le seul des fils du Roi qui fût près de lui était le duc de Montpensier. Le prince pensa que son premier devoir était de suivre le Roi et la Reine. Selon M. Kroker, le prince confia la princesse enceinte à un ami dévoué, qui la conduisit dans sa propre maison, voisine du château. Cette princesse se rendit par Eu à Boulogne, et arriva le 28 février en Angleterre.

Le prince Alexandre de Wurtemberg et Philippe, son jeune enfant, privé si jeune de sa mère, la princesse Marie, de poétique mémoire, étaient aussi dans le cabinet du Roi au moment du départ. Ils prirent une route différente et arrivèrent en sûreté jusqu'en Allemagne.

Le reste de la famille royale quitta le palais, non (comme l'ont dit quelques écrivains) par un passage souterrain, sous la terrasse du côté de l'eau, mais par le grand vestibule, et en prenant l'avenue centrale du jardin jusqu'à la place Louis XV. Les six petits-fils du Roi étaient portés dans les bras des personnes de sa suite. Devant la façade qui donne sur le jardin, se trouvait un détachement de la garde nationale à cheval, que le général Dumas, aide-de-camp du Roi, avait prudemment placé là pour protéger le passage. A la vue de la famille royale à pied au milieu d'eux, ces gardes nationaux exprimèrent leurs sympathies et leurs sentiments de fidélité par les cris de Vive le roi! Vive la famille royale!

Le duc de Nemours, qui était resté dans la cour des Tuileries, prit spontanément le commandement nominal d'un corps de troupes à qui l'on avait interdit l'usage de leurs armes, personne ne commandant plus dans ce moment suprême.

Nous avons déjà dit que le piqueur du Roi avait été tué d'une balle sur la place du Carrousel et que les équipages royaux, commandés pour le départ, avaient été forcés de rentrer. Par bonheur, il restait dans la cour des Tuileries, et, par conséquent, hors de la portée de la populace, deux de ces petites voitures à un cheval appelées *broughams*, et un cabriolet à deux roues appartenant à la maison du Roi, pour l'usage des aides-de-camp et des personnes du service. Le prince eut l'heureuse présence d'esprit de penser que, quelque insuffisantes que fussent ces petites voitures (construites pour contenir deux personnes), elles pourraient au moins recevoir quelques membres de la famille, et, à défaut d'autres, il les fit conduire par le guichet du pont Royal et les quais encore libres, jusqu'à la place de la Concorde. Arrivée avant ces voitures sur la place de la Concorde, la famille royale, entourée par la foule, ne put qu'avec peine se frayer un passage : elle resta quelques moments en danger.

Les petites voitures arrivèrent enfin. Lorsque le Roi fut monté dans l'une, on tira quelques coups de feu qui tuèrent deux hommes de l'escorte. Les deux *broughams* et le cabriolet pouvaient contenir en tout six personnes : quinze s'y entassèrent. Dans l'une entrèrent le Roi et la Reine, avec les deux jeunes princes de Cobourg, fils de la princesse Clé-

mentine, et le petit duc d'Alençon, fils du duc de Nemours; dans l'autre, se placèrent la duchesse de Nemours, avec son fils aîné et sa fille, puis la fille de la princesse Clémentine et trois femmes de la suite. Le duc de Montpensier, le général Dumas et une des femmes de la Reine remplirent le cabriolet. Deux ou trois autres personnes montèrent à côté des cochers. La princesse Clémentine, heureuse d'avoir vu ses enfants arrachés au danger, prit le bras de son époux. Ils se mêlèrent à la foule, et, par le chemin de fer de Versailles, ils rejoignirent le Roi à Trianon.

Le Roi et la Reine conservèrent leur sang-froid calme et vigilant, et trouvèrent dans leurs cœurs des paroles de tendresse pour tous ceux dont ils allaient se séparer.

Le général Berthois, aide-de-camp de service, avait pris avec lui un détachement de cavalerie, et il eût voulu escorter les voitures ; mais il fut arrêté, renversé de son cheval et maltraité par la populace. Il ne dut son salut qu'aux efforts énergiques de quelques personnes animées de meilleurs sentiments. Le général Rumigny, aide-de-camp du Roi, et le capitaine de Pauligue, officier d'ordonnance, plus heureux que M. de Berthois, purent gagner Saint-Cloud, — M. de Rumigny, dans une diligence, et M. de Pauligue, sur un cheval de l'escadron, confondu avec l'escorte.

Bientôt on se mit en route. Le général Regnault Saint-Jean-d'Angely, commandant la brigade de cavalerie con-

centrée sur la place de la Concorde, se plaça à la tête de l'escorte du Roi, qui se composait du 2e régiment de cuirassiers (colonel Reibell) et d'un détachement de cinquante hommes de la garde nationale à cheval. M. le comte de Montalivet, intendant général de la liste civile, quoique très malade, avait quitté son lit de douleur pour rejoindre le Roi et la Reine, dès qu'il avait appris, le jeudi matin, que l'émeute menaçait les Tuileries. Le colonel de la garde nationale à cheval, revêtu de son uniforme, monta sur un cheval des gardes et se mit à la tête des cinquante gardes nationaux que le général Dumas avait heureusement fait entrer dans le jardin des Tuileries. Tous les gardes présents imitèrent leur colonel et tinrent à escorter le Roi jusqu'à Saint-Cloud. Là, M. de Montalivet, dans de tristes adieux, se sépara de Leurs Majestés : sa présence à Paris était indispensable aux intérêts personnels du Roi, dont il était le seul représentant officiel.

Devant le pont des Invalides, une populace, qui saccageait et brûlait le corps-de-garde, s'avança comme pour arrêter les voitures; mais la cavalerie formidable qui les enveloppait n'eut pas même besoin de tirer un coup de feu pour l'intimider et la repousser. Le poste de la barrière de Passy présenta les armes en silence lors du passage du Roi et de la famille royale. L'escorte n'alla pas plus loin que Saint-Cloud. Avant de quitter ce palais, où il descendit quelques

instants, le Roi prit congé des soldats et des officiers supérieurs qui les commandaient: officiers et soldats répondirent aux paroles touchantes du Roi par des cris d'enthousiasme et de fidélité.

Il fut décidé que le Roi et sa famille se rendraient à Eu. Le général Dumas partit pour Versailles, où il loua deux *berlines;* il y put aussi emprunter à un ami particulier la somme de 1,200 francs.

On pensa que si toute la famille royale restait réunie, elle ne pourrait conserver l'*incognito*, et serait arrêtée sur les routes de traverse, faute de chevaux. Une des berlines fut donc réservée pour la princesse Clémentine et son mari, le prince de Saxe-Cobourg, avec leurs trois enfants et la petite fille du duc de Nemours, la princesse Marguerite, qu'accompagneraient le docteur Pigarche et madame Angelet. M. Aubernon, préfet de Versailles, surveilla ce voyage, et s'y prit si bien, qu'on arriva à Eu en sûreté. D'Eu, on repartit pour Boulogne. Ce fut à Boulogne que ces fugitifs rencontrèrent, à bord du paquebot, le duc de Nemours venant directement de Paris. Ils débarquèrent à Folkstone, sur les rives de l'Angleterre, le 27 février. « Le duc de Nemours sortit de France, dit M. de Lamartine, aussitôt que ses devoirs envers son père, sa belle-sœur et son neveu furent accomplis. Intrépide, désintéressé, il n'avait marchandé ni sa vie, ni ses droits à la régence, pour sauver la

couronne du fils de son frère. L'histoire lui doit la justice que l'opinion ne lui rendait pas! »

Les autres membres de la famille royale montèrent dans la seconde berline et dans un omnibus, qui les conduisirent à Dreux. Là, le Roi possède un antique donjon et les débris du vieux château de Dreux, qu'il avait réparés pour s'en faire une station pieuse près de la chapelle bâtie par lui au milieu de ces ruines. Cette chapelle, sépulture de ses ancêtres maternels, avait reçu aussi plus récemment les restes inanimés de son fils bien aimé, l'héritier présomptif du trône, la joie et l'espoir de sa vieillesse; ceux de la princesse Marie, dont le nom rappelle toutes les vertus et de touchantes œuvres d'art; enfin, ceux de sa propre sœur, la compagne, l'amie et le conseiller fidèle de sa vie, qu'il avait perdue depuis deux mois à peine.

Ce fut par une sombre nuit d'hiver, à onze heures du soir, que le Roi arriva, dans une voiture de louage, au château de Dreux, qu'il allait revoir pour la dernière fois. La veille, le Roi avait passé la nuit dans le palais bien gardé de ses ancêtres : le lendemain, il se cache fugitif dans la solitude d'un vieux château à demi meublé, près du tombeau de ses enfants. La Reine put du moins, ce jour-là, s'agenouiller encore une fois sur la tombe de ceux qu'elle avait perdus, et prier en chrétienne fervente, résignée, pour ceux de sa famille encore près d'elle, pour ceux

qu'elle espérait du moins pouvoir retrouver dans l'exil.

La duchesse d'Orléans, qui s'était d'abord réfugiée, en sortant de la Chambre, à l'hôtel de la présidence, avec le comte de Paris, fut bien vite entraînée à l'hôtel des Invalides, dans les appartements du gouverneur. Ce fut sur un avis pressant de M. Odilon Barrot qu'elle partit avec son fils, sous la sauvegarde de M. Anatole de Montesquiou, pour le château de Bligny, à quelques lieues de Paris. Elle y resta cachée quelques jours, et y revit le jeune duc de Chartres, confié aux premiers moments à madame Sauvageot, marchande à la toilette, rue Saint-Dominique, près le ministère de la guerre. La duchesse et ses enfants prirent le chemin de fer à Amiens, se rendirent à Lille, franchirent la frontière de France, et s'arrêtèrent pendant plusieurs semaines à Ems, sur la rive droite du Rhin. « Le nom de la duchesse d'Orléans, dit M. de Lamartine, n'inspira jamais que l'admiration, l'attendrissement et le respect. »

Arrivé à Dreux, le Roi écrivit à M. le comte de Montalivet.

En abdiquant et en prenant la fuite, Louis-Philippe se laissa entraîner par les pressantes instances de ceux qui l'entouraient; il croyait, par son départ, tout pacifier, et mettre ainsi à l'abri de tout danger les princes et les princesses qu'il laissait aux Tuileries. Je suis autorisé à appuyer cette opinion, déjà exprimée par quelques écrivains, de preuves inédites et même entièrement inconnues, en publiant

pour la première fois une lettre que Louis-Philippe adressait de Dreux, le 24 février, à onze heures du soir, à M. le comte de Montalivet, et une autre lettre du général Dumas, écrite aussi à M. le comte de Montalivet, de la même ville et à la même heure.

Dreux, jeudi 24 février 1848.

Mon cher comte, parti sans une obole, il a fallu emprunter à Versailles pour notre chétif voyage. Nous sommes très bien arrivés ici à onze heures du soir. C'était le mieux. A présent, il faut faire arranger le plus tôt possible notre voyage à Eu. Il faut des voitures, et vous me feriez plaisir de vous y mettre pour m'apporter l'argent dont je vous remets les ordres, et pour concerter avec vous les horribles et effrayants arrangements de ma nouvelle position, et j'espère que vous pourrez venir. Bonsoir.

A cette lettre étaient jointes les deux pièces suivantes :

J'autorise le comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier une somme de trente mille francs (ci 30,000 fr.).

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Ce 24 février 1848.

J'autorise M. de Verbois à me faire remettre à Dreux, où je suis ce soir, la somme de trente mille francs (ci 30,000 fr.), que je viens d'autoriser le comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Dreux, 24 février 1848.

Nous donnons le *fac simile* de ces trois pièces, écrites d'une main sûre, et qui prouvent le calme de l'esprit du Roi.

Dreux, Jeudi 24
Fév.r 1848.

Mon cher Comte, Parti sans
ne obole, il a fallu emprunter
Versailles pour notre chétif
yage. Nous sommes très bien
rivés ici à onze heures du soir
tait le mieux. A présent il faut
ire arranger le plutôt possible
tre voyage à Eu. Il faut des
ures & vous me feriés plaisir de
s y mettre pour m'apporter l'argen
je vous remets les ordres, & pour
certer avec vous les horribles &
uyeux arrangements de ma
velle position, & j'espère que vous
riés venir. Bon soir.

J'autorise le Comte de Montalivet a faire porter au crédit de mon compte particulier une somme de trente mille francs (ci 30,000 f).

Louis Philippe

le 24 Fév.r 1848.

J'autorise M.r de Verbois à me faire remettre à Dreux où je suis ce soir la somme de trente mille francs (ci 30,000f) que je viens d'autoriser le Comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier.

Louis Philippe

Dreux, 24 Fév.r 1848.

LETTRE DU GÉNÉRAL DUMAS A M. LE COMTE DE MONTALIVET.

Dreux, le 24 février 1848, à onze heures du soir.

Le Roi est arrivé à Dreux. S. M. a le projet d'attendre ici une réponse de vous; elle se propose de se rendre ensuite à Eu.

Le Roi a pu et dû voyager aujourd'hui dans un complet incognito. A l'avenir, il ne peut en être ainsi. A cet effet, S. M. désire que vous concertiez avec le gouvernement les mesures nécessaires pour que son voyage puisse être accompli en toute sécurité et convenance.

Le Roi me charge, en outre, de vous prier de faire envoyer immédiatement à Dreux ses voitures de voyage. Elles doivent être au nombre de trois, commodes, qui devront contenir dans les accessoires quelques effets. Les autres seront envoyées à Eu avec les fourgons du Roi.

Le Roi désire que vous veniez le joindre à Dreux dans l'une de ses voitures.

Vous comprenez combien il importe que les intentions du Roi puissent être promptement remplies. S. M. s'en remet à vous pour en obtenir la réalisation.

La santé du Roi, celle de la Reine, de madame la duchesse de Nemours, de ses enfants, de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, sont aussi bonnes que possible.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance de ma haute considération et de mon attachement.

Le général DUMAS.

Le Roi me fait rouvrir ma lettre pour vous prier de donner de ses nouvelles au général Athalin, et vous en demande des siennes.

Au milieu de ses inquiétudes et de ses malheurs, le Roi trouvait dans son cœur un touchant souvenir pour un ami !

On voit par cette correspondance, datée du jour même du départ du Roi du palais des Tuileries, que Louis-Philippe comptait bien rester en France, et choisissait le château d'Eu comme paisible et dernière retraite d'une vie si agitée. Dans l'ignorance de ce qui se passait à Paris, il présumait que la régence du duc de Nemours, garantie par une loi, serait reconnue et installée. Depuis la coalition, les conseillers les plus intimes de Louis-Philippe avaient tant décrié et accusé sa politique, que, dans sa modestie, il se regardait comme la seule cause des mécontentements de l'opinion publique et des désordres de la rue. « Avec les dures conditions que m'impose le ministère Odilon Barrot et Thiers, disait-il, les élections générales faites au cri de *Vive la réforme !* n'enverront à la Chambre que des Ledru-Rollin. Après mon abdication, le pays me rendra peut-être justice et deviendra plus sage. »

Dans le court espace de cinquante-cinq ans, ce fut pour la quatrième fois que le peuple de Paris renversa un trône et brisa sous ses pieds une couronne.

En 93, le roi Louis XVI est guillotiné non loin de son palais, aux acclamations d'une vile multitude.

En 1814 et 1815, les lieutenants de l'Empereur et les assemblées du temps livrent celui qui avait doté la France de tant de gloire aux vengeances cruelles de l'étranger.

En 1830 et en 1848, la branche aînée et la branche cadette des Bourbons partent pour l'exil, sans bagages, sans une *obole*, mais du moins sans trop d'insultes et d'outrages. Faut-il voir là, sinon des retours de raison et de sagesse, au moins d'heureux adoucissements dans nos mœurs politiques et des sentiments plus humains dans les cœurs?

Ce fut dans la matinée du 25 que Louis-Philippe reçut la nouvelle de l'avortement de la régence, de la dissolution de la Chambre et du renversement de la monarchie. L'anarchie et la terreur régnaient à Paris. Il fallut donc renoncer au projet de se rendre à Eu, et surtout de s'y établir. Il ne restait plus qu'à gagner quelque point de la côte de Normandie et à s'embarquer au plus vite pour l'Angleterre.

Il fut dès lors convenu que le duc de Montpensier, avec la duchesse de Nemours et ses deux fils, se dirigerait sur Granville dans une voiture de louage. On leur remit des passeports sous des noms inventés. A Granville, ils devaient s'embarquer à bord du paquebot de Jersey.

Le général Dumas et le capitaine Pauligue partirent pour le Havre, où ils devaient assurer le passage du Roi et de la Reine en Angleterre.

Une des berlines de Saint-Cloud devait transporter le Roi et la Reine à Honfleur, sous le nom de M. et madame Lebrun, et le général Rumigny sous le nom de Dubreuil, avec un valet de chambre et une femme de chambre.

Ce voyage ne fut ni sans difficultés ni sans périls. Cependant, à Anet, toute la population les reçut aux cris de Vive le Roi!

Non loin de là, à Saint-André, quelques ouvriers, déjà informés de l'insurrection de Paris, accompagnèrent les voitures en criant : Vive la Réforme! A bas Louis-Philippe!

A Saint-André même (c'était un jour de marché), bien que la figure du Roi fût très enveloppée, et qu'il portât des lunettes, un individu s'écria : « C'est lui! » Mais les chevaux furent bientôt attelés; et la voiture partit malgré ces quelques cris : Arrêtez!... Arrêtez!...

A quelque distance d'Évreux, le Roi trouva secours et appui. M. Dorviliers, agent du Roi pour la forêt de Breteuil, et son fermier, M. Renard, lui rendirent toute espèce de services. Le Roi reçut même de M. Dorviliers 1,000 francs à compte sur ses revenus.

La présence inaccoutumée d'une berline dans la cour de la ferme de Renard éveilla l'attention et la curiosité du voisinage. Quatre jeunes gens de bonne famille, mais d'opinions exaltées, conçurent des soupçons : ils se rendirent à Évreux, où la nouvelle du départ du Roi était certainement

déjà parvenue. Mais le fermier Renard, dans son dévoûment, déjoua tout projet hostile : il conduisit le Roi et son valet de chambre en cabriolet tout d'un trait jusqu'à Honfleur même, distant d'Évreux de vingt-quatre lieues. On s'arrêta seulement pour donner de l'avoine et quelque féveroles aux chevaux et pour les rafraîchir. Pendant ce temps, un valet de ferme conduisit directement la Reine dans la berline, attelée de deux vigoureux chevaux de labour, au premier relais de poste après Evreux, à la Commanderie, sur la route d'Honfleur. On évita ainsi de changer de chevaux à la poste d'Évreux ; on traversa cette grande ville par des rues détournées.

Au premier relais après Evreux où s'arrêta la voiture de la Reine, à la Commanderie, le maître de poste s'approcha de M. de Rumigny et lui dit à voix basse : « Une berline qui arrive avec des chevaux de ferme et qui prend des chevaux de poste : c'est drôle ! Mais, par le temps qui court, monsieur, on ne fait pas de questions, on ne regarde pas dans les voitures. » Puis, élevant la voix, il ordonna aux postillons de gagner Pont-Audemer le plus vite possible.

Le voyage du Roi fut marqué, dans les environs de Pont-Audemer, par une circonstance assez curieuse. Un des cabarets auxquels on s'arrêta porte le nom de *Malbrouck ;* il est situé près de la limite du département, dans une position centrale. C'est là qu'une quinzaine d'années auparavant, le

Roi avait été reçu, sous un arc-de-triomphe, par les autorités et les gardes nationales des cantons environnants, et qu'en répondant à leur adresse, il avait prononcé ces paroles, qui eurent alors un certain retentissement : « La flatterie a, « de nos jours, changé de côté, et les flatteurs du peuple « sont aujourd'hui tout aussi dangereux pour la société et « pour un bon gouvernement que l'étaient jadis les flatteurs « des rois (1). » Louis-Philippe, grelottant de froid dans le coin d'un misérable cabriolet, se rappela-t-il, en passant devant le cabaret de *Malbrouck*, ce nombreux concours de fidèles sujets, cet arc-de-triomphe et cet avertissement prophétique contre les flatteurs du peuple ?

Le Roi traversa Pont-Audemer le 26 février à trois heures et demie du matin. Un peu au-delà de cette ville, le cabriolet et la berline se rencontrèrent. Le Roi et la Reine échangèrent quelques mots ; puis l'un et l'autre poursuivirent leur route. Le terme de ce premier voyage, la résidence choisie pour s'y arrêter, était un petit pavillon meublé composé de deux pièces, sur la côte qui domine Honfleur, à un kilomètre environ de la mer.

La fille du général Dumas avait épousé le fils de M. de Perthuis, propriétaire de ce pavillon. Le général avait donc

---

(1) Extrait de la *Quarterly Review*, par M. Kroker.

tout disposé pour que cette étroite demeure pût servir de retraite et de lieu de repos au Roi et à la Reine. Les illustres fugitifs arrivèrent sans danger menaçant, grâce à l'intelligence du fidèle et dévoué fermier Renard. C'est en vain qu'on lui offrit une rémunération pour son temps, ses frais et ses peines : « Ne parlez pas de cela, dit-il au général Rumigny; ces affaires de cœur ne se paient pas avec de l'argent. » C'est ainsi que, dans toutes les révolutions, en face d'esprits faussés ou en délire, se rencontrent et se dévouent des cœurs chauds, sublimes de piété, de désintéressement et de courage.

La Reine arriva avec des chevaux de poste au pavillon, comme une tante de M. de Perthuis. Plusieurs personnes se présentèrent pour rendre leurs devoirs à cette parente d'un de leurs voisins; mais on déclara que la nouvelle arrivée était indisposée et ne pouvait pas recevoir. Le Roi et la Reine purent demeurer pendant cinq jours dans cette résidence, sans être surveillés ni importunés par des curieux.

Un nommé Hallot, qui avait servi sous le prince de Joinville sur *la Belle-Poule*, comme patron de son canot, et à qui le Roi avait accordé la croix de la Légion-d'Honneur, dévoué corps et âme à la famille royale, s'occupa des moyens d'assurer le départ du Roi d'Honfleur. Hallot déclara que Louis-Philippe, pour ne pas être reconnu, devait s'aventurer sur

un bateau pêcheur ; mais il fallait que le Roi et la Reine se résignassent à se séparer.

L'anxiété du Roi et de la Reine était à son comble : ils n'avaient aucune nouvelle de leurs enfants, petits-enfants, depuis qu'ils s'étaient séparés d'eux ; ils savaient seulement que la duchesse d'Orléans et les deux jeunes princes, le comte de Paris et le duc de Chartres, avaient été enveloppés dans le tumulte de la Chambre des députés. Les troubles qui venaient d'éclater à Rouen annonçaient un ébranlement général.

Hallot revint bientôt, annonçant qu'il s'était procuré, moyennant 3,000 francs, à Trouville, un bateau qui serait prêt à mettre à la voile pour l'Angleterre le lundi 28 février.

Le lundi matin, MM. de Rumigny et de Perthuis se rendirent sous la conduite de Hallot, par des chemins de traverse, à Trouville. M. de Pauligue prit la diligence. Le Roi fut conduit dans un méchant cabriolet, attelé d'un cheval si étique et si rétif, qu'il fût arrivé plus vite à Trouville s'il eût fait le trajet à pied. La Reine était restée au pavillon d'Honfleur, espérant prendre passage sans être reconnue sur un des paquebots ordinaires.

Il avait été convenu que les personnes qui précédaient le Roi l'attendraient à l'entrée de Trouville. Louis-Philippe n'arriva au rendez-vous qu'après l'heure fixée. Ce re-

tard n'eut pas d'inconvénient : le vent était trop fort et la mer trop mauvaise, pour qu'on pût mettre à la voile, et à cette époque des marées, le bateau ne pouvait être à flot avant vingt-quatre ou quarante-huit heures. Arrivé à Trouville quelques heures avant le Roi, M. de Rumigny avait pris des mesures pour que Louis-Philippe pût rester caché jusqu'au moment de son embarquement. Il se confia au capitaine du port, M. Henry Barbet : ce dernier prit l'affaire à cœur, et assura un logement chez son frère, Victor Barbet, au monarque fugitif. La maison de Victor Barbet était tenue par sa fille, jeune veuve dont le mari, patron d'un bateau pêcheur, avait été récemment emporté par une lame pendant un coup de vent. Cette jeune femme avait une vénération religieuse pour la Reine ; pieuse, elle apprenait à ses enfants à prier pour la famille royale. Ce fut une étrange surprise en même temps qu'un grand bonheur pour elle de recevoir le Roi, de préparer et de servir ses très modestes repas. Le Roi resta dans cette maison toute la journée du 29 et jusqu'au 1er mars au soir. Les autres personnes de sa suite s'étaient établies dans une auberge voisine.

Le 29 février au soir, des ordres arrivèrent à la douane, enjoignant aux gardes-côtes d'apporter la plus grande vigilange à empêcher l'évasion des fugitifs politiques ; les sentinelles furent doublées sur toute la côte, et les routes qui conduisaient au port furent très surveillées. Le capitaine

Barbet eut l'idée malheureuse de rompre le marché fait pour le bateau, qui ne pouvait être à flot avant un ou deux jours, et d'en louer un autre qui pouvait partir plus tôt. Il proposa de partager la somme de 3,000 fr. entre les deux mariniers : il offrit 1,000 fr. au premier, et 2,000 fr. au second. Le premier marinier, mécontent, alla aussitôt déclarer qu'on l'avait engagé pour transporter en Angleterre un étranger caché chez Victor Barbet. Grande rumeur dans la ville! Chacun se disposa, suivant ses opinions politiques, à empêcher ou à favoriser la fuite de l'étranger. Les amis furent heureusement plus nombreux et plus actifs. Dans la soirée du 1er mars, vers huit heures, le capitaine Barbet, se précipitant dans la petite chambre où se tenait le Roi, lui apprit qu'ils étaient trahis; que les autorités allaient faire une perquisition dans la maison, et qu'il restait à peine le temps de fuir. Puis, pressant, entraînant en quelque sorte le Roi dans une obscure petite cour de derrière, il le remet aux mains d'un inconnu qui attendait là, et il se hâte de rentrer pour se disposer à recevoir la visite dont il était menacé. « Sire, dit tout bas l'inconnu au Roi, un serviteur fidèle et dévoué va vous conduire en lieu de sûreté. » Prenant alors un gros paquet de clefs, avec lesquelles il ouvrit successivement un certain nombre de portes, il traversa plusieurs cours et ruelles pour arriver à une maison où l'on entra par une porte de derrière. Cet inconnu était M. Gues-

tier, qui avait récemment cessé d'exercer les fonctions de maire de Trouville. Chez M. Guestier, le Roi reçut l'assurance que, sur trois mille habitants de la ville, cinq ou six personnes tout au plus lui étaient hostiles; mais, il faut l'avouer, ces cinq ou six exaltés intimidaient toute la population.

On prit le parti de retourner à Honfleur. Dès que l'heure avancée de la nuit eut rendu les rues à peu près désertes, le Roi et ses fidèles compagnons partirent à pied. Les voitures devaient rejoindre. Pour sortir de la ville, il fallait passer devant trois corps-de-garde. Les fugitifs ne furent point inquiétés. Ce fut seulement au village de Touques que les voitures rejoignirent les voyageurs. Entre quatre et cinq heures du matin, on arriva à peu de distance du pavillon d'Honfleur.

M. de Perthuis prit les devants pour prévenir la Reine du retour du Roi, et pour lui annoncer que le départ de Trouville n'avait pas réussi. Les fugitifs passèrent le reste de la nuit à se raconter leurs tribulations et à faire de nouveaux plans pour passer en Angleterre.

Le jeudi 2 mars, comme le jour commençait à poindre, les hôtes du pavillon de M. de Perthuis eurent une nouvelle alerte. Un étranger, porteur d'un message, demanda à parler au Roi. Cet étranger était M. Jones, vice-consul anglais au Havre. Le message était de M. Featherstonhaugh,

consul; il annonçait que le bateau à vapeur *l'Express*, de retour au Havre, était mis à la disposition du Roi, et que M. Jones devrait se concerter avec S. M. sur les moyens d'embarquement. Le vice-consul anglais apportait en même temps une lettre de M. Besson, donnant l'assurance que le duc de Nemours, sa fille, la princesse Marguerite, et la princesse Clémentine, avec son mari et ses enfants, avaient pu débarquer sans accident en Angleterre. Ces deux bonnes nouvelles ranimèrent toute la compagnie.

A la faveur de la nuit, les fugitifs prirent passage sur un paquebot pour se rendre d'Honfleur au Havre. La Reine devait toujours s'appeler *madame Lebrun*; muni d'un passeport anglais, le Roi était devenu *M. William Smith*. Les gendarmes et les promeneurs parcouraient encore le quai d'Honfleur. *M. William Smith*, portant des lunettes et vêtu d'une grosse redingote, reconnut bientôt sur le quai M. Jones, le vice-consul, et, après lui avoir souhaité le bonsoir assez haut en anglais, il lui prit le bras et passa à bord du paquebot. *Madame Lebrun* descendit bientôt aussi et s'assit sur un banc, en face de *M. William Smith*.

Quand le *stewart* se présenta pour recevoir le prix du passage et une petite gratification pour les musiciens, M. Smith secoua la tête comme s'il ne comprenait pas le français, et ce fut M. Jones qui paya pour tous deux.

En débarquant sur le quai du Havre, au milieu d'une

foule de promeneurs, de voyageurs et de crieurs des hôtels, la première personne que l'on rencontra fut le consul anglais, qui s'empressa d'adresser la parole à M. Smith, et l'appela son oncle. Il le conduisit jusqu'à bord de *l'Express*, en pleine vapeur ; madame Lebrun les suivit. Quand ils furent descendus dans la chambre du paquebot, le consul anglais s'écria avec joie : « Sire, vous voilà en sûreté ! » Le Roi et la Reine exprimèrent à ce dernier leur vive reconnaissance. Ils apprirent de lui que la duchesse de Montpensier avait débarqué à Londres, et le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses deux fils, à Jersey. On n'avait encore aucune nouvelle de la duchesse d'Orléans et de ses enfants.

Pendant que le Roi et la Reine se félicitaient de se trouver en sûreté, ils ne se doutaient pas qu'ils venaient à peine d'échapper au plus grand danger. Une certaine femme remplissant sur les paquebots les fonctions de commissionnaire, soit à l'aide de la lanterne qu'elle porte habituellement, soit à la lumière d'un bec de gaz, reconnut le Roi. Dans sa surprise, elle en fit part à un officier du port. Celui-ci descend sur le paquebot, reconnaît le Roi, et commence à faire quelques observations au capitaine de *l'Express* sur ses préparatifs de prompt départ. Le capitaine répond qu'il est porteur de dépêches. Cette réponse ne parut pas satisfaire l'officier du port ; mais comme le bâtiment commen-

çait à se mettre en mouvement, il n'eut que le temps de passer à terre et de suivre ainsi le consul anglais. « Dites-moi donc, demanda-t-il à ce dernier, quelle est la personne que vous avez mise à bord de *l'Express?* — C'est mon oncle. — C'est votre oncle? reprit l'officier avec incrédulité. Ah! monsieur le consul!... » Et il se retira en secouant la tête. Il se contenta d'adresser un rapport à M. Deschamps, commissaire du gouvernement à Rouen.

Le vent était violent et la mer très grosse; cependant *l'Express* fit une assez bonne traversée, et Leurs Majestés furent débarquées le 3 mars, de bonne heure, près de Newhaven. Elles arrivèrent le 4 à Claremont.

Ce fut ainsi que le roi Louis-Philippe et sa famille quittèrent la France, inquiétés et menacés, n'ayant violé ni la Charte ni les lois. Au moment de déposer sa couronne, Louis-Philippe voulut et crut pouvoir la transmettre à son petit-fils. Napoléon Ier, lui aussi, abdiqua en faveur du roi de Rome; Charles X, lui aussi, avait abdiqué en faveur du duc d'Angoulême, et le duc d'Angoulême avait abdiqué en faveur du duc de Bordeaux : actes de transmission sans valeur, qui ne reçurent la signature que d'une des parties, et auxquels le peuple, ingrat ou effrayé, refusa la sienne.

Tous ces grands mouvements violents, convulsifs, désordonnés, qu'on appelle révolutions, ont plutôt donné naissance à des utopies qu'à des progrès. Cependant, il faut le

reconnaître, sous la forme de l'antique monarchie française, le gouvernement de Napoléon III reporte aujourd'hui plus que jamais sur le peuple la sollicitude vouée autrefois, et récemment encore, aux classes privilégiées. En dotant le pays du suffrage universel, d'institutions populaires, d'institutions de charité, de bienfaisance et de secours mutuels, Napoléon III a bien compris les temps modernes, et a fait sortir de nos révolutions successives toutes les idées pratiques, applicables, qu'elles ont pu produire.

CHAPITRE IV.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 24 FÉVRIER 1848.

La salle des conférences. — M. Emmanuel Arago. — La Chambre se constitue en séance publique. — Arrivée de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et de la duchesse de Nemours. — Discours de M. Dupin. — Discours de MM. Marie, Crémieux et Odilon Barrot. — Observations de M. Larochejaquelein. — La salle est envahie. — On demande un gouvernement provisoire. — Départ de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris et du duc de Nemours. — M. Thiers. — M. Sauzet disparaît. — M. Ledru-Rollin. — M. Lamartine. — Acclamation des membres du gouvernement provisoire. — Tumulte. — Coups de feu. — Départ pour l'Hôtel-de-Ville.

Avant de raconter avec les détails les plus précis et les plus exacts le sac des Tuileries et des demeures royales, je conduirai le lecteur à la Chambre des députés, où tout fut aussi livré à l'émeute sans résistance et sans combats.

La Chambre était convoquée pour une heure dans les bureaux ; mais un certain nombre de députés firent appeler M. le président Sauzet, qui, à midi et demi, vint prendre place au fauteuil.

Plusieurs des rédacteurs du *National* et du journal *la Réforme* entourent les députés de la gauche. En dehors de la salle des séances, M. Emmanuel Arago, qu'on avait laissé passer comme *délégué du peuple*, s'efforce, à haute voix, de convertir M. Odilon Barrot à la république. M. Odilon Barrot résiste. « Son opinion pouvait être flottante, mais son devoir était précis : il était ministre (1). »

M. Laffitte. Je demande la parole.

M. le Président. Messieurs, attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur le pays...

M. de Cambacérès. Monsieur le président, il y a dans la salle des conférences un grand nombre de députés ; dans une circonstance aussi grave, il faut les appeler. (Oui! oui!)

M. le Président. Huissiers, allez chercher MM. les députés.

(MM. les députés rentrent dans la salle, dans la plus vive animation.)

M. le Président. Attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur la capitale du royaume, j'ai été invité de toutes parts

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de* 1848.

à ouvrir la séance publique ; et comme la Chambre se réunissait précisément pour se rendre dans ses bureaux, et comme d'ailleurs les précédents l'autorisent, j'ai fait une convocation publique immédiate. J'ai cru devoir substituer la séance publique à la réunion des bureaux. (Approbation unanime.)

M. Charles Laffitte. Messieurs, je n'occuperai pas longtemps la tribune.

Je m'adresse à tous : je les prie de faire taire toutes les passions dans ce moment. Je m'adresse à la droite, au centre, à la gauche : c'est surtout des extrémités que j'espère recevoir quelque appui. (Mouvement.)

Je propose à la Chambre, vu les circonstances, et sans entrer dans des explications inutiles, puisque vous le sentez tous, puisqu'elles sont présentes à tous les esprits, je propose à la Chambre de se déclarer en permanence. Je crois que je n'ai pas besoin de donner de développements. (Non! non! Assez! assez!)

Voix nombreuses. Oui! oui! en permanence.

M. Dutier. Je demande que cette proposition soit ajournée, et que, pour l'instant, la Chambre déclare simplement qu'elle se maintient en séance, sauf à prendre plus tard telle détermination qu'exigeront les circonstances. (Oui! oui!)

M. Cambacérès. Je demande que la Chambre reste en permanence jusqu'à la fin de la crise. (Oui! oui!)

M. le Président. Il ne peut pas être question de permanence autre que celle-ci : la Chambre a ouvert sa séance, et elle restera ouverte tant qu'il ne sera pas fait motion de la lever. La Chambre s'est réunie seulement en séance publique à l'heure où elle devait se réunir dans les bureaux. (Très bien! très bien!)

La séance demeure suspendue.

Une vive agitation règne dans l'Assemblée. Le nom de M. Odilon Barrot, nommé président du conseil, est prononcé par beaucoup de membres. Bientôt après, on annonce l'abdication du Roi en faveur du comte de Paris; puis on parle de la régence de madame la duchesse d'Orléans substituée à celle du duc de Nemours.

Les tribunes étaient pleines et mornes, les bancs de la salle des séances peu garnis de députés. De minute en minute des détonations lointaines, des fusillades, faisaient frémir les vitres du dôme. Lamartine s'assit seul à son banc désert; il n'échangea pas un seul mot avec ses collègues pendant les deux heures de cette séance.

A une heure et demie, on annonce l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans et de M. le comte de Paris.

Au même instant, en effet, madame la duchesse d'Orléans, vêtue de noir, entre tenant M. le comte de Paris d'une main et M. le duc de Chartres de l'autre, par cette large porte qui s'ouvre en face de la tribune, à la hauteur des bancs les plus élevés.

Au moment où madame la duchesse d'Orléans sortait des Tuileries, le peuple y entrait.

De vives acclamations accueillent la princesse. Un grand nombre de membres des diverses parties de la Chambre font entendre les cris de *Vive la duchesse d'Orléans! Vive le comte de Paris! Vive le Roi! Vive la Régente!*

Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants prennent place sur des siéges qui avaient été disposés à la hâte dans l'hémicycle, au pied de la tribune. M. le duc de Nemours, en costume de lieutenant-général, calme et digne, se place près de madame la duchesse d'Orléans. Plusieurs généraux et des officiers de la garde nationale lui servent d'escorte.

Un certain nombre de personnes étrangères à la Chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux couloirs.

Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. Lacrosse. Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la Chambre.

M. Dupin. Je ne l'ai pas demandée.

Voix nombreuses. Parlez! parlez!

Dans ce moment la cause de cette mère et de ses enfants, qu'on ne pouvait regarder sans émotion, sans attendrissement, était gagnée.

M. Dupin. (Écoutez! écoutez!) Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris (Vives acclamations. — Cris nombreux : *Vive le Roi! Vive le comte de Paris! Vive la Régente!*)

Messieurs, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau

roi et pour madame la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée : elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde escortée par le peuple, par la garde nationale (Bravo ! bravo !), exprimant ce vœu comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France.

Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

Voix nombreuses. Oui ! oui !

Voix diverses à gauche et à l'extrême gauche. Non ! non ! un gouvernement provisoire.

M. DUPIN. Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de de Paris comme roi des Français, madame la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. (Oui ! oui ! Bravo ! — Non ! — Vive et universelle agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes... — (Approbation des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.)

M. DUPIN. Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale...

M. Marie demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation l'empêchent de se faire entendre.

M. DE LAMARTINE (*de sa place*). Je demande à M. le président de suspendre la séance, par le motif du respect que nous inspire la présence au sein de la représentation nationale de l'auguste princesse qui est ici devant nous. (Non ! Oui !)

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. (Non! non!)

M. le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de madame la duchesse d'Orléans et paraissent l'engager à se retirer. La princesse semble s'y refuser et garde sa place.

M. LHERBETTE (*s'adressant à M. le Président*). Madame la duchesse d'Orléans désire rester ici.

Le bruit et l'agitation redoublent.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils, le silence et le respect sont le devoir de tous.

Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Madame la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je demande à la Chambre un instant d'attention. (Ecoutez! écoutez!) On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent, comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller; si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévoûment. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. (Non! non!)

La Chambre ne peut pas délibérer ainsi. (S'adressant aux groupes qui se sont formés dans les couloirs intérieurs, derrière les députés, M. Sauzet ajoute :) Messieurs, par respect pour la Chambre et pour la Constitution, veuillez vous retirer... (Non! non!)

On croit un instant que madame la duchesse d'Orléans cède aux invitations qu'on lui adresse. Précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants, elle monte les degrés de la salle par le couloir du centre qui conduit à la porte placée au-dessous de l'horloge. Mais, arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle y prend place, toujours entourée du même cortége, au milieu des acclamations de la Chambre presque entière. MM. les députés de l'extrême gauche restent impassibles à leurs places. Le nombre des gardes nationaux et des personnes étrangères à la Chambre augmente à chaque minute dans les couloirs.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer; la Chambre va délibérer.

M. MARIE (*s'adressant aux gardes nationaux en armes*). Messieurs, sortez pour que la Chambre puisse délibérer. (Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Souvenez-vous, messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré confié à la ville de Paris et à la garde nationale. La Chambre ne peut pas délibérer entourée d'étrangers. (Non! non!)

En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés se pressent autour de lui.

En se rendant à la Chambre, M. Odilon Barrot avait été traîné en triomphe dans sa calèche sur la place de la Concorde ; des flots de peuple criaient : Vive Odilon Barrot ! Popularité, ovation de bien courte durée !

M. Osmont. Il faut qu'on laisse parler M. Odilon Barrot !

M. Marie, à la tribune, se dispose à prendre la parole.

Plusieurs voix. M. Odilon Barrot ! M. Odilon Barrot !

M. Crémieux. Laissez parler M. Marie ! M. Barrot viendra... (Interruption.)

M. Marie. Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller. Il est donc urgent de prendre un parti... Quel parti prendre ?

On vient de proclamer la régence de madame la duchesse d'Orléans. Vous avez une loi qui a proclamé le duc de Nemours régent. Vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence : c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi.

Cependant, il faut aviser ; il faut, à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant. Je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. (Bravo ! bravo ! dans les tribunes.) Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera ; il pourra aviser concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans le pays. Ce parti pris, à l'instant même, il faut le faire connaître dans

Paris. C'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité. Il ne faut pas, en pareil moment, perdre son temps en vains discours.

M. Crémieux. Dans un pareil moment, il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer madame la duchesse d'Orléans pour régente et M. le comte de Paris pour roi ; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation. En 1830, nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés en 1848 de recommencer. (Bravo ! bravo !) Nous ne voulons pas, messieurs, nous hâter en 1848 ; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... (Bravo ! bravo !) que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protègent toutes les parties de la population : ce qui lui avait été promis et ce qu'elle n'a pas pu trouver depuis 1830. (Bravo ! bravo !)

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour madame la duchesse d'Orléans... (Bravo ! bravo ! — Ces bravos, qui partent des bancs du centre, sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes.) J'ai conduit tout à l'heure, j'ai eu ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage ; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. (Rumeur tumultueuse.)

Mais maintenant, messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légale : eh bien ! la proclamation qui vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire, qui soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des devoirs qu'il doit savoir remplir.

Croyez-nous un peu, nous vous en supplions : nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de Juillet. Nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes. Sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution.

Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres.

M. DE GENOUDE. Je demanderai à tout le monde... (Interruption.) Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire ni une régence ; il faut que la nation soit convoquée si vous avez quelque chose à faire. (Interruption.) Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830 : vous ne l'avez pas appelé, voyez ce qui vous arrive ; ce sera la même chose, et vous verrez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. (Agitation.)

M. Odilon Barrot monte d'un pas lent et solennel l'escalier de la tribune, qu'il a tant de fois monté et descendu aux applaudissements de l'opposition : il se fait un profond silence.

Jamais, dit-il, nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence ! Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment : celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. (Très bien ! très bien !) Les nations ne meurent pas ; mais elles peuvent s'affaiblir dans les dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation ; il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime : à son courage, à son honneur,

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre.)

Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assem-

blée; elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.

M. Odilon Barrot. Je fais un appel solennel...

M. de La Rochejaquelein. Vous ne savez ce que vous faites.

Madame la duchesse d'Orléans se lève comme pour parler.

Plusieurs voix. Ecoutez ! écoutez ! laissez parler madame la duchesse.

D'autres membres. Continuez, monsieur Barrot !

M. Odilon Barrot. C'est au nom de la liberté politique dans notre pays ; c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants, de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. (Bravos au centre.)

M. de La Rochejaquelein. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot. Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet ? (Très bien ! très bien !)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens ; mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui ! oui !)

Il y a là les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les

nécessités de l'ordre qui lui est si nécessaire, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays. Si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile...

A ces paroles la duchesse d'Orléans se lève et le jeune roi salue l'Assemblée. La duchesse tient un papier dans sa main; elle demande à parler. Qui aurait résisté à cette voix d'une femme, d'une mère émue et courageuse? Mais le président ne voit rien, n'entend rien; il se préoccupe de maintenir la parole à M. Barrot.

A ce moment, M. Ledru-Rollin insiste pour obtenir la parole.

« M. Ledru-Rollin, dit M. de Lamartine (1), jeune,

(1) *Histoire de la Révolution de* 1848.

grand, sanguin de visage, fougueux de voix et de geste, mais conservant le sang-froid réfléchi du politique sous l'emportement apparent de l'orateur, semblait l'homme préparé et attendu par l'événement. »

M. Barrot (*continuant*). Se prononcer au nom des vrais intérêts du pays et de la vraie liberté! Voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion : je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. de La Rochejaquelein. Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle pensée de venir ici élever des prétentions contraires : non! mais je crois que M. Odilon Barrot n'a pas servi comme il aurait voulu les servir les intérêts pour lesquels il est monté à la tribune, en s'avançant autant qu'il a fait. (Bruit.)

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

Quelques voix. Bien! très bien!

M. de La Rochejaquelein. Aujourd'hui, vous n'êtes rien ici, vous n'êtes plus rien! (Violents murmures.)

M. de Mornay. Nous ne pouvons accepter cela.

M. le Président. Monsieur, vous vous écartez de l'ordre, je vous rappelle à l'ordre.

M. de La Rochejaquelein. Permettez-moi de parler.

Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité je ne croyais pas soulever... ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme chambre... je dis qu'elle

n'existe plus comme.. (Interruption.) Je dis, messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors...

En ce moment, une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs portent des drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'Assemblée. La plupart des membres siégeant aux bancs des centres refluent vers les banquettes supérieures. Les cris : *Nous voulons la déchéance du Roi! La déchéance! La déchéance!* sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.

M. DE MORNAY. Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance.

M. LE PRÉSIDENT (*se couvrant*). Il n'y a pas de séance en ce moment.

M. Chevalier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.

Messieurs, dit M. Chevalier, croyez à la modération de mes paroles. (Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler!) Je viens vous proposer le seul expédient qui peut vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Ecoutez-moi... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris; mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevarts, au milieu

du peuple et de la garde nationale : je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir.....

Voix dans la foule. Vive la république ! Assez ! assez !

M. Chevalier. La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même ; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats : c'est le premier besoin que vous ayez à satisfaire..... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres.

Un membre de la Chambre. Il est venu ici tout à l'heure. Il est ici.

M. Chevalier. Si vous hésitez.....

Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants ; mais, au moment de l'invasion de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient sont sortis par la porte qui fait face à la tribune.

M. Chevalier. Si, disais-je, vous hésitez... (La voix de l'orateur peut à peine couvrir le bruit.), vous êtes sûrs de voir proclamer la république.....

Le trouble et la confusion sont à leur comble.

Un citoyen en costume d'officier d'état-major de la garde nationale, qu'on dit être M. Dumoulin, commandant de l'Hôtel-de-Ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.

Messieurs, s'écrie M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui, comme en 1830. Vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre !

MM. Crémieux, Ledru-Rollin et Lamartine paraissent en même temps à la tribune.

On entend dans la foule des voix qui crient : Plus de Bourbons ! — A bas les traîtres ! — Un gouvernement provisoire immédiatement !

Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond. M. Thiers, pâle et atterré, répète à tous ses collègues les mêmes paroles : *Le flot monte ! la marée monte !*

M. LEDRU-ROLLIN (*s'adressant aux hommes de la foule*). Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

Voix du peuple. Au nom de M. Ledru-Rollin, silence !

Un homme du peuple. Un gouvernement provisoire !

M. LEDRU-ROLLIN. Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris quoi qu'on fasse (Oui ! oui !), je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. (Très bien ! très bien ! Bravos dans la foule.) Je ne fais pas, comme vous, une chose nouvelle ; car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul, dans cette enceinte, j'ai déclaré qu'elle ne pouvait être faite sans un appel au pays. (C'est vrai ! Très bien !) On vous a parlé de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit et ne veulent pas surtout en respecter la constitution.

En 1791, dans le texte même de la constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien ! avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire. C'est le texte même de la constitution de 1791.

Or, messieurs, depuis deux jours, nous nous battons pour un droit. Eh bien ! si vous résistez, si vous prétendez qu'un gou-

vernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire ; si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la constitution de 91, qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible. Ainsi, pas de régence possible...

Voix nombreuses. Nous n'en voulons pas !

M. Ledru-Rollin. Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirai singulière et usurpatrice.

Comment, tout-à-coup, sans nous laisser délibérer, vous-même, majorité, vous venez briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842 ! Vous ne le voudriez pas ! C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays !

Au nom du droit, du droit que, dans les révolutions mêmes, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. (Bravo ! bravo ! Vive Ledru-Rollin !)

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang.

Ah ! l'effusion du sang nous touche ; car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien ! nous vous déclarons encore ceci : l'effusion de sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits ; et ceux-là qui viennent de se battre se battront encore ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. (Oui ! oui !)

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garantie votre gouvernement qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne ? (Bravos dans la foule.)

M. Berryer (*s'adressant à M. Ledru-Rollin*). Pressez la question ! Concluez ! Un gouvernement provisoire !

M. Ledru-Rollin. En parlant ainsi au nom du peuple, j'ai

la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome : le pays était debout, le pays s'y est refusé. En 1830, Charles X a voulu abdiquer en faveur de son petit-fils : le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer. Concluez ! Nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin. Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire... (Oui ! oui !) non pas nommé par la Chambre... (Non ! non !) mais par le peuple ; un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une convention qui régularise les droits du peuple. (Bravo ! bravo !)

M. de Lamartine, qui est toujours à la tribune, s'avance pour prendre la parole.

Plusieurs voix. Lamartine ! Lamartine ! (Les applaudissements éclatent. Ecoutez ! écoutez !)

M. de Lamartine. Messieurs, j'ai partagé aussi profondémen que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines : celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. (Très bien ! très bien !)

Je disais, messieurs, que j'ai partagé aussi profondément que qui que ce soit, dans cette enceinte, le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici, je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et c'est aussi le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission

que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. (Bravo ! bravo !)

Mais, messieurs, si je partage l'émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez, dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir, sur une base désormais inébranlable, l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune : je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée, arrachée à une émotion, à un sentiment publics, puissent constituer un droit solide et inébranlable pour un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, d'en cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. (Applaudissements.)

Eh bien ! messieurs, comment le faire ? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a apportés jusque dans cette enceinte ? Comment trouver cette base inébranlable ? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national (Sensation profonde.), d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté.

C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard (Oui ! oui !), lorsque ces fictions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays ; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune si on m'y avait laissé monter dès le commencement de la séance : la demande d'abord d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... (Acclamations.)

L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau en disant : « Bravo ! bravo ! »

On entend en même temps une voix qui s'écrie : « Plus de royauté ! »

M. DE LAMARTINE. La France a soif d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer, de nous embrasser. (Très bien ! très bien !)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours; je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire (Bravo ! bravo !) qui ne préjuge rien ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. (C'est cela !)

Je demande donc un gouvernement provisoire. (Oui! oui!)

De toutes parts. Les noms des membres du gouvernement provisoire!

M. de Lamartine. Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission : 1° d'établir la trêve indispensable, la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier et pour le consulter; pour consulter la garde nationale tout entière, le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (Applaudissements prolongés.) Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusil. Des hommes du peuple, mêlés de gardes nationaux, y pénètrent en criant : « A bas la Chambre! pas de députés! » Un de ces hommes abaisse le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.

M. Sauzet, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette. (Le bruit, loin de se calmer, acquiert une plus grande intensité.)

Puisque je ne puis obtenir le silence, s'écrie M. le président, je déclare la séance levée. (M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

Il est évident pour tout le monde qu'à ce moment l'assemblée de la Chambre des députés cesse; mais le peuple, armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux et à un certain nombre de députés, appartenant principalement à la gauche, reste dans la salle.

Un grand nombre de voix crient : Un autre président! Dupont (de l'Eure)!

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil, soutenu par M. Carnot. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre.

M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'efforce de dominer le bruit; mais ses exhortations restent sans résultat.

Des voix. Dupont (de l'Eure)! Dupont (de l'Eure)!

M. de Lamartine (*au milieu du bruit*). Je vais lire les noms...

Voix nombreuses. Silence! silence!

M. de Lamartine. Messieurs, je vais lire les noms. (Le bruit continue.)

M. de Lamartine (*lisant*). MM. Arago, Carnot..... (Le tumulte va toujours en croissant.)

Une voix. Messieurs, M. Dupont (de l'Eure) nous préside... (Bruit.) M. Dupont (de l'Eure) va nommer le gouvernement provisoire. (De longs bravos se font entendre de toutes parts.)

M. Chevalier. Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler!

M. Marion, *député, à M. de Lamartine.* Ne quittez pas la tribune!

Un homme armé d'un fusil. Nous ne demandons qu'un moment de silence; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

Une voix. Du silence dépend le salut de tous : je réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont (de l'Eure).

Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler. Le silence se rétablit.

M. de Lamartine. Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. (Bravo! bravo! Vive Lamartine!) Maintenant, messieurs.....

Voix nombreuses. Nommez les membres, nommez-les.

M. de Lamartine. On va les nommer. (Recrudescence de tumulte.)

M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire derrière la tribune.

M. Dumoulin y monte et cherche à se faire entendre ; mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.

Plusieurs sténographes, afin de mieux saisir les détails de la scène, montent au bureau et s'asseoient aux places des secrétaires de la Chambre.

M. Dumontier demande un peu de silence pour proclamer les noms des membres du gouvernement provisoire.

M. Dupont (de l'Eure). On vous propose de former le gou-

vernement provisoire. (Oui! oui! silence! silence!) Voici les noms : Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux... (Bruit, agitation.)

M. Lamartine. Silence, messieurs! Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Un citoyen. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La république!

Plusieurs voix. Délibérons immédiatement.

Une voix. Assis! assis! Allons nous asseoir, prenons la place des vendus.

Plusieurs voix. Des ventrus!

D'autres voix. Des corrompus!

Un citoyen agitant un drapeau. Plus de Bourbons! un gouvernement provisoire et ensuite la république!

Un homme du peuple. A bas les Bourbons, les cadets comme les aînés!

M. de Larochejaquelein. Ils ne l'ont pas volé, c'est un prêté rendu.

Une voix. Nous demandons qu'on proclame la république!

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. de Lamartine. (Oui! oui!)

M. Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

M. Arago. (Oui! oui!)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Une voix. M. Bureaux de Pusy!

M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.

M. Dupont (de l'Eure), continuant à nommer les membres du gouvernement provisoire :

M. Marie. (Oui ! oui !)

Quelques personnes. Georges Lafayette. (Oui ! — Non ! non !)

Voix nombreuses. La république ! la république !

Un citoyen. Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient *Vive la république!* avant qu'ils soient nommés et acceptés.

Un autre. Je demande la destitution de tous les députés absents.

Un autre. Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré, pas de sang! mais nous voulons la république!

M. Bocage. A l'Hôtel-de-Ville ! Lamartine en tête !

M. de Lamartine sort de la Chambre accompagné d'un très grand nombre de citoyens. Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.

M. Ledru-Rollin. Citoyens ! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses. Nous n'en voulons pas ! — Si ! si ! il en faut un !

M. Ledru-Rollin. Dans des circonstances comme celles où nous sommes, ce que les citoyens doivent faire, c'est d'accorder le silence et de prêter attention aux hommes qu'ils veulent constituer leurs représentants. (Interruption.) En conséquence, écoutez-moi !

Nous allons faire quelque chose de fort grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me per-

mettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité. (Silence ! Écoutez ! écoutez !)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non*. Pour faire quelque chose d'officiel, je prie les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. Je lis :

DUPONT (de l'Eure). (Oui! oui!)

ARAGO. (Oui! oui!)

LAMARTINE. (Oui ! oui !)

LEDRU-ROLLIN. (Oui ! oui !)

GARNIER-PAGÈS. (Oui! oui ! — Non !)

MARIE. (Oui! oui !)

CRÉMIEUX. (Oui ! oui !)

Une voix. Crémieux, mais pas Garnier-Pagès. (Si ! si ! — Non !)

D'autres voix. Taisez-vous ! A l'ordre!

M. LEDRU-ROLLIN. Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non ! non ! Si! si !) Je demande à ajouter un mot · permettez, messieurs.

Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au siége du gouvernement, et prendre toutes les mesures pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient proclamés.

Cris nombreux. Oui ! oui ! A l'Hôtel-de-Ville !

Un élève de l'École polytechnique. Vous voyez qu'aucun des membres du gouvernement provisoire ne veut la république! nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix. Vive la république!

Autres voix. Vive la république et Ledru-Rollin! A l'Hôtel-de-Ville!

Un jeune homme. Ce n'est pas à l'Hôtel-de-Ville qu'est le centre du gouvernement : c'est ici!

M. Ledru-Rollin se retire suivi de plusieurs citoyens.

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie : *Vive la république! Partons pour l'Hôtel-de-Ville!*

Un jeune homme à la tribune. Plus de liste civile!

Un autre. Plus de royauté!

Quelqu'un appelle tout d'un coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la Charte, et les cris : *Il faut le déchirer! il faut le détruire!* se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : *Attendez! je vais tirer sur Louis-Philippe!* Au même instant deux coups de feu éclatent.

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune, et prononce ces mots : « Respect aux monuments! respect aux propriétés! Pourquoi les détruire? pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux? Nous avons montré qu'il ne faut

pas malmener le peuple : montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire. »

Ces paroles, prononcées avec une énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour de ce brave ouvrier, et on lui demande son nom : il dit qu'il se nomme Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire, et la salle est bientôt entièrement évacuée.

Prendre le pouvoir, même dans les jours tranquilles, c'est toujours pour les nobles cœurs, pour les grands esprits, assumer une lourde responsabilité ; mais prendre le pouvoir au milieu d'une insurrection armée, au milieu de toutes les passions en délire, sans défense, sans secours, sans appui, c'est faire au pays et à ses sentiments d'humanité le sacrifice de sa vie ! En étudiant les premiers temps de la République, nous constaterons quels droits M. de Lamartine sut acquérir à la reconnaissance du pays, qu'il a cependant trouvé plus d'une fois injuste et ingrat envers lui.

Tous les événements, tous les faits que nous venons de raconter, contiennent de graves enseignements. On projette pour le 22 février un banquet politique : bientôt on décide que ce ne sera plus qu'un simulacre de banquet, puis enfin que ce simulacre n'aura pas lieu. Mais on a demandé au

peuple son secours et son appui, on a sonné le tocsin : le peuple quitte ses travaux et ses ateliers. Les hommes politiques qui ont soulevé cet orage et cette tempête, étourdis, impuissants, et dont le cœur ne bat plus à l'heure du danger, tremblent devant le géant furieux dont ils ont excité et à l'avance justifié la colère. Ils prennent la fuite, et, dans leur désespoir et dans leur repentir, ils trouvent du moins cette parole honnête et sage : « Il ne nous reste plus qu'à nous faire oublier ! »

Que dire aussi des Bourgeois de Paris criant sous les armes : *Vive la réforme !* se faisant la veille auxiliaires de l'insurrection, et, quatre mois après, bravant la mort sur les barricades pour la vaincre et la désarmer ? On retrouve bien là l'esprit moqueur, léger, mobile, inconséquent jusqu'à l'imprudence, et le caractère généreux jusqu'à l'audace, jusqu'à l'héroïsme, du peuple français.

Dans ces tristes journées, où chacun manquait à son devoir et se rendait sans combattre et sans capituler, je n'hésite pas à le dire, M. de Lamartine et les républicains honnêtes qui l'entouraient ont seuls montré une raison ferme que ne troublaient point les périls de la situation, un cœur de héros pour mettre fin à la guerre civile, pour éteindre l'incendie, pour préserver le peuple en délire des barbares excès de son ivresse.

Cette grande séance historique du 24 février 1848 fait

naître dans le cœur les mêmes émotions, les mêmes tristesses que les dernières scènes qui se succédèrent le 23 et le 24 février aux Tuileries : même irrésolution, même découragement, mêmes défaillances. Des forces considérables étaient massées autour de la Chambre des députés : M. le président Sauzet ne sait ni faire respecter l'Assemblée, ni dominer la discussion. Nouveau Boissy d'Anglas, il devait se couvrir devant l'émeute armée ; mais il ne devait pas du moins déserter le fauteuil de la présidence.

MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, à qui le Roi venait pour ainsi dire de confier le salut d'une mère et de ses deux enfants, aussi bien que le salut de la France, restèrent muets et atterrés. Peut-être n'auraient-ils pas pu vaincre ; mais ils devaient combattre.

M. Odilon Barrot éleva du moins courageusement dans ses bras un enfant pour apaiser la tempête. La vie politique de cet homme honnête, sentimental, irrésolu, se résume dans cette dernière épreuve de la monarchie : ne croyant et ne se dévouant ni à la monarchie ni à la république, sa parole fut sans retentissement et sans autorité en ces moments suprêmes ; il resta ministre pendant quelques heures, et ne fut écouté que pendant quelques minutes.

M. de Lamartine pensait à dire, en pleine Chambre, à la princesse et à ses fils : « Levez-vous ! Vous êtes la veuve de ce duc d'Orléans dont le peuple a couronné en vous la

mort et le souvenir ! Vous êtes les enfants privés de père, et adoptés par la nation ! Vous êtes les innocents et les victimes des fautes du trône, les hôtes et les suppliants du peuple ! Vous vous sauvez du trône dans une révolution ! Cette révolution est juste, elle est généreuse, elle est française : elle ne combat pas des femmes et des enfants ; elle n'hérite pas des veuves et des orphelins ; elle ne dépouille pas ses prisonniers et ses hôtes ! Allez régner ! Elle vous rend par compassion le trône perdu par les fautes dont vous n'êtes que les victimes. Les ministres de votre aïeul ont dilapidé votre héritage : le peuple vous le rend. Il vous adopte, il sera votre aïeul lui-même. Vous n'aviez qu'un prince pour tuteur, vous aurez une mère et une nation. »

M. de Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de Février*, dit lui-même : « J'avais ces paroles sur les lèvres, cet acte dans l'imagination, ces larmes dans les yeux : je ne cédai pas à ces nobles tentations ; j'arrachai mon cœur de ma poitrine, je le contins sous ma main pour n'écouter que ma raison. Ma raison me rappelait plus fortement encore ce que je venais de dire deux heures avant au conseil des républicains. »

La régence, au milieu d'une crise qui avait soulevé le peuple, entraîné la garde nationale, dissous l'armée, renversé le trône, expulsé le Roi, provoqué le suffrage universel, suspendu le travail, jeté deux cent mille ouvriers affamés de

droits et de pain sur le pavé, n'était pas la paix : c'était une trêve courte et agitée. La révolution sanglante n'était pas finie, elle commençait. M. de Lamartine, en agissant autrement qu'il n'a fait, eût perdu les victimes mêmes de cette catastrophe, qu'il aurait dévouées en les couronnant.

CHAPITRE V.

SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

Pièces de conviction de l'envahissement du palais des Tuileries. — Pillage des appartements du rez-de-chaussée, des entre-sol, des salons de la Reine, des appartements du duc de Nemours, des cuisines et des caves. — Le battant de l'horloge détaché.—Les robes des princesses, des dames d'honneur, de la Reine. — Bal à la clarté des bougies.— Un personnage historique tient le piano. — Une caisse adressée au *duc de Nemours*. — L'*oratoire* de la princesse Marie. — Le *Coran*. — Les portraits de la reine d'Espagne et de la duchesse de Montpensier. —Les *revendeurs*, les recéleurs.—Les portraits des maréchaux Soult et Bugeaud. — Un prie-Dieu et des reliques de famille. — Un perroquet *réformiste*. — Création de l'*Hospice des invalides civils*. — M. Leroy d'Étiolles. — États des envois d'objets précieux au ministère des finances. — Les appartements de la duchesse et du duc d'Orléans respectés. — Une baignoire remplie de bijoux. — Description de la chambre à coucher du duc d'Orléans telle qu'elle est restée depuis le 13 juillet 1842. — Pillage et incendie des papiers, manuscrits, correspondance, rapports, états, lettres de grands personnages.

Trois résidences royales, les Tuileries, le Palais-Royal et Neuilly, ont été envahies par les *vainqueurs* du 24 février.

Le palais des Tuileries a fait de tout temps partie de la

dotation de la couronne et, par conséquent, du domaine de l'État. Il en est de même du Palais-Royal, qui a fait retour à l'État en 1830.

Les bâtiments de Neuilly étaient donc les seuls qui appartinssent au domaine privé. Quant aux objets d'art si nombreux au Palais-Royal et au château de Neuilly, ils appartenaient tous au domaine privé. Presque tous ceux qui décoraient le palais des Tuileries faisaient partie des collections de la couronne : le Roi n'y possédait qu'un certain nombre de portraits de famille, placés surtout dans le salon qui précédait son grand cabinet. Mais d'immenses richesses personnelles, des tableaux, des curiosités précieuses appartenant aux princes et aux princesses, des papiers importants, des souvenirs de famille, encombraient, pour ainsi dire, les appartements intérieurs.

Je me propose de raconter avec une exactitude historique tous les faits qui se sont succédé dans le palais des Tuileries, à partir de la matinée du 24 février ; je donnerai aussi l'évaluation précise des pertes qu'eut à subir le domaine privé, par la dévastation du Palais-Royal, de Neuilly et du Raincy. Il est instructif et curieux de savoir ce que peuvent coûter vingt-quatre heures d'orgies révolutionnaires.

J'ai pu écrire tous les récits qui vont suivre sous la dictée de témoins oculaires, dont la mission honorable et diffi-

cile était de rétablir l'ordre au milieu du pillage, de la dévastation, et je leur dois aussi la communication de documents curieux qu'ils ont pu sauver de la destruction et de l'incendie.

SAC DU PALAIS DES TUILERIES.

J'appris du même coup l'envahissement de la Chambre des députés, la fuite du Roi et de la famille royale et la prise des Tuileries. Je ne pouvais croire à tant de catastrophes si subites et si imprévues ; mais le messager qui m'apportait ces nouvelles tira de sa poche des pièces de conviction, une manche brodée en or d'un habit de général et une manche garnie de velours et de galons d'argent de la grande livrée du Roi.

Louis-Philippe et tous les membres de la famille royale venaient à peine de quitter les Tuileries, que les troupes assez nombreuses, artillerie et infanterie, massées autour de ce palais, et le général qui les commandait, quittèrent la place et regagnèrent leurs quartiers ou leurs casernes, abandonnant ainsi la demeure royale aux fureurs de l'émeute. Les serviteurs du Roi et des princes, paralysés par la terreur, sans chefs, sans ordres, ne pouvaient opposer aucune résistance. Rien ne fut plus facile aux vainqueurs armés qui s'étaient aventurés jusqu'à la place du Carrousel, à la mul-

titude de curieux dont les flots allaient toujours grossissant, que de s'avancer timidement d'abord, puis bientôt résolument, jusqu'aux grilles et aux portes du palais, puis enfin d'en franchir les diverses entrées.

Sous le règne de Louis-Philippe, la plupart des rues étroites qui entouraient le Palais-Royal et les Tuileries servaient d'habitation à la population la plus immonde. Aujourd'hui, que le Louvre achevé par Napoléon III étend ses splendeurs monumentales sur une partie des terrains occupés par ces rues étroites ; aujourd'hui, que la nouvelle rue de Rivoli a rendu l'air et la lumière à cet amas de cloaques dont les noms mêmes sont déjà oubliés, on aura peine à comprendre cet envahissement si subit de l'antique demeure de nos rois ; on aura peine à comprendre que ce fut surtout une population de prostituées et d'hommes sans aveu qui, poussée par l'espoir du désordre et du butin, se précipita dans les appartements royaux sur les traces des combattants armés, que préoccupait alors une seule pensée, celle d'enlever le trône pour le briser, et pour en brûler les débris sur la place de la Bastille. C'est à cette honteuse population du voisinage que revient le triste honneur de ces orgies, de ce pillage dont le récit restera toujours au-dessous de la vérité.

La tourbe triomphante se rue d'abord dans les appartements du rez-de-chaussée, dans le cabinet du Roi, dans sa

chambre à coucher, dans les salons de la Reine, dans les appartements des princes, des dames d'honneur ; dans les entre-sols. Puis elle gravit les escaliers du premier étage. Le flot grossit toujours : les portes d'entrée ne se trouvent plus assez larges, les fenêtres du rez-de-chaussée sont escaladées. Dans sa curiosité et dans son étonnement, cette foule se contente d'abord de regarder, d'admirer avec convoitise; mais une main coupable ouvre un meuble, se saisit d'objets précieux, et donne ainsi le signal de la destruction et du pillage : linge, vêtements, armes, uniformes, livres, dessins, correspondances, manuscrits, tout est bouleversé, saccagé, pollué. On pénètre même dans les cuisines et dans les caves. Trois mille bouteilles de différents vins : bourgogne, bordeaux et champagne, furent bues, volées ou brisées (1). On vit bientôt de longues files de pillards sortir du palais des Tuileries chargées de batterie de cuisine, d'instruments de ménage et de comestibles. L'envahissement fut si rapide, que l'émeute put achever le déjeuner commencé à dix heures du matin par le Roi et la famille royale.

Au milieu du bruit et du désordre, de robustes et habiles gaillards détachent le marteau de l'horloge du dôme des Tuileries, et, à l'aide de ce pesant morceau de fer, qui venait

---

(1) M. de Montalivet, dans son livre sur la *Liste civile,* évalue cette perte en argent à la somme de 7,300 francs.

de sonner la dernière heure de la monarchie de Juillet, il n'y a plus de secrétaires, de commodes, d'armoires, qui ne soient brisés par cette horde à moitié ivre. Tout lui devient dépouilles opimes.

Saint-Lazare avait ouvert ses portes aux pensionnaires que lui confie la police correctionnelle, et ces femmes vinrent grossir le nombre de celles qui, déjà maîtresses des appartements du palais, y buvaient, y chantaient, y dansaient, à la clarté éblouissante de milliers de bougies inondant de flots de lumière ces hideuses saturnales. Un jeune homme élégamment vêtu, d'un grand nom, d'un nom célèbre surtout dans les annales historiques de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, tenait le piano et jouait tour-à-tour, aux applaudissements de cette multitude avinée, la *Marseillaise*, des galops et des polkas. Tout ce personnel féminin des carrefours et du coin des rues s'était jeté sur les robes des princesses, des dames d'honneur, de la Reine elle-même : elles en coupaient le corsage, le jetaient au feu et cachaient de magnifiques jupes de soie, de velours, sous les haillons qu'elles portaient en sortant de prison.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté le départ de Charles X et de sa famille pour l'exil, j'ai dit toutes les privations qu'ils eurent à subir : ils manquèrent d'argent et de chemises! Étrange et cruelle destinée! dix-

huit ans plus tard, le même sort attendait le roi Louis-Philippe et les siens. Le Roi, la Reine, les princes, la duchesse d'Orléans et ses enfants durent prendre la fuite avec les seuls habits dont ils étaient vêtus. Ce fut grâce au dévoûment intelligent de quelques-uns de ceux qui s'efforcèrent de rétablir l'ordre dans le palais envahi, que les illustres exilés purent recevoir, mais seulement au bout de quelques jours, des vêtements, du linge et des chaussures. Louis-Philippe manquait du nécessaire alors qu'on arrêtait, aux portes du palais, un pillard qui s'était mis sur le corps douze chemises du Roi cachées sous une large blouse.

Sur une des caisses qu'on envoya peu de jours après le 24 février au duc de Nemours, un maladroit serviteur de la royauté avait fixé une adresse avec cette inscription : *A Son Altesse royale Monseigneur le duc de Nemours.* Qu'on juge de l'étonnement que causèrent ces quelques mots aux républicains préposés à la garde des embarcadères des chemins de fer ! Leur front en rougit d'indignation. « Il n'y a plus « d'altesse, plus de prince, plus de duc, plus de monsei- « gneur ! il n'y a plus que des citoyens. Des conspirateurs « seuls peuvent avoir eu l'idée de braver ainsi le peuple sou- « verain : ces caisses doivent contenir les preuves d'une « trahison, peut-être d'un complot. » Il fallut donc les ouvrir, en tirer un à un tous les objets de toilette qu'elles conte-

naient. Ce ne fut pas sans peine qu'on put enfin faire partir pour leur destination ces caisses reconnues innocentes et si impatiemment attendues.

Que de bruit, que de mouvement, que d'ivresse, que de scènes incroyables dans cette vaste demeure où, la veille, se discutaient avec anxiété, mais avec calme, les destinées de la France et de la royauté! Plus de douze cents individus s'y installèrent résolûment comme dans un bivouac, s'organisant par compagnies, par sociétés, dans chacun des appartements. Ils couchaient tout habillés et tout armés sur les tapis, sur les divans que recouvraient les plus riches étoffes. On faisait la soupe dans le foyer d'élégantes cheminées, revêtues du marbre le plus précieux, et plus d'une tasse, d'une soucoupe de porcelaine de Sèvres et de Saxe servit d'assiettes.

A une époque déjà assez éloignée, près de l'appartement de la Reine, une pièce avait été disposée pour servir d'oratoire et d'atelier à la princesse Marie. La fenêtre, ouverte sur la cour des Tuileries, était ornée de précieux vitraux; sur des socles très simples se dressaient les modèles des statues de la jeune princesse artiste, la *Jeanne d'Arc* de Versailles, la *Jeanne d'Arc quittant son village*, *les Anges en prière*, qui furent exécutés en marbre pour la chapelle Saint-Ferdinand aux Ternes. Tous ces objets d'art furent

respectés; un vandale, un seul, prit plaisir à casser d'un coup de fusil le bras d'un des anges.

Cette foule en délire régnait et gouvernait au milieu de ce palais; tout était tombé en son pouvoir. On ne peut raconter les honteuses indignités qui s'y commirent. Un misérable s'était emparé d'un magnifique volume du *Coran*, imprimé sur peau de vélin, relié en maroquin rouge, doré sur tranches : il l'ouvrit pour le souiller en y déposant des ordures. Quelques-uns se livrèrent au plaisir de crever les yeux de plusieurs portraits, ceux de la Reine d'Espagne et de la duchesse de Montpensier; d'autres dessinaient sur les murs des saletés, des infamies, y inscrivaient des vers, des sentences et des menaces de mort contre plus d'un nom respecté; des mains noires et calleuses feuilletaient les plus riches albums, fouillaient les papiers les plus intimes.

Une autre bande d'oiseaux de proie s'était aussi abattue sur le palais des Tuileries : c'étaient les amateurs de curiosités, les revendeurs, les recéleurs de tous étages. Plus d'un a fait des razzias dont les produits sont encore cachés dans des tiroirs, dans des bibliothèques, jusqu'à ce qu'on puisse les montrer au grand jour, ou les vendre avec sécurité. Les commissaires du gouvernement durent même bien plus surveiller ces redingotes noires que les blouses. Beaucoup de gens du peuple étaient au comble de la joie quand ils avaient pu passer un gilet ou un pantalon princier; mais les redin-

gotes noires avaient l'œil et mettaient la main sur les armures, sur les tableaux, sur les dessins, sur les cachets, sur les bagues d'un grand prix. De tous côtés, des affiches disaient : *Mort aux voleurs!* plusieurs fripons furent arrêtés; mais à leur arrivée à la préfecture de police, ils étaient tous mis en liberté.

Parmi les tableaux lacérés, on ne cite guère que les portraits en pied des maréchaux Soult et Bugeaud, un tableau de Biard représentant une grotesque revue de la garde nationale, un autre tableau représentant Louis-Philippe saignant un postillon de sa suite, enfin, une toile qui n'avait d'autre tort que de représenter une cérémonie religieuse.

Dans la chambre à coucher du Roi et de la Reine était placé un prie-Dieu d'un beau travail et contenant les reliques les plus précieuses pour le cœur de la Reine : on y avait enfermé le masque moulé sur le cadavre du duc d'Orléans et le suaire de la princesse Marie. Une femme en furie allait lacérer, briser ces saintes reliques, lorsqu'une main vigoureuse arrêta cette profanation en renversant brusquement et à l'improviste cette femme sur le tapis.

Dans la chambre à coucher, dans le salon et dans la salle de bain de la Reine, de petites armoires, des placards, échappèrent aux regards et à la dévastation ; on y recueillit, pour les restituer à la famille royale, les papiers les plus secrets, les plus intimes, du Roi et de la Reine. Un volume contenait

une correspondance entre Louis-Philippe et la princesse Marie-Amélie, correspondance qui datait de leurs jeunes années.

Tous ces hôtes nouveaux de la demeure royale s'étaient organisés ; des commandants avaient été élus par eux, des postes nombreux avaient été établis à l'extérieur et à l'intérieur. On pouvait voir quelques-uns de ces factionnaires affublés des costumes les plus bizarres : l'un portait un costume de général, l'autre se drapait dans la robe de chambre de Louis-Philippe, celui-ci s'était paré d'un habit brodé à la française. Un *manœuvre*, croyant sans doute faire honneur à la république naissante, avait endossé la grande livrée du Roi.

Au milieu d'un des appartements envahis, on trouva dans sa cage un perroquet d'assez vulgaire apparence, mais qui obtint tout-à-coup les honneurs de la popularité et les joies d'une ovation. Il répétait avec la plus nette prononciation : *A bas Guizot!* C'était à qui gorgerait cet orateur de l'opposition, ce révolutionnaire qui exprimait si bien les haines aveugles du moment, de sucre, de friandises, pour l'entendre crier : *A bas Guizot!* Le bruit se répandit que ce perroquet avait eu pour précepteur en politique le prince de Joinville. Ce propos prit tout de suite le caractère sérieux d'un fait historique.

Dans cette journée du 24 février, de hardis novateurs, ne

comprenant que les révolutions radicales, conclurent de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la république que c'était pour eux un devoir de brûler le palais des rois. Sur la rive droite de la Seine, M. Ledru-Rollin eut aussi beaucoup de peine à persuader à une horde victorieuse, qui avait envahi l'hôtel de la rue de Grenelle, qu'on ne devait pas incendier le ministère de l'intérieur. L'incendie des Tuileries était déjà décidé, lorsqu'un homme eut l'heureuse inspiration de faire écrire en grandes lettres noires, sur le mur d'appui de la grille qui entoure la cour des Tuileries, cette inscription assez inattendue : *Hospice des invalides civils.* On applaudit avec enthousiasme à cette innovation : le palais ne fut pas brûlé. C'était sans doute tout ce que voulait l'honnête homme dont la spirituelle initiative nous conservait l'un des plus grandioses et des plus curieux monuments de la capitale. Mais bientôt alors accoururent ces habiles qui savent si bien exploiter à leur profit les idées d'autrui. Qui dit hospice dit malade : pour un hospice et pour des malades, il faut un directeur, des administrateurs, des médecins, des chirurgiens, des aides, des employés, des infirmiers. Que de places à créer et à prendre ! Toute une administration s'improvise en vingt-quatre heures et s'installe aux Tuileries. La direction régulière des hôpitaux fait garnir de lits les appartements du premier étage, la grande galerie de Diane, le salon de Louis XIII, la salle de billard, le salon de conver-

sation. Des numéros sont collés sur le mur au-dessus des lits ; le n° 9 est appliqué au bas de la toile d'un portrait en pied de la reine des Belges. Des sœurs de Charité sont logées dans de petites pièces intermédiaires ; le chirurgien en chef, M. Leroy d'Etioles (1), donne ses consultations dans le cabinet où le Roi présidait le conseil des ministres. Les aides-chirurgiens prenaient leurs repas sur la table ronde placée au milieu de la chambre du conseil, table immense recouverte d'un tapis de velours vert orné de franges d'or.

L'administration eut bientôt un chef, qui prit le titre de *gouverneur des Invalides civils.* Ce titre fut placardé à la porte de l'appartement du prince de Joinville, dont les nombreuses pièces parurent à peine suffisantes au nouveau gouverneur, pour lui, pour sa famille, ses amis et son personnel. Je ne rappellerai pas tout ce qui a été raconté sur les blessés de Février et sur les malades civils admis au palais des Tuileries ; il est certain que de déplorables scandales ne tardèrent pas à être révélés. Je publierai seulement ici un rapport adressé à ce sujet, le 5 mars 1848, à M. Ledru-Rollin, par les commissaires du gouvernement :

---

(1) M. Leroy d'Étioles a rendu ce fait public dans une profession de foi adressée par lui aux électeurs du département de la Seine : *J'ai été chargé, dit-il, de l'exécution du décret de la Providence, l'installation des blessés de Février dans le palais des Tuileries.*

« J'appelle votre attention sur la note ci-jointe, concernant un pouvoir qui a été depuis quelques jours introduit dans le château.

« M***, venu au palais des Tuileries avec la mission de s'occuper du service des Invalides civils, s'est placé dans les appartements du prince de Joinville, habite la totalité des pièces dans lesquelles il a fait accumuler des meubles de toutes sortes. Il demande un lit de maître, quatre lits ordinaires, de l'argenterie, de la porcelaine, du linge de lit et de table. Il se fait entourer d'employés choisis par lui, et que ne connaît pas le commandant du château. Il demande la nourriture de la maison qu'il forme et celle des personnes qu'il amène avec lui. Sur sa porte il a fait placer une pancarte avec ces mots : *Cabinet du gouverneur des Invalides de l'hospice civil.*

« Toute une partie du palais, et une partie très importante (car chez le prince de Joinville il y a des richesses scientifiques sans nombre), se trouve ainsi sans clôture, sans surveillance directe de la part du commandant du palais, du commissaire du gouvernement, lesquels, depuis dix jours qu'ils sont en permanence au château, ont passé les nuits sur des fauteuils, des matelas, et ont évité tout ce qui pouvait ressembler à une occupation dispendieuse. »

L'hospice des Invalides civils n'en resta pas moins établi au palais des Tuileries jusqu'au mois de juin 1848. Cependant, au milieu de ce scandaleux désordre, toutes les richesses des Tuileries ne furent point pillées. Le commissaire du gouvernement eut à remplir une mission importante, celle de déposer au trésor toutes les valeurs, tous les objets précieux qu'il pourrait rassembler. Des fourgons faisaient le

service entre le ministère des finances et le palais des Tuileries. On n'avait ni caisses, ni coffres ; des diamants, des objets de toutes sortes furent entassés dans des couvertures, dans des paniers à pâtisserie, dans des bannes, des cartons de bureau pris au hasard, etc. Voici, sur ces transports, quelques curieux documents historiques.

SAMEDI 26 FÉVRIER 1848.

« *Troisième envoi.* 1° Une grande banne contenant : médailles en argent, en bronze ; montres, pendules, éventail de la Reine, pelotes à glands.

« 2° Seconde grande banne : glace de toilette avec encadrement en vermeil, coffre en palissandre renfermant les diamants, les parures de noce de la duchesse d'Orléans.

« 3° Coffre en paille et en tapisserie : bijoux dans leurs étuis et leurs boîtes, objets de toilette en argent et en vermeil.

« *Quatrième envoi.* 1° Une caisse contenant : aiguière et bassin en or, appartenant à la duchesse de Montpensier, vaisselle plate de toute sorte, coffrets ciselés, pièces d'or.

« 2° Quatre coffres : des nécessaires de toilette ou de voyage en argent ou vermeil.

« 3° Énorme paquet dans lequel on a rassemblé de la vaisselle plate. »

DIMANCHE 27 FÉVRIER 1848.

« *Premier envoi.* 1° Dans un carton : coupe en or, épaulettes, coffrets en or.

« 2° Panier rempli d'argenterie.

« 3° Valise contenant des flacons de perles, des bijoux, des diamants, des objets de toilette en or et en argent.

« *N. B.* Cette valise est d'un grand prix.

« *Deuxième envoi.* Six coffres ou paniers : diamants des princesses, colliers, boucles d'oreilles.

« Médailles en argent, en bronze, en or. — Ces dernières en grande quantité, beaucoup de la valeur de 1,000 fr. pièce.

« Aiguière en argent : plus de 500 fr. en espèces. »

LUNDI 28 FÉVRIER 1848.

« Dans la caisse du prince de Joinville : 6,100 fr. en billets de banque, actions de l'Océanie, vingt-six pièces turques en or, 225 fr. en espèces.

« Cuvette en argent, presse-papier en vermeil.

Appartement du comte de Paris.

« Un vaste panier contenant : sabres avec poignées en or massif enrichies de diamants et de pierres précieuses, cuvettes, médailles, coffrets, timbales, bagues, argenterie, coffres remplis de parures en corail.

« Un grand coffre de médailles en or et en argent.

« Un paquet dans lequel on a placé : rente belge, actions du canal de Bourgogne, obligations portugaises, rente d'Espagne. »

MARDI 29 FÉVRIER 1848.

« Un envoi : panier, boîte et coffre renfermant des armures, des bijoux, des diamants, tous les ordres du duc de Nemours, etc., etc. »

Tant que dura l'envahissement du palais des Tuileries, les appartements de madame la duchesse d'Orléans et de ses enfants furent protégés. Les autorités qui eurent mission de rétablir et de maintenir l'ordre dans le palais, envahi et même habité par un millier de personnages qui s'en étaient fait une résidence, eurent l'heureuse idée de s'installer au milieu des appartements de madame la duchesse d'Orléans. On plaça des sentinelles dans les grands salons, dans les antichambres ; des commissaires du gouvernement s'établirent dans le salon Blanc, dans la chambre à coucher et dans le boudoir de la duchesse. Les appartements des jeunes princes furent fermés ; des factionnaires en gardèrent l'entrée.

C'était dans le salon Blanc que se tenait d'ordinaire madame la duchesse d'Orléans ; elle en avait fait son cabinet de travail.

Le 24 février 1848, le comte de Paris était souffrant. On l'avait couché dans un lit roulant fermé de rideaux de soie verte : on le fit lever, on l'habilla à la hâte pour qu'il pût accompagner sa mère à la Chambre des députés. Le lit était resté dans le salon. Au milieu de cette pièce, un grand bureau ; entre ce bureau et la cheminée, une table ronde avec tiroir, couverte de papiers et de livres : ces papiers, c'étaient les devoirs des jeunes princes, c'étaient des traductions faites par eux et corrigées par la duchesse elle-même. Parmi les livres, un volume de l'*Histoire des Giron-*

dins par M. de Lamartine. La princesse avait placé un couteau d'ivoire à la tête d'un chapitre dont elle allait peut-être commencer la lecture, quand retentirent les fusillades de la rue de Rivoli et de la place du Carrousel. Devant la cheminée, un vide-poche formant écran. Ce petit meuble contenait des notes, des suppliques. Dans l'une de ces pétitions, datées des premiers jours de février, un solliciteur s'adressait à la charité de la duchesse d'Orléans : il demandait surtout que son nom, qui était celui d'un révolutionnaire fameux, ne devînt pas pour lui un motif de disgrâce et d'abandon. À peine la république fut-elle proclamée que ce solliciteur oublieux faisait parade de son orgueil républicain dans les journaux les plus fougueux : ce qui pouvait être la veille motif d'exclusion était devenu le lendemain un titre de recommandation aux faveurs du gouvernement provisoire. Ce fut sur cette table ronde dont nous venons de parler, avec les plumes de madame la duchesse d'Orléans et sur le papier illustré de son chiffre, que fut écrit le premier rapport adressé à M. Ledru-Rollin sur la situation des Tuileries. Le ministre de l'intérieur ne visita que rarement ce palais. Il s'y rendit avec tous les membres du gouvernement provisoire lorsqu'on prit la résolution d'expulser par la force les derniers hôtes, qui ne voulaient plus en sortir. Après cette expédition, madame Ledru-Rollin parcourut tous les appartements, conduite par un des secrétaires de son mari. Elle

ne s'arrêta que quelques instants dans un salon du pavillon Marsan, où elle se donna le plaisir d'exécuter la *Marseillaise* sur le piano de madame la duchesse de Nemours.

L'habitation de madame la duchesse d'Orléans fut donc religieusement respectée : chaque meuble y resta à sa place ; on en fit même un dépôt des richesses que l'on recueillait dans les autres parties du palais. Une nuit que l'on redoutait une attaque organisée par des bandits qui logeaient encore aux Tuileries, on entassa dans la baignoire de la princesse, placée au fond de son boudoir, une masse de diamants, de médailles en or, de bijoux d'un grand prix, de valeurs de toutes sortes, s'élevant à des sommes considérables. A cette baignoire s'adaptait un couvercle garni en velours. Un homme armé passa toute la nuit couché sur ce couvercle; d'autres hommes du peuple, honnêtes et résolus, veillaient près de lui.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'on parvint aussi à isoler complétement les pièces qui composaient autrefois l'appartement du duc d'Orléans; personne n'y pénétra pendant les jours du plus grand désordre. Seul, un commissaire du gouvernement fut autorisé à les visiter : ses souvenirs écrits me permettent de constater ici un fait intéressant et peu connu.

Le cabinet du duc d'Orléans, sa chambre à coucher, et une grande pièce qui les précédait, remplie d'objets d'art, de livres, de curiosités, avaient leurs fenêtres sur la cour

des Tuileries ; la chambre à coucher communiquait avec le grand et splendide salon que le prince s'était plu à enrichir de la *Stratonice* d'Ingres, de *Françoise de Rimini* de Scheffer, de *Joseph vendu par ses frères* (1), grande dimension, par Decamps. C'est de cette chambre à coucher qu'il partit pour aller tomber sur la route de Neuilly et mourir loin de sa femme, alors absente de Paris, le 13 juillet 1842.

L'affection du duc d'Orléans pour la compagne qui lui avait été donnée après des hésitations de toutes sortes était vive, digne, profonde, inspirée par l'estime la mieux méritée. Madame la duchesse d'Orléans partageait cette affection : le prince était son idole. Quand elle fut revenue à Paris, elle donna l'ordre de fermer les appartements du duc d'Orléans. Elle seule pénétrait dans ce sanctuaire.

De 1842 à 1848, la princesse venait s'y recueillir, méditer, travailler. Pas un meuble ne fut changé de place ; pas un objet, même le plus futile, ne fut touché. Près de la fenêtre de la chambre à coucher était placée la toilette du prince. On ne jeta pas même l'eau du vase dans lequel il avait plongé ses mains au moment de partir : l'eau s'était

(1) Ce tableau, mis aux enchères lors de la vente de la duchesse d'Orléans, est en ma possession.

évaporée avec le temps ; la serviette dont il avait fait usage resta sur le bord du meuble. Près de la cheminée, un grand fauteuil : le prince y avait jeté le *Journal des Débats* du 13 juillet 1842 tout déplié, et ce journal ne fut pas même relevé dans l'espace de six ans. De chaque côté de la porte d'entrée, sur le marbre blanc de deux commodes, tous les objets à l'usage journalier du prince : deux chapeaux, un noir et un gris, avec des gants étalés sur les bords ; une assiette contenant des raisins que le prince avait égrenés. Le lit était défait ; çà et là de petites caisses, une malle préparée pour le voyage.

Sur un bureau, les plumes, les crayons dont le duc d'Orléans se servait ; sur les tentures de soie, des paysages de Huet, de Corot, les portraits de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris, gravés d'après Winterhalter.

Ainsi, le vœu de madame la duchesse d'Orléans put être encore fidèlement exaucé pendant plusieurs mois après son départ pour l'exil. Ces appartements, tout pleins de souvenirs tendres et dignes, devenus l'asile calme, silencieux, de la douleur d'une épouse, furent religieusement respectés. Le prince y avait sans doute médité de nobles entreprises, et plus d'une fois ouvert son cœur à l'espérance de longues années de bonheur, de grandeur et de gloire.

Il a manqué un Bossuet au XIXe siècle pour raconter cette mort fatale, pour faire sortir de cette catastrophe de hautes

et retentissantes paroles qui vinssent montrer une fois de plus tout ce qu'il y a de précaire dans les destinées humaines, tout ce qu'il y a de mystère dans les inflexibles et immuables volontés de Dieu !

Dans les premiers mois qui suivirent la révolution de 1848, les états-majors se remplaçaient et se succédaient rapidement dans les appartements des Tuileries. Un des chefs de ces états-majors réclama un matin la libre disposition des appartements de la duchesse et du duc d'Orléans; il fut même, je crois, question d'établir un fumoir dans la chambre à coucher du prince. Un déménagement complet fut ordonné et s'accomplit dans les mois d'été de 1848.

Dans cet effroyable désordre du sac des Tuileries, on mit la main sur les papiers du Roi et de la Reine, des princes et des princesses. On était curieux et pressé de pénétrer dans les mystères de la politique, dans les secrets de famille. Heureusement beaucoup de documents profitables à l'histoire, profitables surtout à l'honneur de la famille d'Orléans, si souvent calomniée comme toutes les familles qui détiennent ou ont détenu le suprême pouvoir, ont pu être sauvés. Mais que de pièces d'un haut intérêt ont été détruites par le feu ! Des incendiaires passionnés alimentèrent de vastes foyers avec des registres, des *états*, des portefeuilles, des lettres de toute nature.

Des flammes menaçantes dévoraient à l'intérieur, au milieu des appartements, les lettres les plus intimes et les pièces politiques les plus importantes. A l'extérieur, dans le jardin, sous les croisées, brûlaient dans d'immenses brasiers les papiers et les livres jetés par les fenêtres. Plus d'un papier curieux, emporté par le vent, fut facilement recueilli par des promeneurs qu'attirait ce triste spectacle.

Je suis heureux de pouvoir publier ici sur le Roi, la Reine et les princes, plusieurs documents qui montrent en eux les plus attendrissantes vertus de famille.

CHAPITRE VI.

PAPIERS INTIMES ET SECRETS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Rapports de police. — Lettre de M. Gisquet. — Rapport particulier au Roi sur l'exécution d'Alibaud. — Lettre d'un fou à une des princesses. — Lettre du duc de Normandie. — Lettre de madame de Mirbel pour obtenir un des toupets du Roi. — Lettres trouvées chez le duc de Nemours. — Lettre de la Reine. — Lettre du maréchal Soult. — Deux lettres du duc d'Orléans sur une crise ministérielle. — Une lettre sur la politique générale. — Une lettre sur le mariage. — Papiers trouvés chez la duchesse d'Orléans. — Journal de la duchesse. — Réflexions écrites par elle sur l'éducation du comte de Paris. — Rapport du général Aupick sur l'emploi que fit le duc d'Orléans de ses derniers jours, des dernières heures de sa vie. — Cinq lettres du prince de Talleyrand. — Journal d'un étranger adressé au prince Schwartzenberg sur la révolution de Juillet.

Le général Athalin, dont le dévoûment pour le roi Louis-Philippe et pour la famille royale datait de loin, remplissait plusieurs fonctions au palais des Tuileries, et, entre autres, celle de directeur suprême de la police qu'on pourrait appe-

ler *royale*. C'était au général Athalin qu'on adressait les rapports secrets, les avis de complots, les dénonciations, les lettres anonymes, etc., etc. Le règne de Louis-Philippe fut fécond en attentats et en projets d'attentats, à en juger par les restes à demi brûlés, souillés de fange, que j'ai sous les yeux. Que de tristes révélations ! A chaque instant, le jour, la nuit, le général Athalin recevait les messages les plus inquiétants, les communications les plus étranges, les menaces les plus atroces ou les plus ridicules. Je publie ici le dossier d'une seule journée de l'année 1836 :

« Je vous dirai que M. H... T..., demeurant rue Saint-Denis, vient de faire l'offre de 500,000 fr. à mad..., artiste, pour qu'elle figure à la place de madame la duchesse de Berry. Cette femme est pleine de détours. Elle connaît tout Paris. Elle dit que M***, feutier du Roi, a dit à deux de ses amis : *Il nous faudrait* 500,000 *fr., et nous serions sûrs d'avoir la tête de Louis-Philippe.* »

Les noms propres sont en toutes lettres.

Voici une autre note dans laquelle on fait jouer à madame la duchesse de Berry un rôle étrange ; inventions absurdes écrites pour la plupart sans orthographe, ou dans des termes fort peu intelligibles :

« Chez le baron D..., il y a un imprimé et, sûrement, plusieurs, pour engager à venger la mort de Pépin... Là, il y aurait

une grande dame qui est l'idole de leur parti. Ce serait la mère de Henri. Elle-même viendrait à Paris deux ou trois fois la semaine.

« Les jeunes gens qui ramassent les billets jetés par la croisée, hors la barrière de l'Etoile, sont tous munis de poignards.

« Le rendez-vous des gros bonnets s'assemble chez un restaurateur, rue Royale, au coin du boulevart, près et en face l'église de la Madeleine. Il y a un ancien avocat qui est le moniteur de cette réunion, et le baron D... en est aussi. Le moniteur doit se nommer L... Là et chez D... ils se disent qu'il ne faut pas s'inquiéter de mourir, mais qu'il faut vaincre avant tout. Il y a un certain nombre de pairs qui sont marqués pour recevoir le sort qu'on compte faire subir au Roi. »

Les pièces qui suivent ne sont pas moins curieuses; elles contiennent des noms que je supprime, et qui sont portés par des familles honorables. Certes, ces personnes seraient bien étonnées d'apprendre de quelles infamies on les accusait traîtreusement.

« On signale une dame de V... qui demeure à Versailles... comme ayant tenu des propos qui expriment la haine la plus violente contre le Roi et décèlent les vœux les plus horribles. Elle a un fils qui s'exerce beaucoup au tir du pistolet. Il paraît qu'elle n'a pas craint de dire qu'elle encourageait son fils à se livrer à cet exercice, afin qu'il apprît à se servir de cette arme contre Philippe. (C'est ainsi qu'elle s'exprime en parlant du Roi.) Sur l'observation qui lui fut faite qu'un tel attentat ferait courir de grands dangers à celui qui entreprendrait de le com-

mettre, elle répondit *qu'elle sacrifierait volontiers dix enfants, si elle les avait, pourvu que Philippe mourût.*

« Il y a quelques indices qui porteraient à croire que de la poudre (60 livres environ) et un petit arsenal de quelques fusils, carabines et pistolets, sont cachés dans la maison habitée par madame de V... »

« Il y a une machine dite *des colonies*, instrument qui atteint de fort loin et sans explosion, déposée dans une maison des Champs-Élysées ; elle est peinte en rouge et renfermée dans une malle. La machine se monte et se démonte à volonté par le moyen de vis, de manière qu'on puisse la transporter de part et d'autre avec toute la promptitude possible.

« Il existe une caricature qui représente la tête de Fieschi, une pomme tombée qui figure celle de Pépin ; mais la poire n'est pas encore descendue : il faut qu'elle tombe pour venger la pomme. Cette caricature a été portée rue du Bac, nº 16, il y a quatre jours.

« Puis les meneurs se vantent d'avoir une grande quantité de gardes nationaux sur leurs listes, dont ils auraient signé de leurs mains leurs noms. »

« Rue Notre-Dame-des-Champs, il y a une maison dans laquelle se réunissent trois fois la semaine un assez grand nombre de personnages. De ce nombre, cinq se sont présentés par leur délibération être déterminés à exécuter l'horrible projet d'assassiner le Roi. D'après cette démonstration, les cinq ont tiré au sort pour celui qui serait spécialement chargé de porter le coup à Louis-Philippe, et qui doit se rendre partout où il se trouvera, afin de guetter le moment opportun. C'est un second Fieschi. Cependant on a promis à celui-ci une garantie qu'il serait préservé de toute poursuite, qu'il serait délivré. Il est grand, mince, et l'on croit qu'il est âgé d'environ trente-cinq ans. »

« Aux Champs-Élysées, dans la maison n° 248, près d'un carrossier et à côté d'un marchand de vins, il se trouve un dépôt d'armes, de poudre et de machines meurtrières. Deux jeunes Anglais y vont tous les matins. On ajoute qu'un semblable dépôt existe dans une maison n° 119, également aux Champs-Élysées.

« M. de P... veut faire son entrée triomphale à Bruxelles. Le 21 du courant, il a dîné chez... et deux autres personnages qui se vantent d'établir une république universelle, et que dans six mois, il ne restera plus un souverain sur terre. »

Tous ces avis de meurtres, d'assassinats, arrivaient directement à M. Athalin ; mais la police du ministère de l'intérieur et celle de M. Gisquet, qui n'étaient pas inactives, venaient aussi grossir chaque matin le portefeuille du général. Il ne devait voir autour de lui que poignards, pistolets, machines infernales, traîtres et conspirateurs !

M. Gisquet lui écrivait, le 10 février 1836 :

« Le renseignement suivant, qui m'est parvenu il y a quelques jours, a fixé mon attention :

« Le 26 juillet dernier, un individu, vêtu avec assez d'élégance, prit un cabriolet de remise rue du Bouloy, n° 23, pour faire différentes courses dans la capitale et aux environs. Il se rendit d'abord à la Chapelle-Saint-Denis chez un tonnelier marchand de vin, avec lequel il eut une conversation assez animée. Le cocher, qu'on avait invité à se rafraîchir, entendit la personne dont il s'agit dire au tonnelier : *Nos affaires vont très bien, très bien.*

« De la Villette, on se rendit rue du Temple, on traversa

ensuite le boulevart, en passant devant la maison où Fieschi avait établi son horrible machine, et après avoir gagné l'île Saint-Louis par le pont Louis-Philippe, on revint dans le quartier Saint-Honoré, où le cocher fut congédié rue de Valois, en face de la cour des Fontaines.

« Pendant ces différentes courses l'individu ne cessa d'exprimer, en termes virulents, sa haine pour le Roi et le gouvernement de Juillet. Le cocher a retenu, entre autres, les propos suivants : *Louis-Philippe est un lâche. Il la sautera, le scélérat! il faudra qu'il la danse, il la dansera.*

« Le cocher, que cet ensemble de circonstances avait frappé, étant retourné depuis à la Chapelle, a demandé à une femme qui travaille chez le tonnelier le nom de la personne qu'il avait menée le 26 juillet; cette femme lui répondit que c'était M... de..., etc., etc. »

Cet homme, suivi avec tant de soin, traqué, observé par toutes les polices; auquel on prêtait de si affreux propos, une conduite si incroyablement imprudente, était un des principaux fournisseurs de la liste civile de Louis-Philippe.

Dans une autre lettre, le révélateur avait trouvé moyen de glisser le nom de M. Thiers, avec des réflexions dont, aujourd'hui, il n'est plus guère possible d'apprécier la portée ou la perfidie.

« Les conspirateurs viennent de changer d'avis pour l'emploi de leur machine, parce qu'il est trop difficile de la transporter où ils voudraient, afin de saisir l'occasion propice à leurs infernaux projets. Ils ont des hommes dévoués, et qui suivent

partout où l'apparence du succès leur paraîtra exécutable. Il ne faut point sortir d'ici à dimanche au moins des Tuileries. »

« Thiers monte un parti, se vantant qu'il a une politique plus profonde et plus étendue que qui que ce soit en France ; et l'on ajoute qu'il y a dans la maison du Roi une image parfaite du duc d'Aigremont. »

Il faut tenir entre ses mains la preuve écrite de ces dénonciations stupides pour y croire. Çà et là, on rencontre des lettres burlesques. Tel est ce billet adressé par la poste à madame Adélaïde, et dont je conserve l'orthographe :

A MADAME LA PRINCESSE ADELAIDE D'ORLÉANS, SŒUR DU ROI DES FRANÇAIS, AU CHATEAU DE NEUILLY.

« C'est à votre frère que j'adresse ce qui suit :

« *L'éclaire* vous a plus d'une fois *prévenus* avant que de faire éclater sa foudre. C'est maintenant à vous à méditer avec le ciel ! s'il en est encore temps, et à profiter de la leçon de Mgr l'archevêque de Paris, insérée dans sa lettre qui a *commandée* le *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse !

« Jamais malavisé ne fut sans peine. »

Les dernières pièces de ce dossier d'une *matinée de M. Athalin*, comme renseignements historiques, ne manquent pas d'un certain intérêt. Voici un rapport fait pour le Roi sur l'exécution d'Alibaud :

« Je descends de cheval et je m'empresse de vous adresser quelques détails sur la fin d'Alibaud. Il a été exécuté ce matin

à cinq heures précises. Il a été conduit au supplice avec un voile noir sur la tête. Pendant les préparatifs, il a conservé tout son calme, et n'a prononcé que ces paroles : *Faut-il donc tant de cérémonies pour conduire un homme à l'échafaud?*

« Il a monté les marches de l'échafaud avec fermeté, et a écouté avec attention la lecture de son jugement faite par l'huissier de la Cour des pairs.

« Lorsqu'on lui a ôté son voile, il a prononcé à haute voix, avec un ton assuré, les paroles suivantes : *Je meurs pour la liberté! Adieu, mes camarades.*

« Le nombre des curieux était peu considérable. Quelques centaines d'individus se trouvaient à chacune des principales avenues, en arrière des troupes qui les occupaient.

« A trois heures et demie du matin, à l'arrivée de mon détachement, fort de cinquante chevaux, qui a stationné sur la place Saint-Jacques avec les autres troupes, il ne se trouvait pas cinquante curieux sur ce point. L'indifférence était le sentiment qui semblait animer les spectateurs. Il n'a rien été remarqué de l'intérêt dramatique qui animait la foule immense accourue à l'exécution de Fieschi.

« Je ne puis m'empêcher de faire l'affligeante réflexion que le calme froid du régicide, à ses derniers moments, prouve évidemment qu'il était arrivé au plus haut degré de fanatisme politique.

« Hier, M. le préfet de police me laissa entrevoir quelques craintes sur des tentatives de désordre. Paris a été fort calme toute la nuit, et n'a pas cessé de l'être jusqu'à ce moment.

« *P. S.* Les troupes sous les armes représentaient six mille hommes environ. L'attitude des troupes a été satisfaisante. »

Voici encore d'autres pièces éparses et de dates diverses :

PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 4 avril 1832, à 8 heures et demie du soir.

« L'ordre vient de se rétablir. Les places de Grève, du Châtelet, et les quais sont en partie évacués. La foule se retire et tout paraît rentrer dans la tranquillité. Du reste, les mesures sont prises pour qu'elle ne soit pas troublée cette nuit.

« Le général PAJOL. »

« Serait-il possible, monsieur le général, qu'une main amie visitât la voiture du Roi, à l'instant où Sa Majesté est prête à y monter? Il serait aussi à desirer que ce soin fût inaperçu des gens du Roi. Leur amour-propre blessé pourrait être funeste en grossissant le nombre des ennemis.

« Vous m'avez promis discrétion sur mes avis, monsieur le baron : j'y compte. Le moment est affreux. Je continue mes relations avec M. le ministre ; mais j'ai pensé que vous étiez plus à portée, par votre présence continuelle, de veiller à ce soin. »

Sur cette note le général Athalin avait écrit au crayon :

« J'ai écrit, le 26 février 1837, à M. le marquis de Strada, pour lui donner communication du premier paragraphe de ce billet. Déjà le matin même il avait été convenu avec lui qu'il ferait lui-même la visite dont il s'agit. »

Au milieu de tous ces rapports, de tous ces avis, anonymes ou signés, de toutes ces dénonciations de complots, de meurtres, d'assassinats, on trouve aussi des lettres d'amou-

reux, de fous. Le général Athalin avait aussi mission d'intercepter au passage ces témoignages passionnés d'ardeurs aussi folles qu'extravagantes. Une de ces lettres est demeurée entière, mais j'ignore à laquelle des filles de Louis-Philippe cette incroyable lettre était adressée :

« Ma princesse,

« Le bon La Fontaine a dit avec raison : *Quand l'amour paraît, on peut bien dire adieu prudence !*

« Je n'ai pas eu la plus moindre raison de prier Votre Altesse Royale de m'accorder la faveur de la voir à Saint-Roch, quand il ne peut m'être permis d'être admis auprès d'elle que sous les yeux de sa royale famille. Ce qui sera beaucoup mieux, je pense cependant.

« Je suis venu à Saint-Roch, mais impossible d'y aborder ni d'y circuler. La foule partout, partout de la garde et des sergents de ville.

« Mais l'amour ne perdra rien pour nous avoir offert des entraves. Il n'en sera, j'espère, que mieux récompensé. Ainsi, ma divine princesse, je prends la liberté de proposer à Votre Altesse Royale d'ajourner nos chères délibérations jusqu'après la fête des Rois, du 8 au 10 janvier.

« Maintenant, disons du fond de nos âmes : *Domine salvum fac regem,* etc., etc., jusqu'à ce que Sa Majesté et toute la famille royale soient de retour du parlement. Je vous y accompagnerai de cœur et d'esprit, et je prie Dieu de vous préserver de tous dangers et accidents.

« En sortant de Saint-Roch, je suis venu dîner au Palais-Royal. C'est de là que j'écris à Votre Altesse Royale afin qu'elle ne se couche qu'avec la certitude de mon fidèle et bien sincère

attachement à l'illustre fille de nos rois, à celle que j'affectionne et que j'estime au plus haut degré.

« Dans une petite lettre que j'ai écrite hier à la hâte à Sa Majesté le Roi, j'ai terminé par des compliments détaillés pour les membres de sa famille, et je crois avoir omis M. le général baron Athalin.

« Je vous prie, ma princesse, de réparer mon étourderie, et de dire à Sa Grandeur tout ce que votre royal cœur lui suggérera pour moi auprès de M. le général.

« Permettez, ma princesse, que je fasse à Votre Altesse Royale une tendre confidence, dont je la prie d'avance de ne rien dire à personne. La voici :

« Je désirerais que LL. MM. voulussent bien consentir à nous marier avant les jours du Carême, de manière que ce soit précisément pour nous le Carême qui serait ce temps du mariage qu'on appelle la *lune de miel*.

« Mais, pour de saintes âmes comme les nôtres, la lune de miel durera toute la durée de notre existence. Telle est aussi l'opinion de ma princesse.

« Vers la fin de 1836, dans une anecdote russe sur la révolution de 1830, que j'ai adressée à S. M. le Roi, vive la conclusion de cette anecdote! je préludais déjà à l'espoir de nous voir un jour unis par les liens du plus glorieux hyménée.

« Depuis cette époque, ma divine princesse, Votre Altesse Royale n'est jamais sortie de ma pensée, malgré le nombre très grand de mariages projetés et abandonnés.

« Mais je suis si accablé de soins, d'occupations, d'études, de courses, de voyages, etc., etc., que mes tendres amours ont été beaucoup trop négligés.

« Cependant, en réunissant le bon vouloir de Votre Altesse Royale avec le mien, nous pourrons toujours, tout en nous aimant bien et infiniment beaucoup, vaquer encore avec ré

rité aux divers soins que la divine Providence nous a départis.

« Le travail a cela d'agréable qu'il fait passer le temps sans ennui, et c'est beaucoup.

« Si Votre Altesse veut bien ne pas s'en fâcher, je reprends une seconde feuille de papier, afin de prolonger l'entretien en si aimable compagnie, et avant de parcourir cette ribambelle de journaux qui doivent achever ma soirée.

« Je possède un secret très essentiel et qui ne peut qu'intéresser le beau sexe : c'est l'art de rétrograder dans le chemin de la vie, secret rempli de charmes et de jouissances.

« Depuis longtemps, tous les douze mois, je rajeunis d'une année ; c'est au point que je ne me trouve jamais mieux qu'avec l'extrême jeunesse. C'est pourquoi, ma divine princesse, je viens aux pieds de Votre Altesse Royale la supplier d'être ma compagne dans ce joli pèlerinage qu'on entreprend gaîment de moitié, où

« L'amour, l'estime et l'amitié
« Sont les compagnons du voyage.

« Ainsi dit la romance.

« De longtemps Votre Altesse n'aura besoin de ce secret, mais je la mettrai en possession de le communiquer à d'autres.

« Ainsi, ma princesse, Votre Altesse Royale voit que je m'oppose à ce que ces ducs et princes étrangers viennent nous enlever la plus belle de nos roses, la fine fleur de notre aimable jeunesse.

« Si je suis assez heureux pour que le *Moniteur* leur transmette cette nouvelle, il y en aura quelques douzaines de bien mystifiés.

« Dans tous les cas, si LL. MM. daignent m'accorder une si grande faveur, je justifierai aux yeux de tous mon empressement et mon zèle pour m'en rendre digne.

« J'ai l'oreille de Sa Majesté l'empereur de Russie. Ce mo-

narque connaît la droiture de mes sentiments et toute l'admiration que je n'ai cessé d'avoir pour feu l'empereur Alexandre et pour elle. Avec cet appui, j'ai épargné déjà à ma patrie bien des misères et des calamités.

« De 1830 à 1834, j'ai tenu tout le Nord en respect, cela au moyen des relations les plus agréables et les plus intimes.

« Je fais compliment à votre illustre famille d'avoir un aussi joli groupe de héros.

« A Mascara, le duc d'Orléans s'est battu comme un vrai Cosaque.

« A Constantine, Nemours s'est immortalisé sur la brèche.

« Dans vingt combats, d'Aumale a chassé les Arabes, les Arabes qui, pourtant, sont de bons et courageux guerriers.

« Le duc de Joinville semble naviguer avec autant de talent que d'ordre et de prudence.

« Il y a encore un jeune frère qui ne manquera pas, sans doute, de suivre les traces de ses aînés.

« Et vous, mon illustre princesse, une part de gloire considérable vous est réservée : vous donnerez à tous la paix et la prospérité.

« Vous serez, enfin, la *princesse de la Paix*, et ce titre est légitimement dû à Votre Altesse Royale.

« Pour ne pas abuser davantage du repos et de la patience de Votre Altesse Royale, je ferme ici cette lettre et me dis avec tous les égards et le profond respect qui lui sont dus, de Votre Altesse Royale,

« Ma princesse,

« Votre très obéissant et très affectionné

« serviteur,

« L... H..., prince de la Paix.

« *P. S.* Si Votre Altesse Royale voulait avoir l'ineffable

bonté de m'accorder quelques lignes, ou bien une petite visite dans mon ermitage du Roule, afin de m'aider à passer un temps qui va être long, infiniment long?

« Au Palais-Royal, jour de Noël, au soir. »

Dans une autre liasse échappée aux flammes, j'ai retrouvé la pièce suivante, dont les copies avaient été répandues dans Paris et dont quelques exemplaires avaient été adressés à des gens du château. Elle augmentera la curieuse collection des renseignements historiques sur les dix-sept années de la royauté constitutionnelle.

A MES AMIS EN FRANCE.

« C'est moi, soussigné, qui, ne songeant qu'à ma patrie, ai sauvé trois fois la vie de Louis-Philippe, non pas pour l'affermir dans son usurpation, mais pour lui laisser le temps, et *par ordre de la Providence*, de racheter son âme et d'assurer le salut de ses enfants, en me rendant la justice qui m'appartient. Il est demeuré dans la voie de l'iniquité; le temps de grâce où il aurait pu réparer ses crimes et ses injustices est passé. En vain ferait-il des efforts aujourd'hui, son heure est venue, et la punition de ses forfaits le suivra dorénavant jusqu'au tombeau. Ce n'est pas moi qui serai la verge de Dieu, car le crime sera puni par le crime, et l'innocence seule triomphera. Au surplus, le roi des Français actuel n'est ni Bourbon ni Orléans. Cette prétendue royauté, élevée par l'intrigue sur le trône de mes pères, devient donc nulle, et, parce qu'il n'y a plus d'Orléans, la France, bientôt délivrée, rentrera dans des biens que cet imposteur a volés à la patrie.

Sa famille sera expulsée à son tour et pour à jamais. Qu'on ne s'imagine pas que toutes ces choses se passeront en paix. Bien des gens qui ont participé aux crimes périront par la main du peuple, et personne de ceux qui sont condamnés par Dieu n'échappera à son jugement de vengeance. Dans ce temps, je paraîtrai pour sauver la France de l'anarchie. Jusque-là, j'ordonne à ceux qui sont mes amis et les véritables amis de la patrie de rester tranquilles, et de ne se mêler en rien aux événements. Mes ordres pour l'avenir leur parviendront à propos.

« CHARLES-LOUIS, duc de Normandie.

« Londres, le 14 mars 1837. »

Je terminerai ces citations par un souvenir moins triste. Il s'agit du portrait en miniature du Roi, dû au pinceau habile de madame de Mirbel, et qui a figuré à l'une des expositions du Louvre. La célèbre artiste, que nous avons eu la douleur de perdre il y a peu d'années, eut, à ce qu'il paraît, beaucoup de peine à obtenir les accessoires qui lui étaient indispensables pour rendre son œuvre parfaite. L'une de ses lettres au général Athalin révèle des détails intimes assez gais.

« On m'a envoyé, général, les vêtements du Roi; mais M. L..... m'écrit que le valet de chambre de Sa Majesté ne peut en ce moment disposer d'un *toupet*. Or, général, il me faut impérieusement ce toupet pour mettre le portrait en état de mieux profiter du temps que le Roi daignera me donner encore. Vous, qui savez la marche d'un portrait, pouvez mieux juger que personne de la nécessité où je suis en ce moment de faire les

cheveux, qui vont nécessairement pâlir la tête et me donner des ressources qui me manquent tant que les cheveux ne sont pas faits pour la ramener au ton vigoureux de celle de Sa Majesté.

« Le valet de chambre du Roi a nécessairement des toupets de rechange. J'en ai vu trois différents sur la tête du Roi. Veuillez, je vous en supplie, m'en faire donner un. Je ne puis marcher sans cela. Si le valet de chambre se trouve à court, qu'il en commande un, qu'on lui enverra comme auxiliaire de Saint-Cloud. Mais, à moi, il en faut un de suite. Il faut que je me prépare à pouvoir prendre séance à la fin de la semaine, et si, en ce moment, le Roi posait encore, je profiterais mal des moments précieux qu'il veut bien me donner.

« Vous savez comme sont les gens, faisant des affaires de tout. Le valet de chambre du Roi, qui a probablement trois toupets de rechange, se trouve perdu en m'en prêtant un pour deux jours.

« Le valet de chambre coiffeur de la reine des Belges ne voulait pas à toute force me prêter des touffes, et enfin il a fini par les prêter.

« Arrangez, je vous prie, cette immense affaire ; j'attends impatiemment.

« Recevez ici l'assurance de mes sentiments distingués.

« L. de Mirbel. »

Dans les commencements du règne de Louis-Philippe, la bourgeoisie tenait beaucoup à être invitée aux fêtes des Tuileries. Voici le passage d'un rapport *confidentiel* adressé à ce sujet au général Athalin, le 7 janvier 1834 :

« Vous savez qu'on a beaucoup bu au bal de la reine des

Belges. Les *grisons* se sont montrés fréquemment pendant la soirée..... Pour demain, on doit supprimer les vins et les liqueurs sur les buffets, ainsi que les soupers des musiciens, des surveillants et même des pompiers, que l'on essaiera de remplacer par une légère gratification en argent. »

Le Roi, la Reine et les princes conservaient avec soin les lettres, les manuscrits les moins importants : c'était une tradition de famille. *Un album très curieux* a été trouvé dans le cabinet du Roi. Je ne sais s'il a pu être conservé : il contenait une suite de dessins, gravures, lithographies, de vues à la gouache ou au lavis, de découpures, de charges et de caricatures des personnages du XVIIIe siècle. En tête on trouvait un plan-vue du salon principal de la maison occupée à Twickenham, en 1815, *par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans ;* un autre plan-vue de la chambre à coucher de *Son Altesse Sérénissime Mademoiselle d'Orléans* à Twickenham, en 1817.

Des paysages, des études, devaient être de la main du Roi des Français. On lisait au bas de quelques-uns de ces dessins les notes suivantes :

« En 3 séances, fini le 3 août 1792. »
« En 3 séances, fini le 28 mars 1792. »
« En 4 séances, le 16 février 1792. »
« En 4 séances, fini le 1er octobre 1792. »

Au bas d'un portrait au crayon, portrait d'un homme au

front déprimé, à la figure large, aux traits singuliers, portrait dessiné avec autant d'esprit que d'observation, on avait écrit ces quelques mots :

« RICHARD PATCH,

« Que j'ai vu juger et condamner pour le meurtre de M. Bligh, en 1806. »

« Dessiné par Louis-Philippe, duc d'Orléans, depuis 1830 roi des Français. »

On trouvait encore dans cet album un charmant dessin fait par J. Alaux, en 1816, et représentant un *tragique de société;* la *Bergère des Alpes*, du même artiste, gouache très soignée ; un sujet à l'encre de Chine : *une jeune femme sous l'ombrage regarde deux oiseaux réunis sur une branche*, avec cette inscription : *Ils sont réunis.*

Ce qui n'était pas moins curieux, c'étaient d'informes dessins au crayon, à la mine de plomb, représentant, ou ayant l'intention de représenter, l'un un vaisseau, l'autre des maisons. Au bas de ces essais, qu'une tendresse attentive pouvait seule conserver, étaient tracées ces lignes, qui ont aujourd'hui toute l'importance d'un souvenir historique :

« François d'Orléans, 14 octobre 1827. »
« François d'Orléans, 19 octobre 1827. »
« Ferdinand *fecit*, 5 septembre 1818. »

Une gravure conservée avec soin rappelait un danger que

courut le duc d'Orléans pendant une partie de chasse à Villers-Cotterets.

Enfin, un dessin très soigné donnait une idée d'une demeure dont on trouverait difficilement la place aujourd'hui et qui cependant compte parmi les monuments historiques : c'est la vue perspective de la petite maison que Mgr le duc d'Orléans fit construire au couvent de Belle-Chasse.

Le duc de Nemours surtout conservait précieusement toutes les lettres qu'on lui écrivait, les lettres les plus confidentielles, les plus étranges, aussi bien que celles de famille. Un grand nombre de ces missives, jusqu'à un certain point compromettantes pour ceux qui les avaient signées, furent même détournées dans le but d'en tirer profit.

Quelques lettres curieuses adressées au duc de Nemours sont sous mes yeux, et je les publie, parce qu'elles ne compromettent personne.

Pendant le séjour que la reine Victoria fit au château d'Eu, sous le règne de Louis-Philippe, plus d'un petit incident eut le privilége d'occuper la noble compagnie rassemblée dans la vieille demeure des Guises, restaurée par Louis-Philippe.

« ..... Tu auras vu par le billet que j'ai écrit hier au soir à Victoire, écrivait la Reine Marie-Amélie au duc de Nemours, nos plaisirs de la journée. La course à Sainte-Catherine, par un

temps ravissant, a été vraiment charmante; tout le monde était gai, de bonne humeur, et s'amusait. Les chevaux de poste et nos postillons français ont diverti la reine Victoria. — Le soir, *le Château de ma nièce*. C'est une petite pièce de société, jolie et de fort bon ton (1); mais *l'Humoriste*, avec Arnal, a fait rire aux éclats la Reine et toute la société, même lord Aberdeen.

« 1er avril 1834. »

Arnal ne se doutait guère alors qu'une plume royale rendrait compte de ses succès.

De son côté, lord Aberdeen avait aussi ses succès : « Le père est fort content de ses conversations avec lord Aberdeen, » ajoutait la Reine.

Dans une autre lettre, la reine Amélie disait :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ministres anglais ont tout tenté pour bien vivre avec la France. »

A ceux qui écriront un jour l'histoire du maréchal Soult,

---

(1) Cette œuvre dramatique est due au spirituel et charmant talent de madame Ancelot; elle a été représentée avec un très grand succès à la Comédie-Française, le 8 août 1837, dix mois après *Marie ou les trois époques* du même auteur.

Mademoiselle Mars jouait dans *le Château de ma nièce* le rôle d'une présidente d'une trentaine d'années ; elle portait un costume Louis XV.

Cette pièce en un acte fut jouée à Eu par la troupe du Vaudeville ; elle avait été montée à ce théâtre pour une représentation à bénéfice.

duc de Dalmatie, ou qui publieront les mémoires de cet homme célèbre, je livre la lettre suivante, adressée il y a vingt ans à M. le duc de Nemours :

A M. LE DUC DE NEMOURS.

« Monseigneur,

« Les témoignages d'intérêt que Votre Altesse Royale a eu la bonté de me donner par sa lettre du 27 du mois dernier m'ont pénétré de la plus profonde reconnaissance. Elle a bien voulu apprécier les constants efforts que j'ai faits pour remplir la tâche qui m'était imposée. A travers les difficultés qui m'ont été suscitées, je dirai même les désagréments que j'en ai retirés, votre suffrage, Monseigneur, est pour moi d'un prix infini, et je m'applaudis d'avoir pu le mériter. Sans doute j'aurais voulu pouvoir continuer ; mon dévoûment au Roi et aux intérêts bien entendus du pays m'en imposait le devoir ; mais j'étais arrivé à un tel état d'épuisement que mes forces ne secondaient plus mon zèle. D'ailleurs, des considérations puissantes, qui certainement n'ont point échappé à la sagacité de Votre Altesse Royale, devaient faire hâter mon éloignement des affaires. Le repos, qui m'était devenu si nécessaire, et auquel je vais me livrer, me donnera plus tard, je l'espère, la possibilité de me rendre utile, si les circonstances devenaient telles que le Roi, se trouvant engagé dans une guerre, jugeât à propos de m'y faire participer. Jusque-là, vivant retiré, je ne cesserai de faire des vœux pour la consolidation du trône de Sa Majesté, le développement du système monarchique suivant l'esprit de nos institutions, les alliances de la famille royale, la prospérité, la grandeur et la gloire de la France ; mais, individualisant ces vœux, après ceux

qui sont particuliers au Roi et à Mgr le duc d'Orléans, je ne cesserai d'en faire pour vous-même, Monseigneur, et pour votre avenir. J'ai l'espoir que Votre Altesse Royale croira à leur sincérité et qu'elle me conservera une place dans ses souvenirs.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

« Monseigneur,

« De Votre Altesse Royale,

« Le très humble et obéissant serviteur,

« Maréchal duc DE DALMATIE.

« Saint-Amant-la-Bastide, le 1er août 1834. »

Dans une correspondance du duc d'Orléans avec le duc de Nemours, dont je fais plus loin quelques citations, je trouve les réflexions suivantes du duc d'Orléans à propos de la démission du maréchal Soult, remplacé comme ministre de la guerre et comme président du conseil par le maréchal Gérard.

« ..... La sale intrigue (*sic*) ourdie depuis longtemps par les ministres contre leur président touche à son dénoûment. C'est Thiers qui a tout conduit avec M. de Celles (1). L'affaire d'Alger

(1) M. de Celles était un vieillard ami du Roi et de madame Adélaïde, beau-frère du maréchal Gérard ; ils avaient épousé chacun une des filles de madame de Genlis. M. de Celles avait été préfet et conseiller d'État sous l'Empire. La famille royale le recevait souvent dans l'intimité.

n'était qu'un prétexte : on ne veut plus du maréchal Soult, et, pour empêcher Thiers et Guizot, qui ont tous les deux d'égales prétentions à la présidence du conseil, de se diviser, ils sont convenus d'y porter le maréchal Gérard. Depuis qu'ils se croient bien sûrs de son acceptation, ils ont levé le masque et ils disent tout crûment : *Nous n'avons plus besoin de Soult et nous ne voulons plus de lui.* Le vieux maréchal se conduit honorablement dans cette circonstance. Il voit clair dans toutes les intrigues dirigées contre lui et n'y répond pas. Tu sais que je ne me fais pas illusion sur son compte ; mais, si nous succombons dans la lutte que nous soutenons pour le défendre, comme cela est très probable, je le regretterai vivement. J'ai suggéré au Roi de le nommer gouverneur général d'Alger ; ses collègues le poursuivront jusque-là ! C'est d'un dégoût à soulever le cœur. Tu ne peux te faire l'idée de tout ce qui est en mouvement dans tous les sens, et ce changement du maréchal Gérard, qui a été fasciné par ceux dont il parlait plus que lestement il y a quelques jours, surprend tout le monde.

« Juillet 1834. »

« ..... Ce que j'avais prédit est arrivé. Je te fais grâce des réflexions ; mais je ne puis m'empêcher de te dire que le vieux maréchal Soult s'est noblement conduit dans cette circonstance. Il n'a eu ni aigreur ni abattement. Il a reçu son successeur comme il le devait, sans platitude et sans hostilité, mais avec la supériorité de sa position. — Il a été à merveille pour le Roi et pour nous tous. Peut-être serait-il touché de recevoir de toi une marque de souvenir. C'est une idée qui me vient à l'instant et dont tu feras ce que tu voudras (1). Il est arrivé au surplus ce que j'avais

(1) La lettre du maréchal que nous venons de citer est évidemment la réponse à cette marque de souvenir que lui adressa le duc de Nemours, sur le conseil du duc d'Orléans.

prévu : c'est qu'une fois qu'il est parti, on lui trouve de nouveau des qualités, et on oublie ses défauts pour s'occuper de ceux du maréchal Gérard. Celui-ci est déjà vivement attaqué ; néanmoins, je crois que le ministère actuel pourra aller au moins quelque temps et traverser bien la session, grâce à l'appui de Dupin, qui s'est montré très chaud partisan de la nouvelle combinaison ministérielle.

« Juillet 1834. »

Voici encore un billet étrange adressé au duc de Nemours pendant son séjour à Londres. N'est-il pas singulier que cette lettre soit restée classée dans la correspondance du prince ?

« Si, sous l'influence de la nature, Votre Altesse Royale trouvait des difficultés ou des craintes à satisfaire les besoins si naturels à votre âge, sachez qu'il existe près de vous une compatriote dont la discrétion et la prudence sont bien connues parmi un très petit nombre de personnes de distinction de ce pays, disposée d'attachement respectueux à vous servir et à ne vous offrir que des roses sans épines, des beautés choisies et assez respectables pour être dignes de l'approbation de Votre Altesse.

« Ces lignes, sur un pareil sujet, sont les premières écrites par moi à une personne de votre sexe. Si elles n'étaient pas acceptables, je m'en rapporte à l'honneur de Monseigneur pour les détruire à l'instant ; mais n'oubliez pas, de grâce, qu'un vif désir de vous être agréable en fut le motif.

« Outre la maison que j'habite en ville, j'ai une jolie petite habitation dans le *Regent's-Park*, où personne ne devinerait Votre Altesse.

« Une conversation de dix minutes serait suffisante pour démontrer à Monseigneur, si je pourrais ou non lui être bonne à quelque chose ici ou en France.

« Je reste,

« De Votre Royale Altesse,

« La loyale et affectionnée *Evill Evelher*,

« D. J.

« 40, Somerset-Street. July, the 1838. »

Nous trouvons encore dans les papiers du duc de Nemours d'autres lettres que lui adressait à différentes époques son frère aîné le duc d'Orléans.

Nous ne citerons ici de ces lettres que les passages qui peuvent fournir des renseignements historiques, mettre en lumière l'esprit élevé, judicieux, du duc d'Orléans, et la noblesse de son cœur.

« J'ai été, hier, faire une fonction à fond à l'École de Saint-Cyr, et je dois dire que les progrès que Baraguey d'Hilliers a fait faire à l'instruction et surtout à l'esprit politique de l'École sont frappants. J'ai été très bien reçu, très cordialement accueilli. J'ai causé, pendant le tir au polygone, plus de trois heures avec presque tous les élèves individuellement, et j'ai été fort satisfait de ma visite... Ils ont admirablement bien tiré, puisqu'ils ont enlevé le tonneau avec la bombe (c'est le fils du colonel Laffitte qui a pointé le coup) et brisé je ne sais combien de blancs à coups de canon. Quant au tir du fusil, ils y ont été encore plus adroits. — Après le tir, j'ai donné permission qu'on réorganise la musique de l'École, qui est composée

d'élèves, et qui avait été supprimée lors des derniers troubles; et l'on a porté Laffitte en triomphe aux cris de Vive le Roi ! et musique en tête. Leur musique est très bonne, et joue admirablement haut et bas. J'ai fait beaucoup d'allocutions..... Je crois que le résultat sera bon. J'ai donné aussi trois prix pour les meilleurs tireurs. La manœuvre a été à merveille. Le bataillon était fort de deux cent soixante hommes sous les armes; et je les ai presque tout le temps fait manœuvrer au pas ordinaire avec une précision étonnante.

« 27 juillet 1834. »

« ..... Nous sommes ici à Eu, qui est devenu charmant, et qui le serait encore bien plus si Chenon *pouvait* comprendre le style de l'époque où fut construit le château, et si Fontaine le *voulait*. Je suis pourtant parvenu à persuader au Roi d'envoyer Chenavard faire ici un projet d'ameublement qui est tout-à-fait nécessaire, car tout est un contresens.

« Nous avons eu fonction sur la route, qui m'a paru d'une longueur énorme. Il est vrai que j'étais dans la *Meuse* qui est encore plus lourde et plus désagréable que la *Tamise*. Les bancs sont beaucoup plus petits et on a moins de place pour les jambes. Aussi j'aurais été heureux d'en sortir pour la fonction d'Aumale, si elle avait été moins terrible. Figure-toi que nous avons été enlevés à pied au pas ordinaire, à un quart de lieue de la ville; qu'ensuite nous avons eu sept fois la *Marche du Roi*, jouée d'une manière d'autant plus douloureuse que, me dit le maire, la *première clarinette voyageait pour le commerce*. — La fonction monta et descendit plusieurs collines, puis elle tourna à droite et entra dans la mairie. Je croyais tout fini, mais point. Les pompiers relevèrent les grenadiers et nous menèrent un train du diable jusque hors de la porte, où nous rencontrâmes une voiture, hors d'haleine et trempés de sueur..... »

« ..... Je crois que tu as vu bien juste en ne voulant point imiter la conduite des officiers généraux qui, à Lunéville comme partout au surplus, ne s'occupent des officiers et des soldats que pour les commander, c'est-à-dire pour obtenir d'eux ce qui est toujours plus ou moins désagréable à l'homme : l'obéissance. Il faut se rappeler comme tu le fais que, dans ta position de prince et de prince fort jeune, il faut faire autre chose que commander et donner des ordres : il faut se faire aimer. Ce n'est que par la position que nous devons nous faire dans l'armée, et par les suffrages que nous devons nous efforcer d'y mériter, que nous pouvons répondre aux attaques que dirigeront contre nous nos ennemis, et qui seront d'autant plus vives que nous leur paraîtrons mieux placés dans l'esprit du troupier. C'est ce que tu verras par l'article du *National* que je t'envoie ci-joint, quoique je pense que tu l'aies déjà lu, mais c'est pour plus de sûreté. Tant que nous n'aurons pas pu organiser notre position de princes, et tu sais que cela est chose presque impossible en ce moment, nous serons obligés de marcher en tâtonnant et de nous servir comme bouclier, contre les traits dirigés sur nous, de l'affection de l'armée. Ce n'est pas, comme tu l'as très bien jugé, par des politesses trop empressées, par des soins trop minutieux, que nous en viendrons à bout : c'est en leur persuadant, tout en restant *chef*, que nous sommes les meilleurs avocats de leur cause, que nous voulons en tous cas faire cause commune avec eux, et que leurs intérêts et les nôtres sont identifiés et communs. Mais en temps de paix nous avons si peu de moyens de nous faire connaître sans avoir l'air de nous jeter à la tête des gens, qu'il ne faut en négliger aucun, si petit qu'il soit en apparence. Tout se sait d'ailleurs dans l'armée, et les paroles que tu diras à Lunéville voyageront et arriveront dans d'autres corps, où elles pourront infiltrer une bonne opinion de toi. — C'est aussi par le choix heureux des hommes que l'on se décide à pousser et à protéger qu'on rattache

les autres. Un grade bien donné et obtenu par l'entremise du prince rallie bien du monde. »

« Il paraît certain que la Chambre sera en nombre pour le jour de la convocation, et c'est là, pour ma part, ce que j'avais prévu depuis longtemps. Je voudrais bien, si l'Assemblée est nombreuse, que le Roi allât l'ouvrir en personne, et cela pour différentes raisons.

1° C'est une assemblée nouvelle, et avec laquelle vous aurez à vivre pendant cinq ans. Il faut lui témoigner beaucoup de considération pour qu'elle vous en rende; car ce dont notre gouvernement a besoin, aujourd'hui, c'est bien plus de considération que de pouvoir.

2° Je ne crois pas qu'on puisse, au mois de décembre, avoir une situation plus favorable que celle où nous nous trouvons pour faire son discours de la couronne; car, depuis le dernier discours, toutes les lois d'ordre public ont été votées avec une sorte de fureur par la majorité des deux Chambres. — La redoutable tentative d'avril a été énergiquement et unanimement repoussée, et les Chambres se sont associées à la répression. — La partie la plus éclairée de la nation a manifesté son adhésion par les élections générales. — Don Carlos et Don Miguel ont été chassés d'un trait de plume, sans que cela nous ait coûté ni un sou ni un homme. Les menaces des cabinets du Nord s'en vont en fumée. — Les conférences de Vienne se sont séparées sans indiquer aucun résultat vraiment hostile à la liberté de l'Allemagne. — Le ministère anglais a triomphé de plusieurs crises. — La récolte est superbe. — L'exposition de l'industrie a prouvé ce qu'était le commerce. Il me semble que voilà un bon programme de discours.

« 3° Je dis que si l'on veut éviter au mois d'août la discussion générale de l'état de la France, on ne l'évitera pas; car

au lieu de s'engager sur la réponse à faire au discours du Roi, elle s'engagera sur la vérification des pouvoirs, que le ministère ne peut empêcher dès que la Chambre est en nombre. Et sur les élections on peut parler de l'influence du ministère, de l'alliance carlo-républicaine, de tout enfin.

4° Mon dernier raisonnement est qu'il est désirable d'obtenir sur-le-champ une bonne adresse de la Chambre, qui soit une sorte de déclaration de principes de la nouvelle assemblée, et que nous pourrons garder par devers nous comme une arme et un appui pendant tout le temps de la prorogation. »

J'ai encore tenu entre mes mains une lettre du duc d'Orléans au duc de Nemours, lettre qui avait été déchirée en petits morceaux, et dans laquelle le duc d'Orléans donnait à son frère les plus sages conseils sur le mariage.

« .... Laisse-moi te dire encore une fois, écrivait-il, que j'ai la ferme conviction que c'est le bonheur auquel tu ouvres ta porte. Il ne te coûtera que la volonté de faire ce qui dépendra de toi pour témoigner, d'abord, soins et confiance, et, plus tard, affection, à une personne que cette seule volonté rendra heureuse, et dont le bonheur et le dévoûment réagiront sur toi... Crois-moi, tu trouveras bonheur, considération et vie douce et facile, et contentement intérieur, dans ton mariage, et chaque jour te rendra ta tâche plus légère. Il ne faut que quelques efforts pour être bien dans le commencement, pour t'assurer pour la vie ce que plus tard tu ne retrouveras plus : un intérieur bon, tranquille et heureux, et ce qui te mettra au-dessus de bien des atteintes du sort ! Prends bien ta femme, dès le commencement. A défaut d'affection, montre-lui de la

confiance, de l'abandon. C'est un placement à bien gros intérêts que tu feras là!... Avec l'incertitude des choses de ce monde, peut-être ne te reverrai-je pas : c'est ce qui m'autorise à te dire ce que je crois que tu dois faire pour être heureux et honorable, et tu ne peux être l'un sans l'autre. Aie les yeux fixés fermement sur l'avenir; que le passé soit mort pour toi... Si de tristes pensées te viennent, au lieu de les cacher à ta femme, va droit les lui dire. Son affection, ses soins, détendront la corde qui te fait souffrir. Elle s'attachera à toi par les soins qu'elle te donnera, autant que par l'affection que tu lui montreras... Un dernier mot, et j'aurai fini mon sermon. Le mariage est tout ou rien. Il n'y a pas de partage possible d'affection et de rapports intimes. Quand une brèche y est faite, si petite qu'elle soit, c'est comme le coussin à air percé par une épingle. Tout fuit par ce point invisible; le fardeau seul reste, et l'on a tiré, à jamais, ce qui le rend léger et doux. »

Il a fallu une révolution populaire, le pillage de la demeure de la famille royale, pour montrer toute la tendresse maternelle de la duchesse d'Orléans : tendresse assidue, inquiète, prévoyante, empreinte de la plus haute sagesse. Un des *vainqueurs* des Tuileries s'était emparé d'une poignée de papiers pour allumer sa pipe et les avait ensuite jetés à terre. Ces papiers chiffonnés, brûlés, contenaient les plus intimes pensées de la princesse, les épanchements de son cœur de mère, ses instructions pour l'éducation de ses fils, des détails minutieux sur l'emploi du temps pour eux et pour elle.

J'ai pu prendre copie de deux feuillets écrits par la princesse elle-même. Les interruptions, les points, indiquent les passages détruits par le feu. C'est comme un journal commun à la duchesse d'Orléans et à ses deux fils.

« Moi. — Réveil à sept heures. — Lever, toilette. Il faut être prête en même temps que *Paris*.

« Huit heures. — Je prie, lis et déjeune avec *Paris*.

« Huit heures et demie. — Je reste à la leçon de M. Régnier et à celle d'écriture.

« Neuf heures et demie à dix heures. — Je reste seule à lire.

« Dix heures à onze heures. — Je reste avec les deux enfants. Je les fais jouer ensemble.

Onze à midi. — J'assiste aux leçons de gymnastique et surtout à celles que M. Régnier donne à cette heure. Le jour où il n'y a point de leçons de gymnastique, je vais à... Vers midi et demi, dîner chez moi.

« Midi et demi, une heure. — Chez la Reine avec Paris et Robert.

« Un heure à deux. — Solitude ; la garder pour la lecture.

« Deux à trois. — Assister à la leçon d'anglais, ou bien m'occuper de l'allemand avec *Paris*, avec l'assistance de M. Régnier.

« Trois à cinq. — M... ou bien lecture d'histoire de France.

« Cinq à huit. — Auprès des enfants.

« Huit à neuf. — Avec la famille.

« Neuf à dix. — Lecture pieuse.

« Dix heures. — Coucher.

« Paris. — Sept heures. — Lever... M. Régnier y assiste... Après sa toilette, Paris se rend chez moi; nous faisons une prière ensemble. Je lui explique une histoire de l'Évangile.

Je déjeune; après quoi je fais avertir M. Régnier, qui vient donner la leçon de lecture.

« Trois fois par semaine, une leçon d'écriture.

« Onze à midi. — Trois fois par semaine, leçon de gymnastique.

« Trois fois par semaine, M. Régnier lui donnera une leçon de géographie et de calcul.

« Midi à une heure. — Dîner chez moi. Il reste une demi-heure à jouer chez moi.

« Une heure à deux. — Récréation, soit dehors, soit chez lui sous la surveillance de M. Régnier.

« Deux à trois. — Leçons d'anglais de mademoiselle Gallies, trois fois par semaine; les trois autres fois, je m'occuperai de l'allemand avec lui. M. Régnier y assistera.

« Trois à quatre. — Le premier quart d'heure, il monte à cheval; puis promenade avec M. Régnier, à pied. Philippe se joint à cette promenade, si M. Régnier le trouve convenable. Lorsqu'il fait trop chaud pour la promenade, il joue alors avec Philippe sous la surveillance de M. Régnier ou bien chez lui, et Philippe y passe une heure.

« Cinq heures et demie. — Dîner chez moi.

« Cinq et demie, sept heures. — *Paris* reste avec moi. Nous nous promenons s'il fait beau, — ou bien il joue avec son frère.

« Sept heures. — Coucher; j'y assiste. M. Régnier dans le voisinage. Je lui fais faire sa prière. Je reste jusqu'au sommeil, ou bien M. Régnier si l'on m'appelle. »

Longtemps avant qu'il fût question de l'éducation du comte de Paris, madame la duchesse d'Orléans s'était préoccupée de cette grave et importante question. J'en ai deux admirables témoignages sous les yeux. Je connais peu de

pages plus dignes d'être citées, d'être conservées : elles sont empreintes à chaque ligne des plus graves, des plus touchantes sollicitudes. Ces pages n'ont presque point de ratures; elles sont une preuve des progrès que la princesse avait faits dans l'étude de la langue française depuis son mariage.

« La première chose qui me semble nécessaire dans la recherche de l'homme qui devra diriger l'éducation de *Paris*, est le secret qui doit l'entourer. Il est important de ne pas être engagé vis-à-vis des jeunes gens qu'on nous indiquera, de ne point éveiller leurs espérances, afin de pouvoir faire un choix en toute liberté. Il faut en connaître quelques-uns, les suivre quelque temps, et connaître, non-seulement leurs antécédents et leurs goûts, mais aussi leurs caractères divers; car, ne nous méprenons pas, *l'éducation morale* ne dépend que du *caractère* de celui qui la dirigera. L'éducation morale, qui s'opère bien plus par l'exemple que par les préceptes, cette éducation, qu'exige-t-elle ?

« Elle exige dans celui qui la dirige :

« *Premièrement*, une piété sincère et éclairée qui, en nous offrant les moyens d'accomplir dignement notre destination, nous maintient dans la voie de la moralité et de la pureté.

« *Secondement*, de l'élévation dans les sentiments; car des sentiments intéressés et étroits éteindraient les instincts généreux et nobles de l'élève.

« *Troisièmement*, de l'étendue et *surtout de la rectitude dans l'esprit*, un esprit petit ou faux, quoique brillant ou cultivé, n'étant pas capable de placer l'esprit de l'enfant dans la sphère élevée, au point de vue juste d'où il devra embrasser un jour toutes les questions.

« *Quatrièmement*, l'amour des enfants, les développements de cette fibre si particulière aux femmes, qui se retrouve cependant aussi dans certains cœurs d'hommes. Sans cet amour de l'enfant en général, l'enfant confié au précepteur ne sera pour celui-ci qu'un objet d'intérêt pour sa position, mais jamais un objet d'affection, et sans affection point de dévoûment, sans dévoûment point de relation vraie et vivifiante pour l'enfant.

« Il faut bien se dire que les facultés instinctives, toutes nobles et généreuses qu'elles soient..... qu'elles s'allient rarement aux qualités pédagogiques de certains esprits. Il ne faut donc point se laisser éblouir par le talent, par la haute instruction, par l'esprit d'enseignement même que possédera tel ou tel individu, mais s'attacher exclusivement à trouver un homme pieux, moral, d'un cœur élevé, d'un esprit étendu et juste, d'un caractère aimant, ferme et.....

« Il est clair que l'instruction devra se mêler à tous ces avantages ; mais elle ne doit pas être une des premières conditions, l'élève trouvant des moyens suffisants, dans le collége et dans les cours particuliers, d'acquérir les connaissances qu'il devra posséder.

« La direction de l'enfance ne doit point être envisagée systématiquement. Il y a tel enfant qui aura besoin d'une main vigoureuse, d'une discipline sévère ; tel autre dont le caractère sera ainsi froissé, et dont la vigueur sera ainsi détruite, et tel est celui de *Paris*. Sa volonté serait anéantie si celle de son précepteur se faisait sentir impérieusement ; son esprit serait paralysé par sa brusquerie, car il est lent, quoique juste, et parfois assez fier ; son cœur deviendrait faux, s'il ne prenait pas confiance ; son amour-propre, assez précoce, deviendrait une source d'amertume et de mauvais sentiments, s'il était blessé par la méfiance, l'intimidation ou la menace ; tandis qu'en le dirigeant

bien, en....., il se transformera en sentiments d'honneur et deviendra l'un des nobles moteurs de ses actions.

« Pour qu'un homme comprenne bien les devoirs de l'éducation, non-seulement il faut qu'il y ait réfléchi, mais qu'il ait acquis une certaine expérience : un tout jeune homme ne conviendrait donc pas. L'ardeur, l'impétuosité de la jeunesse, ne s'allient d'ailleurs guère avec la patience qu'exige l'enfance. Le jeune homme possède rarement la faculté de se dominer, faculté si essentielle dans cette vocation. Un autre inconvénient de la grande jeunesse, en matière d'éducation, se trouve dans son penchant à avoir de certains systèmes faits d'avance. Or le pauvre enfant subit toutes les erreurs, jusqu'à ce que le Mentor les ait reconnues par l'application. Il me paraît difficile d'être mûr, pour une pareille mission, avant l'âge de trente ans.

« Il me semble qu'afin de trouver un homme qui réunisse les conditions indiquées, il faut charger un *petit* nombre de personnes d'en désigner quelques-uns ; il faut qu'elles soient pénétrées elles-mêmes de l'importance de ces conditions, afin de ne pas viser à toute autre chose ; il faut qu'elles fassent des recherches silencieuses, étendues et scrupuleuses, et qu'avant que le choix soit fixé, on se dise bien qu'on ne peut rien trouver de mieux. »

Dans ces pages, qui semblent un traité d'éducation, il n'est question que du choix du maître, et l'on voit de quelles précautions madame la duchesse d'Orléans voulait que ce choix fût entouré. Dans les suivantes, le choix paraît fait ; c'est la mère qui écrit sous la dictée de son cœur et qui entre courageusement dans la voie laborieuse, toute d'abnégation personnelle, qu'elle s'était tracée.

« Je lui confie ce que j'ai de plus cher, l'un de mes enfants, parce ce que j'ai la confiance qu'il saura m'aider à en faire :

« Un homme de bien,
« Un homme de devoir,
« Un homme d'honneur.

« Il faut lui inspirer et lui faire aimer les grands et les premiers devoirs de la moralité, de la piété ; le respect envers Dieu, ses parents, son maître ; l'horreur du mal et l'amour de son frère . . . .

. . . .
Ne commencer maintenant que l'éducation morale ; former son cœur, le rendre obéissant, confiant et vrai. L'instruction ne se bornera qu'à la lecture , parce que son intelligence,..... et précoce, ne perdra rien à ce retard d'instruction, et que sa santé a été longtemps fort délicate, comme son apparence en témoigne. Les récits instructifs, les jeux raisonnés, seront utiles. Je me charge pour le moment de l'allemand. Quant à la division du temps , au nombre d'heures de liberté qu'il consacrera au commencement, je me réserve de le fixer à son arrivée à Eu. »

ÉPOQUE DE SON ARRIVÉE.

« Au commencement, outre la bonne Allemande, jusqu'à ce que je trouve un valet de chambre allemand, j'éviterai ce conflit à l'ancienne et à la nouvelle autorité.

« Je ne veux rien dire de son caractère, afin qu'il le juge librement par lui-même , qu'il l'observe avant de prendre un parti sur la manière de le diriger, qu'il essaie ses systèmes établis d'avance par la pratique. »

Partageant tous les goûts élevés du prince son époux, instruite, aimant les lettres, les arts, les cultivant avec succès, madame la duchesse d'Orléans trouvait, au milieu des sérieux devoirs qu'elle s'était imposés, le temps d'entretenir quelques relations avec les illustrations de la France dans les arts et dans les lettres. Aux uns, elle accordait des bienfaits avec une délicatesse qui savait trouver d'ingénieux et de décents à-propos; aux autres, elle donnait d'opportunes preuves de sympathie. J'en ai un touchant exemple entre mes mains. Dans cette poignée de papiers chiffonnés et brûlés dont je parlais tout à l'heure, se trouvait la minute d'une lettre écrite par la princesse à M. Victor Hugo.

C'était à l'occasion du malheur de famille qui frappa le poète d'une manière si cruelle et si inattendue. Madame la duchesse d'Orléans, qui avait eu tant à souffrir elle-même dans ses affections les plus chères, comprenait mieux que personne la douleur de toute une famille. M. Victor Hugo a-t-il conservé l'original de la lettre que je cite? Je l'ignore; mais j'en donne ici le texte exact.

« Le malheur (1) qui vient de vous frapper d'une manière si

(1) M. Victor Hugo avait perdu sa fille, jeune femme nouvellement mariée à M. Vacquerie, qui venait de périr dans les flots avec son mari, dans une partie de plaisir au Havre.

cruelle m'a vivement touchée, monsieur; je veux vous exprimer la part que j'y prends avec la France entière, et plus particulièrement au souvenir des témoignages de sympathie que vous avez donnés aux cruelles épreuves qui m'ont frappée moi-même....

« Laissez-moi donc vous dire, monsieur, combien votre chagrin, celui de madame Hugo m'afflige, et recevez en même temps les vœux que je forme pour que la consolation d'en haut ne vous manque point, la seule qu'acceptent de pareilles douleurs.

« Croyez à l'expression de mes sentiments de haute estime. »

Dans cette retraite silencieuse, devenue pour la duchesse d'Orléans le sanctuaire de sa douleur, elle recherchait surtout les souvenirs qui se rattachaient aux derniers jours de la vie du prince.

Absente, on le sait, de Paris, à l'époque de la catastrophe du 13 juillet 1842, elle avait demandé avec instance des détails sur les dernières journées de la vie de son époux, aux amis, aux officiers, aux serviteurs dont il était entouré au moment où il quitta le palais des Tuileries pour n'y plus revenir. Aucun récit n'a pu être présenté avec autant d'intérêt, avec autant de circonstances particulières et de renseignements précieux, que le rapport que je puis publier ici.

« Paris, le 3 mai 1843.

« Madame,

« Votre Altesse Royale a exprimé le désir de me voir réunir

mes souvenirs sur les derniers instants que j'ai été appelé à passer auprès de son époux. Cette tâche m'est pénible... Votre Altesse Royale le concevra... Dès le principe, je n'ai point eu le courage de le faire. Bientôt des occupations nombreuses, incessantes, m'en ont empêché, et, dois-je en faire l'aveu? je me félicitais de ces travaux obligés qui m'arrachaient à un pénible retour sur le passé. Maintenant, bien du temps s'est écoulé; mais les émotions sont restées les mêmes, et ce n'est pas sans douleur que je cherche à retracer les détails de ces instants dont le souvenir m'est à la fois si cher et si cruel. Un désir de Votre Altesse Royale est un ordre sacré pour moi : je m'y conforme avec le religieux dévoûment que je lui porte, et dont elle a déjà daigné agréer l'hommage.

« Votre Altesse Royale sait combien Monseigneur se préoccupait de tous les détails de l'importante opération qu'il était chargé de diriger. Une lettre qu'elle trouvera ci-jointe en est un témoignage remarquable. Je supplie Votre Altesse Royale de me la faire renvoyer et d'avoir la bonté de se contenter de la copie qu'elle renferme. Je tiens à cette lettre : c'est la dernière que Monseigneur m'ait adressée. Il était à Plombières auprès de Votre Altesse Royale.

« Ainsi que Monseigneur l'annonçait, il arriva à Paris le 8.

« La journée du 9 fut en partie consacrée à l'expédition d'ordres nombreux et importants préparés d'après ses instructions pendant son absence.

« Le 10, Monseigneur eut une longue conférence avec le lieutenant-général Durocheret et l'intendant M. Evrard. Il régla et écrivit de sa main le mouvement général des troupes du corps d'opération. Cette pièce importante est dans les mains de S. A. R. Mgr le duc de Nemours. Par ce travail, Monseigneur avait fixé le jour de l'arrivée des troupes dans leurs cantonnements, la durée du séjour qu'elles y devaient faire

avant le commencement des opérations, et ensuite, jour par jour, les marches qui devaient être faites pendant les opérations. Les positions qui devaient être journellement occupées à la nuit étaient déterminées, sauf les éventualités qu'il n'était pas possible de prévoir. Ces éventualités devaient offrir, en même temps que des difficultés imprévues à surmonter, un moyen certain d'apprécier le degré d'instruction des troupes et surtout l'intelligence des officiers de tous grades.

« Les pressentiments de ces difficultés paraissaient sourire à l'esprit si actif, si désireux des circonstances imprévues et exceptionnelles de Monseigneur. Fort des ressources qu'il trouvait en lui-même, il les appelait, pour ainsi dire, de ses vœux, certain qu'il était de les surmonter et de prouver à ceux qu'il commandait qu'avec de la volonté on surmontait les obstacles. Monseigneur disait fréquemment *que la confiance en soi-même était un gage du succès.*

« Ce travail était difficile : il fut promptement fait et arrêté. Le directeur du personnel emporta des instructions précises sur la direction que les troupes devaient suivre pour atteindre leurs cantonnements dans les environs de Troyes, Méry-sur-Seine et Sézanne.

« Après cette conférence, Monseigneur reçut le général du génie Bellonnet, avec lequel il arrêta les dispositions qui devaient assurer le succès d'une opération projetée sur Vitry. L'exécution en serait confiée à S. A. R. Mgr le duc de Nemours. C'est à l'issue de cette conférence que Monseigneur jeta sur le papier la minute ci-jointe d'un rapport au ministère de la guerre, rapport précieux et qui témoigne si bien des connaissances générales et de détail de Monseigneur dans le service si spécial de l'arme du génie.

« Le 11, nouvelle conférence avec l'intendant M. Evrard. Monseigneur arrête les dispositions d'ordre au moyen des-

quelles on parviendra à constater la valeur des dégâts qu'on ne pourra éviter pendant les opérations. M. Evrard et le général Bellonnet s'entendront à ce sujet avec les préfets de l'Aube et de la Marne. Monseigneur recevra ces messieurs le 19, à son retour de Saint-Omer. Les préfets se rendront à Paris le 17 au plus tard.

« Monseigneur donne de nouvelles instructions pour l'essai, à Saint-Omer, d'*abris-vent* destinés aux troupes qui ne pourront être logées chez l'habitant. Le transport de ces abris-vent se fera par les soins de l'administration, qui y consacrera un certain nombre de caissons.

« Monseigneur s'assure que les approvisionnements de toute nature sont faits ou à peu près sur tous les points. Le soldat ne devra manquer de rien. Des cantiniers civils seront autorisés à marcher à la suite des parcs et se seront engagés à assurer, pour des prix débattus à l'avance et consentis par les chefs de corps, les repas des officiers. Ils devront s'approvisionner, sous peine de renvoi sur les derrières, des objets de première nécessité pour le soldat, taxés à des prix raisonnables.

« Déjà précédemment, Monseigneur s'était occupé sérieusement de l'habillement et de l'équipement des troupes, notamment de celles auxquelles on avait donné en essai le nouvel uniforme. Un rapport fort intéressant du 19 juin, et dont je joins ici la minute de la main de Monseigneur, prouve combien les moindres détails fixaient son attention. Les propositions objets de ce rapport avaient été accueillies par le ministre; mais il restait un point sur lequel on n'était pas d'accord. La tunique, présentée comme devant remplacer l'habit de l'infanterie, plaisait généralement; mais on proposait de la raccourcir. Des officiers généraux pensaient qu'il y avait danger à le faire, parce que, ainsi écourtée, elle deviendrait disgracieuse, particulièrement pour les hommes un peu replets; ce qui est le

cas pour bon nombre d'officiers, même des grades inférieurs. On devait craindre d'indisposer l'armée contre ce vêtement qu'on regardait généralement comme avantageux. Monseigneur, sans se prononcer, paraissait pencher pour la proposition. M. Evrard, consulté, avait émis un avis contraire. Déjà j'avais fait comme lui. La question, longuement débattue, resta indécise. Que Votre Altesse Royale excuse ces minutieux détails. Ce sujet, d'un intérêt si secondaire, a peut-être exercé une fatale influence sur la catastrophe vers laquelle nous marchions rapidement dans la sécurité que nous donnait le prince et que paraissait nous promettre l'avenir.

« Le 12, Monseigneur rend compte au ministre que, depuis la réunion effectuée de toute l'artillerie du corps d'opération à Strasbourg, elle a été constamment exercée par le général marquis de Laplace, et préparée au service pénible auquel elle était destinée. Mais pour compléter ce qui est relatif à l'organisation de cette arme, Monseigneur propose d'affecter aux troupes qui doivent, sous la direction du lieutenant-général Marbot, figurer les lignes ennemies, une artillerie suffisante. Il soumet à l'approbation du ministre le projet d'organisation de cette artillerie.

« Le colonel d'état-major Morin, sous-chef de l'état-major général, reçoit l'ordre de se rendre de Rouen dans le département de l'Aube, pour y préparer un travail de répartition des cantonnements qui devront recevoir les troupes au moment de leur concentration. Il se rendra ensuite à Sainte-Menehould, où le corps d'opération cantonnera après l'opération, pendant plusieurs jours, à l'occasion de la revue du Roi.

« Un officier supérieur, le lieutenant-colonel Rebillot, est désigné, au choix du ministre, pour les fonctions importantes de vaguemestre général.

« Des instructions sont adressées à Nancy, Lunéville et

Strasbourg. C'est ainsi que rien n'échappe à l'esprit prévoyant et à l'expérience de Monseigneur, et qu'il assure le service de l'opération qu'il a conçue.

« Il revient enfin à la question non encore tranchée de la tunique. Je savais, depuis la veille, que c'était Son Altesse Royale Mgr le duc d'Aumale qui insistait pour qu'elle fût raccourcie. Monseigneur me dit, avec ce sourire si gracieux que l'on ne saurait oublier, et sous lequel j'aurais pu deviner une concession à sa tendresse pour son frère, qu'il savait que ce n'était pas mon opinion, mais que, tout considéré, il se prononçait pour la proposition, et qu'il fallait préparer un ordre en conséquence. « Vous viendrez, me dit-il, demain à neuf heures ; « je verrai le travail, le signerai. Nous déjeunerons ; j'irai pren- « dre congé du Roi, et nous partirons à midi. »

« Dans la soirée, je revis M. Évrard. Il me parla de plusieurs difficultés imprévues qui l'embarrassaient beaucoup et lui donnaient de vives inquiétudes. Je l'engageai à m'accompagner chez Monseigneur le lendemain. — Monseigneur, en robe de chambre du matin, vint nous trouver à l'heure fixée dans le salon de service. Le couvert y était mis. M. Asseline y vint aussi ; mais je ne sais à quel instant.

« Jamais je n'avais vu Monseigneur de meilleure humeur ; jamais sa physionomie n'avait eu, à mes yeux, une expression plus franchement gaie. M. Évrard exposa les motifs de ses inquiétudes. Plus que jamais je pus apprécier combien Monseigneur se plaisait à se heurter contre les difficultés. Elles furent toutes discutées avec sa grâce et sa facilité habituelles. La plus grave existait dans la crainte de manquer d'eau. La sécheresse était extrême ; rien n'annonçait qu'elle dût cesser. Les ruisseaux, qui ne tarissent habituellement que vers la fin d'août, étaient déjà sans eau ; les puits n'offraient que peu de ressources, et il y aurait danger d'ailleurs, pour la discipline, à ce

que le soldat pût pénétrer dans les habitations pour s'y procurer de l'eau. Les habitants se refuseraient peut-être à les recevoir; de là des discussions, des rixes. Monseigneur ne s'était pas caché cet état de choses. « Eh bien ! répondit-il, nous ferons « pour le mieux. Si l'eau nous manque dans la plaine, nous ferons « de nécessité vertu ; nous changerons le plan des opérations, « et nous nous porterons sur la Marne. Il y aura alors moyen pour « tout le monde de faire preuve de zèle et d'intelligence. Ce « que nous ferions dans un moment de guerre, nous le ferons « dans une opération simulée, et chacun y trouvera de l'expé- « rience et l'habitude de surmonter les difficultés. Je sais que « ce que nous allons faire en pleine paix, au milieu de nos « concitoyens, et avec toutes les entraves qui naissent du res- « pect dû aux propriétés et aux droits de chacun, dont celui de « la guerre fait si bon marché, je sais que tout cela présentera « de grands embarras ; mais chacun s'y donnera tout entier, « et nous atteindrons le but. »

« A ces bonnes et énergiques paroles, le front de M. Évrard se déridait, et le sourire gracieux de Monseigneur achevait de lui rendre la confiance qu'il avait presque perdue.

« M. Évrard nous quitta. Je présente le travail que j'avais préparé. Les dernières lettres étaient celles qui prescrivaient le raccourcissement immédiat des tuniques.

« — Eh bien ! me dit Monseigneur en souriant, êtes-vous « converti ?

« — Non, vraiment.

« — Oh ! je n'en suis pas surpris. Vous tenez à vos idées, « que d'autres, au surplus, partagent en cette circonstance ; « et, pour mon compte, j'ai encore un scrupule. Écrivez un mot « à Rostolan pour lui demander son opinion. Faites monter un « piqueur à cheval ; il ne reviendra qu'avec sa réponse. Nous « terminerons le travail ; la réponse viendra pendant le dé- « jeûner. »

« Le piqueur partit. A son retour, Monseigneur me dit en riant : « Vraiment, mon cher général, vous êtes battu, et main-« tenant je signerai sans hésiter... et sans scrupule, ajouta-t-il « en riant franchement. Rostolan est passé maître en pareille « matière. » Là-dessus, Monseigneur passe dans sa chambre à coucher, et revient immédiatement en uniforme.

« Déjà, depuis quelque temps, j'avais remarqué le cabriolet à quatre roues sous la fenêtre, la tête des chevaux à la hauteur de la porte du vestibule. Alors seulement, j'avais compris que ce serait à Neuilly que Monseigneur irait prendre congé du Roi. J'avais jusque-là pensé que, le Roi venant habituellement à Paris vers midi, ce serait aux Tuileries que Monseigneur le verrait.

« A son retour dans le salon de service, je lui présente les lettres ; il les signe, et me dit : « *Expédiez-les, je vais prendre « congé du Roi.* » Et il sortit.

« Si ces malheureuses lettres eussent été signées et expédiées le matin, Monseigneur m'aurait sans doute permis de l'accompagner... Quelques instants après j'étais sur le théâtre de l'événement, où déjà était en partie réunie la famille royale.

« Je n'ai rien à ajouter à ce récit simple et vrai de faits dont je ne saurais perdre le souvenir. Je regrette vivement de ne l'avoir pas fait parvenir plus tôt à Votre Altesse Royale, et je la supplie de me permettre de déposer de nouveau à ses pieds l'hommage du dévoûment sans bornes que je lui porte, ainsi qu'aux jeunes enfants dans lesquels nous retrouverons les nobles qualités qui avaient déjà placé si haut dans l'estime des peuples leur auguste père, et qui seront la garantie de l'avenir de la France.

« Je suis avec respect,

« Madame,

« De votre Altesse Royale

« Le très humble et très obéissant serviteur. »

Ce rapport est signé par le général Aupick.

Dans les premières années du règne de Louis-Philippe, la monarchie de Juillet fut entourée d'intrigues, de complots, de dangers ; menacée chaque jour par divers partis implacables, qui ne reculaient pas devant les horreurs de la guerre civile ; menacée même par ces mouvements révolutionnaires qui éclataient dans toutes les contrées de l'Europe. La police d'alors, soit du préfet de police, soit du ministère de l'intérieur, ne s'arrêta ni devant les visites domiciliaires, ni devant la corruption de gens à gages, pour se tenir au courant de toutes les manœuvres des partis. On sacrifia à un suprême intérêt politique, au salut de la France et à la paix du monde, l'intimité des correspondances et les secrets de famille. Je crois toutefois pouvoir répéter ce que j'ai déjà dit dans un des précédents volumes de ces Mémoires : c'est que les employés du cabinet noir furent licenciés en juillet 1830, et que quelques-uns d'entre eux touchèrent, à partir de cette époque, au ministère des affaires étrangères, une pension de retraite jusqu'en 1848. Mais après 1830 le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, rétablit le *cabinet noir*. C'est un fait que je puis affirmer. Des masses considérables de copies de lettres ont été livrées, dans le pillage du palais des Tuileries, aux regards de tous. Que de gens seraient surpris, si on leur montrait aujourd'hui le double de lettres adressées à leurs frères, à leurs femmes, à leurs enfants, il y a près de vingt-cinq ans. J'ai

rencontré de précieux documents au milieu de toutes ces révélations sans but utile et sans portée. Je me fais un devoir de ne publier ici que les lettres qui peuvent éclairer l'histoire des premières années de la monarchie de Juillet.

Je reproduirai la copie de cinq lettres du prince Talleyrand, écrites en 1831. Le numéro 1 est adressé à M. Hottinguer, banquier de Paris ; les numéros 2 et 5 à madame la princesse de Vaudemont ; le numéro 3 à M. le comte Mollien ; le numéro 4 ne porte pas le nom de la personne à qui cette lettre est écrite.

LETTRE N° 1.

ADRESSÉE A M. HOTTINGUER.

« Londres, le 13 novembre 1831.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai donné sur votre maison un mandat de 12,000 francs, que je vous prie de faire acquitter à vue. Le porteur du mandat est madame..... qui se présentera chez vous pour en recevoir le montant.

« Vous aurez probablement aujourd'hui, à Paris, la nouvelle que la Belgique a accepté les articles qui lui ont été adressés par la conférence. Les lettres de M. Adair annoncent au gouvernement anglais une majorité assez considérable dans la détermination qui devait être prise le jour où il écrivait.

« Personne ne sait ici ce que fera le roi de Hollande. Les uns croient à un refus positif, d'autres à une acceptation avec une protestation, et d'autres enfin à des délais. Ce qui rend les délais probables, c'est qu'il a de l'argent jusqu'au 31 décembre.

Du reste, vous en savez plus que nous à cet égard, car votre ami L..... est à Paris, et personne n'est mieux informé de ce qui se passe et même de ce qui se passera en Hollande. Faites-lui, je vous prie, toutes mes amitiés.

« Le bill de la réforme occupe tout le monde. Le fait le plus récent, c'est qu'il y a eu à Bristol de quatre à cinq cents personnes de tuées ou blessées. Lundi on a annoncé un *meeting* auprès de Londres qui, si l'on en croit le prospectus, sera très violent. Mais ce qui est annoncé d'avance n'est jamais tel qu'on pourrait le craindre.

« Adieu, mille amitiés. »

LETTRE N° 2.

ADRESSÉE A Mme LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

« Londres, le 26 novembre 1831.

« Je suis revenu de Brighton, qui n'est agréable que par le beau temps ; j'en ai eu un affreux. Le Roi et la Reine ont été parfaitement aimables pour moi et madame de Dino. J'ai retrouvé Londres sans nouvelles. Le roi de Hollande n'écrit rien à ses ministres. Il cherche à faire un emprunt; il ne sait que faire. Mon opinion est qu'il cédera, parce qu'il ne peut faire autrement. Je trouve que dans le système du gouvernement on a bien fait de ne pas nommer *** pair; il n'a pas l'esprit assez ferme pour être à sa place dans des circonstances aussi fortes. Vous pouvez dire cela à Mademoiselle : je suis très loin de m'en plaindre ; j'aurais fait de même. Mais on a mal fait de ne pas nommer ***, qui est raide, qui a l'âge, et que cela montrerait séparé de sa famille, dont il n'a aucune des opinions. C'était une hostilité au faubourg Saint-Germain, et c'était bien.

On a l'air de le trop craindre ce faubourg, où il n'y a pas une force réelle. Ce côté-là de la rivière fait pitié de loin.

« Adieu, je réponds à votre lettre que j'ai reçue en arrivant; je n'ai pas le temps d'en écrire plus long. Je vous aime. »

LETTRE N° 3.

ADRESSÉE A M. LE COMTE MOLLIEN.

« Londres, le 26 novembre 1831.

« J'avais écrit à M. Périer de ne nommer *** qu'après l'avoir vu et après avoir appris de lui, par une question directe, quelle serait son opinion sur les affaires actuelles. M. Périer a trop de connaissance des hommes pour n'avoir pas vu si sa réponse était franche et complète. Si la réponse avait été douteuse ou seulement embarrassée, il ne fallait pas le nommer. J'aurais interprété comme M. Périer la tergiversation manifeste qui l'a forcé à vous dire qu'il irait, et à n'en rien faire. Aujourd'hui, il faut être sûr des gens qu'on emploie. Rien ne doit se faire par complaisance. Je vois, et j'en suis fâché, des noms à la sincérité desquels personne ne peut croire : M. de ***, par exemple, qui conduisait l'intrigue du..... à Bruxelles, est un choix qui fait nécessairement un mauvais effet; car il prouve, ce qu'il ne faut jamais laisser voir, qu'on a peur des vaincus. Il n'y a point de faute à laquelle cette peur-là ne conduise. Je sais très bon gré à M. Périer de vous avoir choisi comme intermédiaire pour voir ***. Parmi le très petit nombre de mes amis, il ne pouvait pas mieux s'adresser.

« Nous avons bien besoin que le ministère de M. Périer reste avec le pouvoir. Ce sont les seules mains qui inspirent de la

confiance au dehors. On explique tout avec bienveillance ; on fait la part du temps ; ce qu'il fait qu'on n'aime pas, on croit qu'il lui était impossible de faire mieux, et on rapporte à M. Périer tout ce qui se fait de bien. Ce que je vous dis là est positif. Nous n'avons pas encore de nouvelles de Hollande. Le Roi traîne ses réponses. Il consulte, il croit; mais mon opinion est qu'il faudra bien qu'il cède aux résolutions prises irrévocablement. L'affaire de la Belgique, finie comme elle l'est, conduit nécessairement à la fin des affaires avec la Hollande. »

LETTRE N° 4.

« Londres, 15 décembre 1831 (1).

« Une réponse de Hollande est arrivée : elle a quarante pages in-folio, et je suis obligé de les lire. Je vous assure que je préférerais lire quarante pages de votre mauvaise écriture, que j'aime aussi, parce que j'aime tout de vous. Au résultat, le roi de Hollande accepte les limites, se soumet à la répartition de la dette, et demande qu'il soit fait, entre lui et la Belgique, un traité qu'il veut négocier pour établir la navigation des rivières et les droits sur les canaux, etc., etc.

« Tout cela veut dire qu'il accepte ce qui est bon, c'est-à-dire les limites, et qu'il se refuse à ce qui convient à la Belgique, c'est-à-dire à la libre navigation des fleuves et des canaux. Tout cela s'arrangera, mais avec peine. Votre ami Léopold, qui

---

(1) Les notes ne disent point le nom de la personne à qui cette lettre était écrite. Je pense qu'elle était adressée à madame la princesse de Vaudemont, liée toute sa vie de la plus tendre amitié avec le prince de Talleyrand, et que le prince visitait plusieurs fois par jour, lorsqu'il résidait à Paris.

n'a pas le bon goût de vous répondre et de vous bien aimer, nous embarrasse un peu en déclinant son engagement sur les places fortes, engagement qu'il a pris avec M. de Latour-Maubourg et dans une lettre autographe qu'il a écrite au Roi. Il faudra bien aussi que tout cela s'arrange sans trop le froisser. Le principe de la démolition est établi et reconnu; l'injure faite à la France est réparée, et 45 millions que coûtent aux alliés les forteresses sont perdus. Voilà le vrai résultat de ce traité, qui serait meilleur sans la négociation *à part* qu'on a voulu faire à Bruxelles, et qui a mis ici tout le monde en méfiance.

« Adieu, ange ou démon. Je vous aime. »

LETTRE No 5.

ADRESSÉE A MADAME LA PRINCESSE DE VAUDEMONT.

« Londres, 25 janvier 1832.

« J'espère que, par le premier courrier, je recevrai l'autorisation d'échanger les ratifications du traité du 15 sur les affaires de la Belgique. C'est là la grande affaire de notre nouvelle dynastie. L'Angleterre seule va et a intérêt d'aller avec nous. Les autres puissances voudraient nous désunir : si elles n'y réussissent pas, nous sommes sauvés malgré tous les obstacles ; si elles nous désunissent, je ne crois pas à notre durée. Je suis convaincu que nous n'avons pas d'autre lien raisonnable à former. Les autres puissances paraissent quelquefois se rapprocher de nous : c'est de la pure fausseté ; notre existence leur déplaît au fond, et c'est pour cela que tous les cabinets exécutent chaque matin quelque chose qui puisse nous refroidir avec l'Angleterre. Charles X pouvait et devait chercher son appui

en Espagne, en Autriche et en Russie : le nôtre est ici. Voilà déjà Lord Aberdeen qui nous attaque : c'est là son rôle...

« Je reviens à la politique. Metternich cherche à nous embarrasser. Il a, comme d'ordinaire, trois langages différents. Son but est de nous brouiller avec l'Angleterre et de se rapprocher de la Russie, en créant avec la Russie les mêmes fantômes révolutionnaires avec lesquels il avait troublé la pauvre tête de l'empereur Alexandre. Adieu, je crois que cette lettre-là est mieux dans votre feu que dans le tiroir de votre table. Je vous en prie, écrivez-moi. J'ai obéi. »

On a beaucoup exagéré les brillantes qualités d'esprit du prince de Talleyrand. Sa supériorité en diplomatie, c'était son grand air, ses bonnes façons et une longue pratique de tout le personnel des chancelleries européennes. Sa pénétration lui disait ce qu'il y avait et ce qu'il n'y avait pas dans l'esprit et dans le cœur des illustres personnages avec lesquels il devait négocier. Son regard satanique lui révélait tout ce que lui cachaient leur langage et leur attitude; et lui non plus ne reculait pas devant la dissimulation, le mensonge et la perfidie. Dans ce genre d'habileté, il fit école.

Le représentant d'une cour du Nord, à la mort de M. de Talleyrand, vint gaîment annoncer cette nouvelle en ces termes à M. Guizot : « Eh bien! vous savez? le prince Talleyrand a fait son entrée triomphante aux enfers. Il y a été très bien reçu. Satan lui a rendu de grands honneurs, tout

en lui disant cependant : Prince, vous avez un peu dépassé mes instructions ! »

En cherchant avec le plus grand soin à savoir ce que pensaient les représentants de la France à l'étranger, on ne négligeait pas les renseignements qui pouvaient être adressés par des étrangers résidant à Paris aux ambassadeurs, aux ministres, aux personnages influents des Etats avec lesquels on était bien aise de vivre en bonne intelligence. On sait qu'un grand nombre de ces correspondants, sous la monarchie de Juillet, passaient leur temps à présenter la France et surtout sa capitale sous les plus étranges et les plus sombres couleurs. Il en est de même aujourd'hui, et il en sera toujours ainsi. Les correspondances plus ou moins passionnées, qui tiennent et tiendront toujours une très grande place dans la politique et dans les préoccupations des chancelleries, ont bien souvent inspiré les résolutions les plus imprudentes et les plus folles. Je reproduis ici un numéro, conservé et copié dans son entier, d'un journal adressé au prince Frédéric de Schwartzenberg à Vienne, et donné, selon toute apparence, comme une peinture fidèle des premières années de la monarchie de Juillet.

« Paris, le 10 octobre 1831.

« Mon cher prince,

« Si le duc de Wellington arrive aux affaires, ce qui est très

probable, on ne saurait douter de l'obligation qu'il a contractée de soutenir par ses actes les opinions consacrées dans ses discours à la Chambre sur les affaires de Belgique et la marche que nous avons suivie.

« Sur les affaires d'Espagne et de Portugal, il s'est expliqué d'une manière si formelle, il a exprimé un tel blâme sur notre conduite envers ces deux royaumes, que nous serons forcément obligés de baisser le ton, ou bien ce sera de ce côté que sortira l'orage.

« Les corps diplomatiques, tous les amis de l'ordre, ont appris avec plaisir le rejet du bill qui menaçait l'Angleterre d'un bouleversement. La société européenne eût été sans doute entraînée dans ce grand désastre ; mais elle ne sera exempte de périr que si la France adopte les principes que l'expérience a éprouvés ; si elle renonce à de vains essais qui n'ont jamais produit que des malheurs ; surtout si l'administration est exercée par des hommes de confiance, d'intégrité, et qui cherchent plus la bannière de la raison que les rabaissements de l'esprit.

« L'extravagante séance d'aujourd'hui (1) va ajouter à la faiblesse du ministère et aux embarras du gouvernement ; aussi la consternation règne aux Tuileries et parmi les adhérents du juste milieu. La Chambre va se déclarer *constituante ;* elle

---

(1) C'est dans cette séance du 10 octobre 1831, que, sous la présidence de M. Girod, de l'Ain, se discuta la grande question de l'hérédité de la pairie. A cette discussion prirent part : M. Bérenger, rapporteur ; MM. Mérilhou, Devaux, du Cher ; Madier de Montjau, de Tracy, Charles Dupin, Charles Renouard, Odilon Barrot, Barthe, ministre de la justice ; Salverte, Dupin aîné, Guizot, Enouf, Jay, le général Lamarque, de Lamotte. L'amendement de MM. Enouf et Jay ainsi conçu : *La dignité de pair est héréditaire ; elle se transmet par la seule ligne directe et par ordre de primogéniture*, a été repoussé par 324 voix contre 86.

deviendra bientôt *convention ;* puis on reverra des barricades à Paris.

« C'est une observation que le goût de la maison de Bourbon pour les bêtes et les intrigants, en somme pour toutes les médiocrités ou les plus ignobles perversités du pays. Branche aînée, branche cadette, c'est le même système. Dans ce moment, c'est un butor de Périer qui est en faveur. Cet homme, enseveli dans le ridicule, ne saurait être déterré par personne. On ne se fait pas d'idée de cet entourage bourgeois. Tout ce qu'on peut imaginer de plus têtu, crochu, bossu, se réunit là. Ils prennent la folie pour de l'imagination et les quolibets pour des plans de fortification. C'est M. ....., madame ..... et les femmes de la cour qui rédigent. La tendresse royale pour M. ..... tient à la servilité avec laquelle il copie ou traduit *son bourgeois*. On éprouverait de la pitié pour ces gens-là s'ils n'inspiraient pas tant de mépris.

« La revue de dimanche a été froide comme une pluie de décembre. A peine quelques échantillons de garde nationale. On avait rempli les vides de cette troupe, pour qui était la réunion, par de la garde municipale et de la ligne. Quand on fait une ronde de postes de la ville pendant la nuit, on trouve quelquefois un factionnaire de la garde nationale : le reste du poste est allé se coucher, les uns avec leurs femmes, les autres tout seuls. Ce sont là les auxiliaires de notre armée qui doivent de nouveau aller planter le drapeau révolutionnaire sur toutes les capitales de l'Europe !

« A propos de fortifications de Paris, on les appelle les *fortifications morales*. Elles ont été emportées dans les deux dernières invasions. La moitié de la ville n'en a pas. »

DU 12.

« La séance de la Chambre prend chaque jour un nouveau caractère de sottise, cette présomption stupide, cachet de la médiocrité de province, quand un ..... nous assure que Montesquieu est un imbécile! Le ministère, qui a toujours une conviction contraire à ses actes, est toujours content et voit une majorité partout; elle est acquise aux feintes ou à son opinion.

« Le gouvernement, cette anarchie, ce chaos, comme vous voudrez l'appeler, est dans un état de délire continuel.

« Aujourd'hui, ils chantent victoire, tout est arrangé en Belgique. Gérard revient. Les princes reviennent. L'armée sera disloquée. Lord Grey est affermi par la plus éclatante confusion, il reste pour jouir de sa défaite. Vraiment, c'est trop amusant. La France et l'Angleterre sauvent un ..... Notre pauvre ..... a mérité le Panthéon, je commence à le croire. Ces gens-ci sont le grand pénitencier moral. Ils absolvent tous les nombreux péchés de l'absurdité passée. Quant à moi, mon opinion est arrêtée, ceci est impossible. C'est une querelle de principes en Angleterre. Ici, il faut que l'Europe soit bouleversée, que les Anglais gardent leur constitution, et que nous finissions le drame bourgeois que nous suivons depuis quarante ans. Les accidents de cette lutte de la raison contre le cauchemar peuvent se prolonger; mais enfin il faudra conclure.

« Je vous écris comme les paysagistes anglais pour leurs plans, par couches. Vous voyez la marche des travaux avant que d'arriver au complément de l'expédition. Ainsi vous voyez, mon cher, l'exemple avec les variantes. Vous pouvez juger l'inconséquence des ministres, leur petite finesse, la décision de la Chambre dont le thème est écrit d'avance, n'écoutant rien, inutile insouciance, parce qu'elle ne comprend rien, et devant

trouver le puits de l'astrologue de la fable en faisant sans prévoir des rêves de vanité.

« Les affaires d'Angleterre s'assombrissent ce soir. Le Lafayettisme y domine. Quelle calamité! Quel Roi fol! on devrait *amener la régence de la Reine;* elle a du cœur et de la raison. »

DU 13.

« La séance a été défavorable au ministère. Le Périer a fait un discours moitié raison, moitié métaphysique. Ce serait trop tard même quand il serait compris. Le ministère Grey doit périr, ainsi que celui-ci, par les mêmes causes, mais avec des effets différents.

« Le Roi disait l'autre jour qu'il ne comprenait pas les Français; qu'il avait toujours cru qu'ils voulaient un roi *paternel*, et qu'alors il était leur fait.

« Pauvre homme, qui n'a pas appris qu'il faut à ce pays de mouvement et de vanité des Henri IV, des Louis XIV, des Bonaparte. Dans ce pays d'imagination, on aime mieux une catin que six honnêtes femmes, et ce pauvre homme veut qu'on supporte un roi épicier, qui sort en guêtres avec un chapeau gris et un parapluie, et dont le portrait court les rues dans ce noble costume, faisant l'instituteur suisse. »

DU 14.

« Le ministère a eu un succès hier, à une immense majorité. Remarquez les progrès du désordre social par le mécanisme des règnes établis. Le ministère Grey ameute le peuple dans un quartier dont le fond met le pays en danger. Il l'augmente en y associant le *mob* qu'on échauffe et qu'on ne dirige plus après.

Ce ministère reste contre une majorité de 41 voix, incertain, ne sachant quelle mesure adopter. Il garde un pouvoir paralytique, par haine et par vanité. Ici, M. Périer chante un demi-succès. On a 64 voix sans avoir l'air de s'occuper des obstacles qu'il va rencontrer à chaque pas, et, gagnât-il la loi flétrie par ses convictions, il n'aurait pas amélioré son existence politique, car c'est une mauvaise base, qui sera encore plus aliénée.

« Les radicaux anglais pressent une fournée de pairs en prenant des fils de réformistes; mais en comptant les mineurs, ceux qui n'ont pas cette opinion, le défaut de mâles, on ne produirait pas le nombre ; puis les défalcations, parmi les mécontents de cette mesure, comme parmi les nommés mêmes, et on pourrait compter les têtes vides de lord Grey et de l'avocat chiffonnier Brougham ; ce qui serait à la fois moral et satisfaisant comme hommage à la raison.

« Le maréchal Gérard doit être de retour à Maubeuge le 20. C'est en cas de guerre, car tout ici est d'une telle instabilité qu'on ne peut pas plus croire au résultat le plus vraisemblable que compter sur une volonté. Rien n'est moins étonnant qu'un pareil état dans un gouvernement faible, sans moyen de se renforcer et qui n'a que deux mobiles, la peur de l'anarchie et l'anarchie de la peur.

« Hier, un carliste me demandait pourquoi j'avais été au Palais-Royal, et je n'ai pu m'empêcher de lui répondre : *Par mépris pour la fuite des autres*. Et, depuis le 14 février, je n'y retourne plus *par respect pour moi-même*. »

DU 16.

« Ma femme a été avant-hier aux Tuileries. C'était aussi peuple que possible : un tas de boutiquiers, les crocheteurs de la Chambre en habit noir, pantalon et bottes. On était dans la

simplicité domestique ; on pouvait y faire ses affaires soi-même avec son procureur, son épicier et son marchand de bois. Délicieuse intimité ! La dernière caricature représente Louis-Philippe entrant aux Tuileries par sa cheminée, puis se mirant en détail : *C'est singulier comme je me suis sali pour entrer ici.*

« On assure que le maréchal Gérard est parti cette nuit pour la Belgique. Il n'en était pas question hier à deux heures, et à cinq heures, en route ce soir.

« Je vous ai adressé il y a six semaines mon deuxième exemplaire corrigé, il y a huit jours mon avant-propos et ma préface, et deux lettres dont celle-ci est la continuation. Je ne sais pas quelle stupide vanité finira la loi des pairs. Ils ont failli se prendre aux cheveux hier à la Chambre des députés. Ma femme y a été voir. C'est la halle !

« Je commence à m'ennuyer ici, et je me sens tout disposé à voyager, et peut-être à me faire aventurer quelque part.

« Je trouve que le fond des affaires s'enlaidit tous les jours. Tous les pays reçoivent les ambassadeurs de Juillet. Si cela dure, gare à l'Europe !

« Périer ne manque plus une parade de dimanche : habit de ministre à cheval qui passe. Il voudrait bien faire dire à Philippe, comme Louis XIII au cardinal de Richelieu : *Voilà le Grand-Turc qui passe ;* mais le pauvre Périer n'a rien de turc. »

DU 17.

« J'ai vu hier, à l'ambassade, que mes deux dernières vous avaient été portées par courriers prussiens.

« Les lettres de La Haye et plusieurs d'Anvers sont toutes à la guerre ; mais le corps diplomatique persiste à affirmer que la conférence l'emportera par une décision que les deux États seront contraints de respecter.

« Quant à l'Angleterre, lord Granville est revenu fort satisfait; il semble croire que l'on calmera les esprits et que le ministère Grey restera.

« Mais il paraît plus vraisemblable que sa durée provisoire tient à la nécessité d'endormir l'effervescence qu'il a excitée, et que, dès que le temps, qui fait si vite oublier, aura apaisé et amené des réflexions à cette multitude abusée et ignorante, l'administration tory reprendra le pouvoir ; il y aura une petite réforme, et ce sera fini pour le moment. Mais c'est un dangereux précédent pour l'avenir. Au reste, c'est un événement prévu depuis plusieurs années . C'est au prix élevé des grains, que l'aristocratie a voulu maintenir, qu'on doit ce débordement populaire.

« Un homme, parfaitement instruit, me soutient que la Chambre des pairs rejettera la non-hérédité : cela me paraît bien fort et bien noble pour elle. »

Quel contraste entre les appréciations du prince de Talleyrand et le journal de ce satirique correspondant sur les premières années de la monarchie de Juillet! Les diatribes d'un étranger ne peuvent atteindre la royauté et les hommes considérables dont les nobles et courageux efforts ont donné à la France dix-huit années de repos et de prospérité. Voilà pourquoi nous n'avons pas craint de faire entrer cette correspondance dans la collection des papiers curieux et historiques sauvés de l'incendie et du pillage lors du sac du palais des Tuileries.

SAC DU CHATEAU DE NEUILLY, DU PALAIS-ROYAL ET DU RAINCY.

Pendant trente années, prince ou roi, Louis-Philippe s'est plu à embellir par de grands travaux le Palais-Royal et le château de Neuilly. En quelques heures, le fruit de tant de soins et de dépenses a été détruit, anéanti !

Le château de Neuilly, résidence favorite de Louis-Philippe et de sa famille, a été incendié et ruiné de fond en comble ; ce qui restait des bâtiments, le parc et ses îles, a été vendu par lots aux enchères.

Mgr le duc de Montpensier habitait en dehors du château principal, et dans le parc, le pavillon de Wurtemberg : ce pavillon a échappé par hasard à la destruction et au pillage ; il est resté intact.

Mgr le duc d'Aumale occupait, à l'extrémité inférieure du parc, le château de Villiers : ce château a été incendié et entièrement détruit.

Je ferai connaître ici en chiffres la valeur approximative de cette immense destruction (1).

---

(1) J'emprunte ces renseignements historiques à l'ouvrage si curieux de M. le comte de Montalivet : *Louis-Philippe*, — *Liste civile*.

Chaque évaluation partielle rappellera, par quelques détails, la disposition, l'aspect des principaux appartements et du château de Neuilly.

Je reproduis les divisions de cette espèce d'inventaire des parties détruites du domaine privé pendant la journée du 24 février 1848, divisions adoptées par M. le comte de Montalivet :

1° Batiments.
2° Objets d'art.
3° Bibliothèques.
4° Mobiliers.
5° Écuries.
6° Caves.

BATIMENTS INCENDIÉS ET ENTIÈREMENT DÉTRUITS.

Grand château.

Après avoir traversé la cour d'honneur, on se trouvait en face d'un porche d'ordre dorique grec, au-dessus duquel étaient sculptées les armes de la maison d'Orléans, et qui donnait entrée dans la grande antichambre des valets de pied. — A droite et à gauche régnait un double portique du même ordre, qui servait à mettre en communication les ailes latérales du château.

Total de l'estimation du porche milieu et des deux galeries. 111,840. "

Après le péristyle venaient deux antichambres. La première, celle des valets de pied, était décorée dans le style de Louis XIV, et la seconde, celle des valets de chambre, était ornée de colonnes en stuc d'ordre ionique.

Total pour les deux antichambres. 98,464. 50

Venait ensuite le salon des étrangers, qui prenait toute la largeur du château. Son magnifique plafond, son par-

A reporter. 210,304 50

Report. 210,304 50

quet en marqueterie, les sculptures, les arabesques et les dorures dont il était couvert, ses dimensions enfin en faisaient une pièce splendide. Il était spécialement destiné aux audiences.

Salon des étrangers . . . . 130,868. »

La salle de billard, richement décorée, était placée entre le salon des étrangers et le grand salon de réception. La famille royale s'y réunissait souvent après le dîner, surtout dans les premières années qui ont suivi 1830.

Salle de billard. . . . . 45,888. »

Le salon de réception, décoré d'un ordre corinthien, était la plus grande et la plus belle pièce du château. Ses lambris étaient en stuc précieux ; ses voussures et son plafond étaient ornés de peintures et de sculptures dorées ; c'est dans ce salon que se réunissait chaque soir la famille royale tout entière. Le Roi et les princes s'entretenaient avec les visiteurs pendant que la Reine et les princesses, assises autour d'une table, travaillaient à des ouvrages précieux, destinés pour la plupart à des œuvres de charité. — On pouvait admirer dans le salon de réception une magnifique mosaïque représentant le temple de Pæstum : elle avait été donnée en présent par S. S le pape Grégoire XVI à la reine Marie-Amélie. Cette vaste mosaïque, ouvrage d'art inappréciable, a été sauvée en grande partie. Les belles mosaïques, présent du roi de Naples, qui décoraient la cheminée, ont été complétement brisées et détruites.

Salon de réception. . . . . 170,578. »

A côté du salon de réception s'ouvrait une pièce servant de bibliothèque, qui contenait un grand nombre d'ouvrages de prix.

Pièce servant de bibliothèque. 31,330. 50

A reporter. . . . . 588,969 »

Report. . . . . 588,969 »

Appartement de la Reine.

Le salon de la Reine ou de famille était orné de tous les portraits des princes et princesses. C'est dans ce salon, sur un grand divan adossé à la chambre de la Reine, que le Roi allait prendre place toutes les fois que les personnages politiques admis aux soirées de la famille royale réclamaient de lui une conversation particulière. Cette pièce communiquait avec le grand salon, la bibliothèque et l'appartement de la Reine.

Salon de la Reine, ou de famille . . . . 45,888. »

La vaste et belle chambre à coucher de la Reine, à la suite du salon de famille, était richement décorée dans le style de Louis XV. Elle avait vue par deux fenêtres sur la grande pelouse du parc, et par une fenêtre latérale sur un berceau de verdure où les princes et les princesses, enfants, avaient joué sous les yeux de leur auguste mère. Ces vues faisaient de cette pièce une des plus agréables du château, et celle que la Reine affectionnait le plus. Vers le fond de la chambre à coucher, à gauche, s'ouvrait un petit salon, visité souvent par la Reine : c'est là qu'était déposée, à côté des couronnes décernées aux princes, pendant le cours de leurs études dans les colléges de Paris, la couronne offerte au Roi, alors duc de Chartres, par la ville de Vendôme, témoin de son courage et de sa générosité.

Enfin, à côté de cette pièce était une charmante salle de bains, décorée avec un goût exquis par Laffitte.

Chambre à coucher de la Reine, dépendances et accessoires. . . . . 131,064. »

Aile gauche.

Le rez-de-chaussée de cette aile contenait une vaste salle à manger, décorée avec une magnificence toute

A reporter. . . . . 765,921 »

Report. . . . . 765,921 »

royale ; ses faces latérales étaient ornées de peintures représentant les fleurs et les oiseaux des différents pays de la terre, avec des encadrements allégoriques. A la suite se trouvait la chapelle, restaurée et agrandie depuis 1830, et plus loin une petite galerie en pierre reliant l'aile gauche avec l'aile dite des Princes.

Total pour l'aile gauche. . . . . 429,600. »

Bâtiment d'aile dit des Princes.

Ce bâtiment était affecté dans toute son étendue à l'habitation du duc de Nemours, de madame la duchesse de Nemours et de leurs enfants. Il était clos à son extrémité, du côté de la cour du petit château, par le jardin des petits princes. La décoration intérieure de ce bâtiment était des plus remarquables. Les principales pièces étaient revêtues de lambris et de portes en bois indigènes, avec incrustations d'arabesques en bois précieux des îles; un grand nombre de panneaux étaient ornés par de belles peintures à l'huile faites sur glace.

Total pour le bâtiment d'aile dit des Princes.. . . . 486,795. »

Pagode du prince de Joinville.

Cette tour ou pagode s'élevait à l'une des extrémités du petit jardin de Mgr le duc de Nemours. Elle faisait partie des appartements de Mgr le prince de Joinville, situés au premier étage dans le bâtiment dit de la Pagode. Son architecture, dans le style de la Renaissance, et la richesse de son ornementation intérieure et extérieure en faisaient un petit monument remarquable.

Le comble était de forme pyramidale et contenait un indicateur des vents avec une boussole. . . . . . . 56,000. »

Bâtiment dit de la Pagode, faisant face à la cour du petit château.

Ce bâtiment comprenait les appartements de LL. AA.

A reporter. . . . . 1,738,316 »

Report. . . . . 1,738,316 »

RR. le prince et la princesse de Joinville et leurs enfants. Les pièces principales étaient revêtues de lambris, de voussures et de plafonds en chêne; les panneaux de ces lambris étaient décorés de tableaux de marine, placés en partie sous glaces. . . . . 120,080. »

Les autres parties du château incendiées et complétement détruites, autres que celles désignées ci-dessus, renfermaient des appartements de maîtres, des dépendances de toutes sortes, des magasins, les offices et les cuisines. La perte de leur ensemble a été évaluée à. . 585,050. »

Maison hollandaise dans le parc.

C'était une fort belle fabrique située sur les bords de la Seine. . . . . 75,600. »

CHATEAU DE VILLIERS.

Le château de Villiers, demeure de Mgr le duc et de madame la duchesse d'Aumale, était orné de sculptures à l'extérieur, et richement décoré à l'intérieur : il a été estimé à. . . . . 348,750 »

BATIMENTS SACCAGÉS.

Aile droite du grand château.

Cette aile, qui comprenait l'appartement personnel du Roi, celui de S. A. R. madame Adélaïde et la salle du conseil, n'a pas été incendiée; mais elle a été saccagée au point qu'il n'y est pas resté une porte, une croisée, une cheminée, une glace intacte.

Le cabinet du Roi était l'une des pièces les plus modestes du château. C'est là que Louis-Philippe passait la plus grande partie de ses journées. Il y avait réuni un grand nombre de souvenirs de famille anciens et nouveaux.

A reporter. . . . . 2,867,796 »

Report. . . . . 2,867,796 "

Petit château.

Le petit château de Neuilly était consacré à l'habitation de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans et de ses augustes enfants, le comte de Paris et le duc de Chartres. Il a été saccagé comme l'appartement du Roi. On peut voir encore, dans le voisinage du petit château, le jardin particulier de Mgr le comte de Paris. Le jeune prince y a souvent travaillé sous la direction de M. Mathieu, jardinier, qui lui enseignait l'horticulture. Ce jardin contenait des modèles de construction pour les fortifications, les canaux, les écluses de navigation, etc. Les matériaux préparés pour ces constructions étaient placés par le jeune prince sous la direction d'un appareilleur chargé de lui donner des leçons.

Le petit monument, en pierre et en marbre, de Diane de Poitiers, la serre chaude, divers pavillons et fabriques du parc ont été également visités par les démolisseurs.

Total des dévastations dans les bâtiments saccagés. . 95,000 "

Enfin les châteaux de Neuilly et de Villiers contenaient 514 glaces de toutes grandeurs; pas une seule n'a échappé. Elles ont été évaluées ensemble à . . . . 102,450 "

Evaluation totale des bâtiments incendiés, entièrement détruits ou saccagés par les bandes du 24 février (1re catégorie) . . . . 3,065,246 "

Cette évaluation a été établie par M. Lefranc, architecte du domaine privé. M. Labrouste, architecte du gouvernement délégué par la commission des dommages et par M. le ministre de l'intérieur, en a contrôlé tous les détails.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — OBJETS D'ART.

Les objets d'art qui garnissaient en si grand nombre le Palais-Royal et le château de Neuilly appartenaient tous au domaine privé.

« Je me bornerai, dit M. le comte de Montalivet, à donner le triste et « douloureux détail de toutes les pertes faites par les arts, autant que par

« le domaine privé, au Palais-Royal et dans le château de Neuilly. La « liste en sera longue; mais j'ai cru devoir la consigner ici avec les noms « glorieux ou modestes des artistes, et le sujet de chacune de leurs œu- « vres. Louis-Philippe avait voulu perpétuer le souvenir de ces noms et « de ces œuvres en leur ouvrant l'entrée de ses galeries. En les inscrivant « sur le registre des destructions du 24 février, je poursuivrai l'accom- « plissement de cette généreuse pensée autant que l'aura permis l'invasion « des barbares. »

Je publie au chapitre *Appendice* cette liste de tableaux détruits ou endommagés.

TROISIÈME CATÉGORIE. — BIBLIOTHÈQUES.

Il n'a pas été possible jusqu'ici d'établir, d'une manière rigoureusement exacte, l'état détaillé des pertes supportées par les bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly. Toutefois, on peut signaler, dès à présent, avec une parfaite certitude, une grande partie des lacunes qu'elles présentent ou des dégradations qu'elles ont subies. Les chiffres d'évaluation seront inférieurs à l'importance du dommage qui en est résulté, mais ils en donneront une idée approximative.

PALAIS-ROYAL.

On peut citer, au nombre des pertes de cette bibliothèque :

1,000 volumes environ de divers formats, appartenant à des ouvrages qui se trouvent incomplets.

La collection des *Causes célèbres*, 400 volumes.

Dictionnaire de la Conversation, grand papier, riche reliure, 61 volumes.

Plusieurs portefeuilles renfermant des gravures *avant la lettre.*

Cinq albums contenant 305 dessins à l'aquarelle, représentant les tableaux des galeries du Palais-Royal et de Neuilly. (Ils avaient coûté 30,500 fr., indépendamment de leur riche reliure.)

14 volumes appartenant à la collection des portraits historiques gravés,

qui formait 122 volumes in-folio. Cette collection était unique, et avait coûté quinze années d'un travail que le Roi, alors duc d'Orléans, avait préparé lui-même.

2,000 livraisons environ, en feuilles, faisant partie d'ouvrages d'art et d'histoire naturelle, qui sont maintenant incomplets.

Médailles.

Le médaillier en argent de Louis XIV, renfermé dans une caisse dont il ne reste qu'un fragment, a été entièrement pillé.

La collection des médailles antiques est complétement perdue. Elle se composait de deux parties, dont l'une renfermait les médailles des peuples et des villes, l'autre les médailles romaines.

La première partie contenait 260 médailles en or, en électrum, en argent et en bronze. Elle était d'un grand intérêt. On y trouvait des médialles de quatre-vingt-trois peuples ou villes, et d'un grand nombre de rois ou chefs, de toutes les parties du monde connu des anciens.

La seconde partie, celle qui se composait des médailles romaines, n'était pas moins intéressante : elle présentait une belle suite d'empereurs, d'impératrices, de princes et de princesses, et s'élevait à 813 médailles. Il y en avait de très rares, entre autres celle de Népotien.

Un assez grand nombre d'autres médailles en argent et en bronze, la plupart modernes, acquises en même temps que la riche collection des portraits de M. Marron;

Toutes les médailles en argent et en bronze des règnes de Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X et Napoléon;

Des monnaies françaises et étrangères en argent;

Des monnaies en or offertes au Roi par la reine d'Angleterre;

Des médailles modernes en or;

Des cachets également en or;

Enfin, tout ce qui avait une valeur intrinsèque a été volé.

C'est ce qui explique pourquoi les tableaux qui se trouvaient dans la salle des médailles ont été respectés, et la partie de la bibliothèque qui était attenante, préservée de la destruction. Occupés aux médailles, certains *héros* ne songeaient plus aux tableaux et aux livres.

NEUILLY.

Cette bibliothèque se composait de 9,565 volumes : 1,691 volumes manquent. Sur les 7,874 retrouvés, plus de 2,000 appartiennent à des ouvrages dépareillés qui perdent ainsi presque toute leur valeur. Nous citerons entre autres :

La belle édition de Voltaire de 1785, richement reliée.

Les *Hommes illustres de Plutarque*, édition de luxe, exemplaire d'artiste, avec une riche reliure. (Cet exemplaire avait coûté 12,500 fr.)

Les Galeries de Versailles, exemplaire de luxe sur papier de Chine.

La belle édition anglaise de *Shakspeare* (9 volumes in-folio richement reliés).

Le Livre des Rois, collection orientale dont tous les volumes ont été mutilés.

Les Oiseaux d'Amérique d'Audubon, papier grand aigle ; ouvrage que Cuvier signalait comme le plus beau monument élevé par l'art à la nature. Il avait coûté plus de 10,000 fr. ; il ne reste qu'un seul volume, brûlé dans les angles.

Divers ouvrages d'art et d'histoire naturelle, mutilés ou brûlés en partie.

Deux volumes de l'*Histoire généalogique* du père Anselme, avec des notes manuscrites du roi Louis-Philippe, et des blasons coloriés par les membres de la famille d'Orléans.

Le volume le plus regrettable est un manuscrit du XVe siècle, sur vélin, orné de riches peintures, et qu'on désignait sous le nom de *Livre d'Heures de la princesse Marie*.

Quant au magnifique manuscrit du *Livre des Chasses de Gaston Phœbus*, comte de Foix, donné par Louis XIV au comte de Toulouse, aïeul maternel du Roi, il ne sera pas plus perdu pour la science que pour le domaine privé, dit M. de Montalivet.

Après le sac du château de Neuilly, ce qui restait de ses livres et de ses manuscrits fut reçu en dépôt par la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu. Depuis, ce dépôt a été remis intégralement aux ayant-droit, hormis ce précieux manuscrit. Les administrateurs de la Bibliothèque nationale au département des manuscrits en refusèrent obstinément la restitution malgré les vives réclamations de M. Vavin, préposé par l'État à la liquidation de la liste civile et du domaine privé. — La Bibliothèque nationale prétend que Louis XIV n'avait pas eu le droit

de disposer d'un livre de la Bibliothèque royale. — L'opinion publique jugera le procédé. — Les tribunaux, s'il y a lieu, prononceront sur le fond. — En tout cas, le manuscrit a échappé au vandalisme du 24 février.

L'évaluation établie par M. Brenot, bibliothécaire du domaine privé se résume ainsi :

Palais-Royal.	30,800 fr.
Médailles.	24,500
Palais de Neuilly.	29,800
Total des pertes approximatives provenant du sac des bibliothèques privées du roi Louis-Philippe (3e catégorie).	85,100 fr.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — MOBILIERS.

Une partie seulement du mobilier des Tuileries appartenait au domaine privé. En effet, le Roi devait compte à l'Etat de tous les meubles trouvés par lui dans les résidences royales au moment de son avénement au trône. Mais il en avait beaucoup accru le nombre et la richesse. Cet accroissement, officiellement désigné sous le nom de *plus-value du mobilier de la Couronne*, lui appartenait en propre. Une commission, nommée par le gouvernement de la République en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du mois d'août 1850, a terminé la reconnaissance du mobilier garnissant le palais des Tuileries. Il résulte de son travail qu'un grand nombre de meubles de *plus-value* ont péri dans le pillage du palais. Ces pertes du domaine privé y sont estimées à 203,000 fr.

PALAIS-ROYAL. — CHATEAU DE NEUILLY. — LE RAINCY.

Les mobiliers de toute espèce qui garnissaient ces résidences appartenaient sans aucune exception au domaine privé de Louis-Philippe. Pour connaître l'étendue des pertes de cette catégorie, il suffit de comparer les inventaires établis avant 1848 avec les objets existant encore après les dévastations du 24. La différence en moins pour le Palais-

Royal est de.	1,096,063 fr. 50 c.
Pour les Tuileries	203,000 »
Pour le château de Neuilly, la différence en moins est de.	1,151,167 »
Le chiffre des objets détruits au Raincy est de. .	10,519 fr. 50 c.
Ce mobilier était peu important, même en y comprenant la valeur des glaces qui décoraient le village russe.	
Total. . . .	2,460,750 fr. » c.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — ÉCURIES.

Voitures des écuries du Roi qui ont été brûlées le 24 février 1848.

Total. . . . 231,757 fr. » c.

SIXIÈME CATÉGORIE. — CAVES.

Etat des vins pillés ou volés dans les caves du Roi.

PALAIS DES TUILERIES.

3,000 bouteilles de différents vins : Bourgogne, Bordeaux, Champagne, etc. . . . . 7,300 fr.

PALAIS-ROYAL.

10,961 bouteilles de différents vins. . . . . 18,541 fr.

CHATEAU DE NEUILLY.

66,000 bouteilles.	220,500 fr.
446 fûts.	80,080 fr.
Total pour les caves de Neuilly. . . .	300,580 fr.

Les bandes révolutionnaires du 24 février ont donc bu, brisé ou volé dans les caves du Roi :

79,961 bouteilles et 450 fûts. } valant ensemble au moins 326,421 fr.

Nota. Dans le tableau des pertes de la sixième catégorie (caves), les

prix portés en ligne de compte ne sont autres que les prix moyens obtenus aux enchères publiques pour chacune des mêmes espèces de vins, lors des ventes faites, en 1848, par l'administration du séquestre des biens de la maison d'Orléans.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

1re Catégorie.		Bâtiments.	3,065,246 fr.
2e	»	Objets d'art	768,780
3e	»	Bibliothèques. . . .	85,100
4e	»	Mobilier.	2,460,750
5e	»	Écuries.	231,757
6e	»	Caves.	326,421
Total par évaluation approximative des dévastations qui ont eu lieu dans le domaine privé de Louis-Philippe, le 24 février 1848. . .			6,938,054 fr.

Environ sept millions ! — Cette évaluation est entièrement indépendante des pertes de tout genre supportées par la Reine et par les autres membres de la famille royale. Dans le nombre, il faut placer en première ligne la destruction presque complète de la bibliothèque de la Reine. Cette bibliothèque, située dans l'aile de Valois au Palais-Royal, a beaucoup plus souffert que celle du Roi. Presque tous les ouvrages d'art ont été jetés par les fenêtres, brûlés ou dérobés ; une grande partie des ouvrages de sciences ou de littérature sont également perdus ou dépareillés. — Cependant nous n'avons cru devoir tenir aucun compte de ces valeurs détruites, dans un travail entièrement personnel au roi Louis-Philippe.

Le cœur se navre, le front rougit au récit de ces dévastations du palais des Tuileries, pillé, ensanglanté ; de ces demeures royales saccagées.

Quand de coupables ambitions, à bout d'arguments, font

appel du haut de la tribune à la force brutale de la place publique, le peuple répond enivré à cet appel qui surexcite ses plus mauvaises passions, comme il répond dans les grandes calamités publiques à l'appel fait à son dévoûment, comme il répond, au milieu des balles et des boulets sur le champ de bataille, à l'appel fait à son courage. On peut dire que les multitudes n'obéissent presque jamais aux conseils de l'intelligence, de la raison, ni même de leurs intérêts.

Répétez sous toutes les formes, dans de fougueuses harangues, dans des scènes de comédie, dans des chansons passionnées et fiévreuses, que les rois conspirent la perte et la ruine des peuples, qu'ils abusent de leur pouvoir, et au premier signal, après avoir chassé les rois, on détruira les toiles, les marbres qui reproduisent leur image; on détruira jusqu'à ces quatre morceaux de bois recouverts de velours qu'on appelle un trône. Frappez au contraire l'imagination du peuple par de glorieux exploits, étonnez-le à force de gloire et de grandeur : il se découvrira avec respect devant le héros qu'il honore, et il mourra sous le feu de l'ennemi en criant : *Vive l'Empereur!* Certes, on ne saurait rester impassible devant les crimes sauvages auxquels peut se laisser entraîner l'humanité; mais dans les troubles publics, les vrais coupables, ce ne sont pas ceux qui, de leur bras d'athlètes, font s'écrouler en un jour des gouvernements, des royautés, des dynasties et des palais : les vrais coupables,

ce sont ceux qui, dans leur orgueil blessé, font descendre les hautes et délicates questions politiques et d'intérêt social jusque dans les carrefours, jusqu'au milieu des populations inintelligentes, si faciles à aveugler.

Que les tribuns ne cherchent pas à relever leurs criminelles entreprises par la noblesse et l'importance du but après lequel ils courent : le progrès des sociétés humaines. L'expérience en a été faite à plusieurs reprises, et, pour constater la triste similitude de tous les mouvements populaires dans leurs conséquences et leurs résultats, nous n'avons qu'à nous rappeler tout notre passé, qu'à consulter les annales de nos nombreuses révolutions. Tout est représailles dans ce monde. Lorsque la liberté, dans ses excès, porte de mortelles atteintes à la société, à ses travaux, à ses intérêts de famille et de fortune, la société, à son tour, a bien vite fait le sacrifice de toute liberté, pour retrouver la sécurité et la vie paisible : au lieu de marcher en avant, la société marche en arrière. Cela se passe ainsi jusqu'à ce que, fatigué du bien-être, et ayant oublié ses terreurs passées, l'orgueil humain reprenne le dessus, revendique, et souvent les armes à la main, la liberté d'écrire et de penser. En politique surtout, dès qu'on dépasse les limites de cette puissance invincible, la modération, on ne rencontre plus qu'écueils et abîmes. La modération dans les vues permet seule la fermeté dans les actes. Je ne connais pas de pouvoir plus faible que

la tyrannie, c'est-à-dire ce pouvoir inquiet et tremblant, qui n'écoute que les conseils de la peur et de la vengeance. Dans les assemblées, je ne connais pas de pouvoir plus court, plus vite à bout de ressources, que cette popularité que donne la violence du langage, que ces triomphes d'un moment décernés par les passions populaires. Les triomphateurs marchent souvent dès le lendemain courbés et garrottés à la suite des vaincus, responsables qu'ils sont de tous les désordres par eux provoqués, et des calamités publiques qu'ils n'ont su ni prévoir, ni prévenir. N'avons-nous pas vu ces boute-en-train de la réforme, qui croyaient pouvoir assister en vainqueurs et en gants jaunes à un banquet solennel parlementaire, forcés de fuir, traqués et menacés par cette même multitude, dont ils avaient, dans leur présomption, pensé se faire une armée?

CHAPITRE VII.

APPENDICE HISTORIQUE.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Notice de M. A. Romieu sur le maréchal Bugeaud, son ami. — Lettre du maréchal Bugeaud. — Rapport curieux, inédit et inconnu, d'un général sur les journées de Février. — Lettre du général Trézel. — Lettre du général Bedeau. — Liste des tableaux détruits pendant le sac des résidences royales, dans les journées de Février.

Dans ce tableau des trois journées de février 1848, je n'ai donné que peu de place à ce personnage plein de singulier, à ce grand homme de guerre, et je dirai presque à cet héroïque homme d'État, au maréchal Bugeaud. J'ai mieux aimé le laisser parler lui-même : je publie dans ce chapitre, *in extenso*, une lettre du maréchal sur sa con-

duite pendant les journées de Février. Cette lettre a été publiée en partie dans le *Journal des Débats* et dans plusieurs autres journaux. Elle avait été adressée, le 19 octobre 1848, à M. Léonce de Lavergne, à propos de la candidature du maréchal à la présidence de la République. La publication de cette lettre sur les événements de Février fit très grand bruit ; elle provoqua d'abord des explications et une réclamation de M. Léonce de Lavergne et de M. le colonel Ferey, gendre du maréchal. M. le général Bedeau et M. le général Trézel crurent aussi devoir protester contre les assertions du duc d'Isly. Notre impartialité nous fait donc un devoir de publier aussi, aux pièces justificatives, les lettres de ces deux généraux. Je ne puis toutefois résister à citer ici une étude du maréchal Bugeaud due à la plume habile de M. Romieu (1). Certes, si le maréchal Bugeaud eût été appelé à temps comme commandant en chef de l'armée de Paris, et si le ministère Thiers et Barrot lui eût laissé la pleine et entière liberté de son commandement, moins de sang eût été repandu, moins de larmes versées ; la révolution de février 1848 ne se fût pas accomplie.

« Le maréchal Bugeaud, dont je m'honore d'avoir été « l'ami, dit M. Romieu, s'est voué avec un rare et intelli-

(1) *L'Ère des Césars*, chez Ledoyen, libraire, Palais-Royal.

« gent courage au rôle futur que lui indiquaient les signes de « guerre civile. A l'ombre de ses châtaigniers, dans le pauvre « pays de Périgord, où il avait donné, la bêche en main, « tant d'utiles exemples, il avait entrepris, au début de nos « troubles, un hardi mouvement de réaction contre les anar- « chistes. Son haut renom de sage et de guerrier ralliait « déjà, comme autour d'un centre, l'action de dix départe- « ments circonvoisins. J'ai conservé la précieuse lettre où « il m'annonce que si les agitateurs parisiens s'opposent à « l'installation de l'Assemblée constituante, il est décidé à « quitter sa retraite et à marcher sur la turbulente capitale, « avec cinq cent mille hommes prêts à rejoindre son dra- « peau. Il les eût commandés, j'en suis sûr, avant d'avoir « parcouru cinquante lieues, et plus d'un régiment l'eût « suivi. Sa mâle parole, à la fois claire et pénétrante, son « geste ferme et confiant, je ne sais quel mélange de force et « de naïveté, faisaient du maréchal Bugeaud un des hommes « les plus sympathiques à la foule. Cette inerte physiono- « mie, qui semblait celle d'un paysan, s'animait avec une « merveilleuse promptitude. Un enfant eût pris plaisir à « l'entendre causer de guerre ou d'agriculture, tant il savait « jeter de charme et d'intérêt sur ces arides récits. Il fallait « le voir debout, sur une grossière estrade, dominer de la « voix une masse pressée de laboureurs, enseigner le grand « art de la culture dont il était un maître, et combattre,

« dans le piquant patois du pays, les mauvaises méthodes « aussi bien que les mauvaises opinions... Dieu s'était plu, « d'ailleurs, à loger cette âme énergique et simple dans un « corps que rien n'ébranlait. Intempéries, fatigues, courses « de chasse ou de guerre, rien n'avait prise sur sa robuste « santé : sauf l'empereur Justinien, qui ne dormait qu'une « heure, je ne crois pas qu'un autre fils d'Adam eût jamais « moins connu le besoin du sommeil. Ses mœurs rustiques, « dont il riait parfois, répugnaient au luxe et aux élégances « de la vie. Il eût fait le repas de Probus et eût émerveillé, « comme lui, les messagers de la cour de Perse, lorsqu'ils « rencontrèrent l'empereur mangeant, sur l'herbe, un reste « de pois au lard, au milieu de ses légions conqué- « rantes.

« On se souvient de son audacieuse visite au camp d'Abd- « el-Kader, où, trouvant l'émir trop longtemps assis, il le « souleva de sa forte main, à la face de vingt mille Arabes « indignés. La touche vigoureuse de ce caractère ressortait, « comme un frappant contraste, sur les nuances effacées du « tableau contemporain. Aussi, quel ascendant lorsqu'il se « mit à parcourir la France et qu'il se rendit à l'armée de « Lyon ! Chaque pas lui donnait un fidèle, chaque parole « un dévoué. Personne n'a gagné davantage à être connu. « L'enfantine bonté de ce rude soldat prêtait un indicible « attrait au spectacle de son intérieur, au partriarcat de sa

« famille, aux causeries de son foyer. De proche en proche, « et par amendements successifs, les esprits étaient revenus « sur son importance, ses qualités, son sincère patriotisme, « en partant des injustices de 1832, jusqu'à la popularité « de 1849. »

LETTRE DU MARÉCHAL BUGEAUD SUR LES JOURNÉES DE FÉVRIER.

19 octobre 1848.

Mon cher collègue (continuons cet ancien style, qui peut, d'ailleurs, redevenir bientôt le vrai), je juge comme vous la modification ministérielle qui vient de s'opérer. Les circonstances et la nature des choses en font nécessairement du transitoire. Les ministres de coalition ou de conciliation n'ont jamais réussi en temps ordinaire : comment celui-ci réussirait-il au milieu des passions ardentes, des utopies destructives, des complications intérieures et extérieures de notre triste époque?

Je veux croire qu'à côté de l'impatiente ambition de MM. Dufaure, Vivien et consorts, il y a un sentiment généreux et un certain dévoûment à l'idée d'une république modérée; mais que pourront-ils faire avec leur caractère faible, méticuleux? Sans nul doute, ménager la chèvre et le chou? Ils ne satisferont ni les vrais amis de l'ordre, ni les hommes du *National*, ni encore moins ceux de la Montagne, qui veulent avant tout la domination tyrannique de leur infernale coterie. Je pense donc que, d'ici à l'élection du président, le nouveau ministère sera déjà très usé.

Si, du moins, en attendant, il avait un peu épuré l'administration départementale, il aurait rendu service à l'ordre, et nous

pourrions espérer des élections qui amèneraient à l'Assemblée législative une forte majorité pour la république modérée. Je ne l'espère pas du caractère de MM. Dufaure et Vivien. Ils ne sont pas de taille à sauver la patrie : ils sont seulement d'habiles discuteurs pour un gouvernement régulièrement établi. Imposeront-ils une crainte salutaire aux factions rouge et socialiste? Je suis loin de le croire. Je pense bien plutôt qu'elles grandiront en audace. Quant à les concilier, si MM. Dufaure et Vivien l'espèrent, ils sont bien niaisement ingénus.

Je n'attends donc d'eux aucun service décisif, et je crains comme vous qu'ils ne divisent notre parti par leur talent de tribune et la considération personnelle dont ils jouissent comme honnêtes gens.

Il est bien évident, pour tout homme un peu clairvoyant, que cette combinaison bâtarde et boiteuse n'a été inventée que pour rendre des chances à la candidature de C... C'est une captation, et pas autre chose. C'est égal, beaucoup de gens s'y laisseront prendre si bon nombre d'organes accrédités de la presse n'éventent pas le piége.

J'ignorais l'allure du *Siècle* (je ne le lis pas); j'ai laissé éteindre mon abonnement aux *Débats;* je ne reçois que *la Presse, l'Assemblée nationale, le Constitutionnel* et quelques journaux de province très bien faits.

Le Constitutionnel m'a un peu étonné; mais j'ai cru et je crois encore que son indécision, et presque son appui, n'étaient qu'une ruse de guerre pour avoir une plus grande autorité plus tard, par la modération qu'il montre au début. Si ce n'était pas cela, c'est qu'il aurait abandonné son principal inspirateur, lequel cependant a bien des titres pour arriver au gouvernement de la République. J'ignore si ce personnage, que j'apprécie encore plus qu'autrefois, pour ses derniers discours et son livre sur la propriété, a reçu les communications de L.-N. : ce que je

sais très bien, c'est qu'il ne m'a été fait aucune ouverture de ce côté. Quelqu'un écrit à mes amis pour leur dire de m'inviter à me rendre à Paris, où des personnages importants désiraient m'entretenir. J'ai répondu que j'attendais dans mes champs que la France eût besoin de moi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; que je me rendrais à l'appel du public ou de l'Assemblée, mais non pas à celui d'un ou plusieurs individus, surtout quand ces individus me sont inconnus.

Je suis tout-à-fait de votre avis : le parti de l'ordre social doit ne plus s'effacer; il ne l'a déjà que trop fait. Il doit avoir son candidat à la présidence, le produire ouvertement, et avec toute l'activité possible. En s'effaçant, on se fait oublier ou abandonner par tout ce qu'il y a d'hommes faibles, sans foi politique; et c'est le plus grand nombre.

Ce candidat doit-il être le personnage dont vous me parlez? C'est à vous, messieurs, à en juger. Tout ce que je puis dire, c'est que, s'il ne se croit pas l'homme providentiel (il n'a pas tant d'orgueil), il ne croira pas la mission au-dessus de son dévoûment, de son courage et de sa ferme résolution de concourir de toutes les forces de son âme et de son corps à ramener la France sur les bases qui peuvent lui rendre l'ordre par le règne des lois sages, la prospérité par l'ordre dans toute son extension.

Depuis une dizaine de jours, on lui a fait de Paris et de divers points de la France des ouvertures dans le même sens que vous. Elles proviennent d'hommes de presque toutes les nuances politiques, moins le rouge, bien entendu. Des journalistes de l'Ouest et du Midi lui ont offert l'appui de leur publicité. Il est, en outre, informé que, dans plusieurs départements, les légitimistes se sont ralliés, à cette idée, aux anciens et aux nouveaux conservateurs; que quelques-uns des premiers ont écrit à Rome pour tâcher d'obtenir la recommandation du pape au

clergé; que d'autres ont écrit en Angleterre pour engager de hauts personnages à appuyer cette candidature près de leurs amis, mais sans la publicité de la presse.

Je vous dis ces choses confidentiellement, parce qu'une confidence en vaut une autre; je ne vous en aurais pas parlé, si vous ne m'y aviez pas provoqué. Mais, puisque vous avez cette idée, il était bon, pour votre gouverne, que vous sachiez tout ce que je sais sur l'état de la question.

Vous penserez, j'espère, que la personne que vous avez en vue n'avait pas osé prétendre à un honneur si grand et si redoutable ; mais il faut que vous soyez également convaincu que si, presque par impossible, il lui arrivait, elle ne reculerait pas devant cette grande mission. Elle se sent toute la force d'âme nécessaire aux circonstances ; mais elle comprend que, pour certaines choses, les lumières pourraient lui manquer : elle y pourvoirait en s'entourant des hommes les plus capables, dont les noms sont gravés depuis longtemps dans son esprit.

Elle n'est pas du tout disposée à se laisser dominer par une minorité factieuse qui en appelle toujours à la force des décisions de la majorité. Dans ce cas, elle accepterait la guerre ; elle la ferait avec toute l'énergie dont elle est susceptible. Il est bien à craindre que la crise actuelle ne puisse avoir d'autre solution : cela lui paraît, malheureusement, écrit dans un prochain avenir. On en accepterait toutes les conséquences. On ne croit pas à la possibilité d'une conciliation avec la démagogie et les socialistes modernes. Ils veulent la destruction de la société actuelle : c'est donc la guerre à outrance.

Je pense que les partisans de L. B. doivent être bien aises de voir les amis de l'ordre produire leur candidat; car ce candidat, s'il n'est appuyé que par les hommes d'ordre qui pensent et réfléchissent, et qu'il n'ait pas pour lui, ce qui est à craindre, les

masses populaires, il n'enlèvera des voix qu'à Cavaignac, et cela favoriserait l'élection de Louis-Napoléon.

Jusqu'à présent, il est à croire que c'est ce candidat qui a le plus de chances. En admettant son succès, il faut l'obliger à compter avec le parti de l'ordre. Ce n'est pas en s'effaçant qu'on atteindrait le but : c'est en donnant un ou deux millions de voix à son candidat propre; ce qui, comme vous le dites, en ôterait aux deux autres prétendants, qui ne seraient plus assez forts pour ne pas compter avec nous, selon votre expression.

On ne peut gagner des batailles quand on ne combat pas : entrons donc résolûment dans la lice.

Vous vous chargez, dites-vous, de la presse départementale : c'est beaucoup, elle est plus influente aujourd'hui que celle de Paris. A cette occasion, je vous dirai que j'ai été informé officiellement, par l'un des journalistes présents au congrès de Tours, que cette réunion avait décidé que si le président était à la nomination du peuple, on le porterait sur le nom que vous m'indiquez.

Je doute que vous décidiez le *Journal des Débats* à vous appuyer : il a toujours été pour la puissance établie. Il est plus naturel d'espérer dans *le Constitutionnel.* Il me paraît encore plus possible d'avoir *la Presse.* L'appui de *l'Assemblée nationale,* de *l'Événement* et de quelques autres journaux de nouvelle création me paraît presque certain.

Vous avez les principaux journaux de la Gironde, de la Charente supérieure et inférieure, de la Somme et, en général, de tout l'Ouest. Vous en aurez aussi beaucoup dans le Midi. Ne négligez pas Toulouse, Montpellier, Nîmes, et surtout Marseille, où Berryer, qui, dit-on, vous est favorable, a une grande influence. Pensez aux personnages d'outre-mer, ils peuvent encore beaucoup. L'ex-député Jouvencel pourrait vous servir dans le Limousin : je présume qu'il doit être de votre bord.

Mais à quoi bon vous donner tous ces avis? Vous êtes bien mieux à portée que moi de juger les hommes et les moyens qu'il faut employer.

Le programme que je vous ai indiqué a sans doute du bon; mais il n'a rien d'absolu. Comment dire exactement ce que l'on fera? Cela doit dépendre des circonstances du moment. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut avant tout une grande fermeté, et même de l'audace, ainsi que dit Ledru-Rollin après Danton. Pourquoi n'aurait-on pas autant de fermeté et d'audace pour le bien que les méchants en ont pour le mal? Je suis bien convaincu que la république honnête ne peut s'établir que comme cela. Pour la faire réussir, je ne crois pas à la conciliation et à toutes les mesures de faiblesse qui en dérivent.

Je ne pense pas qu'il devienne nécessaire de faire connaître avec détail le rôle que j'ai joué dans les courts instants où j'ai eu une ombre de commandement, le 24 février. Des milliers de témoins, dans la garde nationale et dans l'armée, peuvent attester que j'ai conservé la vigueur et l'aplomb qui caractérisent l'homme de guerre. Toutefois, comme quelques personnes pourraient vous exprimer des doutes, et que je tiens avant tout à ma réputation d'homme d'énergie, voici, en raccourci, des détails sur cette triste affaire. Je puis vous les donner sans blesser qui que ce soit, puisque je ne nommerai aucune des personnes qui peuvent être incriminées. Je serai, du reste, conforme, ou à peu près, à la déposition que j'ai faite devant le juge d'instruction de Périgueux, pour le procès des ministres.

Ce fut à deux heures du matin, le 24 février, qu'un aide-de-camp du Roi vint me dire de me rendre au château. J'y courus. On m'offrit le commandement des troupes et de la garde nationale. Je comprenais parfaitement qu'il était trop tard; mais je crus qu'il était indigne de moi de refuser. On envoya chercher les anciens ministres Guizot et Duchâtel pour contresigner les

ordonnances qui me nommaient. Tout cela prit beaucoup trop de temps, et ce ne fut que vers trois heures, trois heures et demie du matin, que je pus aller me mettre en contact avec les troupes qui se trouvaient sur la place du Carrousel et dans la cour des Tuileries. Je réunis rapidement les officiers et les sous-officiers : je leur fis une harangue qui, certes, était énergique. Elle a été rapportée peu exactement par quelques journaux.

Les troupes étaient très démoralisées : on les avait tenues depuis plus de soixante heures dans une attitude timide et même honteuse devant l'émeute, les pieds dans la boue, le sac au dos, laissant tranquillement l'insurrection attaquer les gardes municipaux, brûler les corps-de-garde, couper les arbres, briser les réverbères et haranguer les soldats. Ceux-ci n'avaient reçu pour tous vivres que trois rations de biscuit qui étaient déjà consommées en entier. Ils n'avaient généralement que dix cartouches par homme; les bataillons les mieux fournis n'en avaient que vingt. Il n'y avait sur la place du Carrousel que trois caissons de cartouches; il n'y en avait pas du tout à l'Ecole-Militaire ni ailleurs dans Paris. Le seul approvisionnement se trouvait à Vincennes, et il ne consistait qu'en treize caissons. Pour faire arriver cette seule réserve, il fallait traverser toute l'insurrection et des milliers de barricades. Les chevaux de la cavalerie étaient éreintés et n'avaient pas d'avoine. Les cavaliers avaient été presque toujours maintenus à cheval.

Toutes les troupes, détachées à la Bastille, à l'Hôtel-de-Ville, sur les boulevarts, au Panthéon, avaient reçu l'ordre de se replier au point du jour autour des Tuileries. Je m'empressai de leur ordonner de rester fermes à leur poste, en les assurant que des colonnes allaient se diriger de leur côté à l'aube du jour, et qu'alors on prendrait une offensive décidée.

J'employai le reste de la nuit à organiser mes colonnes, et je ne laissai échapper aucune occasion de relever le moral de tout

ce qui m'entourait. Ce ne fut pas sans succès : je voyais les physionomies, fort tristes au début, se ranimer graduellement en voyant toutes les mesures que je prenais, tous les ordres et instructions que je donnais. J'avais autour de moi au moins cent cinquante officiers d'état-major de l'armée et de la garde nationale; une foule de généraux venaient m'offrir leurs services. Il y en avait trop : chacun voulant fixer mon attention et me faire des protestations, on me faisait perdre un temps précieux. Ajoutez à cela que, tout à la fois, on m'apportait cent nouvelles et on me demandait cent ordres.

J'avais besoin de renseignements sur la garde nationale. Jacqueminot était au lit très malade; son chef d'état-major ne paraissait pas : je le fis chercher. On le trouva dans une petite chambre au quatrième étage. Il vint de très mauvaise humeur et m'offrit sa démission. « Il ne s'agit pas de cela, lui dis-je; « dites-moi les dispositions prises vis-à-vis de la garde nationale. » Je ne pus rien en tirer. Le commandant de la division fut presque aussi muet, et je ne pus obtenir de renseignements que de son chef d'état-major, le colonel Rollin, qui se montra homme de cœur et d'intelligence. Enfin, au point du jour, à cinq heures et demie du matin, quatre colonnes partirent de la place du Carrousel, animées d'un bon esprit, mais mal pourvues de munitions pour soutenir une longue lutte. Les chefs de ces colonnes, et bon nombre des officiers qui les composaient, avaient reçu des instructions dans lesquelles j'indiquais rapidement la manière d'attaquer les barricades et les masses compactes, de pénétrer dans les maisons, etc. La confiance était sur tous les visages, et, comme je regardais la guerre comme bien engagée, je ne doutais pas que le combat ne commençât immédiatement.

L'une des colonnes se dirigeait sur l'Hôtel-de-Ville par le Palais-Royal, la Banque, et en traversant les rues Montmartre,

Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin, etc.

La deuxième se rendait à la Bastille par la rue Richelieu, la Bourse, le bas de la rue Montmartre et les boulevarts.

La troisième devait manœuvrer à droite et à gauche derrière les deux premières, afin d'empêcher les barricades de se fermer derrière elles.

La quatrième se rendait au Panthéon pour renforcer le général Renaud, qui devait prendre le commandement de tout et qui avait mes instructions. Des gendarmes déguisés accompagnaient les colonnes pour me rapporter leurs rapports. Des colonnes de réserve furent organisées sur la place du Carrousel, sous les ordres du général Rulhières. A sept heures, j'appris officiellement que mes colonnes étaient arrivées aux points indiqués sans trouver aucune résistance. Les barricades n'avaient point été défendues et on les avait assez effacées pour faire passer l'artillerie. La colonne du boulevart seule ne s'était point rendue à la Bastille, parce qu'elle avait rencontré sur le boulevart Montmartre une masse énorme. Le général qui la commandait me mandait : « Je suis en présence d'une masse énorme, « mais mal armée. Elle n'est point offensive, elle se borne à « crier : Vive la réforme ! Vive la ligne ! A bas Guizot ! Que « faut-il que je fasse ? » Je répondis : « Faites les sommations de « se dissoudre, et si on n'obéit pas, employez la force et agissez « comme je vous l'ai dit dans mes instructions. » J'ai su plus tard que mes ordres n'avaient pas été exécutés, et que ce général s'était conduit avec une grande faiblesse.

Vers sept heures et demie, une foule de bourgeois très bien mis, venant des divers points où se trouvait l'insurrection, accoururent vers moi, les larmes dans les yeux, pour me supplier de faire retirer les troupes, qui irritaient le peuple, et de laisser à la garde nationale, qui se réunissait, le soin d'apaiser l'émeute. Je cherchais à leur faire comprendre tout ce qu'il y avait de

dangereux dans le conseil qu'ils me donnaient, lorsque MM. Thiers et Barrot vinrent m'apporter, de la part du Roi, l'ordre de faire rentrer les troupes et de n'employer que la garde nationale, dont je n'avais encore vu que deux ou trois petits pelotons qui étaient sur la place du Carrousel. Je résistai d'abord aux ministres comme aux bourgeois; mais le duc de Nemours étant venu me récidiver l'ordre de la part du Roi, je crus devoir ne pas assumer plus longtemps sur ma tête une pareille responsabilité. Je mis autour d'une table une douzaine d'officiers d'état-major, et je dictai l'ordre de retraite à peu près en ces termes: « Par ordre du Roi et des ministres, vous devez « vous replier sur les Tuileries. Faites votre retraite avec une « attitude imposante; et si vous êtes attaqués, retournez-vous, « prenez l'offensive, et agissez conformément à mes instructions « de ce matin. »

Cet ordre fut porté sur les divers points par des officiers d'état-major de la garde nationale et des bourgeois, qui s'en chargèrent officieusement avec un zèle qui ne me présageait rien de bon. C'est cette funeste démarche qui a tout perdu. Et voyez à quoi tiennent les plus grandes choses dans ce monde : si le matin les barricades avaient été défendues, le combat était engagé, les choses se seraient passées tout différemment.

J'oubliais de vous dire qu'après avoir pris toutes mes dispositions militaires, je n'avais pas négligé, par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, d'informer les populations de l'avénement de MM. Thiers et Barrot. Plus de deux cents affiches manuscrites, contenant une courte proclamation, avaient été portées dans les rues par les agents de police, des bourgeois, des militaires déguisés. Sur quelques points, la nouvelle était bien accueillie ; sur d'autres, on déchirait les affiches et on les foulait aux pieds.

Vers neuf heures, M. Thiers et M. Barrot revinrent me trouver

et me présentèrent M. de Lamoricière, qui venait d'être nommé commandant de la garde nationale. Je l'accueillis cordialement, oubliant mes griefs antérieurs. Il avait trouvé un uniforme de général-citoyen ; je m'empressai de l'envoyer dans les rues. « Puisque nous ne devons pas combattre, lui dis-je, employez « votre popularité pour tâcher de ramener à la raison ces masses « furieuses. » Je dois dire qu'il remplit cette mission avec beaucoup de dévoûment. Sur quelques points, il réussit; sur d'autres, il fut mal reçu et courut des dangers.

M. Thiers et M. Barrot se disposaient à monter à cheval pour aller haranguer la multitude, lorsque le peintre Vernet arriva près de moi et me dit : « Retenez M. Thiers. Je viens de tra- « verser l'insurrection : je l'ai trouvée furieuse contre lui, et je « suis convaincu qu'on le couperait à petits morceaux. »

Je retins M. Thiers malgré sa résistance, et Barrot seul fut se présenter au peuple. Il éprouva à peu près le même sort que M. de Lamoricière. Il revint une demi-heure après et me dit : « M. Thiers n'est plus possible, et moi je ne le suis guère. » Puis il courut au château. Je ne revis plus les ministres. Lamoricière revint un peu plus tard : il n'était pas sans espérance de de voir l'émeute se calmer. Il était alors environ dix heures du matin. Deux bataillons de la 10e légion, sous les ordres du colonel Lemercier, débouchèrent sur la place du Carrousel. C'était une bonne fortune : je courus au devant d'eux, je les haranguai. On m'applaudit; mais on y mêlait des cris de Vive la réforme! A bas Guizot! Le Roi sortit et passa en revue ces deux bataillons : il en fut assez bien accueilli. Je croyais qu'il allait rester à cheval et se montrer aux troupes et au peuple, lorsqu'à mon grand étonnement je le vis rentrer dans la cour, mettre pied à terre et remonter au château.

Je me mis alors à la tête des deux bataillons de la garde nationale, et je fus les distribuer à la tête de toutes les rues qui

débouchent sur celle de Rivoli. On y construisait des barricades : je les fis toutes abandonner avec la seule arme de la persuasion et la présence de la garde nationale.

Plusieurs bourgeois vinrent officieusement m'avertir que je courais de grands dangers, et que probablement on me tuerait. Je n'y fis aucune attention, je continuai mon œuvre tant que j'eus un peloton de garde nationale à placer. Je revins sur la place du Carrousel, je l'avoue, avec une certaine confiance que, si nous restions fermes autour du château et qu'il se réunît une certaine quantité de garde nationale, l'émeute pourrait s'apaiser pacifiquement, lorsque les masses auraient connaissance du changement de ministère qui garantissait la réforme. J'ai pensé plus tard que ce léger espoir était, de ma part, une grande simplicité de circonstance; car je savais depuis longtemps qu'on ne décourage pas l'ennemi avec des retraites, ni les masses tumultueuses avec des concessions.

Une autre circonstance vint augmenter cette illusion. On m'annonça qu'une assez forte colonne, venant du côté du Palais-Royal, venait porter une pétition au Roi. Le général de Lamoricière était près de moi : je l'envoyai pour tâcher d'arrêter cette colonne et lui dire d'envoyer sa pétition par trois délégués. Il y courut de très bonne volonté ; mais il revint bientôt me dire qu'on n'avait pas voulu l'écouter et qu'on avançait. Je courus au devant de la foule; mais je ne pus arriver qu'au moment où elle débouchait vis-à-vis de cette maison isolée que le comte Jaubert appelait une quille. La colonne s'arrêta à ma voix : je la haranguai énergiquement et pathétiquement tout à la fois. La preuve que je réussis, c'est qu'on se précipita vers moi en me tendant les mains. Un seul homme, habillé en garde national, me dit : « C'est vous qui êtes le maréchal Bugeaud ? — Oui, c'est moi. — Vous avez fait égorger nos frères dans la rue Transnonain. — Tu en as menti, lui dis-je; car je n'y

étais pas. » Il fit un mouvement avec son fusil. Je le serrai alors de près pour saisir son arme; mais ses voisins lui imposèrent silence et se mirent à crier : Vive le maréchal Bugeaud! Honneur à la gloire militaire! J'avais alors près de moi le chef d'escadron Trochu, le colonel Sercey et le capitaine d'artillerie Fabar. Après avoir donné mille poignées de main, je décidai cette colonne à rebrousser chemin. Grand nombre de ceux qui la composaient me promirent d'aller dans leur quartier pour rétablir l'ordre.

Peu d'instants après, j'entendis des coups de fusil du côté du Palais-Royal et du Louvre. J'ignorais que nous eussions là un détachement. Il était alors onze heures ou onze heures et demie (je n'avais pas alors le loisir de regarder ma montre). Je courus à un bataillon du 5e léger et je lui dis : « Puisqu'ils com- « mencent la guerre, nous l'acceptons. Je vais marcher à votre « tête. » Dans ce moment, deux aides-de-camp du Roi vinrent m'annoncer que Sa Majesté abdiquait en faveur du comte de Paris, que l'on allait proclamer la régence et que le maréchal Gérard était investi du commandement des troupes J'ordonnai alors au bataillon de s'avancer seul du côté du Louvre, et, ne voulant pas croire à une nouvelle aussi extraordinaire, je courus au château pour m'en assurer par moi-même. Je trouvai le Roi écrivant son abdication au milieu d'une foule immense, qui le pressait d'accomplir cet acte. Je m'y opposai avec force : je dis qu'il était trop tard et que cela ne produirait d'autre effet que d'achever la démoralisation des troupes; que l'on entendait les coups de fusil, et qu'il n'y avait plus qu'à combattre. La Reine m'appuya avec énergie. Le Roi se leva avant d'avoir achevé son écrit; mais le duc de Montpensier et plusieurs autres personnes s'écrièrent qu'il l'avait promis, et qu'il fallait tenir parole. Une foule de cris appuyèrent ces paroles, ma voix fut couverte. Le Roi se remit à écrire. J'entendais toujours les coups

de fusil : je me précipitai dans la cour pour aller combattre avec la première troupe de bonne volonté. Mon cheval était à la porte : je l'enfourchai et j'excitai tous les assistants à me suivre. Dans ce moment, M. Crémieux, qui descendait du château, me prit par la jambe, en me criant : « N'allez pas, maréchal, vous « vous ferez tuer inutilement. Tout est fini. » Je me débarrassai de M. Crémieux et je courus sur la place du Carrousel, bien décidé à prendre l'offensive. Mais, ô douleur et stupéfaction! je vis toutes les troupes qui avaient rompu par pelotons à droite et à gauche, et qui évacuaient la place du Carrousel par toutes les issues. Pendant que j'étais monté au château, le maréchal Gérard, je présume, leur avait donné l'ordre de se rendre dans leurs casernes. Il m'était impossible d'arrêter ce mouvement multiple; les têtes des colonnes étaient déjà sur le quai ou dans les rues voisines. Je levai les mains au ciel, et je m'en fus escorté par un seul officier, le capitaine d'artillerie Fabar. Je suivis le quai du bord de l'eau. En arrivant devant le palais de la Chambre, je trouvai les environs déserts et les grilles fermées, sans une sentinelle, sans gardiens, sans personne en un mot. Je crus d'autant plus que la Chambre n'était pas réunie, que j'avais aperçu une foule de députés aux Tuileries ou autour. J'allais pourtant m'en informer, lorsqu'une bande d'émeutiers qui venaient par le quai d'Orsay se mit à crier : A bas le maréchal Bugeaud! Je courus à elle, et je lui dis : « Savez-vous ce que « vous criez? Vous criez : A bas le vainqueur d'Abd-el-Kader, à « bas l'homme qui peut vous conduire à la victoire contre les « Allemands et les Russes! Avant un mois, peut-être, vous aurez « besoin de mon expérience et de mon courage! » Ces paroles me rallièrent tous les esprits; on cria : Vive le maréchal Bugeaud! et tout ce monde voulut me serrer la main. A l'entrée de la rue de l'Université, je trouvai une autre bande, et la même scène se répéta. Ces deux diversions me firent perdre de vue la Chambre

des députés. Cependant je réfléchissais que le palais n'était gardé par personne; mais je pensais que le maréchal Gérard, qui avait le commandement et qui pouvait disposer de cinq à six mille hommes qui étaient sur la place de la Concorde, allait y pourvoir. J'entrai donc chez moi pour quitter mon uniforme au plus vite et courir à la Chambre. Quelques généraux qui arrivèrent me firent perdre une demi-heure. Lorsque j'arrivai sur la place du Palais-Bourbon, je vis des députés qui sortaient du palais tout effarés et présentant des physionomies incroyables. Ceux qui purent parler me dirent : « Tout est fini, on va proclamer la république. » Je courus à un détachement de la 10e légion qui avait formé ses faisceaux sur la place, et qui ne paraissait pas se douter de ce qui se passait : « Voulez-vous la république? leur dis-je. — Non, sacrebleu ! nous ne la voulons pas. — Eh bien ! entrons dans la Chambre pour protéger la régente et faire proclamer la régence. »

Il y avait environ cent cinquante hommes, commandés par un jeune chef de bataillon : ils prirent les armes mollement. Dans ce moment, Oudinot sortait de la cour pour venir chercher ces gardes nationaux. Il les harangua avec une chaleur et un entrain qui lui conquirent toute mon estime : je lui serrai vivement la main; nous entrâmes dans la cour, et je pris le fusil d'un invalide. Il était trop tard : une quinzaine de députés sortaient avec précipitation et nous dirent : « Tout est fini! La duchesse s'en va aux « Invalides par le jardin de la présidence; la république est « proclamée. »

Les gardes nationaux s'arrêtèrent : il n'y avait plus rien à faire, nous n'étions pas assez en force pour ramener les choses.

Ainsi tomba cette monarchie qui avait donné à la France dix-sept ans de paix et de prospérité. L'histoire n'offre rien de plus honteux et de plus déplorable.

Je n'ai su que plus tard la honteuse conduite tenue par les

troupes qui, étant sur la place de la Concorde au nombre de cinq à six mille hommes, ont laissé égorger sous leurs yeux un détachement de la garde municipale.

Je vous avais annoncé un narré succinct et conforme à ma déposition : je n'ai point tenu parole, et quoique j'aie négligé une multitude de détails et d'incidents, j'ai été trop long. J'espère que vous ne vous en plaindrez pas.

Vous comprenez, mon cher collègue, que ce récit ne doit, en aucun cas, être publié. Vous pouvez, tout au plus, le faire lire à quelques intimes sans permettre qu'on en prenne copie. Je n'y ai pas dit toute la vérité ; mais je n'y ai rien dit qui ne soit parfaitement exact et qui ne fût attesté par des milliers de témoins.

J'ai su, de la manière la plus positive, par plusieurs lettres d'officiers de l'armée et de la garde nationale, que, dans ces cruelles circonstances, loin d'avoir baissé dans l'opinion de ceux qui m'ont vu, j'avais grandi.

Un concours inouï de circonstances m'a paralysé; je n'ai pu faire aucun usage de mon expérience et des facultés militaires que la nature m'a données. Je n'avais, comme je l'ai dit en commençant, que l'ombre du commandement. Les ministres, le Roi, les princes, la bourgeoisie, tout m'entravait. Combien j'ai désiré, en ce moment, que la cour et le gouvernement fussent à Vincennes! Mais ce qu'il eût fallu, avant tout, c'est que j'eusse le commandement quinze jours à l'avance, afin de préparer les troupes, pour les identifier avec ma manière de faire, et pour les munir de tout point des choses nécessaires à une pareille lutte. A cet égard, tout avait été oublié, malgré mes avis répétés officieusement. Point de plan à plusieurs faces, ni pour la guerre, ni pour la retraite du gouvernement ; aucune instruction donnée aux troupes sur la manière d'agir; des munitions en quantité dérisoire ; point de dépôts de vivres sur les points principaux

dans l'intérieur ; point d'engins propres à enfoncer les portes et percer les maisons : rien, en un mot, qui attestât la moindre prévision. On s'était borné à tracer aux différents corps un itinéraire pour se rendre sur les points principaux d'occupation. Cet itinéraire était rédigé, revu et augmenté depuis 1834. C'est tout ce qu'avaient su imaginer les génies que l'on avait chargés de veiller aux destinées de la monarchie. Quand je voulais entretenir les ministres et M. Guizot lui-même de cette incurie dangereuse, ils m'écoutaient d'un air distrait et ennuyé, et je voyais, écrit sur leur sourire malin, qu'ils croyaient que j'étais jaloux de ceux qui commandaient et que je sollicitais le commandement. Ils n'ont pas compris tout ce qu'il y avait de dévoûment dans mes exhortations.

Je pense qu'il pourrait vous paraître utile, le cas échéant, de publier la biographie du candidat dont vous parlez : je vais l'engager à la rédiger, et je vous l'enverrai très prochainement.

Adieu, mon cher collègue. Il est bientôt minuit, je vais me coucher.

Tout à vous de cœur,

Signé : Maréchal B. d'Isly.

RAPPORT INÉDIT, INCONNU, RÉDIGÉ PAR UN DES GÉNÉRAUX QUI APPROCHÈRENT SOUVENT LE ROI LOUIS-PHILIPPE, SURTOUT A L'ÉPOQUE DES BANQUETS, SUR LES 22, 23 ET 24 FÉVRIER 1848.

Dans la soirée du 22 février, le Roi parla au maréchal Trézel de l'inquiétude que lui causaient les violences auxquelles les partis provoquaient le peuple; ce prince craignait que ces violences ne pussent être réprimées que par un combat sanglant. Le général, écartant d'abord la probabilité d'un danger

grave, ajouta que, sans exiger le concours de la garde nationale dans cette répression d'une attaque de vive force, et ne lui demandant qu'une attitude calme et légale, on devait compter sur un prompt succès avec trente mille hommes de bonnes troupes contre quelques groupes de révolutionnaires soutenus par des bandes d'ouvriers mal armés. Après avoir réfléchi un moment, S. M. ordonna au ministre de la guerre d'aller aussitôt chez le président du conseil, puis chez le commandant en chef de la garde nationale, pour recevoir de chacun d'eux leurs plus récentes informations sur la situation des choses, et particulièrement sur ce qu'on pouvait attendre des dispositions de la garde nationale. M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui était présent dans ce moment, s'étant chargé de l'enquête à faire auprès de M. Guizot, le général se rendit immédiatement à l'état-major du Carrousel, où il trouva le général Jacqueminot couché et souffrant. Le général sortit cependant de son lit et termina un entretien d'une demi-heure par ces mots : « Vous pouvez dire au Roi que, sur les trois « cent quatre-vingt-quatre compagnies de la garde nationale de « Paris, il y en a six ou sept mal disposées, mais que toutes les « autres sont sincèrement attachées à la monarchie. »

Le ministre se hâta de revenir aux Tuileries pour rendre au Roi le détail de cet entretien, et particulièrement la déclaration finale du général Jacqueminot. « Six ou sept compagnies mau-« vaises ! dit S. M. Oh ! il y en a bien dix-sept ou dix-huit ! »

En admettant cette dernière évaluation pour la plus exacte des deux, elle justifiait, et surabondamment, la confiance que le ministre de la guerre avait manifestée sur le résultat d'une lutte à main armée entre les troupes et les émeutiers de Paris; et, de ce moment, le général douta moins encore qu'ils fussent domptés sans grande effusion de sang, s'ils osaient engager le combat. D'ailleurs, dans la journée du 22, ils s'étaient bornés

jusqu'alors à des manifestations séditieuses, accompagnées de cris de *Vive la réforme! à bas les ministres!* Quelques attaques avaient été essayées dans la journée du 22 par des groupes sans armes apparentes contre les corps-de-garde de la rue Montaigne et du grand carré de gauche des Champs-Élysées, auxquels ils avaient tenté de mettre le feu, et qui avaient été un moment abandonnés par le petit nombre de soldats de service dans ces postes. La populace avait aussi mis le feu à quelques amas de chaises enlevées de cette promenade publique. Enfin des barricades avaient été commencées sur quelques points des rues adjacentes au boulevart de la Madeleine, à la caserne de l'Assomption et aux galeries de la rue de Rivoli. En même temps, les corps assemblés au centre des troisième et quatrième zônes (la pointe Saint-Eustache et l'Hôtel-de-Ville) avaient reçu quelques coups de fusil. Mais en somme l'insurrection n'avait obtenu aucun succès dans cette journée du 22, et l'on se prépara pour que le lendemain elle perdît toute espérance à l'aspect des moyens de répression que l'on allait déployer.

En effet, dès le matin de la journée du 23, les troupes furent placées sur leurs divers points de rassemblement, et la brigade de cavalerie de Versailles et de Saint-Germain fut appelée à Paris.

Les assurances données la veille au préfet de police et au ministre de l'intérieur sur les sages intentions de l'immense majorité de la garde nationale, et sur les dispositions moins violentes des chefs de l'opposition, déterminèrent le comte Duchâtel à ordonner que les légions de cette garde fussent aussi réunies en armes dans leurs mairies respectives. Cette mesure, qui, dans de telles circonstances, se justifie d'elle-même, était nécessaire d'ailleurs pour que l'insurrection fût empêchée d'élever des barricades dans les lieux où l'on ne pouvait dissé-

miner des troupes de ligne. C'est proprement le service et l'objet spécial de l'institution d'une garde nationale de faire, en temps de troubles, la police intérieure de la ville, de s'opposer à ce que les séditieux ne dépavent les rues, n'arrêtent la circulation par des barricades, n'attentent par la violence ou l'incendie, soit aux propriétés publiques ou privées, soit à la sûreté des personnes. L'armée ne doit entrer en action que pour combattre, et lorsque les bons citoyens n'ont pu réussir à comprimer la révolte. Mais la garde nationale de Paris s'était trop rarement montrée jusqu'alors suffisamment pénétrée du respect pour la loi et du sentiment de ses devoirs politiques. Cette fois, elle allait y manquer de nouveau, avec une légèreté, un aveuglement aussi funestes pour elle-même que pour la France tout entière.

Pendant la nuit du 22 au 23, des barricades furent élevées dans les quartiers les plus populeux du centre et des faubourgs de Paris, et ce travail fut continué même en plein jour sur plusieurs points. Cependant nulle part les troupes régulières ne furent forcées ni dépostées; toute barricade élevée à leur portée fut attaquée et démolie; aucune non plus ne fut défendue avec obstination.

Dans tous ces petits combats, on ne compte dans nos régiments et parmi les gardes municipaux qu'un petit nombre de tués et de blessés.

Les divers groupes d'insurgés perdirent très peu de monde aussi. M. Prouvenal de Saint-Hilaire, chef de bataillon au 34e d'infanterie, de service avec sa troupe sur la place du Châtelet, fut tué d'un coup de pistolet tiré presque à bout portant par un gamin que, sans défiance de sa grande jeunesse, ce digne officier supérieur avait laissé approcher de lui.

Le ministre de la guerre passa la plus grande partie de cette journée à l'état-major du Carrousel, où se tenaient aussi M. le duc de Nemours et le commandant de la 1re division militaire.

Les rapports qui arrivaient à chaque instant des commandants des diverses zônes s'accordaient pour représenter la sédition comme plus animée et plus étendue que la veille, mais sans que ses efforts pussent faire douter un instant du triomphe des défenseurs de l'ordre public et des lois. Un seul symptôme devenait inquiétant : c'était le petit nombre de gardes nationaux qui se rendaient à l'appel battu dans tous les arrondissements, et les dispositions politiques qu'ils montraient. En plusieurs lieux déjà ils criaient avec le peuple : *Vive la réforme!* et des compagnies, leurs officiers en tête, s'étaient étourdiment placées en travers de nos colonnes, lorsqu'elles allaient refouler les masses insurgées. Ce furent sans doute ces manifestations qui décidèrent le Roi à changer ses ministres.

Brusquement déçu par l'évidence du fait, le Roi crut devoir céder à des impatiences insensées qui venaient de saisir quelques fractions de cette garde nationale, sur laquelle il s'était habitué à compter pour la défense du trône et de la Constitution. Il ne voulut pas permettre que, pour atteindre des ennemis publics, ses défenseurs fissent traverser de leurs balles les rangs de citoyens si follement égarés.

M. Guizot déclara donc le 23 février, à la Chambre des députés, que le Roi avait fait appeler M. Molé pour composer un nouveau cabinet.

On crut généralement dès lors que, tout prétexte manquant aux factieux, comme toute cause de mécontentement à la garde nationale, les troubles allaient cesser, et ces espérances parurent en effet se réaliser. Mais entre huit et neuf heures du soir, les troupes placées autour de l'hôtel des affaires étrangères, ayant été inopinément assaillies par une bande d'insurgés qui tirèrent deux coups de pistolet sur le front de ces troupes, le chef de bataillon qui les commandait ordonna au premier peloton de faire feu; et les assaillants, ainsi que la foule qu'ils

avaient traversée pour arriver sur ce point, se dispersèrent en poussant de grands cris. Les meneurs de ce guet-apens s'étaient pourvus à l'avance de torches, de civières et d'un tombereau. Ils se hâtèrent d'y jeter quelques cadavres, et promenèrent ce tombereau entouré des civières chargées de blessés dans plusieurs quartiers de Paris, excitant partout le peuple à la vengeance et au travail des barricades. Cependant ce furent leurs seules entreprises pendant le cours de cette nuit du 23 au 24; et, sauf le son lugubre du tocsin de quelques églises, elle devint bientôt silencieuse autour de tous nos postes. On fit rentrer alors les masses de troupes dans leurs casernes, ne laissant sur leurs points de rassemblement que les gardes nécessaires pour le service des patrouilles.

Vers onze heures du soir, le ministre de la guerre se rendit aux Tuileries, où se trouvaient déjà le président du conseil et le ministre de l'intérieur. Le Roi paraissait n'avoir point encore reçu la réponse définitive de M. Molé sur la formation du cabinet que cet homme d'État devait présider, et S. M. ajouta : « Quant à M. Thiers, il me demande une large réforme : la « dissolution de la Chambre des députés et le changement d'un « grand nombre de préfets. »

On crut cependant que le moment était arrivé d'effectuer la résolution qui avait été prise dans le conseil tenu le dimanche précédent 20 février : c'était, pour le cas d'une lutte sérieuse, d'investir le maréchal Bugeaud du commandement de la garde nationale de Paris et de celui des troupes de la 1re division militaire.

Le maréchal alla sur-le-champ prendre possession de son double commandement à l'état-major du Carrousel; il donna aux officiers assemblés ses ordres pour la journée du lendemain 24. Ses dispositions principales consistaient en ceci :

Une colonne composée de troupes de toutes armes, sous les

ordres du général Bedeau, devait, au point du jour, passer par les rues de Richelieu, Feydeau et Montmartre, puis suivre les boulevarts jusqu'à la place de la Bastille, forçant et détruisant toutes les barricades qu'elle trouverait sur son chemin.

Une colonne semblable et à peu près de même force devait partir du Carrousel, prendre les rues Saint-Thomas-du-Louvre, Saint-Honoré, Saint-Eustache, les halles, la rue Beaubourg, le quartier Saint-Merry, la place de Grève, et aller se réunir à la première sur la place de la Bastille. Le maréchal donnait le commandement de cette seconde colonne au général......, et dit au général Sébastiani qu'il le gardait près de lui à l'état-major du Carrousel, où le général, par sa parfaite connaissance des lieux, des choses et des personnes, devait être plus utile que partout ailleurs. Mais le général Sébastiani ne voulut pas accepter ce rôle, qu'il jugeait avec raison au-dessous de celui d'un commandant de la 1re division militaire, et déclara qu'il ne pouvait que se retirer, s'il n'était pas mis à la tête de la colonne de l'Hôtel-de-Ville. Le maréchal ne résista pas longtemps et lui donna le commandement.

D'ailleurs, toutes les dispositions nécessaires que ce dernier venait de donner étaient précises, judicieuses, exprimées avec la clarté et l'énergie d'un chef habitué au commandement, et tous les officiers groupés autour de lui en reçurent une vive et heureuse impression. Quelques moments après, le maréchal alla voir les troupes qui bivouaquaient sur la place du Carrousel.

Le 24, vers dix heures du matin, le Roi passa la revue des troupes rangées sur la place du Carrousel; la Reine, les princesses et les enfants de France étaient au balcon du pavillon de l'Horloge. On remarqua avec étonnement qu'immédiatement à la gauche de Sa Majesté était placé le général de Lamoricière, affublé d'une capote avec épaulettes de général de la garde na-

tionale, et coiffé d'un vieux képi; l'un et l'autre paraissant avoir été jetés sur lui inopinément, car ils n'allaient ni à sa taille ni à sa tête. Cette circonstance fut une confirmation de ce qu'on avait appris quelques moments auparavant, que la garde nationale n'ayant pas agréé le maréchal Bugeaud pour son commandant en chef, on l'avait remplacé incontinent par le général de Lamoricière.

La revue se passa bien. De nombreux cris de *Vive le Roi!* furent poussés par les troupes; mais un bataillon de garde nationale fit entendre celui de *Vive la réforme!* auquel le Roi répondit: « Mais vous l'avez, la réforme. » Après que toutes les lignes eurent été parcourues, S. M. rentra au palais. Elle y trouva plusieurs de ses nouveaux ministres, MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Cousin, etc. Le Roi entra avec ces messieurs dans une des pièces du rez-de-chaussée, dans laquelle aucune autre personne ne fut admise. On y tint un conseil qui dura à peu près trois quarts d'heure; il était midi. Le Roi fit demander si le général Trézel, ministre de la guerre démissionnaire, que Sa Majesté avait aperçu dans le cortége, était encore là. Le général se présenta devant le Roi, qui le fit introduire immédiatement dans son cabinet. Les assistants étaient nombreux: M. Thiers y était avec ses collègues du nouveau ministère; il y avait aussi la Reine avec mesdames les duchesses d'Orléans, de Montpensier et de Gotha, M. le duc de Montpensier, MM. les maréchaux duc de Dalmatie et comte Gérard, la plupart des aides-de-camp du Roi, et un grand nombre d'officiers généraux ou supérieurs de la garde nationale et de l'armée. Le Roi, s'adressant au général Trézel, lui dit: « Je vous ai fait appeler pour contresigner l'ordonnance qui constitue le nouveau cabinet. » Le Roi ajouta, en s'adressant à l'un de ses officiers d'ordonnance: « Demandez au baron Fain si cette ordonnance est prête. »

Pendant que ceci se passait dans le cabinet du Roi, M. le

duc de Nemours y entrait suivi de M. Emile de Girardin. Ce dernier dit avec vivacité : « La situation devient de plus en plus « grave, et l'insurrection ne peut plus être arrêtée que par « l'abdication du Roi et la régence de madame la duchesse « d'Orléans. » Les nouveaux ministres, le maréchal Bugeaud, qui venait d'arriver, et les fonctionnaires présents en ce moment restèrent immobiles et en silence. M. Piscatory, tout récemment nommé ambassadeur à Madrid, fut le seul qui s'écria : « Mais « non, il ne faut pas que le Roi abdique ; l'abdication du Roi, « c'est la république dans une heure. » Les princesses étaient vivement agitées par la déclaration de M. de Girardin ; bientôt la Reine éclata en douloureuses exclamations, et des larmes s'échappèrent de ses yeux. Le Roi, assis dans un fauteuil adossé au mur du fond, du côté du jardin, ne prononça que ces mots : « Que faut-il faire? » Personne ne répondit. La Reine alors, s'approchant du maréchal Gérard, que le Roi avait fait appeler, l'invita à se présenter de sa personne devant l'insurrection. Le maréchal sortit immédiatement, sans même prendre le temps de quitter l'habit de ville qu'il portait et de revêtir un uniforme, et il monta à cheval. M. de Girardin avait accompagné le maréchal Gérard; mais il rentra bientôt après avec M. le duc de Montpensier et le député Crémieux : il insista de nouveau pour que le Roi écrivît l'acte de son abdication, répétant avec véhémence qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour prévenir d'affreux malheurs. On commençait en effet à entendre la fusillade du côté de la place du Palais-Royal, et, dans le même moment, le Roi fut secrètement informé que l'insurrection débouchait de la rue Royale sur la place de la Concorde, pêle-mêle avec la garde nationale et les troupes du général Bedeau, qui, la crosse en l'air, n'opposaient aucune résistance, et laissaient massacrer devant elles les gardes municipaux qui occupaient les deux postes de cette place. Il est probable que ce fut cet avis qui

fixa enfin les résolutions du Roi. Enfermé par la révolte dans ce funeste palais des Tuileries, il dut croire qu'il était dans la même situation que le malheureux Louis XVI au 10 août 1792, et que, par une plus longue résistance, il exposerait à une mort horrible la Reine et les princesses qui l'entouraient. Il se leva avec une gravité solennelle du fauteuil où il était assis, il se plaça à son bureau, et disposa avec ordre et lenteur le papier et les plumes dont il voulait se servir. La fusillade devenait plus distincte, et des têtes de colonnes d'insurgés se montraient vers les rues de Rohan et de Rivoli. La Reine et les princesses, s'efforçant de contenir leur émotion, ne pouvaient cependant retenir leurs larmes. Une nouvelle explosion d'armes à feu se fit entendre, et l'on apprit que le maréchal Gérard n'avait pu se faire écouter. Alors M. le duc de Montpensier manifesta par quelques mots sourds et entrecoupés les douloureuses anxiétés de son âme, et supplia le Roi d'achever son sacrifice. M. Piscatory renouvela ses instances dans le sens contraire, et il s'engagea une vive altercation entre le prince et le député. Le Roi dit en s'adressant à son fils : « Mais encore faut-il me laisser le temps d'écrire! » Puis il continua de tracer sur le papier cette fatale abdication. Le Roi la lut à haute voix.

L'abdication fut remise immédiatement à M. Crémieux, si je ne me trompe. M. Crémieux se chargea de la remettre au maréchal Gérard, qui devait la montrer au peuple.

Jusque-là le Roi avait conservé l'uniforme de la garde nationale : il passa dans une autre pièce de son appartement, d'où il revint bientôt en habit de ville. C'est pendant cette absence du Roi que madame la duchesse de Gotha adressa à voix basse à M. Thiers des paroles assez vives auxquelles il répondit : « Mais, madame, je ne puis rien; vous voyez bien que je ne puis rien! » Le Roi entra avec la Reine, dont l'agitation était grande, et qui faisait entendre de douloureuses exclamations et des plaintes

les plus touchantes. Elle répétait avec un accent de bonté et de reproche dont l'impression ne s'effaçera jamais de mon souvenir : « Ah ! les Français verront s'il est facile de trouver un aussi « bon Roi. Ils n'en auront jamais un semblable. Ils le regrette- « ront, mais il sera trop tard ! »

Madame la duchesse d'Orléans se tenait debout, appuyée contre le mur, entre la porte intérieure du cabinet et la cheminée. Lorsqu'elle vit le Roi prêt à sortir, elle s'écria en sanglotant : « Quoi ! vous allez me laisser seule ici ! Sans parents, sans « amis, sans conseils, que voulez-vous que je devienne ? » Le Roi alors, s'approchant d'elle, lui dit avec effusion : « Ma chère « Hélène, il s'agit de sauver la dynastie, et de conserver la cou- « ronne à votre fils. Restez donc pour lui ; c'est un sacrifice que « vous lui devez. »

Le Roi, la Reine et les princesses sortirent immédiatement.

Cependant M. le duc de Nemours, à cheval dans la cour du château, faisait ouvrir la porte du milieu de la grille. C'est par là qu'on introduisit un régiment de cuirassiers, qui traversa le grand vestibule du pavillon de l'Horloge et, suivant la grande allée du jardin des Tuileries, se disposa à escorter le Roi. Ce mouvement terminé, on referma les portes de la grille. M. le duc de Nemours fit passer du Carrousel dans la cour un bataillon des chasseurs d'Orléans, et une batterie d'artillerie ainsi que des caissons de vivres et de munitions. Ce mouvement s'exécuta par les guichets du Louvre, et tout le long du quai ; ces troupes entrèrent dans la cour par le petit guichet du pavillon de Flore. Jusque-là les troupes étaient restées en possession de la place du Carrousel ; mais ces dernières dispositions nous firent perdre ce précieux avantage, et on ne tarda pas à leur donner l'ordre de rentrer dans les casernes. Elles furent bientôt remplacées sur la place et dans la cour du château par des colonnes insurgées qui débouchaient de la rue de Rohan et de

la rue de Rivoli, et s'avançaient vers le palais en poussant des cris sauvages.

L'avis secret que le Roi avait reçu n'était que trop véritable. Sur un ordre émané des nouveaux ministres, et transmis aux généraux par le maréchal Bugeaud, dès le matin entre sept et huit heures, le général Bedeau avait ramené, sans combattre, sa colonne de la grande barricade de la porte Saint-Denis au boulevart de la Madeleine ; il l'avait ensuite fait déboucher de la rue Royale sur la place de la Concorde. Son artillerie et ses caissons de cartouches étaient restés au pouvoir des insurgés. Ses troupes marchaient la crosse en l'air, mêlées et confondues avec les bandes insurgées. Tout cela arrivait pêle-mêle sur la place de la Concorde. Débouchant sur cette place, les premières bandes insurgées, qui étaient les plus furieuses, se jetèrent sur le poste des gardes municipaux qui était établi à l'entrée des Champs-Élysées, tout près du jardin de l'ambassade ottomane. Ces hommes d'élite, sans considérer leur petit nombre, résistèrent à la multitude, et l'on vit alors un spectacle aussi honteux que déplorable. Tandis qu'un officier général était à la tête de troupes nombreuses et toutes disposées à obéir, on massacrait sous ses yeux des soldats fidèles, qui, dans un moment suprême, donnaient à tous l'exemple d'un admirable dévoûment. Ce n'est pas tout : sous les yeux de ces mêmes troupes et de ce même général, la Chambre des députés fut envahie par les bandes insurgées, qui en chassèrent M. le duc de Nemours et madame la duchesse d'Orléans, suivie de ses deux enfants.

Je ne suis en dissentiment avec l'auteur de ce rapport que sur un seul point : le roi Louis-Philippe ne croyait pas être dans la même situation que le malheureux Louis XVI au 10 août 1792. En abdiquant et en prenant la fuite, Louis-

Philippe se laissa entraîner par les pressantes instances de ceux qui l'entouraient ; il croyait, par son départ, tout pacifier, et mettre ainsi à l'abri de tout danger les princes et les princesses qu'il laissait aux Tuileries.

M. le général Trézel, ministre de la guerre au moment de la révolution de Février, adressa aussi aux journaux une lettre qui rectifie sur quelques points essentiels la lettre du maréchal Bugeaud.

Nous donnons ici ce document, qui nous paraît avoir une grande importance.

LETTRE DU GÉNÉRAL TRÉZEL.

« Plusieurs journaux ont récemment publié un document intitulé : *La nuit du 24 février racontée par le maréchal Bugeaud.*

« Je ne veux point entrer, à propos de ce récit, dans une polémique inutile. En cherchant à rétablir la vérité sur le tout, je pourrais être entraîné trop loin ; je risquerais de réveiller des causes d'irritation et de suivre des exemples dont tous les bons citoyens doivent s'abstenir aujourd'hui. Je veux seulement, parce que c'est mon devoir, rectifier certains faits qui me concernent directement comme ancien ministre de la guerre, et sur lesquels il existe d'incontestables documents ; faits que M. le maréchal Bugeaud n'a pu connaître qu'à la hâte et fort imparfaitement.

« Ainsi je lis « que les troupes avaient été tenues soixante « heures les pieds dans la boue, le sac au dos, n'ayant reçu « pour tous vivres que trois rations de biscuit déjà consommées « en entier. »

« Toutes les troupes, à l'exception de quelques détachements conservés sur les emplacements des quartiers-généraux de zônes militaires, avaient mangé et couché dans leurs casernes les deux nuits précédentes; aucun corps n'avait été tenu en permanence sur ses points de rassemblement avant le 23 au matin. Aucun soldat n'était donc debout depuis soixante heures, et quant aux vivres, toutes les casernes de Paris et celles de ses grands forts extérieurs avaient été pourvues à l'avance de vivres pour huit jours en pain, biscuit, pain biscuité, lard salé, eau-de-vie et sel, ainsi que des combustibles nécessaires pour la cuisson.

« Quatre-vingt-dix mille rations de biscuit, du vin, de l'eau-de-vie, avaient, en outre, été emmagasinés à Vincennes et à la manufacture du quai de Billy. Des dépôts de farine avaient été formés à l'École-Militaire, à Vincennes, à Saint-Denis et au fort du Mont-Valérien. Des brigades de boulangers étaient désignées d'avance et tenues prêtes pour aller, au besoin, cuire du pain dans ces établissements, et l'administration militaire s'était préparée à nourrir un nombre d'hommes double de la garnison de Paris, si celle-ci eût reçu des renforts. Enfin, les intendants militaires et les chefs de corps étaient prévenus que si, par quelque circonstance impévue, leurs troupes ne pouvaient recevoir de vivres, elles devraient en être pourvues, sur place et au moment du besoin, par des achats qui seraient remboursés sans retards par l'administration de la guerre.

« J'avais donné des ordres semblables pour l'approvisionnement des casernes et des forts de Lyon, et ces approvisionnements ont formé depuis le premier fonds de ceux de l'armée des Alpes.

« Je lis plus loin : « Les soldats n'avaient généralement que « dix cartouches par homme ; les bataillons les mieux fournis « n'en avaient que vingt. Le seul approvisionnement se trouvait

« à Vincennes; pour faire arriver cette réserve, il fallait tra-
« verser toute l'insurrection et des milliers de barricades.

« Les chevaux de la cavalerie étaient éreintés et n'avaient « point d'avoine. »

« Toutes les casernes de la ville avaient été complétées en cartouches, à raison de quarante par homme. Si le maréchal a trouvé quelques détachements qui n'avaient que dix ou vingt cartouches par homme, c'est qu'ils avaient déjà consommé une partie de leur approvisionnement dans quelque engagement; encore ne saurait-on dire où ni comment, car jusqu'au 24, il n'y avait eu aucun engagement sérieux, aucune barricade n'avait été réellement défendue par les insurgés, et sur un seul point (au boulevart des Filles-du-Calvaire), il avait été tiré, dans la journée du 23, deux ou trois coups de canon qui avaient suffi pour faire abandonner la barricade.

« Les communications entre Vincennes et Paris n'ont jamais été interrompues sur les boulevarts extérieurs, ni sur le chemin de ronde au pied de l'enceinte continue. Elles furent conservées libres aussi sur les quais des deux rives de la Seine, à tel point que le 24, au moment même où les troupes du Carrousel se mettaient en mouvement pour rentrer dans leurs casernes, elles furent obstruées, en débouchant sur le quai, par un long convoi de voitures des équipages militaires, chargées de fourrages, venant du magasin de Bercy et dirigées sur la place de la Concorde.

« Les chevaux n'étaient point et ne pouvaient être éreintés. Ceux des régiments de Paris n'avaient eu d'autre fatigue que d'aller de leurs casernes sur les divers points de rassemblement; ceux des régiments de Versailles et de Saint-Germain n'avaient fait le 23 que cette marche de quatre lieues; ils avaient leur avoine et leur fourrage pour six jours, et une réserve d'avoine pour six jours en sus existait dans les casernes de cavalerie de

Paris. Une autre réserve d'environ trente mille rations avait été faite dans celle du train des équipages, derrière la manutention du quai de Billy (à Chaillot).

« Pour achever d'indiquer les ressources en munitions de guerre, je dois dire que les zônes militaires avaient été pourvues de l'artillerie qui leur était assignée dans l'état de répartition des forces. Il restait encore :

« A l'Ecole-Militaire, quatre pièces de canon et un approvisionnement de plus de quatre cent mille cartouches d'infanterie ;

« Au rond-point de la barrière du Trône, deux batteries (douze pièces), et au fort de Charenton, plus de deux cent cinquante mille cartouches ;

« Enfin, à Vincennes, environ six cent mille cartouches d'infanterie et tous les moyens d'en faire rapidement pareil nombre.

« Ainsi, indépendamment des quarante cartouches par homme qui existaient dans les casernes de Paris, il y en avait encore une masse de plus d'un million deux cent mille à l'École-Militaire, au fort de Charenton et à Vincennes.

« Des caisses de haches pour les compagnies d'élite avaient été portées dans les casernes, et les troupes du génie avaient l'ordre d'amener à leurs points de rassemblement leurs caissons d'outils et au moins un caisson de pétards.

« Tels sont les faits que je tenais à rectifier, après les avoir vérifiés avec soin. Je n'insisterai pas sur ce que les troupes avaient été laissées sans direction. Indépendamment d'une instruction générale (sous le n° 1) qui prescrivait toutes les dispositions à prendre en cas d'émeute, de combat et d'attaque de barricades, un ordre, numéroté 2, indiquait à chaque chef de corps :

« 1° Le lieu où il devait conduire sa troupe ;

« 2° Le point où il devait se tenir de sa personne ;

« 3° L'itinéraire de sa marche depuis la caserne jusqu'au point de station de la troupe.

« Le lundi 24 février, les commandants de brigade furent réunis au quartier-général de la 1re division militaire. Le général leur fit connaître ces ordres ; chacun d'eux reçut un exemplaire de l'instruction générale et l'injonction de s'y conformer.

« Je me borne à ces rectifications de quelques faits ; je me devais d'en rétablir l'exactitude.

« Paris, le 13 avril 1851.

« Général TRÉZEL. »

LETTRE DU GÉNÉRAL BEDEAU.

« Vendredi matin, 4 avril.

« Monsieur le rédacteur,

« Je viens de lire dans votre journal du 2 avril une lettre attribuée à M. le maréchal Bugeaud.

« Je ne puis m'abstenir de protester contre l'inexactitude des faits qui me concernent dans cette publication.

« Ce n'est pas assez pour moi que jamais un blâme n'ait été exprimé, par M. le maréchal, à aucune époque et à aucun des officiers de son état-major particulier ; ce n'est pas assez qu'à notre première rencontre après les événements, en novembre 1848, M. le maréchal m'ait dit, avec une vivacité empressée, qu'il avait parfaitement compris les tristes nécessités de la situation qui nous avait été faite ; ce n'est pas assez qu'il m'ait depuis lors témoigné une confiance intime, qu'il m'ait communiqué ses pensées les plus secrètes sur les hommes et sur les choses, quand il me proposait, en mai 1849, d'accepter le portefeuille de la guerre dans une combinaison ministérielle qu'il au-

rait présidée ; ce n'est pas assez, enfin, que cette confiance si connue ait engagé sa famille et ses amis à me prier de lui adresser, au nom de l'armée, un solennel et dernier adieu le jour de ses funérailles. Ces souvenirs me prouvent sans doute quel eût été le témoignage du maréchal, si la lettre qu'on lui attribue avait été publiée avant sa mort.

« Mais l'exposé inexact des faits exige des éclaircissements.

« Ces faits sont connus de plusieurs personnes qui existent encore, Dieu merci ! C'est sous la garantie de leur honneur que je place aujourd'hui la vérité de mes rectifications.

« Quand M. le maréchal Bugeaud fut appelé au commandement supérieur des troupes et de la garde nationale, dans la nuit du 23 au 24 février, il donna des ordres précis et très formels aux généraux qu'il choisit pour commander les colonnes d'opération. Ils devaient combattre et vaincre l'émeute, si la nouvelle du choix de MM. Thiers et Odilon Barrot pour composer un ministère ne suffisait pas pour rétablir la tranquillité. Il avait été assuré que des mesures avaient été prises pour que les affiches annonçant cette nouvelle fussent partout répandues avant le jour.

« Je partis du Carrousel à cinq heures et demie avec quatre bataillons (deux du 1er léger et deux du 21e de ligne), un détachement de chasseurs à pied du 6e bataillon, un escadron du 8e de dragons et deux pièces d'artillerie, formant un effectif de dix-huit cents hommes environ. Je devais gagner le boulevart par les rues Vivienne, Feydeau, et me diriger sur la Bastille.

« Après avoir détruit plusieurs barricades inoccupées, dans les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne et Feydeau, le peloton d'avant-garde reçut le feu des hommes qui défendaient les barricades construites à l'extrémité de la rue Montmartre. Deux soldats furent blessés : le peloton riposta. On courut sur les barricades, qui furent immédiatement enlevées.

« La colonne prit la direction de la Bastille. Je m'attendais au combat et j'y étais préparé. Mais je fus bientôt étrangement surpris en apprenant, par des habitants de la classe bourgeoise inoffensifs et non armés, par des officiers de la garde nationale, que l'exaspération populaire, fort excitée, tenait à l'ignorance entière où l'on était du changement de ministère, à la croyance que le malheureux événement du boulevart des Capucines était un acte prémédité par les ministres maintenus pour intimider la population. « Si la nouvelle du changement de ministère est « vraie, disaient les officiers de la garde nationale, le calme sera « bientôt rétabli ; mais donnez-nous le temps de la répandre, « car un grand nombre de gardes nationaux sont derrière les « barricades. »

« En présence de cette situation imprévue, fallait-il marcher quand même, repousser les gardes nationaux, ne tenir aucun compte de leur erreur, et, par une attaque continuée, donner confirmation au mensonge que les partisans de l'émeute avaient habilement répandu? Je ne le pensai pas. J'arrêtai ma colonne en deçà du théâtre du Gymnase, et je rendis compte de la situation à l'autorité supérieure. Je fis une note écrite au crayon. Sans doute elle a été lue par un officier de l'état-major de M. le maréchal : c'est à lui que je fais appel, à défaut du souvenir du maréchal lui-même. Elle était ainsi conçue :

« Je suis en présence d'une population *non armée*, inoffensive « et trompée. Elle ne croit pas au changement de ministère. « Elle crie : *Vive la réforme!* — Veuillez m'envoyer des procla- « mations. Je me suis arrêté pour faciliter la réunion de la « garde nationale. »

« J'avais, en effet, sur la demande des officiers et d'un chef de bataillon de la garde nationale, donné un détachement d'infanterie pour escorter les tambours qui battaient le rappel dans les quartiers voisins.

« M. le maréchal me répondit : « J'approuve ce que vous avez
« fait. Je vous envoie des proclamations : faites-en répandre par
« tous les moyens à votre disposition ; car il importe, avant tout,
« que cette nouvelle soit connue. Mais il est toujours entendu
« que si l'émeute se montre, il faut faire les sommations, et
« employer la force avec énergie, comme nous en sommes con-
« venus ce matin. »

« Ces faits sont à la connaissance de plusieurs centaines de personnes qui ont vu les proclamations quand je les ai fait distribuer, qui savent également que *les groupes n'étaient point armés, et surtout qu'on ne criait pas Vive la république ! à huit heures du matin sur le boulevart Bonne-Nouvelle.*

« Je dois dire que le nom de M. le maréchal Bugeaud, indiqué sur les proclamations comme commandant en chef pendant que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient appelés à former un nouveau ministère, contribua à exciter de nouveaux doutes. Ce fut alors que M. Fauvel Delabarre, habitant du quartier, s'offrit avec un louable empressement pour aller à l'état-major général recevoir confirmation du changement de cabinet. « Je suis « connu, me dit-il : quand j'affirmerai, on me croira. » Il partit accompagné par un capitaine d'état-major de la garde nationale. Quelques moments après son départ, trois cents gardes nationaux environ me rejoignirent, sous les ordres de M. le commandant Grégoire.

« M. Fauvel revint très rapidement. Il me remit un ordre écrit du maréchal. Je ne puis le reproduire : il a été perdu dans la soirée du 24 (1). Mais cet ordre a été écrit à l'état-major général ; il n'est pas le seul qui ait été transmis. A cet égard,

---

(1) Je l'avais placé dans la poche de mon caban, que j'ai remis sur la place de la Concorde à une ordonnance que je n'ai pu retrouver.

je fais encore appel à l'honneur des officiers qui les ont écrits, et en particulier à ceux de mes collègues qui les ont reçus et qui les ont exécutés. Il était conçu à peu près dans ces termes :

« D'après les intentions du gouvernement du Roi, toute hos-« tilité doit cesser. La garde nationale seule est chargée de « rétablir la tranquillité. Retirez-vous par la rue Richelieu ou « de la Paix, suivant que vous aurez plus de facilités, en évitant « toute collision, et ralliez-moi aux Tuileries. »

« Des témoignages de satisfaction unanimes répondirent autour de nous à la preuve de conciliation donnée par le gouvernement. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la plus grande partie des citoyens réunis sur ce point étaient alors sincères dans leurs démonstrations de joie et d'espérance de paix.

« Quatre compagnies du 5e léger me rallièrent au même instant. Elles venaient de la caserne de la garde municipale située rue du Faubourg-Saint-Martin. Elles n'avaient pas rencontré la moindre opposition dans leur marche pour sortir de ce faubourg, où, me dit le commandant, aucune hostilité n'avait été engagée.

« Avant de quitter ma position, pour mieux remplir les intentions de l'autorité supérieure, je prescrivis qu'une compagnie de la garde nationale précédât ma colonne, afin de faciliter l'ouverture des barricades que j'avais à traverser, et pour prévenir plus sûrement tout malentendu avec le peuple. Ce fut à la hauteur de la rue Montmartre que je trouvai une foule immense et compacte, encombrant les allées et la chaussée du boulevart. Le tumulte y était extrême. Les nouvelles vraies n'y étaient pas répandues. A chaque pas il fallait affirmer le changement de ministère pour calmer l'animation publique; toutefois, je n'entendis pas un seul cri qui pût faire croire à une pensée de renverser le gouvernement.

« Sur le boulevart des Italiens, je vis M. Odilon Barrot se dirigeant vers la Bastille. Il était entouré par le peuple et accueilli par des acclamations unanimes. Cette rencontre me fit comprendre, mieux encore que la prescription de l'ordre que j'avais reçu, quelle était la pensée de pacification qui dirigeait la politique du gouvernement.

« La colonne marchait lentement et avec une grande difficulté, au milieu de la foule incessamment croissante. Les premières barricades que je rencontrai furent cependant ouvertes sans difficultés sérieuses. Le peuple, d'abord opposant, finissait par travailler lui-même à frayer la voie, exprimant cependant la crainte qu'on ne le trompât par une fausse nouvelle.

« En passant la cinquième barricade, à la hauteur de la rue de Choiseul, je chargeai un chef de bataillon de la garde nationale qui stationnait sur le boulevart d'assurer, à l'aide de son détachement, l'élargissement de la trouée nécessaire au passage de l'artillerie, qui marchait derrière le 3e bataillon. Cet officier supérieur me promit de le faire. Je laissai près de la même barricade le chef d'escadron d'état-major Leroux, pour activer le mouvement.

« Ces mesures prises, je me hâtai de reprendre la tête de la colonne, où ma présence était nécessaire pour éviter tout conflit et tout embarras nouveau.

« C'est en traversant cette barricade, d'après ce que j'ai su depuis, que des soldats, répondant au geste de la garde nationale, ont agité et puis porté la crosse en l'air. Je n'ai eu connaissance de ce fait qu'après être arrivé avec la tête de colonne dans la rue Royale.

« J'appris aussi, quelques moments plus tard, que l'artillerie n'avait pas franchi la barricade de la rue de Choiseul, et qu'elle avait été confiée à la garde nationale. D'après les rapports qui m'ont été faits, les plus vives exhortations, les plus énergiques

remontrances, n'avaient pu triompher de l'effervescence croissante causée par l'arrivée subite sur ce point de groupes nombreux d'ouvriers et de gardes nationaux. On n'aurait pu ouvrir la barricade qu'après avoir fait feu. Fallait-il faire feu? fallait-il engager un combat, quand, à quelques minutes de cette barricade, un des nouveaux ministres était acclamé par le peuple, et quand chacun, à cette heure, était encore persuadé que l'émotion publique avait pour cause l'événement malheureux du boulevart des Capucines; quand, enfin, un ordre formel prescrivait d'éviter toute hostilité?

« On ne l'a pas pensé là; on ne l'a pas pensé non plus à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient huit bataillons et quatre pièces, et où les mêmes causes produisaient, à la même heure, des effets entièrement semblables. On ne l'a point pensé, enfin, sur aucun autre point de Paris; car toutes les colonnes ont malheureusement subi les inévitables conséquences de la même situation, en présence de la même erreur et de la même animation populaire.

« En arrivant dans la rue Royale, j'envoyai le chef d'escadron d'état-major Espivent prévenir le général Regnault, qui commandait la cavalerie sur la place de la Concorde, de me laisser libre l'entrée de la rue de Rivoli, où je voulais rallier et masser ma colonne, en me débarrassant de la foule qui m'accompagnait. Cet officier général, justement inquiet de l'irritation qui pourrait se produire, si cette foule se trouvait en présence des gardes municipaux qui occupaient le poste Peyronnet, placé près de la rue des Champs-Élysées, invita le chef d'escadron Espivent à donner, de sa part, l'ordre au sergent du poste de rentrer dans le réduit. Malheureusement, le sergent ne crut pas devoir obtempérer à cet ordre, et au moment où la compagnie de garde nationale faisait à droite, à l'extrémité de la rue Royale, pour me laisser libre la rue de Rivoli, les gardes

municipaux firent feu, répondant, m'a-t-on dit depuis, à un coup de pistolet tiré de la rue des Champs-Élysées. Deux gardes nationaux tombèrent : j'accourus et je pus voir la lueur des derniers coups.

« L'exaspération fut aussitôt à son comble, on cria : « A la « trahison! aux armes! C'est la même perfidie qu'au boulevart « des Capucines. »

« Je compris tout l'effet que pourrait produire ce déplorable accident. Je parvins à me faire entendre des gardes nationaux. « Promettez-moi d'arrêter le peuple, leur dis-je, je vous promets d'empêcher les gardes municipaux de tirer. — Oui, général, oui, répondirent plusieurs voix. » Je m'avançai vers le poste en agitant un mouchoir et criant de ne pas tirer. Je vis les gardes municipaux rentrer dans le poste. Je crus qu'ils m'avaient compris; mais à l'instant où j'arrivais à la grille, le feu recommença plus vivement. Je n'ai pu encore en connaître la cause, ni de quel côté il avait recommencé.

« J'étais, à cette époque, tellement convaincu de la volonté du gouvernement d'éviter toute collision, que je ne pensai pas pouvoir mieux faire que de me jeter entre les deux feux pour les faire cesser. Je n'y ai pas réussi, malgré les promesses qui m'étaient faites, malgré les efforts très méritoires de plusieurs gardes nationaux. Au moment où les gardes municipaux sortirent du poste, les uns se précipitèrent pour les couvrir, d'autres pour les frapper.

« Il y avait vingt gardes : *deux* furent tués, quelques-uns blessés, d'autres garantis, trois par moi-même, au milieu de cette déplorable mêlée.

« On s'occupait encore des malheureux blessés, quand j'entendis un nouveau feu de peloton dans la direction de la grille du Pont-Tournant. J'y courus au galop de mon cheval : je vis quatre-vingts hommes de la classe bourgeoise sans armes, se

sauvant sur l'asphalte dans la direction de la rue Saint-Florentin. Trois cadavres étaient étendus en face de la grille, dans ce nombre, celui de M. le député Jollivet.

« Le poste avait tiré, croyant le sergent de la garde municipale menacé par des personnes qui ne songeaient qu'à le protéger.

« Je fis immédiatement emporter les cadavres par les voltigeurs du poste, et je plaçai un détachement de garde nationale en avant de la grille.

« Au même instant, un aide-de-camp du Roi, M. le général Dumas, faisait relever, dans l'intérieur du jardin des Tuileries, les sentinelles de la ligne par des gardes nationaux.

« Quelque temps après, à la place du Palais-Royal, les généraux *Perrot* et *Lamoricière* étaient blessés et pris, en essayant, par ordre de l'autorité militaire supérieure, comme moi, et malheureusement avec aussi peu de succès, de faire cesser la fusillade engagée entre le peuple et le Château-d'Eau, qui ne fut pas dégagé par les bataillons du Carrousel, dans la crainte, sans nul doute, d'engager une collision générale.

« Pendant ces fâcheux événements, ma colonne s'était massée à l'entrée de la rue Royale et sur la place de la Concorde. J'envoyai des officiers à M. le maréchal pour lui rendre compte de l'entier accomplissement des ordres qui m'avaient été donnés. Il me prescrivit, en raison de ce qui venait de se passer sur la place, de conserver ma position et de calmer, autant que possible, l'effervescence populaire.

« Ces ordres me furent renouvelés successivement pendant deux heures. A midi, un officier de la garde nationale à cheval vint me prévenir que les troupes seraient incessamment renvoyées dans leurs casernes.

« Ce fut alors que j'appris, par le plus jeune fils de l'amiral Baudin, l'abdication du Roi. Bientôt après, le Roi lui-même se

présenta au Pont-Tournant. Aucun ordre n'avait été donné, et je ne pus employer, pour l'escorter jusqu'à l'Obélisque, où il monta en voiture, que quelques gardes nationaux placés en avant de la grille.

« Quand le Roi fut parti, j'envoyai à l'état-major général pour savoir si des instructions nouvelles nous étaient données. L'officier n'était pas revenu, quand je vis des troupes d'infanterie quitter le château des Tuileries et se diriger, par le jardin, vers la place de la Concorde.

« M. le duc de Nemours, devançant ces troupes, arriva à la grille du Pont-Tournant. Je me rendis près de lui. Il me dit aussitôt de prendre le commandement de la cavalerie et de faire l'avant-garde de madame la duchesse d'Orléans, qui partait pour Saint-Cloud. Je fis observer que je ne commandais que quatre bataillons massés près de la rue Royale.

« Ne vous en inquiétez plus, reprit le prince : ils seront sous « les ordres d'un autre général et ils marcheront avec l'arrière-« garde. Mettez vite en mouvement la cavalerie. » Je lui demandai par quelle route : « Par l'avenue de Neuilly et le bois de « Boulogne, » me répondit-il. Je partis pour mettre en mouvement le régiment de dragons, qui était le plus rapproché de cette direction.

« En revenant sur la place pour faire rompre les autres escadrons, on m'indiqua un groupe déjà entouré par le peuple et qui s'engageait sur le pont de la Concorde. On me dit que madame la duchesse d'Orléans s'y trouvait. J'y courus aussitôt en criant qu'on se trompait de route ; mais des personnes qui approchaient la duchesse me répondirent : « Non, non, on va à « la Chambre. »

« Madame la duchesse d'Orléans n'avait pas d'escorte : je dus penser qu'elle n'en avait pas voulu ; car en arrivant sur la place, on avait trouvé des troupes en avant d'elle, et il y en avait qui

marchaient derrière elle dans le jardin des Tuileries. Quatre cents personnes environ, gardes nationaux et bourgeois, l'accompagnaient seuls. Quelques cris de *Vive la duchesse d'Orléans!* se faisaient entendre.

« En présence de ce changement subit de résolution, je fis donner aussi ordre à la cavalerie qui avait déjà commencé son mouvement.

« Je suivis le groupe jusqu'à la grille de la Chambre, pour être plus à portée de recevoir des instructions, s'il y avait lieu. Le même sentiment me détermina à pénétrer un moment dans l'enceinte même de la Chambre ; mais n'apercevant pas le maréchal, je partis pour savoir s'il n'était pas au dehors. Je rencontrai sur le pont le capitaine *Fabar*, son aide-de-camp, qui m'annonça qu'il venait d'accompagner le maréchal chez lui, le commandement des troupes lui ayant été retiré quand il avait voulu défendre les Tuileries.

« Je sus, par le même officier, qu'aucune des colonnes d'opérations n'avait rallié le maréchal, et que la presque totalité des troupes avaient été renvoyées dans leurs casernes.

« Je n'étais pas chargé de la garde de la Chambre des députés. Il appartient à M. le président et aux questeurs de faire connaître les dispositions qu'ils avaient ordonnées à cet égard, et au sujet des détachements qui étaient stationnés près des grilles.

« Je ne commandais plus que la cavalerie : les autres troupes stationnées encore sur la place de la Concorde étaient sous les ordres immédiats d'autres généraux.

« Néanmoins, voyant le château des Tuileries occupé par le peuple, et l'agitation croître à chaque instant, je crus devoir en faire parvenir l'avis à MM. Thiers et Odilon Barrot. Je chargeai le capitaine Fabar de cette mission, et de leur demander si

les ordres si souvent répétés dans la journée, d'éviter toute collision, devaient encore recevoir leur exécution.

« M. Fabar, en entrant à la Chambre, aperçut M. Odilon Barrot sans pouvoir l'approcher; il pria un député à cheveux blancs (1) de lui transmettre cette demande. M. Fabar les vit causer ensemble; puis ce député revint et dit au capitaine : « Les ordres sont maintenus; les troupes doivent s'abstenir de « toute intervention. » — Quand cette réponse me fut communiquée, j'invitai M. Fabar à retourner à la Chambre, et à faire parvenir à madame la duchesse d'Orléans connaissance de cette confirmation d'ordre, et à lui exprimer de ma part l'avis respectueusement officieux qu'elle devait sans retard quitter la Chambre et se retirer avec les troupes. — On répondit que le devoir de madame la duchesse d'Orléans était de rester à la Chambre, et qu'elle voulait le remplir.

« La foule avait été constamment libre d'entrer à la Chambre depuis l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans. Des groupes s'y succédaient incessamment.

« Bientôt des députés sortirent et me prévinrent que madame la duchesse d'Orléans avait dû se retirer; d'autres me firent savoir qu'elle était en sûreté, mais qu'ils ignoraient le lieu de sa retraite.

« J'attendis plus de trois quarts d'heure sur le pont, dans l'espérance qu'on me transmettrait un avis de la part de madame la duchesse d'Orléans.

« Personne ne se présenta.

« On affirmait alors que M. Barrot était chef du gouvernement provisoire. Les bataillons qui avaient été sous mes ordres

(1) J'ai su depuis que c'était M. Courtais.

dans la matinée venaient d'être renvoyés dans leurs casernes par le général qui m'avait remplacé dans ce commandement.

« J'étais assailli par une foule d'hommes notables, dont plusieurs se disaient députés et pairs de France.

« Ils me suppliaient de faire retirer les quelques troupes qui restaient encore, dont l'inutilité était absolue et qui ne pouvaient, ajoutaient-ils, que compromettre la situation en servant de prétexte à l'excitation populaire.

« Après avoir encore vainement attendu, je me décidai à renvoyer la cavalerie dans ses casernes et cantonnements, en lui prescrivant de se mettre en relations avec la garde nationale.

« Ce fut au ministère de l'intérieur, où je me présentai pour me mettre à la disposition de M. Odilon Barrot, que j'appris pour la première fois qu'il n'était plus le chef du gouvernement provisoire.

« Je trouvai là MM. de Maleville, Gustave de Beaumont, Havin et autres députés, qui me firent connaître que sans doute le gouvernement réuni à l'Hôtel-de-Ville serait conduit jusqu'à la république.

« Je me rendis alors chez M. le maréchal Bugeaud : on me répondit qu'il était parti par le chemin de fer d'Orléans.

« J'ai dit à la tribune de l'Assemblée nationale, le 23 mai 1850, quelles invitations me furent adressées dans la soirée du 24 février, et quels motifs me déterminèrent à y répondre.

« Je borne au simple exposé qui précède la rectification que la lettre attribuée à M. le maréchal Bugeaud m'imposait le devoir de produire.

« Je me suis abstenu, dans ces deux circonstances, de toute appréciation sur les faits qui ne me sont pas personnels. — Je ne suis pas de ceux qui ont l'habitude d'expliquer leurs actes en s'attachant à incriminer la conduite des autres.

« Mais qu'il soit bien entendu que ces détails sont donnés à titre de renseignements historiques. — Je n'ai pas pu, je n'ai pas dû avoir la pensée de répondre à des calomnies qui ne peuvent m'atteindre, et dont m'affranchissent également les souvenirs de ma vie militaire tout entière, et la confiance dont m'ont honoré constamment mes concitoyens et mes collègues.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« A. Bedeau. »

LISTE DES TABLEAUX DÉTRUITS AU SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

PALAIS-ROYAL.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
1. Abel de Pujol.	César le jour où il fut assassiné.
2. Alaux.	Cadmus combattant le dragon.
3. Albrier.	Portrait de la duchesse du Maine.
4. »	» Henri II en pied, petit.
5. »	» Henri II, buste.
6. »	» Louis XIII en pied, petit.
7. Barbier.	Le Château de Randau.
8. »	Un réfectoire de couvent de femmes.
9. Barker.	La mort de Louis XIV.
10. Bellangé.	Le déjeuner au camp.
11. Béranger.	Jeune fille allant puiser de l'eau.
12. Barye.	Une lionne et ses petits.
13. Biefve (de)	S. M. la Reine des Belges en pied, petit.
14. »	S. M. le Roi des Belges en pied, petit.
15. Boilly.	Intérieur de café sur le boulevart.
16. Bonnefond.	Pèlerine secourue par des religieux.
17. Blondel.	Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines.
18. Bonnington.	Une marine (aquarelle).
19. »	Le Tombeau de saint Omer (aquarelle).
20. Bouhot.	L'Escalier du Palais-Royal en 1818.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
21. Bouton.	La Fontaine de Siloé près Jérusalem.
22. »	Un Moine.
23. »	Le Calvaire de Saint-Roch (sepia).
24. Burtel.	Vue de la ville d'Eu (fixé sur verre).
25. »	Vue du pont de Neuilly.
26. Calow (W).	Une marine (aquarelle).
27. Canella.	Quatre vues de Paris dans le même cadre.
28. Carelli.	Paysage et animaux.
29. »	Paysage et eaux.
30. Champein.	La vallée de Baréges (aquarelle).
31. Cogniet (Léon).	Capucin méditant pendant l'orage.
32. Corneille de Lyon.	Portrait du connétable de Montmorency.
33. »	Portrait d'Antoine de Bourbon, petit buste.
34. Couder.	La Victoire de Marathon.
35. Crépin.	La Vue du cap Nord en Norvége.
36. Daniell (William).	Le château de Windsor.
37. »	Lock Cornisk, marine (sepia).
38. »	Le Château de Banffshire.
39. Decaisne.	Portrait du duc d'Orléans en artilleur, en pied.
40. »	Portrait de madame la princesse Clémentine, buste.
41. Delacroix.	Le cardinal Richelieu disant la messe.
42. Debay.	Proclamation de la patrie en danger.
43. Delorme.	L.-P.-J. duc d'Orléans, portrait en pied.
44. Demanville.	Paysage.
45. Deveria.	Refus de rendre la liberté à Broussel.
46. »	Bal donné à Christian VII au Palais-Royal.
47. Drolling.	Donation du Palais Royal à Louis XIII.
48. Duplessis.	Portrait d'Adélaïde de Bourbon, buste.
49. Fielding (N.).	Une barque à sec (sepia).
50. Fleury (Robert).	Le Conseil de régence au Palais-Royal.
51. Fontaine.	Quatorze sujets de l'Histoire du Palais-Royal (aquarelles).
52. »	Deux vues de Randan, même cadre (aquarelles).
53. Garneray (H.)	Retour d'une promenade sur l'eau.
54. Gassies.	L'Eglise de Saint-Pierre près Calais.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
55. Gassies.	Dissolution du Tribunat.
56. »	Une marine (sepia).
57. Génod.	Une Cuisinière.
58. Gérard.	La Reine en buste.
59. »	Le Roi en buste.
60. »	Le Roi en colonel général de hussards, en pied.
61. Géricault.	Un cheval blanc.
62. Girodet.	Une Tête de femme.
63. Giroust.	Louis-Philippe d'Orléans jeune, buste.
64. Gosse.	Retour du duc d'Orléans au Palais-Royal.
65. »	Offre de la couronne de Belgique au duc de Nemours.
66. Gregorius.	Gustave Wasa, grand buste.
67. Granet.	La Bénédiction des maisons.
68. »	Un moine en prière dans sa cellule.
69. »	Bernardo Strozzi, peintre.
70. »	La Villa Mécène.
71. »	Saint Paul en prison.
72. Grenier.	Avant-poste français.
73. Grossard (Mlle).	Adélaïde de Bourbon, portrait.
74. »	Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, portrait.
75. Gudin.	La Chapelle de Guillaume Tell.
76. »	Marine (sepia).
77. »	Le Mont Saint-Michel (sepia.)
78. »	Marine (aquarelle).
79. Guérard.	Environs de Grenoble.
80. Harley (G.).	Un Paysage (sepia).
81. »	Un Paysage (sepia).
82. »	Un Pêcheur dans un paysage (sepia).
83. Heim.	Duc d'Orléans proclamé roi.
84. »	Le Cardinal de Richelieu reçoit l'Académie Française.
85. Hersent.	Le Coadjuteur chez la Reine.
86. »	La Reine en prières, 1650.
87. »	Abdication de Gustave Wasa.
88. »	Le duc de Montpensier en Auvergnat.

	Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
89.	Hersent.	Le Roi en garde national, en pied.
90.	»	Le Roi en colonel général des hussards, en pied.
91.	»	Le Roi des Français, en pied.
92.	Holbein.	Portrait de Charles-Quint.
93.	»	Portrait d'Isabelle de Portugal.
94.	Isabey (Eugène).	Grande marine.
95.	»	Marine.
96.	Johannot.	La Victoire d'Hastenbeck.
97.	Lafaye.	Appartement de M. J...
98.	Lepoitevin.	Les bords de la Tamise.
99.	Le Paon.	Georges Washington en pied, petit.
100.	Lepeintre.	Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, en pied, petit.
101.	Leprince (X.).	Un Chasseur dans un paysage.
102.	»	Même sujet.
103.	Lori fils.	La Chapelle de Guillaume Tell (aquarelle).
104.	Loullam.	Une foire de village.
105.	»	Un marché.
106.	Malbranche.	L'Escalier du Vatican.
107.	Mapoli.	Une famille de pêcheurs napolitains.
108.	Masaccio.	Tableau sur bois représentant une tête de chaque côté.
109.	Mauzaisse.	Le Sommeil de Louis XIV enfant.
110.	»	Laurent de Médicis et les hommes célèbres.
111.	»	L'empereur Napoléon, buste.
112.	Michallon.	Ruines du château d'Ostie.
113.	Mignard.	La duchesse de Bourgogne et ses enfants, en pied.
114.	»	Le maréchal de Turenne, buste.
115.	»	Louis XIV enfant.
116.	»	Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre.
117.	Monvoisin.	Monsieur prend possession du Palais-Royal.
118.	Morel Fatio.	Le brik *la Reine Amélie.*
119.	Mozin.	Cour d'honneur au Palais-Royal en 1828.
120.	»	La Galerie de Bois au Palais-Royal en 1822.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
121. O'Connor.	Environs de Hampstead près Londres.
122. »	Deuxième vue de Hampstead près Londres.
123. Porbus.	Henri IV, portrait.
124. Regnier.	Vue des environs de Riom.
125. Renoux.	Ruines de Château-Gaillard.
126. Rigaux (Hippolyte).	Le Régent en pied, petit.
127. Robins.	Echouage du *Véloce* à Calais, août 1840.
128. Ronmi.	Laban cherchant ses idoles.
129. »	Un camp de Lapons en 1795.
130. Roqueplan.	Une marine.
131. Reynolds.	Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans en pied, petite dimension.
132. Sandberg.	Gustave Wasa en paysan.
133. Scheffer.	Refus de rendre la liberté à Broussel.
134. Smith.	Le Lit de Justice de Louis XV.
135. Steuben.	La jeune Mère.
136. »	Broussel rendu à la liberté.
137. »	Guillaume Tell quittant la barque de Gessler.
138. »	Le Serment des trois Suisses.
139. Storelli père.	La chapelle royale à Palerme (sepia).
140. »	Une chute d'eau dans un paysage (sepia).
141. Teniers (genre).	Un repas flamand (porcelaine).
142. Truchot.	Vestibule du Grand escalier au Palais-Royal, 1819.
143. »	Le Couvent des Petits-Augustins.
144. »	Intérieur d'une salle mauresque.
145. Van der Burch.	Les bords du détroit de Messine.
146. Van der Meulen.	Louis XIV à cheval, petit (1).
147. Vanloo (L. M).	J.-M. de Bourbon, duc de Château-Villain.
148 à 168. Van Spaendonck.	Vingt cadres représentant des Fleurs et des Fruits, — Œillets, — Tulipes, — Tubéreuses blanches, rouges, bleues et violettes, — Pois de senteur, — Pivoines, — Roses de diverses espèces, — Oreilles d'ours, — Pavots rouges, — Cerises.

(1) Les journaux ont annoncé dernièrement que ce tableau avait été rapporté à la préfecture de police.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
169. Vernet (Carle).	Un rendez-vous de chasse.
170. Vernet (Horace).	L'Hospice du mont Saint-Gothard.
171. »	Le duc d'Orléans passant une revue.
172. »	L'Arrestation des Princes, 1650.
173. »	La Confession du Brigand.
174. »	Ismayl et Mariam.
175. Vauzelle.	Le Château d'Anet (aquarelle).
176. »	Deuxième vue du même (aquarelle).
177. »	Salle de Repos dans l'Alhambra (aq.).
178. »	Salle des Lions dans l'Alhambra (aq.).
179. »	L'Eglise Saint-Ouen à Rouen (aq.).
180. »	Le Palais gothique à Rouen (aq.).

CHATEAU DE NEUILLY.

181. Alaux.	Prière à la Madone.
182. Albrier.	F.-M. de Bourbon, duchesse d'Orléans, portrait.
183. »	Le Roi à cheval, d'après Horace Vernet.
184. Allart (Mlle).	E.-C. d'Orléans, duchesse de Lorraine.
185. »	Mlle de La Vallière.
186. »	L'Abbesse de Remiremont.
187. Arnhold.	Un bouquet de fleurs (pastel).
188. »	Un bouquet de fleurs (pastel).
189. Augustin.	Le duc de Berry.
190. Azeglio.	Un prisonnier.
191. Bafcop.	Les Servantes surprises.
192. Barbier.	Environs de Chartres.
193. Barbot.	La Chapelle de Palerme.
194. Bargaretto.	La Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.
195. Barry.	Marine.
196. »	Marine par une tempête.
197. Bidauld.	Un pêcheur dans un paysage.
198. »	Vue prise dans le parc de Neuilly.
199. »	Vue de San-Germano.
200. Bellangé.	Prise de la lunette Saint-Laurent.
201. Béranger.	Nature morte.

Auteurs.	Sujets des tableaux.
202. Bertin.	Vue prise dans le parc de Neuilly.
203. Biet (Mlle).	Atelier de dames chez Léon Cogniet.
204. Blondel.	La Visitation de la Vierge.
205. Boguet.	Un paysage.
206. Boilly.	Le marchand de Tisane.
207. Bouhot.	Cour de roulage à Paris.
208. Bourdon.	Le Supérieur du couvent à Jérusalem, portrait.
209. Bouton.	Le Calvaire de Saint-Roch (aquarelle).
210. »	Sacristie de Saint-Wandrille en Normandie.
211. »	Intérieur de Caveau.
212. Brune (Mme).	La Grand'mère malade.
213. Burtel.	Vue du château d'Eu.
214. Cabianchi.	Vue aux environs de Palerme.
215. »	Vue de Naples (gouache).
216. »	Vue de Palerme.
217. Caillet (Mlle).	Une chaumière à Port-en-Bessin.
218. Calow.	Une vue du Tréport.
219. »	Vue d'Honfleur (gouache).
220. »	Vue de l'entrée de Portsmouth (gouache).
221. Caron.	Un paysage (gouache).
222. Catel.	Vue prise à Palerme, Jardin de la Flore.
223. Cogniet (Jules).	Un Chemin dans le pays des Grisons.
224. »	La plaine à Bautzen.
225. »	Vue de la ville de Thiers.
226. »	Vue prise en Bretagne.
227. »	Vue prise en Suisse.
228. »	Vue prise en Suisse.
229. Cogniet (Mlle).	Un chimiste dans son laboratoire.
230. Colin (B.).	Une odalisque.
231. Commanaro.	Diane et Endymion.
232. Cornu.	Remercîment au duc d'Orléans à Vendôme.
233. Couder.	La Madeleine devant Jésus (gouache).
234. Cruz (L.).	Portrait d'un homme blond décoré de plusieurs ordres.
235. Daniell.	Vue prise dans le parc de Neuilly.
236. Daguerre.	Vue du village d'Unterseen, la nuit.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
237. Dechantereine.	Une corbeille de roses (gouache).
238. Decaisne.	Le Mari malade.
239. Delattre.	Tête de Chien bouledogue.
240. Destailleurs.	Trois vues d'Amboise (lavis).
241. Diday.	Vue prise dans l'Oberland (Suisse).
242. »	Etude de paysage.
243. Doquin.	Des Fruits.
244. Drolling.	Marchande de pommes tombée dans la neige.
245. Duboc.	Vue prise dans la plaine de Mustapha-Pacha.
246. Dubois.	Erection de l'Obélisque de Luxor.
247. Dubois (Théod.)	Une marine.
248. Ducis.	Mlle de La Vallière et madame de Thémines.
249. Duclaux.	Une chaise de poste attaquée par des voleurs.
250. Dubois Drahonnet.	Louise-Marie et Ferdinand d'Orléans.
251. »	Duc de Nemours et princesse Clémentine.
252. »	Ducs de Penthièvre, Montpensier et d'Aumale.
253. Dupré.	La Prière.
254. Duval Lecamus.	La Bénédiction des orphelins.
255. Fauvelet.	Nature morte et raisins.
256. Fergola.	Paysage et sites de Naples.
257. Finart.	Arabes et Bédouins.
258. »	Halte de Mameluks.
259. »	Halte de Mameluks.
260. Flandin (Eug.).	Prise de Saint-Jean d'Ulloa.
261. »	Prise de Constantine.
262. »	Vue prise à Tivoli, près Rome.
263. Fleury (L.)	Vue prise sur les bords de la Marne.
264. »	Vue prise près de Naples.
265. »	Vue de la ville de Loches.
266. Fontaine.	L'arc de Titus à Rome.
267. Foussereau.	Des Chevaux dans une écurie.
268. Garneray (H.).	Porte d'entrée à Dreux.
269. Garneray (L.).	L'Ile d'or en Chine.
270. Garneray.	Une Marine (gouache).
271. Gassies.	L'église Saint-Nicolas, à Boulogne.
272. »	Un chef arabe réclamant un esclave.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
273. Genaro.	La Giralda, tour arabe à Séville.
274. Gérard.	Les trois Ages de l'homme.
275. »	Daphnis et Chloé.
276. Gérard (Mlle).	Madame de Montjoie (pastel).
277. »	Le prince Philippe (pastel).
278. Géricault.	Un Grec dans une batterie.
279. »	Un Mameluk.
280. Gilbert.	La frégate *la Thétis* (gouache).
281. »	Navires courant devant le vent.
282. Girardet.	Vue prise à Caprée.
283. Gingembre.	Halte d'Arabes et Charge de hussards.
284. Gosse.	L'Adoration des Mages.
285. Granet.	Mlle de La Vallière aux Carmélites.
286. »	La Mort de Jacone.
287. »	La Mort de saint Antoine.
288. »	Les Premiers Chrétiens à Rome.
289. »	Un Repas de moines.
290. »	Intérieur de cuisine italienne.
291. Grégorius.	Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, copie.
292. Gros (Louis).	Paysages d'après Bertin.
293. »	Cabanes près Mexico.
294. »	Route de Vera-Cruz à Mexico.
295. Gudin.	Maison de sir Pocoke, à Twickenham.
296. »	Vue de la plage, à Sidi-el-Feruch.
297. »	Vue de la ville de Caen.
298. »	Vue prise dans le parc de Neuilly.
299. »	Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse).
300. »	Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse).
301. »	Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse).
302. »	Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse).
303. »	Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse).
304. »	Une Pleine mer.
305. »	Un gros temps.
306. »	Route de Staouelli en Afrique.
307. »	Dieppe près de la vallée d'Arques.
308. Gué.	Village en Auvergne.
309. »	Vue du Puy-de-Dôme.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
310. Gué.	Ancien Presbytère à Bordeaux.
311. »	Village en Auvergne.
312. »	Un pont dans un paysage (gouache).
313. Héroult.	Naufrage en pleine mer.
314. Hersent.	Le duc d'Orléans, fils du Roi, en artilleur.
315. »	Le duc d'Aumale en voltigeur.
316. »	La Reine des Belges enfant.
317. »	La Reine des Français en pied, petite dimension.
318. »	La princesse Marie.
319. »	Le Roi des Français en pied, petite dimension.
320. Hostein.	La Vallée de la Saône.
321. »	Environs de Thénon-en-Chamblais.
322. Hubert (J.).	Des Eaux dans un paysage (gouache).
323. »	Paysages et eaux (gouache).
324. Humbert.	Etudes d'animaux.
325. Isabey (E.).	Un port de mer (gouache).
326. Jacques.	Le Roi des Français, miniature.
327. »	Soldat blessé (gouache).
328. Johannot.	Mlle de Montpensier devant Orléans.
329. Joinville.	Paysage.
330. »	Vue générale de la Marine, à Palerme.
331. »	Vue prise à Mar-Dolce.
332. »	La Place Marine à Palerme.
333. »	La Rade de Palerme.
334. »	Un Clair de lune.
335. Jolivard.	Vue prise dans les Pyrénées.
336. Jules André.	Vue prise près de Châteauroux.
337. Jubanton.	Louis XI et Crèvecœur.
338. Justin Ouvrié.	Hospice du Mont-Saint-Bernard.
339-340. »	Deux Vues de la cathédrale d'Anvers.
341. »	Une Vue de Londres.
342. Kellin.	Un intérieur de ville.
343. »	Façade d'une église.
344. Kuwaseg.	La Chasse aux Chamois.
345. Kramer.	Travaux de fortification.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
346. Lacaze.	Richard en Palestine.
347. Lamy (Eug.).	Prise de Constantine (gouache).
348. "	Duc d'Orléans à cheval (gouache).
349. "	Duc de Nemours à cheval.
350. Langlois (Mme).	Une Place publique.
351. Lapito.	Le lac de Brientz et celui de Brienne (gouache).
352. "	Vue prise aux environs de Moustier.
353. "	Pêcheurs dans le golfe de Gênes.
354. Larivière.	Un nègre sauvant des enfants (Martinique).
355. La[illegible]ent.	Page se parant de vieilles armures.
356. "	Cendrillon après le bal.
357. "	Une Rivière dans un paysage.
358. Lebihanc.	Un pont en fil de fer.
359. Leblanc.	Entrée d'une église de Florence.
360. Lebrun (Mme).	Sa Majesté Marie-Christine, reine des Deux-Siciles.
361. Lecointe.	L'Enfant prodigue.
362. Lecomte (H.).	Des Cavaliers cuirassés.
363. Leloir (Mme).	La Terrasse (gouache).
364. Lepaulle.	Intérieur d'une chambre du temps de Louis XIV.
365. Leprince (X.).	L'Abri champêtre.
366. "	Le Modèle à la lampe.
367. Loubon.	Paysage.
368. "	Convoi de Bestiaux.
369. Lemoine (Victoire).	La princesse de Lamballe.
370. Mansson.	L'église ds Saint-Pierre à Caen (gouache).
371. "	Le Supplice de Jeanne d'Arc (gouache).
372. Marsaud.	La Marchande de Poissons.
373. Maugendre.	Vue de la Cathédrale d'Amiens.
374. Mayer.	Fiske bottenden Voagoe.
375. "	Le Cap Nord.
376. Mercey.	Chaumière normande.
377. Meyer.	Naufrage d'un bateau pêcheur.
378. Michallon.	Les Glaciers de Gründerwald.
379. "	Cascades en Auvergne.
380. "	Ruines du temple de Vénus.
381. "	Rivière en Auvergne.
382. "	Palais de la reine de Naples.

	Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
383.	Michallon.	Le Chêne de la Reine Blanche.
384.	»	Paysanne romaine assise.
385.	»	Paysanne romaine.
386.	»	Cascade de Terny.
387.	»	Un Musulman.
388.	»	Le Tombeau de Virgile.
389.	»	Mazocchi, chef de brigands.
390.	»	Romaine filant un fuseau.
391.	Milet.	La Reine des Français.
392.	»	Madame, sœur du Roi.
393.	Milon.	Une Entrée de la ville de Rouen.
394.	Modenais.	Le Mont Genèvre.
395.	»	Le Palais de Bois.
396.	Monthelier.	Intérieur de l'Atelier de Truchot.
397.	Monvel.	Intérieur de Cuisine.
398.	Monvoisin.	Paysanne jouant avec un chevreau.
399.	Morel Fatio.	Marine.
400.	Moret.	Une Chute d'eau.
401.	Morin.	Promenade de Mendiants.
402.	O'Connor.	Vue prise dans le mont Oriel.
403.	»	Vue des environs de Bruxelles.
404.	»	Deuxième vue des environs de Bruxelles.
405.	Omeganck.	Mouton broutant un roseau.
406.	Orschvilliers (d').	Vue d'une ville (gouache).
407.	»	Paysage (gouache).
408.	Peltier.	Un paysage (gouache).
409.	»	Le Furtensberg sur le Rhin (gouache).
410.	Petit.	Le Phénix, cheval bai.
411.	»	L'Ardent, cheval blanc.
412.	Picot.	Le Roi et la Princesse Marie en pied, petit.
413.	Platania.	Une Dame (pastel).
414.	Prevôt Dumarchais.	Le Pavillon de Flore aux Tuileries.
415.	Ramelet.	La Fête de la maîtresse d'école.
416.	Regnauld.	Hector au char d'Achille.
417.	Regny (de).	Une famille de Pêcheurs.
418.	»	Vue de Naples.

	Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
419.	Reynolds.	Le Père du Roi en pied, petite dimension.
420.	Richard (T.).	Un Pâturage.
421.	Ricois.	Vue du Château de Saint-Leu.
422.	Rigaud.	Le Régent, grand buste.
423.	Robert (Léopold).	L'Improvisateur napolitain.
424.	Robert (A.).	Vue de la Forêt de Fontainebleau.
425.	Rocco.	La Reine de Naples.
426.	"	Henri IV.
427.	Rondel,	Deux enfants (pastel).
428.	Ronmi.	Pont naturel en Virginie.
429.	Roqueplan.	Marée d'équinoxe.
430.	Roubaud.	Une Scène en Afrique.
431.	Roulin.	Une Apothéose de la princesse Marie (gouache).
432.	Rubio.	Paysanne des environs de Rome.
433.	Rudder.	Gringoire à la Bastille (gouache).
434.	Sablet.	Un Grec en grand costume.
435.	Scheffer.	Marguerite.
436.	"	Laissez approcher les enfants près de moi.
437.	"	Faust.
438.	Schnetz.	Combat d'avant-poste.
439.	Sebron.	Vue de la ville de Lucerne.
440.	"	Souvenirs des Alpes.
441.	"	Vue de l'Escaut près d'Anvers.
442.	Senave.	La Chambre d'un cordonnier.
443.	Silvestre.	Trompe-l'œil (lavis).
444.	Siméon Fort.	Une Forêt.
445.	"	Vue de la Cathédrale d'Anvers.
446.	"	Vue du lac de Lucerne.
447.	Smargiassi.	Marine (esquisse).
448.	"	Marine (esquisse).
449.	"	Marine (esquisse).
450.	"	Marine (esquisse).
451.	"	Port de mer (esquisse).
452.	"	Au bord de la mer (esquisse).
453.	"	Vue de Saint-Pierre à Rome (esquisse).
454.	Storelli père.	Sommet du Mont-Cenis.
455.	Strubberg.	Vue prise dans les Vosges.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
456.	Une Scène de chasse.
457. Tardieu.	La Servante de Palaiseau.
458. Thierry (J.).	Guerriers en embuscade.
459. Thierriat.	Le Cloître de Saint-André-le-Bas.
460. Thuillier.	Des Moines dans un paysage.
461. Triqueti.	Une dame faisant l'aumône.
462. »	Isabeau de Bavière portée à Saint-Denis.
463. Turpin de Crissé.	Le Château de l'Œuf, la nuit.
464. »	Le Château de l'Œuf, le jour.
465. »	La Palais Cavalli à Venise.
466. »	Le Champignon, rocher volcanique.
467. Valentin.	Un petit saint Jean (pastel).
468. Vanloo (A.-M.).	La duchesse de Chartres, portrait.
469. Vanspandonck.	Giroflées rouges.
470. »	Une branche d'acacia.
471. »	Branche de groseillier et de cerisier.
472. »	Pavots.
473. »	Narcisses.
474. »	Tubéreuses.
475. »	Chiens et Hiboux.
476. »	Cinq Chiens divers.
477. »	Etudes de feuilles.
478. »	Un chien lévrier.
479. Van Os.	Fruits et Fleurs.
480. »	Fruits et Fleurs.
481. Verboeckhoven.	Marine aux environs de Blankemberg.
482. Vernet (Horace).	Champ de bataille de Waterloo.
483. »	Prise d'une porte de Constantine.
484. »	Etable à vaches à Sèvres.
485. Vigneron.	L'Enfant abandonné.
486. »	Les Apprêts d'un mariage.
487. Violet Leduc.	Vue de Venise (gouache).
488. Visserat.	Une place publique.
489. Vivone.	Vue d'un Palais au pied des montagnes.
490. »	Intérieur de Chapelle.
491. Watelet.	Le Canal de Bruges.

Auteurs.	*Sujets des tableaux.*
492. Watelet.	Paysage dans le royaume de Naples.
493. Wild (W.).	Vue de Venise.
494. Wickemberg.	Paysage et Animaux.
495. Wheatley.	La Marchande de primeroses (gouache).
496. Winterhalter.	Le comte de Paris (gouache).

A cette nomenclature des peintures détruites le 24 février au Palais-Royal et à Neuilly, il convient d'ajouter cent cinquante-six ouvrages dont les noms d'auteurs sont inconnus et qui se divisaient ainsi :

81 tableaux à l'huile.
21 gouaches et pastels.
10 aquarelles et lavis.
44 miniatures.

Cinquante-un dessins encadrés de divers maîtres ont disparu en même temps que les tableaux.

Enfin deux cent douze épreuves de choix, gravures ou lithographies, ont péri avec leurs cadres dans les deux palais dévastés.

Les bandes du 24 février 1848 ont donc détruit en quelques heures au Palais-Royal et à Neuilly une galerie tout entière comprenant *neuf cent quatorze* œuvres d'art, tableaux, dessins ou gravures.

D'autres tableaux en grand nombre ont été crevés ou endommagés. M. le comte de Montalivet en a fait dresser également l'état pour servir à l'histoire du 24 février.

Pour connaître toute l'étendue des pertes que l'art a faites au 24 février, il faut ajouter, à la triste énumération qui précède, un grand nombre d'objets d'art en marbre, en bronze, en argent, en mosaïques, qui ont été brisés ou endommagés au Palais-Royal et à Neuilly. Il n'en existe pas d'état régulier et complet. Nous citerons seulement quelques-unes de ces œuvres perdues ou mutilées, et nous nous bornerons à faire

remarquer que nous négligeons ainsi une valeur assez considérable que nous aurions pu faire entrer en ligne de compte :

Barre.	François Ier, roi des Deux-Siciles, statuette en bronze.
Debay.	Talma en Léonidas, statue en marbre.
Duret.	Invention de la lyre, statue en marbre.
»	Femme coiffée en cheveux, buste en marbre.
Dumont.	Leucothoé et Bacchus, groupe en marbre.
Flatters.	Une femme coiffée avec des fleurs, buste en marbre.
Foyatier.	Le duc d'Orléans, Régent, statue en marbre.
»	Amaryllis faisant répéter l'écho, statue en marbre.
Franconi.	Vénus accroupie, statue en marbre.
Houdon.	Voltaire, buste en marbre.
Kinstein.	Des Cerfs, tableau en argent repoussé.
»	Une Chasse, tableau en argent repoussé.
Jacquot.	Amour à cheval sur un cygne, groupe en marbre.
Seurre.	Léda, statue en marbre.
Sotto.	Incendie de Hambourg, bronze.

L'ensemble des pertes connues que nous venons d'énumérer a été l'objet d'une évaluation régulière établie par M. Bélot, ancien conservateur des tableaux du domaine privé. Voici le résumé de son travail :

		fr.
Tableaux dont il ne reste plus de trace	Palais-Royal.	361,660
	Neuilly. . .	259,220
Tableaux crevés ou endommagés (évaluation de leur restauration)	Palais-Royal.	12,000
	Neuilly. . .	24,000
Évaluation des bordures et des glaces.		50,000
Sculptures détruites ou endommagées.		61,900
Total de l'évaluation des objets d'art détruits ou mutilés le 24 février (2e catégorie).		768,780

N. B. Parmi les objets d'art à jamais anéantis par la catastrophe de février 1848, il en est un certain nombre que nous n'avons pas dû comprendre dans notre travail. Nous devons du moins leur consacrer un souvenir, ou plutôt un hommage. Nous voulons parler de nombreux

ouvrages d'art dus aux princes et aux princesses de la maison d'Orléans. Soixante-cinq d'entre eux ont disparu, parmi lesquels des fleurs par la reine Marie-Amélie, une tête de jeune Grec par le duc d'Orléans, et une Jeanne d'Arc peinte par la princesse Marie.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SOUS LOUIS-PHILIPPE.

M. THIERS ET M. GUIZOT.

CHAPITRE II.

LES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848.

CHAPITRE III.

ABDICATION DU ROI, DÉPART DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

CHAPITRE IV.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 24 FÉVRIER 1848.

CHAPITRE V.

SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

CHAPITRE VI.

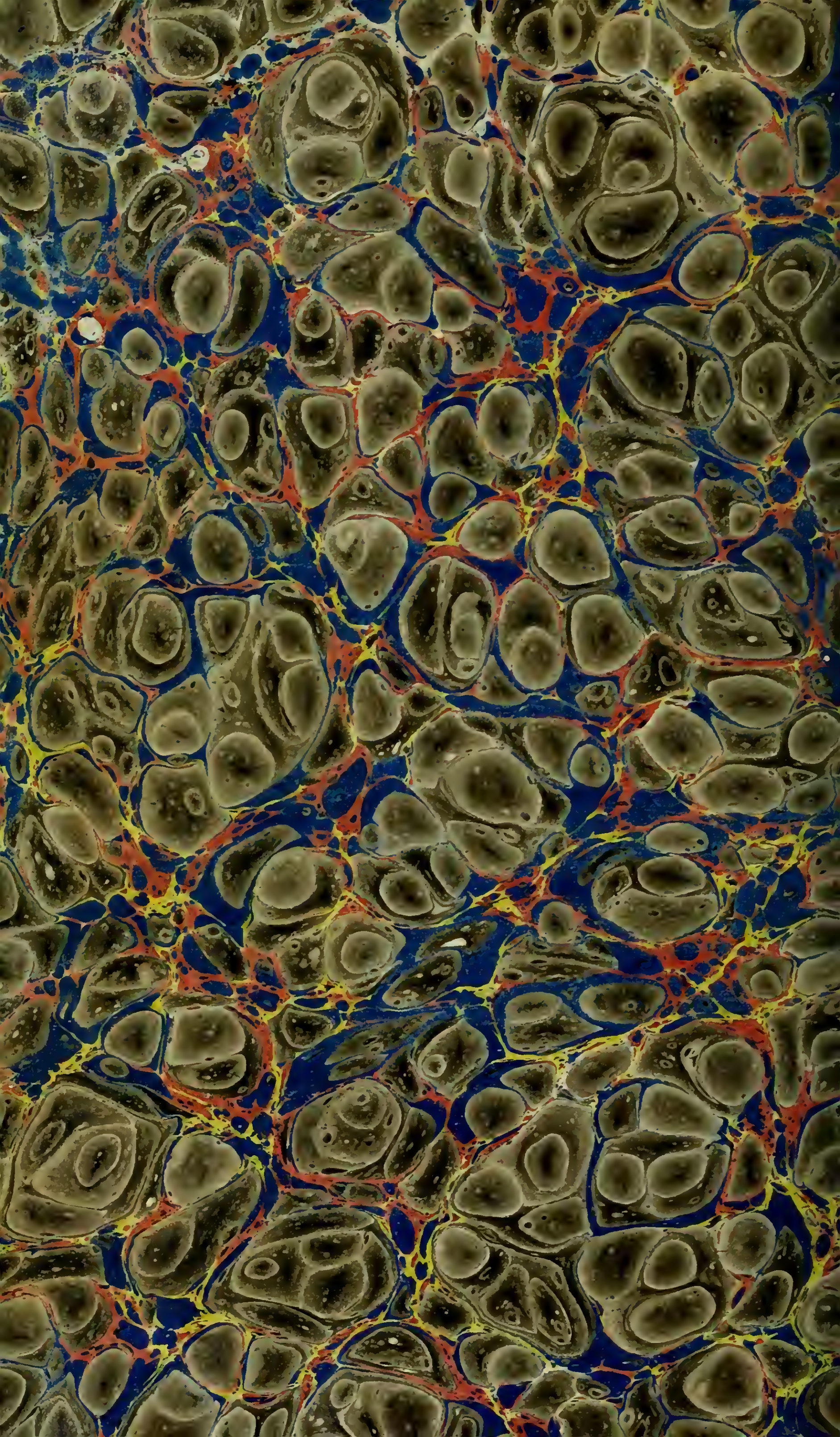
PAPIERS INTIMES ET SECRETS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

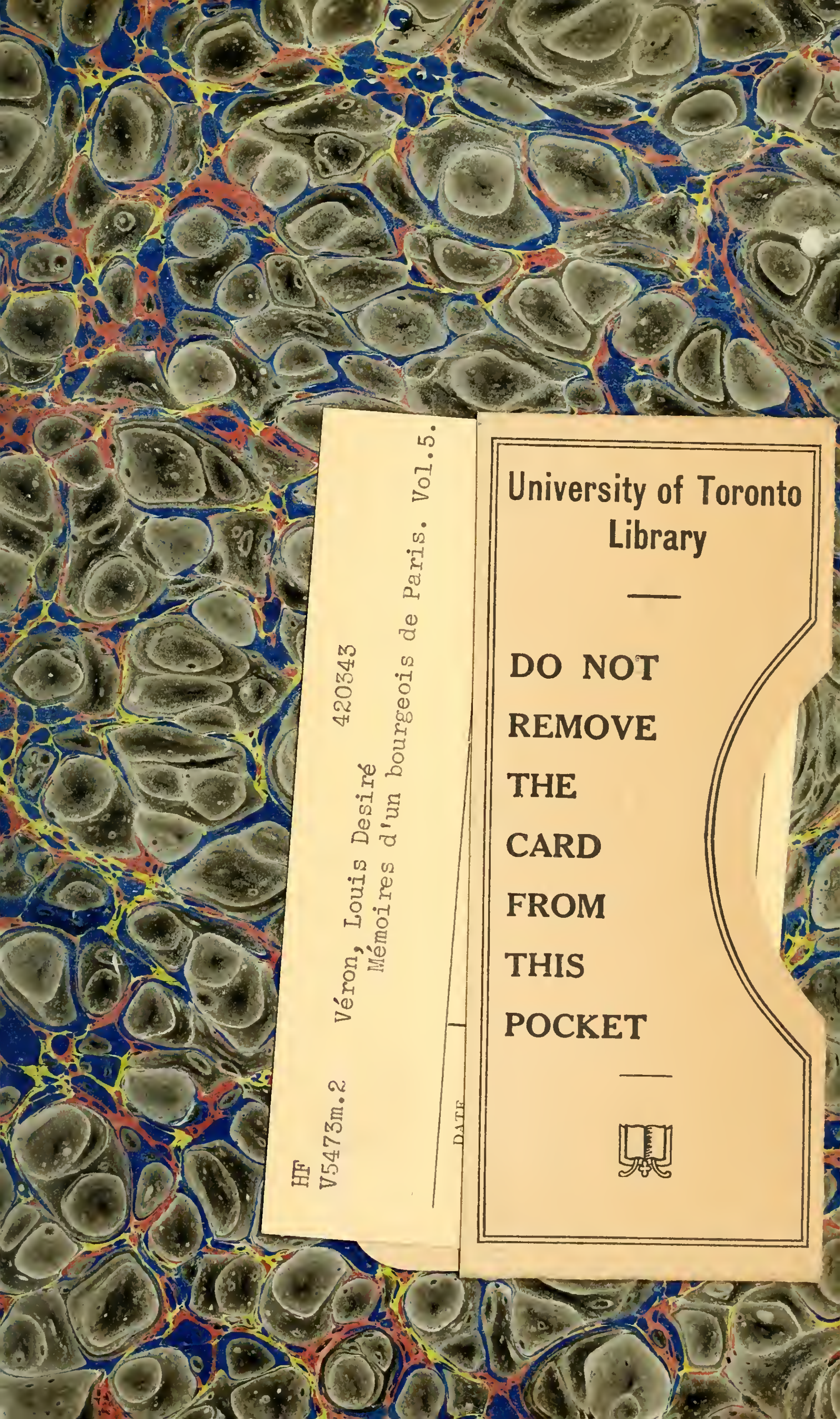
CHAPITRE VII.

APPENDICE HISTORIQUE.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cᵉ, rue Soufflot, 16.




HF
V5473m.2
Véron, Louis Desiré
Mémoires d'un bourgeois de Paris. Vol.5.
420343
DATE
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

